



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : REGION HAUTS DE FRANCE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005374200017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE DES HDF

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : REGION HDF PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	19
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	25
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	30
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	32
E1 - Balance générale - Dépenses	34
E2 - Balance générale - Recettes	36

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A.900 - Services généraux	41
A.900-5 - Gestion des fonds européens	44
A.901 - Sécurité	45
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	46
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	49
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	52
A.904-4 - RSA	55
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	56
A.906 - Action économique	59
A.907 - Environnement	61
A.908 - Transports	64
A.921 - Taxes non affectées	68
A.922 - Dotations et participations	69
A.923 - Dettes et autres opérations financières	70
A.925 - Opérations patrimoniales	71
A.926 - Transferts entre les sections	72
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	75
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
B.930 - Services généraux	79
B.930-5 - Gestion des fonds européens	82
B.931 - Sécurité	83

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	93
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	94
B.934-3 - APA	95
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	98
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	100
B.936 - Action économique	103
B.937 - Environnement	107
B.938 - Transports	108
B.940 - Impositions directes	109
B.941 - Autres impôts et taxes	110
B.942 - Dotations et participations	111
B.943 - Opérations financières	112
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	113
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	114
B.946 - Transferts entre les sections	114
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	115
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	116
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	119
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	122
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	123
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	124
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	127
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	130
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	133
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	134
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	137
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	139
A1.908 - Fonction 8 - Transports	142
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	146
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	148
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	154
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	155
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	156
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	162
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	165
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	168
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	169
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	170

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales


B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	183
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	184
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	194
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	195
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	196
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	198
B3.1 - Etat des provisions constituées	199
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	201
B6 - Prêts	206
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	217
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	218
B7.3 - Etat des emprunts garantis	219
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	225
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	226
B7.8 - Autres engagements donnés	228
B7.9 - Autres engagements reçus	229
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	237
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	245
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	268
B11.2 - Liste des établissements publics créés	270
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	271

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	272
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	273

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	276
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	277
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	278
D3 - Décisions en matière de taux	280
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2023	
Reçu en préfecture le 19/12/2023	
Publié le	
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF ¹⁷⁵	

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF





I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	6088410

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	447,52€
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	488,33€
3 Dépenses d'équipement brut / population	272,11€
4 Encours de dette / population (2) (3)	536,00€
5 DGF / population	0,00€
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	16,18%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,01%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	55,72%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	109,76%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,26%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 93032

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section%
- Investissement : 7.5% des dépenses réelles de la section%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé		Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00


(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 841 545 823,97	2 841 545 823,97
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 762 817 831,58	3 762 817 831,58
TOTAL DU BUDGET (4)		6 604 363 655,55	6 604 363 655,55

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 021 884 823,97	819 661 000,00	2 841 545 823,97	1 776 420 711,72	1 065 125 112,25	2 841 545 823,97
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 727 692 719,33	1 035 125 112,25	3 762 817 831,58	2 973 156 831,58	789 661 000,00	3 762 817 831,58
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	4 749 577 543,30	1 854 786 112,25	6 604 363 655,55	4 749 577 543,30	1 854 786 112,25	6 604 363 655,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
02020008-2024-2	[02020008-2024-2] - DSI Environnement de travail	900	1 252 700,00
02020009-2024-2	[02020009-2024-2] - DSI Infrastructure	900	3 938 000,00
02020010-2024-2	[02020010-2024-2] - DSI Projets, applications, urbanisation	900	2 414 863,91
04400004-2024-2	[04400004-2024-2] - Energie pour l'Afrique - Partenariat	900	340 000,00
11000042-2024-2	[11000042-2024-2] - Plateforme WinLab	902	100 000,00
11000045-2024-1	[11000045-2024-1] - Soutien à l'Equipement	902	2 000 000,00
11000048-2024-1	[11000048-2024-1] - Projets informatiques de la formation professionnelle	902	1 146 000,00
12000019-2024-1	[12000019-2024-1] - Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dév éco	902	26 154 200,00
13000003-2024-2	[13000003-2024-2] - Equipements des formations sanitaires	902	1 600 000,00
13000004-2024-1	[13000004-2024-1] - Projets immobiliers des établissements s anitaires	902	4 000 000,00
13000006-2024-1	[13000006-2024-1] - Equipements des formations sociales	902	500 000,00
13000007-2024-1	[13000007-2024-1] - Projets immobiliers des établissements f ilièr e sociale	902	1 300 000,00
22200004-2024-1	[22200004-2024-1] - Equipements fonctionnement général	902	2 200 000,00
22200010-2024-1	[22200010-2024-1] - Equipements informatiques des EPLE	902	6 520 000,00
22200011-2024-1	[22200011-2024-1] - Equipements mobiliers des EPLE	902	2 700 000,00
22200012-2024-1	[22200012-2024-1] - Equipements pédagogiques des EPLE	902	8 250 000,00
22200013-2024-1	[22200013-2024-1] - Equipements restauration scolaire	902	7 700 000,00
22200021-2024-1	[22200021-2024-1] - Maîtrise d ouvrage communale	902	6 700 000,00
22200022-2024-1	[22200022-2024-1] - Equipements des Espaces d'Innovation Partagés	902	640 000,00
22200501-2024-1	[22200501-2024-1] - Opérations immobilières HDF - Lycées pub lics	902	25 629 237,00
22200502-2024-2	[22200502-2024-2] - Maintenance programmée - Lycées publics	902	48 700 000,00
22200503-2024-2	[22200503-2024-2] - Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	902	5 200 000,00
22200504-2024-1	[22200504-2024-1] - Sureté - Lycées publics	902	6 500 000,00
22200505-2024-3	[22200505-2024-3] - Charges d'exploitation - Lycées publics	902	46 400 000,00
22200506-2024-1	[22200506-2024-1] - TRAVAUX RESTAURATION RENOVATION LAVERIE	902	1 500 000,00
22300003-2024-1	[22300003-2024-1] - Aide à la construction réhabilitation pr ivé	902	10 000 000,00
22400501-2024-1	[22400501-2024-1] - Opérations immobilières HDF - Cités Mixt es	902	1 495 000,00
22400502-2024-1	[22400502-2024-1] - Maintenance programmée - Cités Mixtes	902	8 550 000,00
22400503-2024-1	[22400503-2024-1] - Travaux urgents non programmables - Cité s Mixtes	902	300 000,00
22400504-2024-1	[22400504-2024-1] - Sureté - Cités Mixtes	902	1 500 000,00
22400505-2024-1	[22400505-2024-1] - Charges d'exploitation - Cités Mixtes	902	920 000,00
23000001-2024-2	[23000001-2024-2] - Soutien aux établissements d'enseignemen t supérieur	902	1 500 000,00
23000005-2024-2	[23000005-2024-2] - Constructions universitaires	902	7 000 000,00
28000001-2024-3	[28000001-2024-3] - Dispositifs d'aide à la scolarité	902	60 000,00
28000014-2024-2	[28000014-2024-2] - Accompagnement aux usages des TIC	902	1 000 000,00
31100101-2024-2	[31100101-2024-2] - Secteur artistique professionnel - operateurs structurants	903	400 000,00
31100102-2024-2	[31100102-2024-2] - Vitalité artistique soutien a la création	903	5 000 000,00
31100104-2024-2	[31100104-2024-2] - Aides ciblées Secteur artistique professionnel	903	7 658 300,00
31100201-2024-2	[31100201-2024-2] - Habitants et leurs espaces de vie operateurs structurants	903	676 700,00
31100202-2024-2	[31100202-2024-2] - Vitalité artistique Developpement culturel	903	2 500 000,00
31100204-2024-2	[31100204-2024-2] - Aides cibles pour les habitants dans leurs espaces de vie	903	1 255 000,00
31200204-2024-1	[31200204-2024-1] - Restauration du patrimoine protégé	903	2 375 000,00
31200205-2024-1	[31200205-2024-1] - Restauration du patrimoine non protégé	903	4 125 000,00
31200501-2024-1	[31200501-2024-1] - Opérations immobilières HDF - Culture	903	2 850 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
32000009-2024-2	[32000009-2024-2] - Partenariats ligues et comités régionaux	903	750 000,00
32000012-2024-2	[32000012-2024-2] - Equipements sportifs de proximité	903	6 000 000,00
32000015-2024-3	[32000015-2024-3] - Projets de performance fédéraux	903	100 000,00
32000022-2024-1	[32000022-2024-1] - Piscines	903	8 500 000,00
32000025-2024-1	[32000025-2024-1] - Equipements sportifs d'excellence	903	12 500 000,00
34800001-2024-2	[34800001-2024-2] - Actions lutte contre l'illettrisme	903	350 000,00
34800002-2024-1	[34800002-2024-1] - Soutien aux associations caritatives	903	1 000 000,00
41400001-2024-1	[41400001-2024-1] - Soutien aux maisons de sante pluridisciplinaires	904	2 500 000,00
41400002-2024-1	[41400002-2024-1] - Soutien aux équipements des centres hospitaliers	904	2 500 000,00
50000002-2024-1	[50000002-2024-1] - Action coeur de ville	905	5 000 000,00
50000004-2024-3	[50000004-2024-3] - INV centres villes centres bourgs	905	8 000 000,00
51000996-2024-1	[51000996-2024-1] - Quartiers anciens dégradés - AMT90509-1	905	280 000,00
53000003-2024-2	[53000003-2024-2] - Parcs Naturels Régionaux	907	210 000,00
53000007-2024-1	[53000007-2024-1] - ACTes Fonds projets structurants (FSPS)	905	10 000 000,00
53000008-2024-1	[53000008-2024-1] - Contrats territoriaux spécifiques	905	5 000 000,00
54000002-2024-1	[54000002-2024-1] - Aide à la Rénovation Energétique des Logement particuliers (AREL)	907	3 800 000,00
54000004-2024-1	[54000004-2024-1] - Engagement pour le renouveau du bassin minier ERBM Logement	905	4 274 000,00
54000008-2024-1	[54000008-2024-1] - ACTes Fonds communes rurales (FAPL)	905	12 000 000,00
54000011-2024-1	[54000011-2024-1] - Dernier commerce de proximité (PROX2.0)	905	1 500 000,00
54000012-2024-1	[54000012-2024-1] - Fonds d'intervention inondations et tempêtes (FIIT2.0)	905	150 000,00
54000013-2024-1	[54000013-2024-1] - Equipements numériques vidéoprotection (ENVP)	905	3 000 000,00
55000001-2024-2	[55000001-2024-2] - Développement des ports - Littoral	905	2 560 000,00
56000014-2024-3	[56000014-2024-3] - Réseaux Régional Télécommunication	905	400 000,00
57000001-2024-1	[57000001-2024-1] - Infrastructures numériques	905	3 810 000,00
61000001-2024-2	[61000001-2024-2] - Nouveaux modèles économiques et de consommation	906	1 939 000,00
63120002-2024-2	[63120002-2024-2] - Contrepartie FEADER	906	14 857 000,00
63120003-2024-2	[63120003-2024-2] - Soutien à la filière équine	906	500 000,00
63200005-2024-1	[63200005-2024-1] - Réhabilitation friches	906	1 500 000,00
63200006-2024-1	[63200006-2024-1] - Volet régional de France 2030 Filières	906	2 000 000,00
63200007-2024-2	[63200007-2024-2] - Volet régional de F2030 Idemo	906	2 000 000,00
71000006-2024-3	[71000006-2024-3] - Stratégies régionales et territoriales	907	293 000,00
71000010-2024-2	[71000010-2024-2] - Favoriser écocitoyenneté active pour la nature	907	297 000,00
71000011-2024-2	[71000011-2024-2] - Efficacite energetique, ENRR Energie Renouvelable et Recuperation	907	2 318 000,00
75800001-2024-1	[75800001-2024-1] - Aide à la Rénovation Energétique des Logements collectifs (AREC)	907	1 200 000,00
76000005-2024-1	[76000005-2024-1] - Agir en faveur des écosystèmes	907	2 114 000,00
76000006-2024-2	[76000006-2024-2] - Structurer la connaissance sur la biodiversité	907	85 000,00
76000008-2024-2	[76000008-2024-2] - Réseau écologique NATURA 2000	907	154 000,00
77000002-2024-2	[77000002-2024-2] - Aide à la Conversion au Bioéthanol (ACB)	907	400 000,00
78000001-2024-1	[78000001-2024-1] - Prévention des Risques technologiques	907	50 000,00
78000004-2024-2	[78000004-2024-2] - Prévention inondations et protection ressource eau	907	850 000,00
81100001-2024-2	[81100001-2024-2] - Convention TER	908	73 061 554,00
81100005-2024-1	[81100005-2024-1] - Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers	908	358 247 320,00
81200001-2024-1	[81200001-2024-1] - Infrastructures Gares et PEM	908	117 540 148,00
81300002-2024-2	[81300002-2024-2] - Informatique - Transports scolaires	908	745 365,00
81500005-2024-2	[81500005-2024-2] - Points Arrêt (GPS,Poteaux IV)	908	2 000 000,00
81500011-2024-1	[81500011-2024-1] - Investissement DSP Transport routier	908	300 000,00
81500012-2024-1	[81500012-2024-1] - Outils information voyageur	908	700 000,00
81800003-2024-1	[81800003-2024-1] - Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et BHNS	908	200 000,00
82200001-2024-2	[82200001-2024-2] - Centres de maintenance ferroviaire	908	33 500 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
82300001-2024-1	[82300001-2024-1] - Voirie départementale	908	100 000,00
82800001-2024-1	[82800001-2024-1] - Véloroutes Voies Vertes	908	2 000 000,00
85200001-2024-1	[85200001-2024-1] - Infrastructures fret	908	5 187 000,00
88300001-2024-1	[88300001-2024-1] - Aménagement infrastructures fluviales	908	3 000 000,00
88600001-2024-2	[88600001-2024-2] - Exploitation maintenance des ports	908	4 412 400,00
88600003-2024-2	[88600003-2024-2] - Aménagement des ports	908	12 080 000,00
88600506-2024-1	[88600506-2024-1] - Opérations immobilières HDF - Portuaire	908	500 000,00
92000001-2024-2	[92000001-2024-2] - Grand projets structurants recherche	906	6 000 000,00
92000002-2024-1	[92000002-2024-1] - Contractualisation universités et OR	906	730 000,00
92000005-2024-1	[92000005-2024-1] - Soutien aux projets de recherche	906	2 400 000,00
92000006-2024-1	[92000006-2024-1] - Soutien aux projets thématiques ou structurants	906	500 000,00
92000009-2024-6	[92000009-2024-6] - Accueil chercheurs (STARS)	906	300 000,00
93000002-2024-1	[93000002-2024-1] - Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	906	2 003 600,00
93000003-2024-2	[93000003-2024-2] - Fonds d'urgence Pêche	906	200 000,00
93000004-2024-1	[93000004-2024-1] - Financement de projet	906	500 000,00
93000006-2024-2	[93000006-2024-2] - Recherche-Développement halieutique	906	150 000,00
93000007-2024-3	[93000007-2024-3] - Accueil, accompagnement et suivi des JA	906	700 000,00
93000010-2024-3	[93000010-2024-3] - Plan agro-écologie	906	5 000,00
93000016-2024-2	[93000016-2024-2] - Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local	906	460 000,00
93000017-2024-3	[93000017-2024-3] - Accompagnement de la diversification	906	1 400 000,00
93000022-2024-2	[93000022-2024-2] - Animation et accompagnement des filières d'élevages	906	100 000,00
93000024-2024-2	[93000024-2024-2] - Investissement agricole	906	750 000,00
93000034-2024-2	[93000034-2024-2] - Aides forestières	906	50 000,00
94000004-2024-1	[94000004-2024-1] - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles	906	2 800 000,00
94000010-2024-1	[94000010-2024-1] - Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	906	2 500 000,00
94000011-2024-1	[94000011-2024-1] - Aide au développement des grandes entreprises	906	7 000 000,00
94000013-2024-1	[94000013-2024-1] - Aide à l'implantation d'entreprises	906	10 000 000,00
94000014-2024-1	[94000014-2024-1] - Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	906	3 000 000,00
94000015-2024-2	[94000015-2024-2] - Starter ESS	906	2 300 000,00
94000016-2024-2	[94000016-2024-2] - Innovation Sociale	906	200 000,00
94000023-2024-1	[94000023-2024-1] - Investissements au profit de l'innovation	906	2 000 000,00
94000034-2024-1	[94000034-2024-1] - Booster financement-Prêt	906	3 000 000,00
94000035-2024-1	[94000035-2024-1] - Booster financement-Garantie	906	3 500 000,00
94000036-2024-1	[94000036-2024-1] - Booster financement-Capital	906	20 000 000,00
94000042-2024-2	[94000042-2024-2] - Plans	906	10 000 000,00
94000044-2024-1	[94000044-2024-1] - Hauts de France Prévention	906	3 000 000,00
94000056-2024-4	[94000056-2024-4] - Fonds premier secours F1PS	906	3 000 000,00
94000070-2024-1	[94000070-2024-1] - Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet amélioration	906	2 000 000,00
94000071-2024-1	[94000071-2024-1] - Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet mobilité	906	2 000 000,00
94000075-2024-1	[94000075-2024-1] - Aide à la digitalisation des entreprises	906	2 000 000,00
94000085-2024-1	[94000085-2024-1] - AAP innovation collaborative process industriel	906	1 500 000,00
94000089-2024-1	[94000089-2024-1] - Pass Cyber Investissement	906	300 000,00
95000001-2024-1	[95000001-2024-1] - FRIT - Destinations touristiques	906	3 200 000,00
95000002-2024-1	[95000002-2024-1] - FRIT - Economie touristique	906	500 000,00
95000003-2024-2	[95000003-2024-2] - Organismes Régionaux Marketing territorial	906	150 000,00
95000004-2024-2	[95000004-2024-2] - ATTRACTIVITE	906	750 000,00
95000005-2024-3	[95000005-2024-3] - Devoir de mémoire	906	300 000,00
TOTAL			1 112 113 387,91

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	Envoyé en préfecture le 19/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023 Publié le 5 000 000,00 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF
TOTAL GENERAL	1 117 113 387,91	

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
02020009-2024-1	[02020009-2024-1] - DSI Infrastructure	930	1 814 250,00
02020010-2024-1	[02020010-2024-1] - DSI Projets, applications, urbanisation	930	768 263,67
04200001-2024-1	[04200001-2024-1] - Soutien aux reseaux d information	930	420 000,00
04200002-2024-1	[04200002-2024-1] - Accompagnement des programmes Interreg	930	77 600,00
04200003-2024-1	[04200003-2024-1] - Soutien aux projets europeens - Preparation	930	192 000,00
04200004-2024-1	[04200004-2024-1] - Soutien aux projets europeens - Realisation	930	108 000,00
04200006-2024-1	[04200006-2024-1] - Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens	930	300 000,00
04400004-2024-1	[04400004-2024-1] - Energie pour l'Afrique - Partenariat	930	152 000,00
04400005-2024-1	[04400005-2024-1] - Mobilité européenne et internationale	930	1 430 000,00
04400006-2024-1	[04400006-2024-1] - Diplomatie économique - Partenariat	930	65 000,00
04400007-2024-3	[04400007-2024-3] - Intervention territoriale	930	115 000,00
11000001-2024-1	[11000001-2024-1] - Ecole de la deuxième chance (E2C)	932	2 610 000,00
11000003-2024-2	[11000003-2024-2] - Compétences Clés	932	34 120 000,00
11000005-2024-1	[11000005-2024-1] - Chèque Pass Formation (CHPF)	932	2 000 000,00
11000009-2024-1	[11000009-2024-1] - Pass Emploi Entreprise (PAEE)	932	1 000 000,00
11000016-2024-1	[11000016-2024-1] - Se former pour un métier	932	92 500 000,00
11000017-2024-2	[11000017-2024-2] - Se spécialiser pour un métier	932	15 000 000,00
11000018-2024-1	[11000018-2024-1] - Se former en milieu pénitentiaire	932	2 693 466,00
11000019-2024-1	[11000019-2024-1] - Formations du supérieur	932	6 250 000,00
11000020-2024-1	[11000020-2024-1] - Valider les acquis de l'expérience	932	750 000,00
11000021-2024-2	[11000021-2024-2] - Se former pour créer, reprendre, gérer u ne entreprise	932	1 500 000,00
11000024-2024-1	[11000024-2024-1] - Rémunération, couverture sociale des stagiaires	932	105 000 000,00
11000025-2024-1	[11000025-2024-1] - Participation à l'hébergement, restaurat ion des stagiaires	932	1 200 000,00
11000033-2024-2	[11000033-2024-2] - Financement des ML MEF	932	9 215 000,00
11000034-2024-2	[11000034-2024-2] - Financement des structures de la FP	932	160 000,00
11000035-2024-1	[11000035-2024-1] - Participation statutaire FP	932	1 700 000,00
11000038-2024-1	[11000038-2024-1] - Innovation Expérimentation	932	4 000 000,00
11000042-2024-1	[11000042-2024-1] - Plateforme WinLab	932	50 000,00
11000046-2024-1	[11000046-2024-1] - Appui aux contrats de branche	932	4 000 000,00
11000048-2024-2	[11000048-2024-2] - Projets informatiques de la formation professionnelle	932	20 000,00
12000006-2024-2	[12000006-2024-2] - Evénements apprentissage et alternance	932	100 000,00
12000007-2024-1	[12000007-2024-1] - Création-reprise d'entreprises	932	120 000,00
12000008-2024-1	[12000008-2024-1] - Soutien à l'alternance dans les TPE PME	932	80 000,00
12000011-2024-1	[12000011-2024-1] - Soutien aux projets en lien avec le plan apprentissage etou aux fonds européens	932	800 000,00
12000013-2024-1	[12000013-2024-1] - Fond de solidarité des apprentis	932	500 000,00
12000017-2024-1	[12000017-2024-1] - Reprise des apprentis et jeunes sans con trat	932	925 000,00
12000019-2024-2	[12000019-2024-2] - Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dév éco	932	8 305 100,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
12000020-2024-1	[12000020-2024-1] - Soutien aux parcours des apprentis	932	16 929 989,00
12000022-2024-1	[12000022-2024-1] - Soutien aux partenariats développement de l'apprentissage	932	100 000,00
12000023-2024-1	[12000023-2024-1] - Communication dév apprentissag	932	100 000,00
13000001-2024-1	[13000001-2024-1] - Financement des établissements sanitaire s publics	932	85 695 716,00
13000002-2024-3	[13000002-2024-3] - Financement des établissements sanitaire s privés	932	19 729 121,00
13000005-2024-1	[13000005-2024-1] - Financement des établissements filière s ociale	932	22 989 264,00
13000008-2024-1	[13000008-2024-1] - Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS	932	46 445 158,00
13000009-2024-1	[13000009-2024-1] - Autres aides individuelles	932	645 000,00
22200001-2024-1	[22200001-2024-1] - Dotation Globale de Fonctionnement	932	107 265 553,00
22200002-2024-1	[22200002-2024-1] - Transports des internes et demis pension naires	932	710 000,00
22200005-2024-1	[22200005-2024-1] - Contrats et marchés région pour le fonct ionnement des EPLE	932	70 268 200,00
22200006-2024-1	[22200006-2024-1] - Emploi aidés	932	3 370 000,00
22200007-2024-1	[22200007-2024-1] - Accompagnement des contrats aidés	932	231 660,00
22200009-2024-1	[22200009-2024-1] - Participer au service de restauration (j e mange local, petit déj,FPSHR)	932	2 310 000,00
22200012-2024-4	[22200012-2024-4] - Equipements pédagogiques des EPLE	932	800 000,00
22200013-2024-4	[22200013-2024-4] - Equipements restauration scolaire	932	1 150 000,00
22200501-2024-2	[22200501-2024-2] - Opérations immobilières HDF - Lycées pub lics	932	400 000,00
22200502-2024-1	[22200502-2024-1] - Maintenance programmée - Lycées publics	932	4 500 000,00
22200503-2024-1	[22200503-2024-1] - Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	932	2 350 000,00
22200504-2024-2	[22200504-2024-2] - Sureté - Lycées publics	932	911 500,00
22200505-2024-1	[22200505-2024-1] - Charges d'exploitation - Lycées publics	932	1 050 000,00
22300001-2024-1	[22300001-2024-1] - Forfaits régionaux d'Externat	932	50 600 000,00
22400504-2024-2	[22400504-2024-2] - Sureté - Cités Mixtes	932	97 000,00
23000001-2024-1	[23000001-2024-1] - Soutien aux établissements d'enseignemen t supérieur	932	1 679 000,00
23000006-2024-1	[23000006-2024-1] - Contrats étudiants	932	1 920 000,00
23000007-2024-1	[23000007-2024-1] - Initiatives étudiantes	932	150 000,00
23000009-2024-1	[23000009-2024-1] - Parcours et Réussite en Etudes Longues P REL +PEI	932	1 500 000,00
23000010-2024-1	[23000010-2024-1] - Bourse MERMOZ	932	5 000 000,00
23000012-2024-1	[23000012-2024-1] - Aide aux étudiants à définir	932	2 280 000,00
25400001-2024-1	[25400001-2024-1] - Soutien régional aux transition professionnelle	932	2 000 000,00
26000001-2024-1	[26000001-2024-1] - Worldskills	932	800 000,00
28000001-2024-1	[28000001-2024-1] - Dispositifs d'aide à la scolarité	932	110 000,00
28000003-2024-1	[28000003-2024-1] - Actions éducatives Forfait	932	2 900 000,00
28000004-2024-4	[28000004-2024-4] - Soutien aux projets d'éducation	932	726 000,00
28000007-2024-1	[28000007-2024-1] - Evénements Information et Orientation	932	816 000,00
28000010-2024-1	[28000010-2024-1] - Gestion carte génération Hauts de France	932	1 000 000,00
28000011-2024-1	[28000011-2024-1] - Aides individuelles carte génération HdF	932	16 500 000,00
28000012-2024-1	[28000012-2024-1] - Aides complémentaires aux lycéens	932	500 000,00
28000013-2024-1	[28000013-2024-1] - Espace Numérique de Travail	932	1 610 000,00
28000014-2024-1	[28000014-2024-1] - Accompagnement aux usages des TIC	932	2 090 000,00
28000015-2024-1	[28000015-2024-1] - Accompagnement projets innovants et expé rimentaux	932	590 000,00
28800001-2024-1	[28800001-2024-1] - Sécurisation des parcours	932	450 000,00
31100101-2024-1	[31100101-2024-1] - Secteur artistique professionnel - operateurs structurants	933	42 264 752,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31100102-2024-1	[31100102-2024-1] - Vitalité artistique soutien a la création	933	960 946,00
31100103-2024-1	[31100103-2024-1] - Vitalité artistique développement et structuration	933	558 568,00
31100104-2024-1	[31100104-2024-1] - Aides ciblées Secteur artistique professionnel	933	384 778,00
31100105-2024-1	[31100105-2024-1] - Appels a projets - Secteur artistique professionnel	933	285 000,00
31100201-2024-1	[31100201-2024-1] - Habitants et leurs espaces de vie operateurs structurants	933	34 655 520,00
31100202-2024-1	[31100202-2024-1] - Vitalité artistique Développement culturel	933	3 102 410,00
31100203-2024-1	[31100203-2024-1] - Vitalité artistique Education artistique et culturelle	933	635 496,00
31100204-2024-1	[31100204-2024-1] - Aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie	933	3 324 320,00
31100205-2024-1	[31100205-2024-1] - Appels à projets pour les habitants dans leurs espaces de vie	933	562 500,00
31200202-2024-1	[31200202-2024-1] - Inventaire	933	63 500,00
32000001-2024-1	[32000001-2024-1] - Manifestations sportives	933	1 356 250,00
32000002-2024-1	[32000002-2024-1] - Clubs de haut niveau	933	8 226 341,00
32000005-2024-1	[32000005-2024-1] - Centres de formation clubs professionnel s	933	280 000,00
32000009-2024-1	[32000009-2024-1] - Partenariats ligues et comités régionaux	933	1 522 345,00
32000011-2024-2	[32000011-2024-2] - Sport Santé	933	60 000,00
32000013-2024-1	[32000013-2024-1] - Accompagnement des sportifs de haut nive au	933	433 000,00
32000015-2024-2	[32000015-2024-2] - Projets de performance fédéraux	933	690 000,00
32000016-2024-2	[32000016-2024-2] - Profession sport	933	61 500,00
32000018-2024-1	[32000018-2024-1] - Athlètes en pôle et en formation CREPS	933	300 000,00
32000020-2024-2	[32000020-2024-2] - Participation statutaire - Sports	933	1 545 644,00
32000021-2024-2	[32000021-2024-2] - Participation au fonctionnement des équi pements sportifs régionaux	933	608 100,00
33800001-2024-1	[33800001-2024-1] - Aide individuelle au permis de conduire	933	5 000 000,00
33800003-2024-1	[33800003-2024-1] - Conseil régional des jeunes	933	124 000,00
34800001-2024-1	[34800001-2024-1] - Actions lutte contre l illettrisme	933	356 000,00
34800002-2024-2	[34800002-2024-2] - Soutien aux associations caritatives	933	690 000,00
41200001-2024-1	[41200001-2024-1] - Prévention santé	934	2 350 000,00
41200002-2024-1	[41200002-2024-1] - Démographie médicale recherche	934	1 050 000,00
41200003-2024-1	[41200003-2024-1] - Observation santé	934	400 000,00
52000006-2024-3	[52000006-2024-3] - Politique de la ville 2024 2030	935	2 900 000,00
53000003-2024-1	[53000003-2024-1] - Parcs Naturels Régionaux	937	1 600 000,00
53000004-2024-1	[53000004-2024-1] - Participation statutaire	937	7 100 000,00
54000007-2024-1	[54000007-2024-1] - Conseillers FAIR	935	1 371 490,00
55000001-2024-1	[55000001-2024-1] - Développement des ports - Littoral	935	725 000,00
56000014-2024-1	[56000014-2024-1] - Réseaux Régional Télécommunication	935	3 901 600,00
57000001-2024-2	[57000001-2024-2] - Infrastructures numériques	935	810 000,00
57000002-2024-2	[57000002-2024-2] - Tiers lieux numériques	935	330 000,00
57000003-2024-2	[57000003-2024-2] - Usages et innovations numériques dans les territoires	935	227 300,00
58000001-2024-3	[58000001-2024-3] - Information des jeunes	933	260 000,00
58000005-2024-3	[58000005-2024-3] - Chantier Jeune Bénévole (CJBE)	933	80 000,00
58000007-2024-2	[58000007-2024-2] - Soutien aux projets des jeunes (CLAP)	933	470 000,00
58000010-2024-3	[58000010-2024-3] - Appel à Projets Permanent 4T et actions de lutte contre l illettrisme (4TIL)	933	1 150 000,00
58000015-2024-2	[58000015-2024-2] - Emplois associatifs (EMAC - CREAP)	933	880 000,00
58000016-2024-4	[58000016-2024-4] - Têtes de réseaux associatifs (COTR)	933	900 000,00

Publié le ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
58000017-2024-3	[58000017-2024-3] - Structures d'accompagnement territorial	933	236 000,00
58000018-2024-3	[58000018-2024-3] - Formation des bénévoles (FOBE)	933	350 000,00
58000019-2024-2	[58000019-2024-2] - Soutien aux initiatives associatives inn ovantes (INOV)	933	320 000,00
58000020-2024-2	[58000020-2024-2] - Participation des Jeunes	933	80 000,00
58000021-2024-1	[58000021-2024-1] - Lutte contre les violences faites aux fe mmes	933	310 000,00
58000022-2024-1	[58000022-2024-1] - Soutien aux organisations syndicales	933	241 534,00
58000024-2024-1	[58000024-2024-1] - Hauts de France en fête (HDFP)	933	1 000 000,00
61000001-2024-1	[61000001-2024-1] - Nouveaux modèles économiques et de consommation	936	2 130 000,00
63120001-2024-1	[63120001-2024-1] - Initiatives bas carbone	936	320 000,00
63120002-2024-1	[63120002-2024-1] - Contrepartie FEADER	936	635 000,00
63120003-2024-1	[63120003-2024-1] - Soutien à la filière équine	936	826 000,00
63200004-2024-1	[63200004-2024-1] - Aide au recrutement de séniors	936	450 000,00
63200006-2024-2	[63200006-2024-2] - Volet régional de France 2030 Filières	936	50 000,00
63200007-2024-1	[63200007-2024-1] - Volet régional de F2030 Idemo	936	50 000,00
63200008-2024-1	[63200008-2024-1] - Pôles de compétitivité et filières	936	11 670 000,00
63200009-2024-1	[63200009-2024-1] - Plate forme de transferts technologiques	936	1 795 241,00
63200010-2024-1	[63200010-2024-1] - Parcs d'innovation	936	2 000 000,00
63200011-2024-1	[63200011-2024-1] - Salons numériques	936	320 000,00
63200012-2024-1	[63200012-2024-1] - Animation écosystème HDFID	936	2 300 000,00
63200013-2024-1	[63200013-2024-1] - Entrepreneuriat innovant	936	170 000,00
63200014-2024-1	[63200014-2024-1] - Transformation-Facteur humain	936	180 000,00
63200015-2024-1	[63200015-2024-1] - Promotion et accueil d'investisseurs NFI	936	2 908 500,00
71000006-2024-1	[71000006-2024-1] - Stratégies régionales et territoriales	937	1 175 790,00
71000010-2024-1	[71000010-2024-1] - Favoriser écocitoyenneté active pour la nature	937	1 083 000,00
71000011-2024-1	[71000011-2024-1] - Efficacite energetique, ENRR Energie Renouvelable et Recuperation	937	1 481 300,00
76000005-2024-2	[76000005-2024-2] - Agir en faveur des écosystèmes	937	2 171 000,00
76000006-2024-1	[76000006-2024-1] - Structurer la connaissance sur la biodiv ersité	937	985 000,00
76000008-2024-1	[76000008-2024-1] - Réseau écologique NATURA 2000	937	625 000,00
78000004-2024-1	[78000004-2024-1] - Prévention inondations et protection ressource eau	937	240 000,00
80000001-2024-1	[80000001-2024-1] - Etudes Générales transports expertise	938	200 000,00
81100001-2024-1	[81100001-2024-1] - Convention TER	938	491 121 516,00
81100002-2024-1	[81100002-2024-1] - ETER	938	160 000,00
81300002-2024-1	[81300002-2024-1] - Informatique - Transports scolaires	938	119 807,00
81300010-2024-1	[81300010-2024-1] - Subventions AOM gratuité du transport de s lycéens	938	5 700 000,00
81800002-2024-1	[81800002-2024-1] - FidéliTER	938	450 000,00
82800001-2024-2	[82800001-2024-2] - Véloroutes Voies Vertes	938	70 000,00
88100001-2024-1	[88100001-2024-1] - Participation statutaire aéroport	938	128 400,00
88300001-2024-5	[88300001-2024-5] - Aménagement infrastructures fluviales	938	693 000,00
88500001-2024-1	[88500001-2024-1] - Participation statutaire multimodal	938	737 500,00
88600001-2024-1	[88600001-2024-1] - Exploitation maintenance des ports	938	8 046 550,00
88600002-2024-1	[88600002-2024-1] - Développement des ports - Domaine	938	4 382 397,28
88600003-2024-1	[88600003-2024-1] - Aménagement des ports	938	100 000,00
88800002-2024-1	[88800002-2024-1] - Mobilité inclusive	938	350 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
92000001-2024-1	[92000001-2024-1] - Grand projets structurants recherche	936	6 000 000,00
92000002-2024-2	[92000002-2024-2] - Contractualisation universités et OR	936	1 500 000,00
92000003-2024-3	[92000003-2024-3] - Allocations Recherche	936	8 650 000,00
92000005-2024-2	[92000005-2024-2] - Soutien aux projets de recherche	936	750 000,00
92000006-2024-2	[92000006-2024-2] - Soutien aux projets thématiques ou structurants	936	550 000,00
92000009-2024-5	[92000009-2024-5] - Accueil chercheurs (STARS)	936	600 000,00
92000010-2024-2	[92000010-2024-2] - Colloques et manifestations - Recherche	936	200 000,00
92000011-2024-3	[92000011-2024-3] - Expertise et communication - Recherche	936	100 000,00
93000001-2024-1	[93000001-2024-1] - Animation des filières halieutiques	936	600 000,00
93000002-2024-2	[93000002-2024-2] - Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	936	700 000,00
93000005-2024-1	[93000005-2024-1] - Financement d'événement	936	50 000,00
93000006-2024-1	[93000006-2024-1] - Recherche-Développement halieutique	936	100 000,00
93000007-2024-1	[93000007-2024-1] - Accueil, accompagnement et suivi des JA	936	1 080 000,00
93000008-2024-4	[93000008-2024-4] - Accompagnement des agriculteurs en difficulté	936	454 000,00
93000010-2024-1	[93000010-2024-1] - Plan agro-écologie	936	2 181 000,00
93000013-2024-2	[93000013-2024-2] - Pôle d'accompagnement bio	936	1 022 497,00
93000016-2024-1	[93000016-2024-1] - Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local	936	1 152 000,00
93000017-2024-2	[93000017-2024-2] - Accompagnement de la diversification	936	732 750,00
93000019-2024-2	[93000019-2024-2] - Promotion des produits de qualité	936	1 041 000,00
93000020-2024-2	[93000020-2024-2] - Aide à la certification SIQO	936	45 000,00
93000022-2024-1	[93000022-2024-1] - Animation et accompagnement des filières d'élevages	936	768 708,00
93000025-2024-2	[93000025-2024-2] - Manifestations, salons agricoles	936	200 000,00
93000033-2024-1	[93000033-2024-1] - Animation et accompagnement de la filière forestière	936	550 000,00
94000003-2024-1	[94000003-2024-1] - Plateformes Proch'emploi	936	2 655 445,00
94000005-2024-1	[94000005-2024-1] - Sensibilisation	936	1 130 000,00
94000006-2024-1	[94000006-2024-1] - Chéquier starter	936	9 090 000,00
94000008-2024-1	[94000008-2024-1] - ARDAN	936	180 000,00
94000015-2024-1	[94000015-2024-1] - Starter ESS	936	3 600 000,00
94000016-2024-1	[94000016-2024-1] - Innovation Sociale	936	460 000,00
94000023-2024-2	[94000023-2024-2] - Investissements au profit de l'innovation	936	50 000,00
94000026-2024-1	[94000026-2024-1] - Détection et accompagnement individuel des entreprises	936	1 165 000,00
94000028-2024-1	[94000028-2024-1] - Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons	936	900 000,00
94000029-2024-1	[94000029-2024-1] - Internationalisation des filières d'avenir	936	190 000,00
94000032-2024-1	[94000032-2024-1] - Aide au transport au particulier (ATP)	936	15 500 000,00
94000033-2024-1	[94000033-2024-1] - Aide à la garde d'enfant (AGE)	936	850 000,00
94000034-2024-2	[94000034-2024-2] - Booster financement-Prêt	936	50 000,00
94000046-2024-1	[94000046-2024-1] - Expertises	936	300 000,00
94000047-2024-1	[94000047-2024-1] - PLIE	936	1 357 573,00
94000054-2024-1	[94000054-2024-1] - Contractualisation territoire/AAP Territoires	936	360 000,00
94000060-2024-1	[94000060-2024-1] - Fonds d'aide aux plans de formation des entreprises DVRH	936	3 500 000,00
94000061-2024-1	[94000061-2024-1] - AAP ESS	936	500 000,00
94000064-2024-1	[94000064-2024-1] - Accompagnement à l'international des entreprises artisanales	936	400 000,00
94000066-2024-1	[94000066-2024-1] - Animation des dynamiques -Innovation sociale	936	696 000,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
94000069-2024-2	[94000069-2024-2] - Booster Artisans Commerçants Accompagnement conseil développement	936	1 790 000,00
94000074-2024-1	[94000074-2024-1] - Booster-Digitalisation des entreprises	936	200 000,00
94000076-2024-1	[94000076-2024-1] - Espace Information Formation	936	1 526 000,00
94000077-2024-1	[94000077-2024-1] - Accompagnement à la transformation des entreprises	936	1 022 357,00
94000078-2024-1	[94000078-2024-1] - Dispositif Centre-ville Centre-Bourg	936	700 000,00
94000081-2024-1	[94000081-2024-1] - Promotion et qualification projets TRI	936	658 910,00
94000085-2024-2	[94000085-2024-2] - AAP innovation collaborative process industriel	936	50 000,00
94000094-2024-1	[94000094-2024-1] - Evénements expertises	936	30 000,00
94000095-2024-1	[94000095-2024-1] - Soutien aux métiers d'art	936	500 000,00
95000001-2024-2	[95000001-2024-2] - FRIT - Destinations touristiques	936	900 000,00
95000003-2024-1	[95000003-2024-1] - Organismes Régionnaux Marketing territorial	936	7 673 080,00
95000004-2024-1	[95000004-2024-1] - ATTRACTIVITE	936	1 421 400,00
95000005-2024-1	[95000005-2024-1] - Devoir de mémoire	936	150 000,00
TOTAL			1 552 811 455,95
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			1 557 811 455,95

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	639 634 582,15		1 117 113 387,91	1 117 113 387,91	1 117 113 387,91
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
AE VOTEES	1 734 832 183,13		1 557 811 455,95	1 557 811 455,95	1 557 811 455,95
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 198 711 491,82	0,00	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97
90 Opérations ventilées	1 228 107 274,80	0,00	1 658 766 463,51	1 658 766 463,51	1 658 766 463,51
- en AP/CP (2)	1 172 151 254,25	0,00	1 589 004 904,03	1 589 004 904,03	1 589 004 904,03
- hors AP/CP (2)	55 956 020,55	0,00	69 761 559,48	69 761 559,48	69 761 559,48
Dont opérations pour comptes de tiers	13 035 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
92 Opérations non ventilées	970 604 217,02	0,00	1 182 779 360,46	1 182 779 360,46	1 182 779 360,46
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 198 711 491,82	0,00	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97
90 Opérations ventilées	626 854 126,35	0,00	1 074 758 106,17	1 074 758 106,17	1 074 758 106,17
- Recettes affectées	620 494 126,35	0,00	1 066 958 106,17	1 066 958 106,17	1 066 958 106,17
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	6 360 000,00	0,00	7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 308 593 415,18	0,00	1 469 639 955,55	1 469 639 955,55	1 469 639 955,55
954 Produit des cessions d'immobilisations	3 363 200,00	0,00	3 227 650,00	3 227 650,00	3 227 650,00
951 Virement de la section de fonctionnement	259 900 750,29		293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 628 658 079,70	0,00	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58
93 Services ventilés	2 610 483 227,37	0,00	2 589 883 019,11	2 589 883 019,11	2 589 883 019,11
- en AE/CP	1 747 612 801,35	0,00	1 683 751 982,41	1 683 751 982,41	1 683 751 982,41
- hors AE/CP	862 870 426,02	0,00	906 131 036,70	906 131 036,70	906 131 036,70
94 Services communs non ventilés	758 274 102,04	0,00	879 014 700,22	879 014 700,22	879 014 700,22
953 Virement à la section d'investissement	259 900 750,29		293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 628 658 079,70	0,00	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58
93 Services ventilés	427 303 602,02	0,00	382 635 075,25	382 635 075,25	382 635 075,25
94 Services communs non ventilés	3 201 354 477,68	0,00	3 380 182 756,33	3 380 182 756,33	3 380 182 756,33
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	12 945 563,91	0,00	0,00	237 764 437,00	56 040 000,00	5 000 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00					
AE VOTEES	10 442 113,67	0,00	0,00	775 867 727,00	114 328 504,00	3 800 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 199 977 084,62	398 335 692,47	0,00	212 892 464,43	51 084 180,53	5 000 000,00
90 Opérations ventilées	17 197 724,16	398 335 692,47	0,00	212 892 464,43	51 084 180,53	5 000 000,00
- en AP/CP (2)	12 084 454,16	336 575 402,99	0,00	211 969 464,43	49 889 180,53	5 000 000,00
- hors AP/CP (2)	5 113 270,00	61 760 289,48	0,00	923 000,00	1 195 000,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	1 182 779 360,46					
001 Solde exécution invest. reporté	0,00					
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 768 809 717,80	398 335 692,47	0,00	134 431 555,57	1 200 002,00	0,00
90 Opérations ventilées	2 022 000,00	398 335 692,47	0,00	134 431 555,57	1 200 002,00	0,00
- Recettes affectées	2 022 000,00	398 335 692,47	0,00	127 291 555,57	540 002,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	7 140 000,00	660 000,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 469 639 955,55					
954 Produit des cessions d'immobilisations	3 227 650,00					
951 Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25					
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00					
001 Solde exécution invest. reporté	0,00					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 426 400 382,24	183 498 645,74	0,00	981 169 851,51	114 455 800,00	3 900 000,00



SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportifs, loisirs	DONT Fonction 4 Services sociaux (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	253 465 569,77	183 498 645,74	0,00	981 169 851,51	114 455 800,00	3 900 000,00
- en AE/CP	6 138 673,07	174 048 645,74	0,00	734 222 826,51	110 419 330,00	3 900 000,00
- hors AE/CP	247 326 896,70	9 450 000,00	0,00	246 947 025,00	4 036 470,00	0,00
94 Services communs non ventilés	879 014 700,22					
953 Virement à la section d'investissement	293 920 112,25					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 392 684 228,33	183 498 645,74	0,00	115 626 950,21	406 653,00	0,00
93 Services ventilés	12 501 472,00	183 498 645,74	0,00	115 626 950,21	406 653,00	0,00
94 Services communs non ventilés	3 380 182 756,33					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	55 974 000,00	124 044 600,00	11 771 000,00	613 573 787,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	10 265 390,00	114 387 461,00	16 461 090,00	512 259 170,28	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	90 465 509,67	124 223 002,00	13 456 483,45	746 111 406,80	
90 Opérations ventilées		0,00	90 465 509,67	124 223 002,00	13 456 483,45	746 111 406,80	
- en AP/CP (2)		0,00	90 465 509,67	124 023 002,00	13 456 483,45	745 541 406,80	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	200 000,00	0,00	570 000,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	540 000,00	20 762 885,60	17 889,00	517 448 081,53	
90 Opérations ventilées		0,00	540 000,00	20 762 885,60	17 889,00	517 448 081,53	
- Recettes affectées		0,00	540 000,00	20 762 885,60	17 889,00	517 448 081,53	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	14 039 495,83	91 077 828,44	16 972 552,67	931 303 275,15	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	14 039 495,83	91 077 828,44	16 972 552,67	931 303 275,15	
- en AE/CP	0,00	0,00	14 029 495,83	90 225 828,44	16 934 552,67	533 832 630,15	
- hors AE/CP	0,00	0,00	10 000,00	852 000,00	38 000,00	397 470 645,00	

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en recette
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 891 994,00	2 263 432,50	30 660,00	64 415 267,80	
93 Services ventilés	0,00	0,00	3 891 994,00	2 263 432,50	30 660,00	64 415 267,80	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 658 766 463,51	1 074 758 106,17
900 Services généraux	17 197 724,16	2 022 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	398 335 692,47	398 335 692,47
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	212 892 464,43	134 431 555,57
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	51 084 180,53	1 200 002,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	5 000 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	90 465 509,67	540 000,00
906 Action économique	124 223 002,00	20 762 885,60
907 Environnement	13 456 483,45	17 889,00
908 Transports	746 111 406,80	517 448 081,53
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	363 118 360,46	698 434 955,55
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	32 506 700,00
923 Dettes et autres opérations financières	363 118 360,46	665 928 255,55
95 Chapitres de prévision sans réalisation		3 227 650,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		3 227 650,00
TOTAL	2 021 884 823,97	1 776 420 711,72


OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	30 000 000,00	30 000 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	789 661 000,00	741 205 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		293 920 112,25
TOTAL	819 661 000,00	1 065 125 112,25

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 245 464 112,25

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 841 545 823,97	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 2 841 545 823,97 
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT**

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	2 589 883 019,11	382 635 075,25
930 Services généraux	253 465 569,77	12 501 472,00
930-5 Gestion des fonds européens	183 498 645,74	183 498 645,74
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	981 169 851,51	115 626 950,21
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	114 455 800,00	406 653,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	3 900 000,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	14 039 495,83	3 891 994,00
936 Action économique	91 077 828,44	2 263 432,50
937 Environnement	16 972 552,67	30 660,00
938 Transports	931 303 275,15	64 415 267,80
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	137 809 700,22	2 590 521 756,33
940 Impositions directes	0,00	56 017 460,00
941 Autres impôts et taxes	2 200 000,00	2 264 992 496,33
942 Dotations et participations	0,00	260 511 800,00
943 Opérations financières	130 186 563,77	6 500 000,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 776 136,45	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	3 647 000,00	2 500 000,00
TOTAL	I 2 727 692 719,33	II 2 973 156 831,58

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	741 205 000,00	789 661 000,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	293 920 112,25	
TOTAL	III 1 035 125 112,25	IV 789 661 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 245 464 112,25

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 3 762 817 831,58
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 762 817 831,58	II + IV + VI
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		2 198 711 491,82	0,00	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 505 375 491,82	0,00	2 021 884 823,97	2 021 884 823,97	2 021 884 823,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	276 268 217,02	0,00	362 118 360,46	362 118 360,46	362 118 360,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	21 135 736,34	0,00	16 855 379,11	16 855 379,11	16 855 379,11
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	979 830 727,01	0,00	1 398 885 759,00	1 398 885 759,00	1 398 885 759,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	171 727 899,09	0,00	137 942 100,00	137 942 100,00	137 942 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	21 483 740,00	0,00	67 550 725,40	67 550 725,40	67 550 725,40
26	Participations et créances rattachées	3 601 786,25	0,00	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	18 292 386,11	0,00	26 632 500,00	26 632 500,00	26 632 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	13 035 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Sous total des opérations d'ordre		693 336 000,00		819 661 000,00	819 661 000,00	819 661 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	663 336 000,00		789 661 000,00	789 661 000,00	789 661 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	3 628 658 079,70	0,00	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58
	Sous total des opérations réelles et mixtes	2 721 257 329,41	0,00	2 727 692 719,33	2 727 692 719,33	2 727 692 719,33
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	675 692 841,56	0,00	632 585 256,65	632 585 256,65	632 585 256,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	408 947 670,00	0,00	440 931 062,00	440 931 062,00	440 931 062,00
014	Atténuations de produits	78 375 797,00	0,00	77 775 797,00	77 775 797,00	77 775 797,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	1 453 396 918,81	0,00	1 443 620 903,46	1 443 620 903,46	1 443 620 903,46
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 792 497,00	0,00	1 776 136,45	1 776 136,45	1 776 136,45
66	Charges financières	97 051 605,04	0,00	127 056 563,77	127 056 563,77	127 056 563,77
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	5 700 000,00		3 647 000,00	3 647 000,00	3 647 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	907 400 750,29		1 035 125 112,25	1 035 125 112,25	1 035 125 112,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	647 500 000,00		741 205 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	259 900 750,29		293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		2 198 711 491,82	0,00	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 261 310 741,53	0,00	1 776 420 711,72	1 776 420 711,72	1 776 420 711,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 806 100,00	0,00	32 506 700,00	32 506 700,00	32 506 700,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	531 423 938,79	0,00	1 047 255 278,77	1 047 255 278,77	1 047 255 278,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	596 287 315,18	0,00	665 928 255,55	665 928 255,55	665 928 255,55
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	71 857 498,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	2 303 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	65 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	0,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	14 744 089,56	0,00	12 802 827,40	12 802 827,40	12 802 827,40
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	6 360 000,00	0,00	7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 363 200,00	0,00	3 227 650,00	3 227 650,00	3 227 650,00
Sous total des opérations d'ordre		937 400 750,29		1 065 125 112,25	1 065 125 112,25	1 065 125 112,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	647 500 000,00		741 205 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	259 900 750,29		293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II

E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		3 628 658 079,70	0,00	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 965 322 079,70	0,00	2 973 156 831,58	2 973 156 831,58	2 973 156 831,58
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 072 632,12	0,00	3 384 613,80	3 384 613,80	3 384 613,80
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 567 724 390,87	0,00	1 596 962 291,32	1 596 962 291,32	1 596 962 291,32
731	Fiscalité locale	758 230 560,23	0,00	754 895 724,01	754 895 724,01	754 895 724,01
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	615 296 673,40	0,00	597 391 946,95	597 391 946,95	597 391 946,95
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	9 175 701,50	0,00	6 754 169,00	6 754 169,00	6 754 169,00
76	Produits financiers	5 684 012,52	0,00	7 533 086,50	7 533 086,50	7 533 086,50
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	2 466 109,06		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	3 667 000,00	0,00	3 735 000,00	3 735 000,00	3 735 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		663 336 000,00		789 661 000,00	789 661 000,00	789 661 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	663 336 000,00		789 661 000,00	789 661 000,00	789 661 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 228 107 274,80	0,00	1 112 113 387,91	1 658 766 463,51	1 658 766 463,51	1 589 004 904,03	69 761 559,48	1 658 766 463,51
900	Services généraux	14 317 129,77	0,00	7 945 563,91	17 197 724,16	17 197 724,16	12 084 454,16	5 113 270,00	17 197 724,16
900-5	Gestion des fonds européens	387 271 375,04	0,00	0,00	398 335 692,47	398 335 692,47	336 575 402,99	61 760 289,48	398 335 692,47
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	225 338 533,92	0,00	237 764 437,00	212 892 464,43	212 892 464,43	211 969 464,43	923 000,00	212 892 464,43
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	43 615 904,51	0,00	56 040 000,00	51 084 180,53	51 084 180,53	49 889 180,53	1 195 000,00	51 084 180,53
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	121 267 391,55	0,00	55 974 000,00	90 465 509,67	90 465 509,67	90 465 509,67	0,00	90 465 509,67
906	Action économique	119 809 428,24	0,00	124 044 600,00	124 223 002,00	124 223 002,00	124 023 002,00	200 000,00	124 223 002,00
907	Environnement	14 378 574,80	0,00	11 771 000,00	13 456 483,45	13 456 483,45	13 456 483,45	0,00	13 456 483,45
908	Transports	297 108 936,97	0,00	613 573 787,00	746 111 406,80	746 111 406,80	745 541 406,80	570 000,00	746 111 406,80
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	970 604 217,02	0,00		1 182 779 360,46	1 182 779 360,46		1 182 779 360,46	1 182 779 360,46
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	277 268 217,02	0,00		363 118 360,46	363 118 360,46		363 118 360,46	363 118 360,46
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00			30 000 000,00	30 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00
926	Transferts entre les sections	663 336 000,00			789 661 000,00	789 661 000,00		789 661 000,00	789 661 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			5 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 198 711 491,82	0,00	1 117 113 387,91	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97	1 589 004 904,03	1 252 540 919,94	2 841 545 823,97

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)

0,00

TOTAL

2 841 545 823,97

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	626 854 126,35	0,00	1 074 758 106,17	1 074 758 106,17	1 074 758 106,17
900	Services généraux	1 549 887,34	0,00	2 022 000,00	2 022 000,00	2 022 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	387 271 375,04	0,00	398 335 692,47	398 335 692,47	398 335 692,47
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	138 220 056,26	0,00	134 431 555,57	134 431 555,57	134 431 555,57
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	2 018 810,60	0,00	1 200 002,00	1 200 002,00	1 200 002,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	540 000,00	0,00	540 000,00	540 000,00	540 000,00
906	Action économique	16 192 089,56	0,00	20 762 885,60	20 762 885,60	20 762 885,60
907	Environnement	70 006,00	0,00	17 889,00	17 889,00	17 889,00
908	Transports	80 991 901,55	0,00	517 448 081,53	517 448 081,53	517 448 081,53
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 308 593 415,18	0,00	1 469 639 955,55	1 469 639 955,55	1 469 639 955,55
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	34 806 100,00	0,00	32 506 700,00	32 506 700,00	32 506 700,00
923	Dettes et autres opérations financières	596 287 315,18	0,00	665 928 255,55	665 928 255,55	665 928 255,55
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	647 500 000,00		741 205 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	263 263 950,29	0,00	297 147 762,25	297 147 762,25	297 147 762,25
951	Virement de la section de fonctionnement	259 900 750,29		293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25
954	Produit des cessions d'immobilisations	3 363 200,00	0,00	3 227 650,00	3 227 650,00	3 227 650,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 198 711 491,82	0,00	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97	2 841 545 823,97

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4) 0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5) 0,00

TOTAL 2 841 545 823,97

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 7 945 563,91**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	14 738 833,91	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 738 833,91	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	14 738 833,91	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	9 715 563,91		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	5 023 270,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 900
Détail par articles		

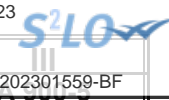
CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
Total (RAR N-1 + Vote)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	368 890,25	17 197 724,16
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	368 890,25	17 197 724,16
Vote de l'assemblée (2)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	368 890,25	17 197 724,16
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	368 890,25	12 084 454,16
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 113 270,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
Vote de l'assemblée (2)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
Recettes affectées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
Vote de l'assemblée (2)	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	336 575 402,99	0,00	0,00	336 575 402,99
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	60 000 000,00	1 760 289,48	61 760 289,48
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
Vote de l'assemblée (2)	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
Recettes affectées	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 237 764 437,00

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 251 273,43	9 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 251 273,43	9 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 251 273,43	9 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 783 273,43	9 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 840 063,80	287 941,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 840 063,80	287 941,80
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 840 063,80	287 941,80
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 840 063,80	287 941,80
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									
Détail par articles									
III									
A 902									

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT											
Total (RAR N-1 + Vote)	19 320 000,00	11 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 000,00	26 355 200,00	1 519 991,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	19 320 000,00	11 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 000,00	26 355 200,00	1 519 991,00
Vote de l'assemblée (2)	19 320 000,00	11 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 000,00	26 355 200,00	1 519 991,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	19 320 000,00	11 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 000,00	25 900 200,00	1 519 991,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Total (RAR N-1 + Vote)	7 140 000,00	5 829 349,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 154 200,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 140 000,00	5 829 349,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 154 200,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	7 140 000,00	5 829 349,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 154 200,00	0,00
Recettes affectées	0,00	5 829 349,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 154 200,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	7 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 902
Détail par articles		

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	212 892 464,43
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	212 892 464,43
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	212 892 464,43
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	211 969 464,43
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	134 431 555,57
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	134 431 555,57
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	134 431 555,57
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	127 291 555,57
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 140 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = **56 040 000.00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	12 931 529,74	10 042 176,01	0,00	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	12 931 529,74	10 042 176,01	0,00	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	12 931 529,74	10 042 176,01	0,00	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	12 931 529,74	9 147 176,01	0,00	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	540 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	540 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	540 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	540 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	7 210 367,75	0,00	5 400 000,00	2 202 107,03	7 920 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 210 367,75	0,00	5 400 000,00	2 202 107,03	7 920 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	7 210 367,75	0,00	5 400 000,00	2 202 107,03	7 920 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	7 210 367,75	0,00	5 400 000,00	2 202 107,03	7 640 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 903
Détail par articles							

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	918 000,00	0,00	51 084 180,53
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	918 000,00	0,00	51 084 180,53
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	918 000,00	0,00	51 084 180,53
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	898 000,00	0,00	49 889 180,53
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 195 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 002,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 002,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 002,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 002,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 5 000 000,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 904
Détail par articles		

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 904
Détail par articles							

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) =

0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 55 974 000.00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
		Total (RAR N-1 + Vote)	16 012 947,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	16 012 947,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	16 012 947,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	16 012 947,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	14 013 873,40	32 910 789,93	15 094 285,36	0,00	0,00	781 079,00	0,00	5 455 160,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 013 873,40	32 910 789,93	15 094 285,36	0,00	0,00	781 079,00	0,00	5 455 160,00
Vote de l'assemblée (2)	14 013 873,40	32 910 789,93	15 094 285,36	0,00	0,00	781 079,00	0,00	5 455 160,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	14 013 873,40	32 910 789,93	15 094 285,36	0,00	0,00	781 079,00	0,00	5 455 160,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 802 171,60	4 395 202,64	0,00	0,00	0,00	90 465 509,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 802 171,60	4 395 202,64	0,00	0,00	0,00	90 465 509,67
Vote de l'assemblée (2)	1 802 171,60	4 395 202,64	0,00	0,00	0,00	90 465 509,67
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 802 171,60	4 395 202,64	0,00	0,00	0,00	90 465 509,67
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = **124 044 600,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 115 000,00	0,00	0,00	12 631 002,00	92 134 000,00	2 909 998,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 115 000,00	0,00	0,00	12 631 002,00	92 134 000,00	2 909 998,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 115 000,00	0,00	0,00	12 631 002,00	92 134 000,00	2 909 998,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 115 000,00	0,00	0,00	12 631 002,00	92 134 000,00	2 909 998,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	152 071,50	0,00	0,00	318 567,43	20 190 850,23	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	152 071,50	0,00	0,00	318 567,43	20 190 850,23	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	152 071,50	0,00	0,00	318 567,43	20 190 850,23	0,00
Recettes affectées	0,00	152 071,50	0,00	0,00	318 567,43	20 190 850,23	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 906
Détail par articles		

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	845 002,00	1 388 000,00	0,00	13 200 000,00	0,00	124 223 002,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	845 002,00	1 388 000,00	0,00	13 200 000,00	0,00	124 223 002,00
Vote de l'assemblée (2)	845 002,00	1 388 000,00	0,00	13 200 000,00	0,00	124 223 002,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	845 002,00	1 388 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	124 023 002,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	101 396,44	0,00	0,00	0,00	20 762 885,60
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	101 396,44	0,00	0,00	0,00	20 762 885,60
Vote de l'assemblée (2)	0,00	101 396,44	0,00	0,00	0,00	20 762 885,60
Recettes affectées	0,00	101 396,44	0,00	0,00	0,00	20 762 885,60
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 11 771 000,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 997 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 997 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 997 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 997 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 907
Détail par articles		

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	964 394,88	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	964 394,88	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	964 394,88	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	964 394,88	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A 907
Détail par articles									

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 500,00	2 859 234,72	450 000,00	0,00	13 456 483,45
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 500,00	2 859 234,72	450 000,00	0,00	13 456 483,45
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 500,00	2 859 234,72	450 000,00	0,00	13 456 483,45
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 500,00	2 859 234,72	450 000,00	0,00	13 456 483,45
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 889,00	0,00	17 889,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 889,00	0,00	17 889,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 889,00	0,00	17 889,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 889,00	0,00	17 889,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 613 573 787,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	376 941,61	745 365,00	506 288,10	100 000,00	621 264 170,79	0,00	0,00	0,00	4 853 357,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	376 941,61	745 365,00	506 288,10	100 000,00	621 264 170,79	0,00	0,00	0,00	4 853 357,00
Vote de l'assemblée (2)	376 941,61	745 365,00	506 288,10	100 000,00	621 264 170,79	0,00	0,00	0,00	4 853 357,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	376 941,61	745 365,00	506 288,10	100 000,00	621 264 170,79	0,00	0,00	0,00	4 853 357,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	512 182 082,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	512 182 082,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	512 182 082,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	512 182 082,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 908
Détail par articles		

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	15 213 281,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 213 281,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	15 213 281,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	15 213 281,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A 908
Détail par articles									

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	81 425 061,13	2 952 638,64	16 376 737,23	0,00	0,00	1 697 566,10	0,00	746 111 406,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	81 425 061,13	2 952 638,64	16 376 737,23	0,00	0,00	1 697 566,10	0,00	746 111 406,80
Vote de l'assemblée (2)	0,00	81 425 061,13	2 952 638,64	16 376 737,23	0,00	0,00	1 697 566,10	0,00	746 111 406,80
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	81 425 061,13	2 952 638,64	15 806 737,23	0,00	0,00	1 697 566,10	0,00	745 541 406,80
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 565 998,80	500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 448 081,53
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	2 565 998,80	500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 448 081,53
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 565 998,80	500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 448 081,53
Recettes affectées	0,00	2 565 998,80	500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 448 081,53
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	34 806 100,00	0,00	32 506 700,00	32 506 700,00	32 506 700,00
10222	FCTVA	34 806 100,00	0,00	32 506 700,00	32 506 700,00	32 506 700,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	277 268 217,02	0,00	363 118 360,46	363 118 360,46	363 118 360,46
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
16318	Autres emprunts obligataires	4 050 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1641	Emprunts en euros	169 463 813,87	0,00	101 540 592,33	101 540 592,33	101 540 592,33
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	7 503 140,35	0,00	7 631 286,39	7 631 286,39	7 631 286,39
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	95 251 262,80	0,00	172 696 481,74	172 696 481,74	172 696 481,74
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	596 287 315,18	0,00	665 928 255,55	665 928 255,55	665 928 255,55
1641	Emprunts en euros	501 036 052,38	0,00	493 231 773,81	493 231 773,81	493 231 773,81
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	95 251 262,80	0,00	172 696 481,74	172 696 481,74	172 696 481,74

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2313	Constructions	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
458121	PLATEAU TECHNIQUE SANTE	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
2031	Frais d'études	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	663 336 000,00	789 661 000,00	789 661 000,00
	Reprises sur autofinancement	660 336 000,00	786 661 000,00	786 661 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 325 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
13912	Subv. transf. Régions	2 000,00	15 000,00	15 000,00
13913	Subv. transf. Départements	700 000,00	600 000,00	600 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	700 000,00	800 000,00	800 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	3 000,00	500 000,00	500 000,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	12 785 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
139173	Subv. transf. FEADER	2 550 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
139178	Autres fonds européens	5 700 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	137 908 000,00	132 311 000,00	132 311 000,00
198	Neutralisation des amortissements	491 558 000,00	590 330 000,00	590 330 000,00
	Charges transférées	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
21312	Bâtiments scolaires	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	647 500 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
	Amortissement des immobilisations	647 500 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
28031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28033	Frais d'insertion	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	6 535 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 009 000,00	23 030 000,00	23 030 000,00
2804115	Monuments historiques	25 000,00	145 000,00	145 000,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	1 717 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	2 380 000,00	2 403 000,00	2 403 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	12 415 000,00	11 445 000,00	11 445 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	105 000,00	150 000,00	150 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	2 845 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	87 500 000,00	77 350 000,00	77 350 000,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	41 000,00	50 000,00	50 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	25 000,00	40 000,00	40 000,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	0,00	45 000,00	45 000,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	16 000,00	16 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Publié le	Vote de l'assemblée
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	5 000,00	2 000,00		2 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	553 000,00	700 000,00		700 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 780 000,00	1 800 000,00		1 800 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	841 000,00	870 000,00		870 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	13 401 000,00	15 510 000,00		15 510 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	1 220 000,00	1 300 000,00		1 300 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	38 820 000,00	86 500 000,00		86 500 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	42 010 000,00	44 870 000,00		44 870 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	1 150 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	10 635 000,00	12 300 000,00		12 300 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	14 745 000,00	15 520 000,00		15 520 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	55 000,00	55 000,00		55 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	30 505 000,00	26 350 000,00		26 350 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	24 400 000,00	24 600 000,00		24 600 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 340 000,00	1 416 000,00		1 416 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	61 540 000,00	72 500 000,00		72 500 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	19 450 000,00	22 650 000,00		22 650 000,00
280423	Privé : Projet infrastructure	7 270 000,00	7 560 000,00		7 560 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	335 000,00	850 000,00		850 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	3 590 000,00	2 601 000,00		2 601 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 290 000,00	2 400 000,00		2 400 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	95 500 000,00	107 300 000,00		107 300 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 250 000,00	5 620 000,00		5 620 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 000,00	60 000,00		60 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 020 000,00	8 217 000,00		8 217 000,00
281312	Bâtiments scolaires	28 560 000,00	10 520 000,00		10 520 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 970 000,00	6 540 000,00		6 540 000,00
281318	Autres bâtiments publics	4 460 000,00	4 515 000,00		4 515 000,00
281328	Autres bâtiments privés	25 000,00	250 000,00		250 000,00
281351	Bâtiments publics	500 000,00	400 000,00		400 000,00
28152	Installations de voirie	5 000,00	0,00		0,00
281571	Matériel ferroviaire	150 000,00	122 000,00		122 000,00
281572	Matériel technique scolaire	15 140 000,00	11 400 000,00		11 400 000,00
2815731	Matériel roulant	90 000,00	90 000,00		90 000,00
281578	Autre matériel technique	4 080 000,00	4 800 000,00		4 800 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	40 000,00	65 000,00		65 000,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	10 500,00	10 000,00		10 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	5 500,00	7 000,00		7 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	69 150 000,00	40 330 000,00		40 330 000,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	5 000,00	20 000,00		20 000,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	500 000,00	500 000,00		500 000,00
2817572	Matériel technique scolaire (mad)	500 000,00	400 000,00		400 000,00
2817578	Autre matériel technique (mad)	25 000,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Publié le	Vote de l'assemblée
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	45 000,00	78 000,00		78 000,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	5 000,00	0,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	123 000,00	155 000,00		155 000,00
281828	Autres matériels de transport	750 000,00	850 000,00		850 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	15 090 000,00	10 550 000,00		10 550 000,00
281838	Autre matériel informatique	3 590 000,00	3 040 000,00		3 040 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 540 000,00	55 160 000,00		55 160 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	273 000,00	2 002 000,00		2 002 000,00
28185	Matériel de téléphonie	30 000,00	78 000,00		78 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 503 000,00	900 000,00		900 000,00
	Autres	0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				5 000 000,00
950	Dépenses imprévues				5 000 000,00
	RECETTES	263 263 950,29	297 147 762,25	297 147 762,25	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	259 900 750,29	293 920 112,25	293 920 112,25	
954	Produit des cessions d'immobilisations	3 363 200,00	3 227 650,00	3 227 650,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 610 483 227,37	0,00	1 552 811 455,95	2 589 883 019,11	2 589 883 019,11	1 683 751 982,41	906 131 036,70	2 589 883 019,11
930	Services généraux	246 306 917,33	0,00	5 442 113,67	253 465 569,77	253 465 569,77	6 138 673,07	247 326 896,70	253 465 569,77
930-5	Gestion des fonds européens	148 911 257,40	0,00	0,00	183 498 645,74	183 498 645,74	174 048 645,74	9 450 000,00	183 498 645,74
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	1 032 307 693,03	0,00	775 867 727,00	981 169 851,51	981 169 851,51	734 222 826,51	246 947 025,00	981 169 851,51
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	110 441 303,00	0,00	114 328 504,00	114 455 800,00	114 455 800,00	110 419 330,00	4 036 470,00	114 455 800,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	4 000 000,00	0,00	3 800 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	12 985 084,86	0,00	10 265 390,00	14 039 495,83	14 039 495,83	14 029 495,83	10 000,00	14 039 495,83
936	Action économique	93 694 672,99	0,00	114 387 461,00	91 077 828,44	91 077 828,44	90 225 828,44	852 000,00	91 077 828,44
937	Environnement	18 554 228,45	0,00	16 461 090,00	16 972 552,67	16 972 552,67	16 934 552,67	38 000,00	16 972 552,67
938	Transports	943 282 070,31	0,00	512 259 170,28	931 303 275,15	931 303 275,15	533 832 630,15	397 470 645,00	931 303 275,15
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	758 274 102,04	0,00		879 014 700,22	879 014 700,22		879 014 700,22	879 014 700,22
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	2 800 000,00	0,00		2 200 000,00	2 200 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	100 481 605,04	0,00		130 186 563,77	130 186 563,77		130 186 563,77	130 186 563,77
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 792 497,00	0,00		1 776 136,45	1 776 136,45		1 776 136,45	1 776 136,45
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	5 700 000,00			3 647 000,00	3 647 000,00		3 647 000,00	3 647 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	647 500 000,00			741 205 000,00	741 205 000,00		741 205 000,00	741 205 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	259 900 750,29		5 000 000,00	293 920 112,25	293 920 112,25		293 920 112,25	293 920 112,25

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié en information,
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Publié en information, dépenses gérées (RAR N-1 + Vote) TOTAL III = I + II	
952	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	259 900 750,29			293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25	293 920 112,25	
TOTAL des groupes fonctionnels		3 628 658 079,70	0,00	1 557 811 455,95	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58	1 683 751 982,41	2 079 065 849,17	3 762 817 831,58

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	------

TOTAL	3 762 817 831,58
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	427 303 602,02	0,00	382 635 075,25	382 635 075,25	382 635 075,25
930	Services généraux	15 217 010,29	0,00	12 501 472,00	12 501 472,00	12 501 472,00
930-5	Gestion des fonds européens	148 911 257,40	0,00	183 498 645,74	183 498 645,74	183 498 645,74
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	202 672 620,71	0,00	115 626 950,21	115 626 950,21	115 626 950,21
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	497 668,62	0,00	406 653,00	406 653,00	406 653,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	4 097 917,00	0,00	3 891 994,00	3 891 994,00	3 891 994,00
936	Action économique	2 124 660,00	0,00	2 263 432,50	2 263 432,50	2 263 432,50
937	Environnement	8 000,00	0,00	30 660,00	30 660,00	30 660,00
938	Transports	53 774 468,00	0,00	64 415 267,80	64 415 267,80	64 415 267,80
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	3 201 354 477,68	0,00	3 380 182 756,33	3 380 182 756,33	3 380 182 756,33
940	Impositions directes	57 894 285,38	0,00	56 017 460,00	56 017 460,00	56 017 460,00
941	Autres impôts et taxes	2 237 232 606,72	0,00	2 264 992 496,33	2 264 992 496,33	2 264 992 496,33
942	Dotations et participations	235 731 384,00	0,00	260 511 800,00	260 511 800,00	260 511 800,00
943	Opérations financières	4 694 092,52	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	2 466 109,06		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
946	Transferts entre les sections (3)	663 336 000,00		789 661 000,00	789 661 000,00	789 661 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		3 628 658 079,70	0,00	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58	3 762 817 831,58

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)

0,00

TOTAL

3 762 817 831,58

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 5 442 113,67**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	36 846 653,37	197 365 330,00	4 742 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	36 846 653,37	197 365 330,00	4 742 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	36 846 653,37	197 365 330,00	4 742 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	3 462 113,67		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	33 384 539,70	197 365 330,00	4 742 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	3 906 400,00	4 049 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 906 400,00	4 049 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	3 906 400,00	4 049 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES						
Détail par articles						
						III B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	8 941 785,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 941 785,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	8 941 785,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	8 941 785,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

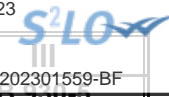
III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 930
Détail par articles		

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
Total (RAR N-1 + Vote)	200 000,00	0,00	1 432 987,53	0,00	1 389 613,87	253 465 569,77
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	200 000,00	0,00	1 432 987,53	0,00	1 389 613,87	253 465 569,77
Vote de l'assemblée (2)	200 000,00	0,00	1 432 987,53	0,00	1 389 613,87	253 465 569,77
- Dans le cadre d'une AE-CP	200 000,00	0,00	1 132 070,53	0,00	1 344 488,87	6 138 673,07
- Hors AE-CP	0,00	0,00	300 917,00	0,00	45 125,00	247 326 896,70
Total (RAR N-1 + Vote)	200 000,00	0,00	3 394 375,00	0,00	951 197,00	12 501 472,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	200 000,00	0,00	3 394 375,00	0,00	951 197,00	12 501 472,00
Vote de l'assemblée (2)	200 000,00	0,00	3 394 375,00	0,00	951 197,00	12 501 472,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

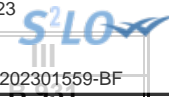
CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
Vote de l'assemblée (2)	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
- Dans le cadre d'une AE-CP	30 115 222,61	143 933 423,13	0,00	0,00	174 048 645,74
- Hors AE-CP	0,00	0,00	8 750 000,00	700 000,00	9 450 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
Vote de l'assemblée (2)	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 775 867 727,00

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
		Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 295 067,60	49 800 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 295 067,60	49 800 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 898 042,60	49 800 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 397 025,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 045 950,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 045 950,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 045 950,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	6 630 000,00	212 000,00	45 840 000,00	21 005 000,00	112 935 000,00	1 000 000,00	126 100 000,00	19 705 000,00	27 838 136,91	170 516 927,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 630 000,00	212 000,00	45 840 000,00	21 005 000,00	112 935 000,00	1 000 000,00	126 100 000,00	19 705 000,00	27 838 136,91	170 516 927,00
Vote de l'assemblée (2)	6 630 000,00	212 000,00	45 840 000,00	21 005 000,00	112 935 000,00	1 000 000,00	126 100 000,00	19 705 000,00	27 838 136,91	170 516 927,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	6 630 000,00	92 000,00	45 840 000,00	20 705 000,00	112 935 000,00	1 000 000,00	126 100 000,00	19 705 000,00	27 708 136,91	170 516 927,00
- Hors AE-CP	0,00	120 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	76 165 900,21	810 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	12 305 100,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	76 165 900,21	810 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	12 305 100,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	76 165 900,21	810 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	12 305 100,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET							III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES							B 932
Détail par articles							

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 292 720,00	0,00	981 169 851,51
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 292 720,00	0,00	981 169 851,51
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 292 720,00	0,00	981 169 851,51
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	21 292 720,00	0,00	734 222 826,51
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 947 025,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	115 626 950,21
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	115 626 950,21
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	115 626 950,21

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 114 328 504,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	82 255 047,00	2 642 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	82 255 047,00	2 642 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	82 255 047,00	2 642 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	82 245 047,00	1 678 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	10 000,00	964 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	230 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	230 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	230 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	2 100 564,00	0,00	0,00	9 888 597,00	1 634 589,00	4 356 250,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 100 564,00	0,00	0,00	9 888 597,00	1 634 589,00	4 356 250,00
Vote de l'assemblée (2)	2 100 564,00	0,00	0,00	9 888 597,00	1 634 589,00	4 356 250,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 100 564,00	0,00	0,00	9 888 597,00	1 522 345,00	1 416 250,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	112 244,00	2 940 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	121 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	121 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	121 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 933
Détail par articles		

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	6 022 000,00	310 000,00	5 246 000,00	0,00	114 455 800,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	6 022 000,00	310 000,00	5 246 000,00	0,00	114 455 800,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	6 022 000,00	310 000,00	5 246 000,00	0,00	114 455 800,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	6 022 000,00	310 000,00	5 236 000,00	0,00	110 419 330,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	4 036 470,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	406 653,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	406 653,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	406 653,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 3 800 000,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



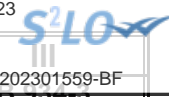
III – VOTE DU BUDGET							III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES							B 934
Détail par articles							

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

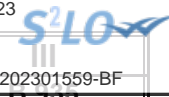
Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 10 265 390,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
		Total (RAR N-1 + Vote)	555 339,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	555 339,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	555 339,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	555 339,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	672 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	672 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	672 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	2 919 576,42	0,00	10 000,00	5 153 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 919 576,42	0,00	10 000,00	5 153 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	2 919 576,42	0,00	10 000,00	5 153 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 919 576,42	0,00	0,00	5 153 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	3 189 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	3 189 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	3 189 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Total (RAR N-1 + Vote)	519 246,85	4 881 500,00	0,00	0,00	0,00	14 039 495,83
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	519 246,85	4 881 500,00	0,00	0,00	0,00	14 039 495,83
Vote de l'assemblée (2)	519 246,85	4 881 500,00	0,00	0,00	0,00	14 039 495,83
- Dans le cadre d'une AE-CP	519 246,85	4 881 500,00	0,00	0,00	0,00	14 029 495,83
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	3 891 994,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	3 891 994,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	3 891 994,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 114 387 461,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	12 240 000,00	0,00	0,00	11 389 045,44	39 874 583,00	803 430,50
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	12 240 000,00	0,00	0,00	11 389 045,44	39 874 583,00	803 430,50
Vote de l'assemblée (2)	0,00	12 240 000,00	0,00	0,00	11 389 045,44	39 874 583,00	803 430,50
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	12 240 000,00	0,00	0,00	11 389 045,44	39 505 583,00	803 430,50
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	601 783,00	0,00	0,00	0,00	1 661 649,50	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	601 783,00	0,00	0,00	0,00	1 661 649,50	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	601 783,00	0,00	0,00	0,00	1 661 649,50	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

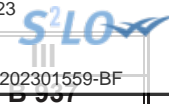
III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Total (RAR N-1 + Vote)	9 428 769,50	3 859 000,00	0,00	13 483 000,00	0,00	91 077 828,44
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	9 428 769,50	3 859 000,00	0,00	13 483 000,00	0,00	91 077 828,44
Vote de l'assemblée (2)	9 428 769,50	3 859 000,00	0,00	13 483 000,00	0,00	91 077 828,44
- Dans le cadre d'une AE-CP	9 428 769,50	3 859 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	90 225 828,44
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	483 000,00	0,00	852 000,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263 432,50
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263 432,50
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263 432,50

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 16 461 090,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 792 227,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	4 792 227,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 792 227,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	4 762 227,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	30 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	30 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	30 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	191 729,12	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	191 729,12	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	191 729,12	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	191 729,12	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

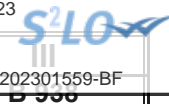
III – VOTE DU BUDGET								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 937
Détail par articles								

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 925 596,41	63 000,00	0,00	16 972 552,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 925 596,41	63 000,00	0,00	16 972 552,67
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 925 596,41	63 000,00	0,00	16 972 552,67
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 917 596,41	63 000,00	0,00	16 934 552,67
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	38 000,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 512 259 170,28**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825		
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	372 500,00	44 946 687,00	1 068 900,00	356 246 067,00	511 812 873,00	0,00	0,00	128 400,00	858 394,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	372 500,00	44 946 687,00	1 068 900,00	356 246 067,00	511 812 873,00	0,00	0,00	128 400,00	858 394,00	
Vote de l'assemblée (2)	372 500,00	44 946 687,00	1 068 900,00	356 246 067,00	511 812 873,00	0,00	0,00	128 400,00	858 394,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	222 500,00	5 819 807,00	0,00	0,00	511 712 873,00	0,00	0,00	128 400,00	858 394,00	
- Hors AE-CP	150 000,00	39 126 880,00	1 068 900,00	356 246 067,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	983 270,00	0,00	39 850 567,00	22 894 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	983 270,00	0,00	39 850 567,00	22 894 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	983 270,00	0,00	39 850 567,00	22 894 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 938
Détail par articles								

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	606 251,00	713 000,00	13 627 703,15	0,00	737 500,00	40 000,00	0,00	931 303 275,15
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	606 251,00	713 000,00	13 627 703,15	0,00	737 500,00	40 000,00	0,00	931 303 275,15
Vote de l'assemblée (2)	0,00	606 251,00	713 000,00	13 627 703,15	0,00	737 500,00	40 000,00	0,00	931 303 275,15
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	606 251,00	713 000,00	13 003 905,15	0,00	737 500,00	30 000,00	0,00	533 832 630,15
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	623 798,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	397 470 645,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 000,00	0,00	681 213,80	0,00	0,00	0,00	0,00	64 415 267,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 000,00	0,00	681 213,80	0,00	0,00	0,00	0,00	64 415 267,80
Vote de l'assemblée (2)	0,00	6 000,00	0,00	681 213,80	0,00	0,00	0,00	0,00	64 415 267,80

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	57 894 285,38	0,00	56 017 460,00	56 017 460,00	56 017 460,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	57 894 285,38	0,00	56 017 460,00	56 017 460,00	56 017 460,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	2 800 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	800 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 237 232 606,72	0,00	2 264 992 496,33	2 264 992 496,33	2 264 992 496,33
731421	TICPE - LRL	410 845 307,00	0,00	407 575 824,00	407 575 824,00	407 575 824,00
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	51 796 534,00	0,00	50 546 534,00	50 546 534,00	50 546 534,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	147 777 568,00	0,00	150 200 000,00	150 200 000,00	150 200 000,00
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	2 820 443,00	0,00	2 820 443,00	2 820 443,00	2 820 443,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	30 278 403,21	0,00	30 917 443,37	30 917 443,37	30 917 443,37
731774	TICPE FPA	56 818 019,64	0,00	56 818 019,64	56 818 019,64	56 818 019,64
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	971 013 611,59	0,00	989 443 376,52	989 443 376,52	989 443 376,52
7358	Autres	565 882 720,28	0,00	576 670 855,80	576 670 855,80	576 670 855,80

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	235 731 384,00	0,00	260 511 800,00	260 511 800,00	260 511 800,00
7414	DGF des permanents syndicaux	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
744	FCTVA	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	4 064 636,00	0,00	4 064 636,00	4 064 636,00	4 064 636,00
74631	DGD des régions	91 534 147,00	0,00	93 384 147,00	93 384 147,00	93 384 147,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	4 078 061,00	4 078 061,00	4 078 061,00
748312	D.C.R.T.P.	89 886 476,00	0,00	91 536 476,00	91 536 476,00	91 536 476,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	3 240 948,00	3 240 948,00	3 240 948,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	38 076 186,00	0,00	38 076 186,00	38 076 186,00	38 076 186,00
748388	Autres	11 839 939,00	0,00	25 801 346,00	25 801 346,00	25 801 346,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	100 481 605,04	0,00	130 186 563,77	130 186 563,77	130 186 563,77
627	Services bancaires et assimilés	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
6288	Autres services extérieurs	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6542	Créances éteintes	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	83 707 666,56	0,00	104 022 082,77	104 022 082,77	104 022 082,77
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	969 451,96	0,00	66 993,76	66 993,76	66 993,76
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 682 375,98	0,00	19 876 016,26	19 876 016,26	19 876 016,26
6618	Intérêts des autres dettes	6 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	3 442 110,54	0,00	3 091 470,98	3 091 470,98	3 091 470,98
	RECETTES (4)	4 694 092,52	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
75888	Autres	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7688	Autres	4 594 092,52	0,00	6 400 000,00	6 400 000,00	6 400 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	19 475 515,20
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 408 521,44
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	66 993,76
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 792 497,00	0,00	1 776 136,45	1 776 136,45	1 776 136,45
65861	Frais de personnel	1 629 297,00	0,00	1 653 736,45	1 653 736,45	1 653 736,45
65862	Matériel, équipement et fournitures	163 200,00	0,00	122 400,00	122 400,00	122 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	5 700 000,00	3 647 000,00	3 647 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 000,00	500 000,00	500 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 200 000,00	3 147 000,00	3 147 000,00
	RECETTES (3)	2 466 109,06	2 500 000,00	2 500 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 466 109,06	2 500 000,00	2 500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	647 500 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	647 500 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	647 500 000,00	741 205 000,00	741 205 000,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	663 336 000,00	789 661 000,00	789 661 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	660 336 000,00	786 661 000,00	786 661 000,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	491 558 000,00	590 330 000,00	590 330 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	168 778 000,00	196 331 000,00	196 331 000,00
	Transfert de charges	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



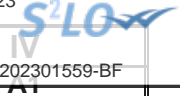
III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	259 900 750,29	293 920 112,25	293 920 112,25	5 000 000,00
952	Dépenses imprévues				5 000 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>259 900 750,29</i>	<i>293 920 112,25</i>	<i>293 920 112,25</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		380 316 084,62	398 335 692,47	0,00	212 892 464,43	51 084 180,53	5 000 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	362 118 360,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 914 563,91	0,00	0,00	7 656 000,00	1 490 090,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 368 890,25	398 335 692,47	0,00	55 383 858,39	43 477 073,50	5 000 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 363 000,00	0,00	0,00	94 893 767,67	35 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 511 270,00	0,00	0,00	53 616 338,37	6 082 017,03	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		703 684 605,55	398 335 692,47	0,00	134 431 555,57	1 200 002,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 227 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 506 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 000 000,00	398 335 692,47	0,00	126 973 613,77	440 002,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	665 928 255,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 000,00	0,00	0,00	317 941,80	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	7 140 000,00	660 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		90 465 509,67	124 223 002,00	13 456 483,45	746 111 406,80		2 021 884 823,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		362 118 360,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	137 398,45	0,00	0,00	4 657 326,75		16 855 379,11
204	Subventions d'équipement versées	89 938 111,22	86 736 002,00	13 456 483,45	703 189 647,72		1 398 885 759,00
21	Immobilisations corporelles	390 000,00	0,00	0,00	35 260 332,33		137 942 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	337 000,00	0,00	3 004 100,00		67 550 725,40
26	Participations et créances rattachées	0,00	9 400 000,00	0,00	0,00		9 400 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	26 550 000,00	0,00	0,00		26 632 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00		2 500 000,00
RECETTES		540 000,00	20 762 885,60	17 889,00	517 448 081,53		1 776 420 711,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		3 227 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		32 506 700,00
13	Subventions d'investissement	540 000,00	1 500 000,00	17 889,00	517 448 081,53		1 047 255 278,77
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		665 928 255,55
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00		1 800 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00		5 100 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	12 462 885,60	0,00	0,00		12 802 827,40
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		7 800 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		14 738 833,91	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 724 563,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 153 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 511 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

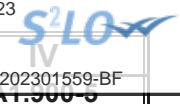
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	368 890,25	17 197 724,16
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	368 890,25	2 368 890,25
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 724 563,91
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 243 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 511 270,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



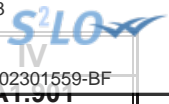
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
204	Subventions d'équipement versées	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
RECETTES		0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	336 575 402,99	60 000 000,00	1 760 289,48	398 335 692,47

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 251 273,43	9 000 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 779,42	9 000 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 778,59	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 881 106,08	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 510 100,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 002 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 269 783,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 742 475,38	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 435 750,96	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 840 063,80	287 941,80
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 244 178,80	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	287 941,80
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		19 320 000,00	11 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066 000,00	26 355 200,00	1 519 991,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	18 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00	23 022 087,97	1 519 991,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176 000,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	8 703 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198 112,03	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 140 000,00	5 829 349,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 154 200,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	5 829 349,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 154 200,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	7 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

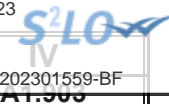
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	212 892 464,43
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 180 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	53 283 858,39
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	1 476 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 778,59
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 907 606,08
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 510 100,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 720 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	16 269 783,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 810 587,41
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 805 750,96
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	134 431 555,57
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	33 407 728,77
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 941,80
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	12 931 529,74	10 042 176,01	0,00	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	40 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	12 931 529,74	9 147 176,01	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	840 000,00	0,00	4 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	540 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	440 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		7 210 367,75	0,00	5 400 000,00	2 202 107,03	7 920 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	1 300 090,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 210 367,75	0,00	5 400 000,00	50 000,00	7 640 000,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	852 017,03	280 000,00	0,00
RECETTES		0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

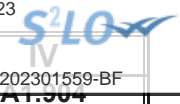
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	918 000,00	0,00	51 084 180,53
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 090,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	898 000,00	0,00	43 477 073,50
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 082 017,03
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 002,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 002,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



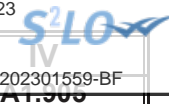
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		16 012 947,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	14 685 549,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	127 398,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		14 013 873,40	32 910 789,93	15 094 285,36	0,00	0,00	781 079,00	0,00	5 455 160,00
204	Subventions d'équipement versées	12 621 792,34	30 908 315,53	15 094 285,36	0,00	0,00	781 079,00	0,00	5 455 160,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	1 392 081,06	2 002 474,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

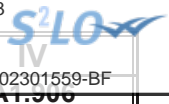
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		1 802 171,60	4 395 202,64	0,00	0,00	0,00	90 465 509,67
204	Subventions d'équipement versées	1 802 171,60	3 995 202,64	0,00	0,00	0,00	85 343 555,76
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	137 398,45
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	390 000,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 594 555,46
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d’animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	1 115 000,00	0,00	0,00	12 631 002,00	92 134 000,00	2 909 998,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	815 000,00	0,00	0,00	12 256 002,00	56 157 000,00	2 909 998,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	9 100 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	25 140 000,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	152 071,50	0,00	0,00	318 567,43	20 190 850,23	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	152 071,50	0,00	0,00	318 567,43	11 890 850,23	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

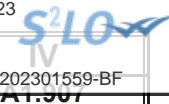
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		845 002,00	1 388 000,00	0,00	13 200 000,00	0,00	124 223 002,00
204	Subventions d'équipement versées	845 002,00	353 000,00	0,00	12 000 000,00	0,00	85 336 002,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400 000,00
274	Prêts	0,00	1 035 000,00	0,00	0,00	0,00	26 550 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
RECETTES		0,00	101 396,44	0,00	0,00	0,00	20 762 885,60
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
274	Prêts	0,00	101 396,44	0,00	0,00	0,00	12 462 885,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	3 997 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 997 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	964 394,88	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	964 394,88	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

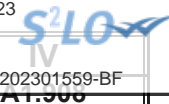
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 500,00	2 859 234,72	450 000,00	0,00	13 456 483,45
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 500,00	2 859 234,72	450 000,00	0,00	13 456 483,45
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 889,00	0,00	17 889,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 889,00	0,00	17 889,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		376 941,61	745 365,00	506 288,10	100 000,00	621 264 170,79	0,00	0,00	0,00	4 853 357,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	100 000,00	597 468 170,79	0,00	0,00	0,00	4 853 357,00
205	Licences, procédés, droits similaires	376 941,61	745 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 803 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	506 288,10	0,00	16 043 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	512 182 082,73	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	505 882 082,73	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		15 213 281,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 263 281,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	2 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

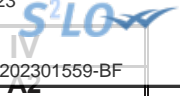
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	81 425 061,13	2 952 638,64	16 376 737,23	0,00	0,00	1 697 566,10	0,00	746 111 406,80
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	251 537,00	1 138 890,14	1 194 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 535 020,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 372 122,76	1 813 748,50	670 000,00	0,00	0,00	1 697 566,10	0,00	639 438 246,35
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 306,61
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	9 882 944,23	0,00	0,00	0,00	0,00	16 685 944,23
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	1 625 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 100,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 949 288,10
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	3 004 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 004 100,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	60 801 401,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 751 401,37
RECETTES		0,00	2 565 998,80	500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 448 081,53
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 565 998,80	500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	511 148 081,53
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	391 275 269,99	183 498 645,74	0,00	981 169 851,51	114 455 800,00	3 900 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	37 836 504,37	0,00	0,00	247 865 361,13	4 118 570,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 005 212,00	0,00	0,00	238 925 850,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 753 853,40	183 498 645,74	0,00	494 078 640,38	110 337 230,00	3 900 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 776 136,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	127 056 563,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 647 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 603 023 228,33	183 498 645,74	0,00	115 626 950,21	406 653,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	3 025 000,00	0,00	0,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 549 400,00	0,00	0,00	309 000,00	45 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 566 114 232,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	754 895 724,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	266 435 676,00	183 498 645,74	0,00	113 701 000,21	240 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 103 196,00	0,00	0,00	906 950,00	121 653,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	6 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

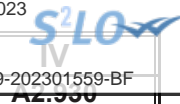
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	14 039 495,83	91 077 828,44	16 972 552,67	931 303 275,15		2 727 692 719,33
011	Charges à caractère général	0,00	3 842 200,00	577 885,00	198 000,00	338 146 736,15		632 585 256,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		440 931 062,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00		77 775 797,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 197 295,83	90 499 943,44	16 774 552,67	517 580 742,00		1 443 620 903,46
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 776 136,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		127 056 563,77
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 647 000,00
RECETTES		0,00	3 891 994,00	2 263 432,50	30 660,00	64 415 267,80		2 973 156 831,58
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 735 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	481 213,80		3 384 613,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 848 059,00		1 596 962 291,32
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		754 895 724,01
74	Dotations et participations	0,00	3 861 994,00	880 000,00	30 660,00	28 743 971,00		597 391 946,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	250 346,00	0,00	4 342 024,00		6 754 169,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	1 133 086,50	0,00	0,00		7 533 086,50
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		36 846 653,37	197 365 330,00	4 742 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 492 484,00	0,00	309 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 297 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 178 067,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 370 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 431 308,66	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	564 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	680 823,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 661 143,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	135 000,00	272 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 084 990,01	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	490 500,00	0,00	4 082 200,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	985 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	709 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	879 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 779 540,00	0,00	30 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	104 800,00	1 046 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	442 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	143 635 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 882 390,00	51 276 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	694 805,00	1 129 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	764 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	29 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 042 553,00	5 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	147 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 906 400,00	4 049 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	2 317 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
706	Prestations de services	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	392 000,00	1 024 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	755 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		8 941 785,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	110 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	116 500,00	111 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	80 000,00	77 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	8 522 285,00	2 255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils							93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports				
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		200 000,00	0,00	1 432 987,53	0,00	1 389 613,87	253 465 569,77
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	3 823 134,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	6 324 565,00
613	Locations	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	2 312 567,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 071,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 432 808,66
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	213 000,00	0,00	0,00	893 823,70
618	Divers	0,00	0,00	75 500,00	0,00	0,00	1 903 143,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	35 667,00	0,00	0,00	442 667,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101 990,01
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	315 000,00	0,00	58 625,00	5 218 825,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	700,00	0,00	22 000,00	1 031 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	900 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	8 000,00	0,00	2 000,00	4 977 540,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 151 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 437,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 635 785,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 159 245,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 852 195,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 220,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 475,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 777 285,00
656	Participations	0,00	0,00	278 629,28	0,00	0,00	278 629,28
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	200 000,00	0,00	466 341,25	0,00	1 306 988,87	3 220 883,12
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 581,00
RECETTES		200 000,00	0,00	3 394 375,00	0,00	951 197,00	12 501 472,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 317 400,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement			
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
747	Participations	200 000,00	0,00	3 394 375,00	0,00	913 001,00	5 923 876,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	38 196,00	793 196,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



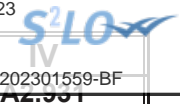
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
RECETTES		30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74
747	Participations	30 115 222,61	143 933 423,13	8 750 000,00	700 000,00	183 498 645,74

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



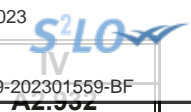
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 295 067,60	49 800 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 502 762,13	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 311 280,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 116 810,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 131 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 078 750,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 600,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 490,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 464 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356 080,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 455 995,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 893 745,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 294 400,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 969 325,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 385,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 075,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 020 820,47	49 800 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 319 350,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 045 950,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 93-22

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré					
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
			758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		6 630 000,00	212 000,00	45 840 000,00	21 005 000,00	112 935 000,00	1 000 000,00	126 100 000,00	19 705 000,00	27 838 136,91	170 516 927,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	420 000,00	1 010 000,00	84 185 000,00	0,00	119 700 000,00	1 000 000,00	50 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	130 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	12 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 929 989,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 088 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400 000,00	0,00	15 200 000,00	41 863 164,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 977 673,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615 000,00	0,00	42 676 090,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 541 933,00	0,00	33 030 000,00	19 695 000,00	28 750 000,00	1 000 000,00	0,00	16 970 000,00	9 428 147,91	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	76 165 900,21	810 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	12 305 100,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 93-26
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF


Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25							93-256 Autres	93-26 et sociale
				Formation professionnelle								
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires				
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	76 165 900,21	810 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	12 305 100,00	0,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

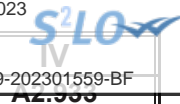
Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 292 720,00	0,00	981 169 851,51
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715 000,00	0,00	1 715 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	2 524 762,13
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	690 000,00	0,00	208 366 280,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 358 810,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 251 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 078 750,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	15 446 589,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00	0,00	357 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 490,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 464 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	1 536 080,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 455 995,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 893 745,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 294 400,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 969 325,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 385,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500 000,00	0,00	79 131 306,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 798 493,47
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 491 090,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	4 917 720,00	0,00	125 652 150,91
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	115 626 950,21
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 93-29
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes						TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	99 701 000,21
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 950,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	82 255 047,00	2 642 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	688 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	260 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	44 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	107 056,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	17 332 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	64 767 150,05	1 634 427,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	230 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	230 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		2 100 564,00	0,00	0,00	9 888 597,00	1 634 589,00	4 356 250,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	82 244,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 493 000,00	0,00	80 000,00
656	Participations	2 060 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	40 440,00	0,00	0,00	8 395 597,00	1 522 345,00	1 336 250,00
RECETTES		121 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	121 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

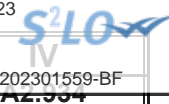
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	6 022 000,00	310 000,00	5 246 000,00	0,00	114 455 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	352 870,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 970 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 100,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 056,95
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 392 964,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	6 022 000,00	310 000,00	5 236 000,00	0,00	89 264 209,05
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	406 653,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 653,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	3 658 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent [°] cpt prop. - Subvent [°]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

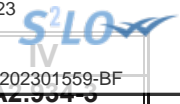
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00	
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 658 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



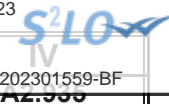
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		555 339,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	555 339,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		672 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	672 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		2 919 576,42	0,00	10 000,00	5 153 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 719 576,42	0,00	0,00	5 153 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 189 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	3 189 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		519 246,85	4 881 500,00	0,00	0,00	0,00	14 039 495,83
617	Etudes et recherches	0,00	1 006 250,00	0,00	0,00	0,00	1 006 250,00
618	Divers	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 490 950,00	0,00	0,00	0,00	2 490 950,00
628	Divers	214 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
656	Participations	160 000,00	880 000,00	0,00	0,00	0,00	1 240 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	97 246,85	418 300,00	0,00	0,00	0,00	8 944 295,83
RECETTES		0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	3 891 994,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 861 994,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	12 240 000,00	0,00	0,00	11 389 045,44	39 874 583,00	803 430,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 150,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 045,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	11 290 000,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	950 000,00	0,00	0,00	11 389 045,44	38 688 388,00	803 430,50
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	601 783,00	0,00	0,00	0,00	1 661 649,50	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	249 346,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 369,96	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	783,00	0,00	0,00	0,00	1 933,54	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

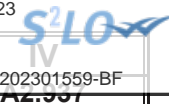
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		9 428 769,50	3 859 000,00	0,00	13 483 000,00	0,00	91 077 828,44
611	Contrats de prestations de services	241 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 690,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 150,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 045,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 140 000,00
656	Participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	8 987 079,50	3 859 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	77 676 943,44
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	483 000,00	0,00	483 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263 432,50
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 346,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 369,96
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 716,54

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	4 792 227,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	4 662 227,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	30 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	30 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	191 729,12	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	191 729,12	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 925 596,41	63 000,00	0,00	16 972 552,67
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	135 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 058 094,00	0,00	0,00	7 158 094,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 699 502,41	63 000,00	0,00	9 616 458,67
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		372 500,00	44 946 687,00	1 068 900,00	356 246 067,00	511 812 873,00	0,00	0,00	128 400,00	858 394,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 759,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	320 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	334 860,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	19 807,00	96 600,00	0,00	1 141 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 000,00	0,00	661 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	39 126 880,00	0,00	280 670 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	20 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	5 700 000,00	0,00	0,00	509 099 208,00	0,00	0,00	128 400,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	32 500,00	0,00	0,00	0,00	636 600,00	0,00	0,00	0,00	523 534,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	983 270,00	0,00	39 850 567,00	22 894 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	30 848 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 560 701,00	22 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	983 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 441 807,00	894 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	606 251,00	713 000,00	13 627 703,15	0,00	737 500,00	40 000,00	0,00	931 303 275,15
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	212 919,87	0,00	0,00	0,00	0,00	212 919,87
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 597 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 597 909,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 759,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	5 946 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 191 439,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	20 000,00	638 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 212 898,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 257 713,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	606 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 403 401,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 430 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	1 460 800,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	3 512 397,28	0,00	0,00	0,00	0,00	3 512 397,28
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	737 500,00	10 000,00	0,00	515 675 108,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	693 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 905 634,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00
RECETTES		0,00	6 000,00	0,00	681 213,80	0,00	0,00	0,00	0,00	64 415 267,80
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	481 213,80	0,00	0,00	0,00	0,00	481 213,80
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 848 059,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 760 701,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983 270,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 19/12/2023
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-89	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures			
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 342 024,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Société Générale	02/07/2021	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Banque Postale	02/07/2021	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Caisse d'Epargne	02/07/2021	50 000 000,00	8 950 000,00	3 246,61	8 950 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
098-P	01/07/2008	6 000 000,00	0,00	32 956,46	0,00	6 000 000,00
192	17/10/2008	24 000 000,00	426 925 000,00	479 164,76	426 925 000,00	24 000 000,00
114-P	30/06/2010	8 500 000,00	45 700 000,00	170 296,90	45 700 000,00	8 500 000,00
196	24/06/2011	32 173 256,17	474 193 410,80	560 395,23	474 193 410,80	32 173 256,17
232	24/06/2011	13 000 000,00	0,00	537 724,69	0,00	13 000 000,00
223-B	30/01/2015	2 741 498,28	0,00	149 873,68	0,00	2 741 498,28
227-C	30/01/2015	1 333 368,00	0,00	58 707,63	0,00	1 333 368,00
255	04/01/2016	67 115 026,63	0,00	1 441 234,42	0,00	67 115 026,63
274	02/07/2021	17 666 666,66	0,00	25 575,00	0,00	17 666 666,66
5194 Billets de trésorerie						
HSBC	02/07/2021	1 000 000 000,00	4 020 000 000,00	6 979 079,51	4 020 000 000,00	100 000 000,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 422 529 815,74	4 975 768 410,80	10 438 254,89	4 975 768 410,80	272 529 815,74

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					825 000 000,00									
104-P	HSBC - Natixis	11/12/2008	19/12/2008	19/12/2009	5 000 000,00	V	Eur12M+1.00	4,330	5,020	EUR	A	C	N	A-1
204	CA CIB	17/09/2012	01/10/2012	01/10/2024	80 000 000,00	F	TF à 3.42%	3,420	3,420	EUR	X	F	N	A-1
207	HSBC	13/02/2013	15/02/2013	15/02/2033	30 000 000,00	F	TF à 3.45%	3,450	3,450	EUR	X	F	N	A-1
208	HSBC	07/05/2013	13/05/2013	13/05/2038	20 000 000,00	F	TF à 3.25%	3,250	3,250	EUR	X	F	N	A-1
235	GFI	24/11/2016	24/11/2016	24/11/2037	15 000 000,00	F	TF à 1.76%	1,760	1,760	EUR	X	F	N	A-1
236	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2036	25 000 000,00	F	TF à 2.08%	2,010	2,010	EUR	X	F	N	A-1
237	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2039	15 000 000,00	F	TF à 1.979%	1,980	1,980	EUR	X	F	N	A-1
240	GFI	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	10 000 000,00	F	TF à 1.878%	1,880	1,880	EUR	X	F	N	A-1
241	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2035	15 000 000,00	F	TF à 1.731%	1,730	1,730	EUR	X	F	N	A-1
242	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2036	20 000 000,00	F	TF à 1.819%	1,820	1,820	EUR	X	F	N	A-1
243	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	5 000 000,00	F	TF à 1.901%	1,900	1,900	EUR	X	F	N	A-1
244	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2028	20 000 000,00	F	TF à 1.449%	1,450	1,450	EUR	X	F	N	A-1
245	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2029	20 000 000,00	F	TF à 1.521%	1,520	1,520	EUR	X	F	N	A-1
256	LBP	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2030	15 000 000,00	F	TF à 0.262%	0,260	0,260	EUR	X	F	N	A-1
257	HSBC	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2040	50 000 000,00	F	TF à 0.643%	0,640	0,640	EUR	X	F	N	A-1
258	HSBC	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2042	65 000 000,00	F	TF à 0.691%	0,690	0,690	EUR	X	F	N	A-1
259	HSBC	02/12/2020	04/12/2020	04/12/2025	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
260	LBP	02/12/2020	04/12/2020	04/02/2026	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
261	Morgan Stanley	02/12/2020	04/12/2020	04/12/2027	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
263	LBP	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2030	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
264	GFI	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2031	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
265	CA CIB	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2041	50 000 000,00	F	TF à 0.361%	0,360	0,360	EUR	X	F	N	A-1
266	CA CIB	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2043	60 000 000,00	F	TF à 0.402%	0,400	0,400	EUR	X	F	N	A-1
267	GFI	21/10/2021	25/10/2021	25/10/2025	10 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
268	HSBC	22/10/2021	26/10/2021	26/10/2025	10 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
269	GFI	21/10/2021	25/10/2021	04/02/2026	20 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
276	LBP	18/07/2022	20/07/2022	20/07/2037	50 000 000,00	F	TF à 2.60%	2,600	2,600	EUR	X	F	N	A-1
277	CA CIB	27/09/2022	29/09/2022	29/09/2044	50 000 000,00	F	TF à 2.981%	2,980	2,980	EUR	X	F	N	A-1
279	TP ICAP	04/04/2023	06/04/2023	24/01/2034	30 000 000,00	F	TF à 3.48%	3,480	3,480	EUR	X	F	N	A-1
280	LBP	04/04/2023	06/04/2023	06/04/2038	20 000 000,00	F	TF à 3.584%	3,580	3,580	EUR	X	F	N	A-1
281-1	RIVAGE	04/04/2023	19/04/2023	19/04/2047	30 000 000,00	F	TF à 3.76%	3,760	3,760	EUR	X	F	N	A-1
281-2	RIVAGE	04/04/2023	19/04/2023	19/04/2047	10 000 000,00	F	TF à 3.76%	3,760	3,760	EUR	X	F	N	A-1

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023



Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 886 615 881,81									
1641 Emprunts en euros (total)					3 597 357 718,91									
093-P	Caisse d'épargne	17/12/2007	19/12/2007	25/03/2008	45 000 000,00	F	TF à 4.57%	4,570	4,570	EUR	T	C	O	A-1
095-P	Crédit Foncier de France	19/12/2007	21/12/2007	22/12/2008	15 000 000,00	C	TF à 4.23%	4,230	4,230	EUR	A	P	O	C-1
097-P	Crédit Foncier de France	26/06/2008	30/06/2008	30/09/2008	10 000 000,00	V	Eur3M+0.075	5,200	2,890	EUR	T	C	O	A-1
099-P	Crédit Foncier de France	27/06/2008	02/07/2008	02/07/2009	15 000 000,00	C	TF à 4.55%	4,550	4,550	EUR	A	C	O	C-1
100-P	Caisse d'épargne	15/12/2008	23/12/2008	25/03/2009	25 000 000,00	F	TF à 3.94%	3,940	3,940	EUR	T	P	O	A-1
101-P	Crédit Foncier de France	16/12/2008	24/12/2008	24/03/2009	10 000 000,00	V	Eur3M+0.60	3,760	4,560	EUR	T	P	O	A-1
102-P	Crédit Foncier de France	16/12/2008	31/12/2008	31/12/2009	10 000 000,00	C	TF à 3.78%	3,780	3,780	EUR	A	P	O	C-1
110-P	Société Générale	10/07/2009	20/07/2009	15/07/2010	25 000 000,00	V	Eonia+1.25	1,640	2,530	EUR	M	C	O	A-1
111-P	Caisse d'épargne	22/12/2009	30/12/2009	31/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 4.01%	4,010	4,010	EUR	T	C	O	A-1
112-P	Société Générale	18/12/2009	29/12/2009	29/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.88%	3,880	3,880	EUR	T	C	O	A-1
113-P	Caisse d'épargne	11/05/2010	12/05/2010	12/08/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.75%	3,750	3,750	EUR	T	P	O	A-1
115-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	15 000 000,00	F	TF à 3.415%	3,420	3,420	EUR	S	C	O	A-1
116-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	25 000 000,00	V	Eur6M+0.295	1,300	4,370	EUR	S	C	O	A-1
117-P	Banque Postale	18/11/2010	26/11/2010	01/03/2011	5 000 000,00	F	TF à 3.16%	3,160	3,160	EUR	T	C	O	A-1
118-P	BEI	15/09/2009	30/12/2010	30/06/2011	20 000 000,00	V	Eur6M+0.274	1,540	4,340	EUR	S	C	O	A-1
119-P	BEI	15/09/2009	27/04/2011	27/10/2011	30 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,220	EUR	S	C	O	A-1
121-P	SFIL CAFFIL	30/06/2011	01/07/2011	01/07/2012	18 682 326,90	C	TF à 4.57%	4,570	4,570	EUR	A	P	O	A-1
123-P	BEI	15/09/2009	13/07/2012	13/01/2013	30 000 000,00	F	TF à 3.259%	3,260	3,260	EUR	S	C	O	A-1
124-P	BEI	30/08/2012	23/12/2014	23/03/2015	40 000 000,00	F	TF à 1.661%	1,660	1,660	EUR	T	C	O	A-1
125-P	SFIL CAFFIL	19/12/2014	31/03/2014	01/07/2015	9 950 000,00	F	TF à 2.18%	2,180	2,180	EUR	T	C	O	A-1
126-P	CDC	24/12/2013	20/12/2019	01/03/2020	54 500 000,00	V	Livret A+0.75	1,500	3,750	EUR	T	C	O	A-1
127-1-P	BEI	16/10/2015	07/12/2015	07/03/2017	15 000 000,00	V	Eur3M+0.324	0,200	4,280	EUR	T	X C	O	A-1
127-2-P	BEI	16/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	85 000 000,00	V	Eur3M+0.339	0,080	4,300	EUR	T	C	O	A-1
128-P	BEI	27/10/2014	07/12/2015	07/03/2017	54 000 000,00	F	TF à 1.432%	1,430	1,430	EUR	T	X C	O	A-1
167	Crédit Foncier de France	29/10/2004	29/10/2004	01/11/2005	100 000 000,00	F	TF à 4.48%	4,480	4,480	EUR	A	C	N	A-1
169	Crédit Agricole	22/12/2004	22/12/2004	22/12/2005	50 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
174	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	75 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,260	EUR	A	P	O	A-1
175	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	25 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,230	EUR	A	P	O	A-1
177 Non Sw	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	25 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,040	EUR	A	P	O	A-1
177 Sw	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	25 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,310	EUR	A	P	O	A-1
179	BEI	18/12/2007	18/12/2007	18/12/2008	50 000 000,00	F	TF à 4.705%	4,700	4,700	EUR	A	P	O	A-1
185	BEI	20/07/2007	15/12/2008	15/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.101	3,430	4,060	EUR	A	C	O	A-1
186	BEI	17/12/2008	17/12/2008	17/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.103	3,350	4,060	EUR	A	C	O	A-1
189	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	F	TF à 1.79%	1,790	3,790	EUR	A	P	N	A-1
190	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	C	TF à 2.6975%	2,700	3,790	EUR	A	P	N	C-1

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023



Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Niveau de taux (5)					
								Taux actuariel	Taux						
191	SFIL CAFFIL	11/12/2009	11/12/2009	01/01/2011	40 000 000,00	V	Eur1M+0.52	1,000	4,380	EUR	A	C	O	A-1	
193	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	29 123 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,080	EUR	T	C	O	A-1	
194	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	20 877 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	4,380	EUR	T	C	O	A-1	
195	Société Générale	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2012	111 031 250,00	F	TF à 2.7375%	2,740	2,740	EUR	A	X P	O	A-1	
198-1	CDC	24/02/2012	22/12/2016	01/03/2017	158 674 627,00	V	Eur3M+0.85	0,550	4,810	EUR	T	C	O	A-1	
198-2	CDC	24/02/2012	24/02/2012	01/02/2013	69 913 873,00	F	TF à 3.65%	3,650	3,650	EUR	A	X C	O	A-1	
199-1	CDC	20/12/2011	30/12/2011	01/12/2012	16 770 000,00	F	TF à 3.57%	3,570	3,570	EUR	A	X C	O	A-1	
199-2	CDC	20/12/2011	22/12/2016	01/03/2017	21 880 000,00	V	Eur3M+0.85	0,550	4,810	EUR	T	C	O	A-1	
200	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/01/2013	42 340 767,00	V	Infla + 0.88	2,880	1,970	EUR	A	X C	O	A-2	
201	CDC	25/01/2012	25/01/2012	01/01/2013	25 688 000,00	V	Infla + 0.88	2,980	1,970	EUR	A	X C	O	A-2	
202	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/07/2012	40 000 000,00	V	LEP+1.35	4,100	4,850	EUR	T	X C	O	A-1	
203	CA CIB	05/09/2012	19/09/2012	19/12/2012	30 000 000,00	F	TF à 4.72%	4,720	4,720	EUR	T	C	N	A-1	
205	CDC	27/12/2012	14/11/2012	01/08/2013	100 000 000,00	V	LEP+1.24	3,990	4,740	EUR	T	C	O	A-1	
209	Banque Postale	22/10/2013	15/12/2013	01/12/2014	133 182 059,99	F	TF à 3.05%	3,050	3,050	EUR	A	XX	O	A-1	
210	Crédit Foncier de France	09/12/2013	22/12/2013	22/12/2014	148 688 840,22	F	TF à 2.995%	3,000	3,000	EUR	A	XX	O	A-1	
212	CDC	12/12/2013	31/12/2013	01/07/2014	25 400 000,00	V	Livret A+1	2,250	4,000	EUR	T	C	O	A-1	
213-1	CDC	12/12/2013	20/12/2019	01/03/2020	45 000 000,00	V	Infla + 1.02	2,120	4,000	EUR	T	XX	O	A-2	
213-2	CDC	12/12/2013	01/02/2020	01/04/2020	82 244 000,00	V	Infla + 1.02	2,120	4,000	EUR	T	XX	O	A-2	
214	CDC	12/12/2013	20/12/2019	01/12/2020	173 399 805,00	V	Infla + 1.02	2,120	4,000	EUR	A	XX	O	A-2	
215-1	BEI	14/05/2014	22/12/2014	23/03/2015	70 000 000,00	V	Eur3M+0.474	0,550	4,430	EUR	T	XX	O	A-1	
215-2	BEI	14/05/2014	20/04/2015	20/07/2015	130 000 000,00	V	Eur3M +0.297	0,300	4,260	EUR	T	XX	O	A-1	
224-B	Crédit Agricole	22/07/2015	22/07/2015	15/12/2015	39 163 353,60	F	TF à 2.19%	2,190	2,190	EUR	A	P	O	A-1	
231	BEI	05/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	98 000 000,00	V	Eur3M+0.353	0,330	4,310	EUR	T	C	O	A-1	
233	SaarLB	18/11/2015	22/12/2015	22/12/2016	40 000 000,00	V	Eur6M+0.42	0,380	4,490	EUR	S	XX	N	A-1	
238	SFIL CAFFIL	13/12/2016	30/03/2017	01/04/2018	60 000 000,00	V	Eur12M+0.26	0,260	4,280	EUR	A	C	O	A-1	
239	Deutsche Pfandbriefbank	21/12/2016	31/03/2017	30/06/2017	60 000 000,00	V	Eur3M+0.34	0,340	4,300	EUR	T	XX	O	A-1	
246	SaarLB	22/12/2017	28/03/2018	28/09/2018	50 000 000,00	V	Eur6M+0.36	0,090	4,430	EUR	S	XX	N	A-1	
248	Banque Postale	05/06/2018	01/06/2018	01/12/2018	21 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	A	XX	O	A-1	
249	SFIL CAFFIL	06/07/2018	23/07/2018	01/11/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.36	0,360	0,690	EUR	T	XX	O	A-1	
250	Deutsche Pfandbriefbank	06/07/2018	23/07/2018	23/10/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.35	0,350	0,680	EUR	T	XX	N	A-1	
251	CDC	29/06/2018	28/12/2018	01/08/2019	23 695 966,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
252	Société Générale	27/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	30 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	4,270	EUR	A	XX	O	A-1	
253	Société Générale	19/12/2018	19/12/2018	01/02/2020	20 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	4,270	EUR	A	XX	O	A-1	
254	Crédit Mutuel Arkéa	20/12/2018	20/12/2018	30/11/2019	20 000 000,00	V	Eur12M+0.2	0,200	4,220	EUR	A	XX	O	A-1	
262	Société Générale	15/12/2020	28/12/2020	15/06/2021	50 000 000,00	F	TF à 0.3090%	0,310	0,310	EUR	T	C	O	A-1	
270	Agence de l'eau	08/01/2019	05/11/2021	10/04/2022	412 760,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
271	Agence de l'eau	08/01/2019	05/11/2021	05/06/2022	42 487,50	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
272	SFIL CAFFIL	03/12/2021	01/03/2022	01/06/2022	20 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1	
273	Crédit Foncier de France	03/12/2021	01/02/2022	01/05/2022	20 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1	

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023



Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
275-1	BEI	03/01/2022	30/06/2023	30/09/2023	37 950 000,00	F	TF à 3.043%	3,040	3,040	EUR	T	C	O	A-1	
275-2	BEI	03/01/2022	20/11/2023	20/02/2024	92 650 000,00	F	TF à 3.584%	3,580	3,580	EUR	T	C	O	A-1	
278	SFIL CAFFIL	08/12/2022	28/12/2022	01/07/2023	60 000 000,00	V	Eur3M+0.57	2,740	4,530	EUR	T	C	O	A-1	
285	Caisse d'épargne	16/11/2023	27/11/2023	25/11/2024	30 000 000,00	V	Livret A+0.45	3,450	3,450	EUR	A	P	O	A-1	
Emp.prév. 2024					0,00			0,000	0,000	EUR				A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					289 258 162,90										
098-P	CA CIB	30/06/2008	01/07/2008	15/02/2009	15 000 000,00	V	TAM+0.2	4,000	3,170	EUR	A	P	O	A-1	
114-P	CA CIB	30/06/2010	30/06/2010	15/09/2011	15 000 000,00	V	Eur3M+0.41	1,160	4,370	EUR	T	C	O	A-1	
192	CA CIB	22/12/2009	22/12/2009	28/12/2009	60 000 000,00	V	Eur1M+0.43	0,910	2,470	EUR	A	C	O	A-1	
196	CA CIB	23/12/2010	23/12/2010	23/12/2010	50 000 000,00	V	Eur12M+0.85	2,380	2,990	EUR	A	P	O	A-1	
223-B	CA CIB	05/09/2008	22/07/2015	15/10/2015	3 693 124,27	F	TF à 5.17 %	5,170	5,170	EUR	T	P	O	A-1	
227-C	CA CIB	22/07/2015	22/07/2015	15/09/2015	7 000 012,00	F	TF à 3.31 %	3,310	3,310	EUR	T	C	O	A-1	
232	CA CIB	06/11/2015	30/12/2016	31/12/2036	20 000 000,00	V	Eur3M+0.72	0,390	4,680	EUR	T	C	O	A-1	
255	CA CIB	17/03/2019	31/03/2019	30/06/2019	98 565 026,63	V	Eur3M+0.36	0,360	4,320	EUR	T	XX	O	A-1	
274	CA CIB	13/12/2021	01/02/2022	01/05/2022	20 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					72 920 653,06										



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					72 920 653,06									
Préfi FEDER					57 126 639,48			0,000	0,000					A-1
Préfi FSE					15 794 013,58			0,000	0,000					A-1
Total général					4 784 536 534,87									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
B1.2**

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		821 250 000,00					80 250 000,00	14 125 943,33	0,00	6 156 837,54
104-P	N	0,00	A-1	1 250 000,00	4,97	V	Eur12M+1.00	5,020	250 000,00	63 643,33	0,00	1 403,67
204	N	0,00	A-1	80 000 000,00	0,75	F	TF à 3.42%	3,420	80 000 000,00	2 736 000,00	0,00	0,00
207	N	0,00	A-1	30 000 000,00	9,12	F	TF à 3.45%	3,450	0,00	1 035 000,00	0,00	904 918,03
208	N	0,00	A-1	20 000 000,00	14,37	F	TF à 3.25%	3,250	0,00	650 000,00	0,00	413 150,68
235	N	0,00	A-1	15 000 000,00	13,90	F	TF à 1.76%	1,760	0,00	264 000,00	0,00	26 761,64
236	N	0,00	A-1	25 000 000,00	12,40	F	TF à 2.008%	2,010	0,00	502 000,00	0,00	302 575,34
237	N	0,00	A-1	15 000 000,00	15,95	F	TF à 1.979%	1,980	0,00	296 850,00	0,00	15 452,47
240	N	0,00	A-1	10 000 000,00	13,33	F	TF à 1.878%	1,880	0,00	187 800,00	0,00	127 086,58
241	N	0,00	A-1	15 000 000,00	11,33	F	TF à 1.731%	1,730	0,00	259 650,00	0,00	175 708,36
242	N	0,00	A-1	20 000 000,00	12,33	F	TF à 1.819%	1,820	0,00	363 800,00	0,00	246 187,95
243	N	0,00	A-1	5 000 000,00	13,33	F	TF à 1.901%	1,900	0,00	95 050,00	0,00	64 321,51
244	N	0,00	A-1	20 000 000,00	4,40	F	TF à 1.449%	1,450	0,00	289 800,00	0,00	175 467,95
245	N	0,00	A-1	20 000 000,00	5,40	F	TF à 1.521%	1,520	0,00	304 200,00	0,00	184 186,85
256	N	0,00	A-1	15 000 000,00	6,52	F	TF à 0.262%	0,260	0,00	39 300,00	0,00	18 842,47
257	N	0,00	A-1	50 000 000,00	16,52	F	TF à 0.643%	0,640	0,00	321 500,00	0,00	154 143,84
258	N	0,00	A-1	65 000 000,00	18,52	F	TF à 0.691%	0,690	0,00	449 150,00	0,00	215 345,89
259	N	0,00	A-1	15 000 000,00	1,93	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
260	N	0,00	A-1	15 000 000,00	2,09	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
261	N	0,00	A-1	15 000 000,00	3,93	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
263	N	0,00	A-1	15 000 000,00	6,13	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
264	N	0,00	A-1	15 000 000,00	7,13	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
265	N	0,00	A-1	50 000 000,00	17,13	F	TF à 0.361%	0,360	0,00	180 500,00	0,00	156 334,70
266	N	0,00	A-1	60 000 000,00	19,13	F	TF à 0.402%	0,400	0,00	241 200,00	0,00	208 908,20
267	N	0,00	A-1	10 000 000,00	1,82	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
268	N	0,00	A-1	10 000 000,00	1,82	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
269	N	0,00	A-1	20 000 000,00	2,09	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
276	N	0,00	A-1	50 000 000,00	13,56	F	TF à 2.60%	2,600	0,00	1 300 000,00	0,00	584 109,59
277	N	0,00	A-1	50 000 000,00	20,75	F	TF à 2.981%	2,980	0,00	1 490 500,00	0,00	379 771,23

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023



Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
279	N	0,00	A-1	30 000 000,00	10,07	F	TF à 3.48%	3,480	0,00	835 200,00	0,00	975 540,98
280	N	0,00	A-1	20 000 000,00	14,26	F	TF à 3.584%	3,580	0,00	716 800,00	0,00	528 271,78
281-1	N	0,00	A-1	30 000 000,00	23,30	F	TF à 3.76%	3,760	0,00	1 128 000,00	0,00	223 760,87
281-2	N	0,00	A-1	10 000 000,00	23,30	F	TF à 3.76%	3,760	0,00	376 000,00	0,00	74 586,96
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		157 708 329,15		2 442 155 731,28					109 171 878,72	98 863 626,68	6 090 825,40	13 318 677,66
1641 Emprunts en euros (total)		157 708 329,15		2 270 475 915,54					101 540 592,33	92 987 610,42	6 090 825,40	13 014 093,95
093-P	N	0,00	A-1	9 000 000,00	3,98	F	TF à 4.57%	4,570	2 250 000,00	372 740,63	0,00	5 141,25
095-P	N	0,00	A-1	4 136 927,14	3,97	F	TF à 4.23%	4,230	966 980,44	177 908,55	0,00	3 724,69
097-P	N	0,00	A-1	3 800 000,00	9,50	F	TF à 2.89%	2,890	400 000,00	107 243,09	0,00	272,94
099-P	N	0,00	A-1	6 000 000,00	9,51	F	TF à 4.55%	4,550	600 000,00	276 791,67	0,00	124 215,00
100-P	N	0,00	A-1	16 073 274,74	14,98	F	TF à 3.94%	3,940	802 800,70	621 522,54	0,00	10 027,61
101-P	N	0,00	A-1	5 505 482,58	9,98	V	Eur3M+0.60	4,560	435 783,38	246 887,08	0,00	3 870,15
102-P	N	0,00	A-1	5 498 793,93	10,00	F	TF à 3.78%	3,780	435 161,29	212 473,40	0,00	0,00
110-P	N	0,00	A-1	11 000 000,00	10,55	F	TF à 2.5275%	2,530	1 000 000,00	271 916,86	0,00	7 722,92
111-P	N	0,00	A-1	16 000 000,00	16,00	F	TF à 4.01%	4,010	1 000 000,00	636 949,51	0,00	0,00
112-P	N	0,00	A-1	13 200 000,00	10,99	F	TF à 3.88%	3,880	1 200 000,00	502 945,01	0,00	2 586,67
113-P	N	0,00	A-1	17 257 704,07	11,36	F	TF à 3.75%	3,750	1 224 272,22	640 550,78	0,00	81 837,31
115-P	N	0,00	A-1	6 900 000,00	11,46	F	TF à 3.415%	3,420	600 000,00	230 512,50	0,00	8 274,81
116-P	N	0,00	A-1	11 500 000,00	11,46	V	Eur6M+0.295	4,370	1 000 000,00	487 070,61	0,00	14 516,25
117-P	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,92	F	TF à 3.16%	3,160	200 000,00	74 694,51	0,00	5 793,33
118-P	N	0,00	A-1	9 600 000,00	12,00	V	Eur6M+0.274	4,340	800 000,00	404 875,24	0,00	858,24
119-P	N	0,00	A-1	15 000 000,00	12,32	F	TF à 4.22%	4,220	1 200 000,00	620 340,00	0,00	103 992,86
121-P	N	0,00	A-1	10 968 840,23	9,50	F	TF à 4.57%	4,570	871 259,23	509 630,60	0,00	234 575,22
123-P	N	0,00	A-1	16 800 000,00	13,53	F	TF à 3.259%	3,260	1 200 000,00	537 735,00	0,00	236 242,08
124-P	N	0,00	A-1	25 600 000,00	15,98	F	TF à 1.661%	1,660	1 600 000,00	415 250,00	0,00	8 858,67
125-P	N	0,00	A-1	5 721 250,00	11,25	F	TF à 2.18%	2,180	497 500,00	120 656,19	0,00	28 159,99
126-P	N	0,00	A-1	47 233 333,28	25,92	V	Livret A+0.75	3,750	1 816 666,68	1 721 677,72	0,00	139 973,80
127-1-P	N	0,00	A-1	10 625 000,00	16,93	V	Eur3M+0.324	4,280	625 000,00	455 915,81	0,00	22 495,00
127-2-P	N	0,00	A-1	59 500 000,00	17,46	V	Eur3M+0.339	4,300	3 400 000,00	2 534 544,68	0,00	80 285,33
128-P	N	0,00	A-1	38 250 000,00	16,93	F	TF à 1.432%	1,430	2 250 000,00	535 657,52	0,00	34 368,00
167	N	0,00	A-1	36 666 666,73	10,83	F	TF à 4.48%	4,480	3 333 333,33	1 670 044,45	0,00	248 888,89
169	N	0,00	A-1	25 706 004,52	10,97	F	TF à 4.22%	4,220	1 884 443,13	1 084 793,39	0,00	24 787,48
174	N	0,00	A-1	44 131 988,57	12,50	F	TF à 4.26%	4,260	2 597 184,98	1 911 356,42	0,00	904 351,12
175	O	29 421 325,90	A-1	14 710 662,95	12,50	F	TF à 4.225%	4,230	865 728,32	2 125 511,00	1 492 555,81	299 385,18



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
177 Non Sw	N	0,00	A-1	15 212 346,43	13,00	V	TAG1M+0.005	4,040	835 644,68	585 667,53	0,00	39 564,91
177 Sw	O	15 212 346,43	A-1	15 212 346,43	13,00	F	TF à 4.31%	4,310	835 644,69	1 250 425,95	507 128,92	39 564,92
179	N	0,00	A-1	24 800 273,82	8,96	F	TF à 4.705%	4,700	2 276 609,64	1 166 852,88	0,00	37 744,11
185	N	0,00	A-1	20 000 000,00	9,96	V	Eur3M+0.101	4,060	2 000 000,00	826 539,44	0,00	25 830,00
186	N	0,00	A-1	20 000 000,00	9,97	V	Eur3M+0.103	4,060	2 000 000,00	824 480,00	0,00	24 108,00
189	N	0,00	A-1	32 129 466,42	11,92	F	TF à 3.79%	3,790	2 164 173,65	1 217 706,78	0,00	93 343,94
190	N	0,00	A-1	32 129 466,42	11,92	F	TF à 3.79%	3,790	2 164 173,65	1 217 706,78	0,00	93 343,94
191	N	0,00	A-1	22 666 666,71	16,00	V	Eur1M+0.52	4,380	1 333 333,33	977 108,56	0,00	70 115,55
193	O	12 814 120,00	A-1	12 814 120,00	10,99	F	TF à 1,083%	1,080	1 164 920,00	684 473,54	549 387,83	1 560,02
194	N	0,00	A-1	9 185 880,00	10,99	V	Eur3M+0.42	4,380	835 080,00	392 724,67	0,00	1 734,18
195	N	0,00	A-1	58 437 500,00	12,00	F	TF à 2.7375%	2,740	0,00	1 626 388,68	0,00	0,00
198-1	N	0,00	A-1	130 906 567,24	32,92	V	Eur3M+0.85	4,810	3 966 865,68	6 241 907,77	0,00	446 298,83
198-2	N	0,00	A-1	48 939 711,08	28,08	F	TF à 3.65%	3,650	0,00	1 786 299,45	0,00	1 630 120,26
199-1	N	0,00	A-1	11 319 750,00	27,92	F	TF à 3.57%	3,570	0,00	404 115,07	0,00	33 214,94
199-2	N	0,00	A-1	18 051 000,00	32,92	V	Eur3M+0.85	4,810	547 000,00	860 710,66	0,00	61 541,15
200	O	17 359 914,65	A-1	17 359 914,65	8,00	F	TF à 1.9675%	1,970	0,00	1 535 918,45	1 192 913,82	340 623,11
201	O	10 532 201,46	A-1	10 532 201,46	8,00	F	TF à 1.9675%	1,970	0,00	931 836,52	723 736,78	206 654,88
202	N	0,00	A-1	6 666 666,78	3,25	V	Livret A+1.85	4,850	0,00	317 613,72	0,00	26 467,81
203	N	0,00	A-1	7 500 000,00	3,72	F	TF à 4.72%	4,720	2 000 000,00	323 910,00	0,00	8 653,33
205	N	0,00	A-1	23 333 333,46	4,33	V	Livret A+1.74	4,740	0,00	1 086 867,32	0,00	90 572,28
209	N	0,00	A-1	79 741 761,48	14,92	F	TF à 3.05%	3,050	0,00	2 472 659,12	0,00	202 676,98
210	N	0,00	A-1	90 837 525,92	13,97	F	TF à 2.995%	3,000	0,00	2 765 926,97	0,00	68 014,60
212	N	0,00	A-1	9 313 333,46	5,25	V	Livret A+1	4,000	1 693 333,32	342 044,59	0,00	74 266,84
213-1	N	0,00	A-1	40 497 350,60	25,92	V	Livret A+1	4,000	913 919,13	1 582 749,99	0,00	130 010,55
213-2	N	0,00	A-1	74 422 201,56	26,00	V	Livret A+1	4,000	1 654 021,44	2 909 001,96	0,00	709 220,82
214	N	0,00	A-1	161 123 859,04	35,92	V	Livret A+1	4,000	2 076 383,51	6 444 954,36	0,00	522 895,81
215-1	N	0,00	A-1	43 749 999,88	15,97	V	Eur3M+0.474	4,430	0,00	1 969 129,16	0,00	36 973,61
215-2	N	0,00	A-1	83 958 333,22	16,30	V	Eur3M +0.297	4,260	0,00	3 700 822,70	0,00	621 438,59
224-B	N	0,00	A-1	31 087 544,16	23,96	F	TF à 2.19%	2,190	998 404,12	680 817,22	0,00	28 885,57
231	N	0,00	A-1	71 982 300,80	21,71	V	Eur3M+0.353	4,310	0,00	3 136 322,83	0,00	103 182,63
233	N	0,00	A-1	18 571 435,00	7,48	V	Eur6M+0.42	4,490	0,00	829 359,53	0,00	15 133,66
238	N	0,00	A-1	36 000 000,00	8,25	V	Eur12M+0.26	4,280	4 000 000,00	1 401 048,00	0,00	986 156,45
239	N	0,00	A-1	35 357 142,66	8,25	V	Eur3M+0.34	4,300	4 285 714,32	1 474 585,05	0,00	0,00
246	N	0,00	A-1	28 846 153,00	9,24	V	Eur6M+0.36	4,430	3 846 154,00	1 259 685,86	0,00	241 627,77
248	N	0,00	A-1	8 750 000,00	6,92	F	TF à 0.55%	0,550	1 750 000,00	48 927,08	0,00	3 208,33
249	O	36 184 210,46	A-1	36 184 210,46	14,58	F	TF à 0.692%	0,690	0,00	1 736 681,29	813 259,23	228 563,60



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
250	O	36 184 210,25	A-1	36 184 210,25	14,56	F	TF à 0.683%	0,680	0,00	1 735 557,55	811 843,01	263 819,08
251	N	0,00	A-1	17 771 974,50	14,75	F	TF à 0%	0,000	1 184 798,30	0,00	0,00	0,00
252	N	0,00	A-1	19 285 714,25	9,91	V	Eur12M+0.25	4,270	0,00	840 362,14	0,00	57 759,64
253	N	0,00	A-1	14 285 714,28	10,08	V	Eur12M+0.25	4,270	0,00	530 698,41	0,00	552 160,31
254	N	0,00	A-1	12 857 142,85	9,91	V	Eur12M+0.2	4,220	0,00	553 444,29	0,00	37 941,79
262	N	0,00	A-1	40 833 333,26	12,21	F	TF à 0.3090%	0,310	3 333 333,36	124 351,05	0,00	5 150,00
270	N	0,00	A-1	361 165,00	13,27	F	TF à 0%	0,000	25 797,50	0,00	0,00	0,00
271	N	0,00	A-1	33 990,00	7,42	F	TF à 0%	0,000	4 248,75	0,00	0,00	0,00
272	N	0,00	A-1	17 307 688,00	13,17	F	TF à 0.55%	0,550	1 538 464,00	92 019,20	0,00	7 227,56
273	N	0,00	A-1	17 307 692,27	13,09	F	TF à 0.55%	0,550	1 538 461,56	92 019,23	0,00	14 140,88
275-1	N	0,00	A-1	37 191 000,00	24,50	F	TF à 3.043%	3,040	1 518 000,00	1 114 399,86	0,00	0,00
275-2	N	0,00	A-1	92 650 000,00	24,89	F	TF à 3.584%	3,580	3 706 000,00	3 225 137,23	0,00	350 202,50
278	N	0,00	A-1	58 000 000,00	14,25	V	Eur3M+0.57	4,530	4 000 000,00	2 648 332,22	0,00	555 340,70
285	N	0,00	A-1	30 000 000,00	14,90	V	Livret A+0.45	3,450	2 000 000,00	1 009 125,00	0,00	91 834,73
Emp.prév. 2024		0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	4 294 000,00	4 500 000,00	0,00	1 200 000,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		171 679 815,74					7 631 286,39	5 876 016,26	0,00	304 583,71
098-P	N	0,00	A-1	6 000 000,00	9,12	V	TAM+0.2	3,170	600 000,00	228 660,94	0,00	200 345,76
114-P	N	0,00	A-1	8 500 000,00	16,71	V	Eur3M+0.41	4,370	500 000,00	365 781,91	0,00	13 343,75
192	N	0,00	A-1	24 000 000,00	10,96	F	TF à 2.47%	2,470	0,00	604 326,68	0,00	24 700,00
196	N	0,00	A-1	32 173 256,17	11,98	F	TF à 2.99%	2,990	0,00	980 685,54	0,00	21 377,34
223-B	N	0,00	A-1	2 741 498,28	14,79	F	TF à 5.17 %	5,170	131 289,07	143 703,99	0,00	28 863,84
227-C	N	0,00	A-1	1 333 368,00	1,96	F	TF à 3.31 %	3,310	666 664,00	36 457,17	0,00	980,80
232	N	0,00	A-1	13 000 000,00	13,00	V	Eur3M+0,72	4,680	1 000 000,00	600 320,46	0,00	0,00
255	N	0,00	A-1	66 265 026,63	10,25	V	Eur3M+0.36	4,320	3 400 000,00	2 820 089,29	0,00	0,00
274	N	0,00	A-1	17 666 666,66	13,09	F	TF à 0.55%	0,550	1 333 333,32	95 990,28	0,00	14 972,22
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		72 920 653,06					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		72 920 653,06					0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FEDER		0,00	A-1	57 126 639,48	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FSE		0,00	A-1	15 794 013,58	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		157 708 329,15		3 336 326 384,34					189 421 878,72	112 989 570,01	6 090 825,40	19 475 515,20

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	122	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 336 326 384,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		29 421 325,90					29 421 325,90				0,00	0,00	0,00
Swap 175	175	14 710 662,95	30/06/2036	Natixis	swap	taux	14 710 662,95	30/06/2006	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Swap 175 2	175	14 710 662,95	30/06/2036	Royal Bank of Canada	swap	taux	14 710 662,95	29/06/2012	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		143 499 349,68					128 287 003,25				0,00	0,00	0,00
Swap 177	177	30 424 692,86	01/01/2037	CA CIB	swap	taux	15 212 346,43	02/01/2009	02/01/2024	A	0,00	0,00	0,00
Swap 193	193	12 814 120,00	29/12/2034	CA CIB	swap	taux	12 814 120,00	29/06/2020	29/12/2034	T	0,00	0,00	0,00
Swap 200	200	17 359 914,65	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	17 359 914,65	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 201	201	10 532 201,46	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	10 532 201,46	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 249	249	36 184 210,46	01/08/2038	Arkéa	swap	taux	36 184 210,46	01/11/2019	01/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
Swap 250	250	36 184 210,25	23/07/2038	Arkéa	swap	taux	36 184 210,25	23/10/2019	23/04/2024	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		172 920 675,58					157 708 329,15				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

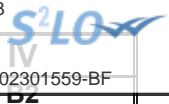
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						23 046 468,03	23 434 380,74		
Swap 175	175	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	5,750	Taux fixe à 4.26 %	4,260	14 054 135,49	15 256 105,82	A-1	B-3
Swap 175 2	175	Taux fixe à 4.225 %	4,230	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5.75%	5,750	8 992 332,54	8 178 274,92	B-3	A-1
Taux variable simple (total)						18 605 402,59	8 819 916,32		
Swap 177	177	Taux fixe à 4.31 %	4,310	Euribor 12 M	-0,500	12 744 592,42	2 180 749,21	A-1	A-1
Swap 193	193	Taux fixe à 1.083 %	1,080	Euribor 3 M + 0.42	3,970	571 927,70	412 891,13	A-1	A-1
Swap 200	200	Taux fixe à 1.9675 %	1,970	Inflation + 0.88	2,260	1 840 609,06	1 802 229,09	A-2	A-1
Swap 201	201	Taux fixe à 1.9675 %	1,970	Inflation + 0.88	2,260	1 116 691,29	1 093 406,28	A-2	A-1
Swap 249	249	Taux fixe à 0.692 %	0,690	Euribor 03 M + 0.36	4,090	1 173 402,86	1 695 714,51	A-1	A-1
Swap 250	250	Taux fixe à 0.683 %	0,680	Euribor 03 M + 0.35	4,050	1 158 179,26	1 634 926,10	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						41 651 870,62	32 254 297,06		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 TTC €		09/12/2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations - Appareils de laboratoire	5	09/12/2020
L	Autres immobilisations - Coffre-fort	30	09/12/2020
L	Autres immobilisations - Equipements de garage et ateliers	15	09/12/2020
L	Autres immobilisations – Matériel classique	5	09/12/2020
L	Bâtiments administratifs, scolaires, culturels et sportifs, publics et privés	30	09/12/2020
L	Constructions sur sol d'autrui	30	09/12/2020
L	Frais d'insertion et frais d'études non suivis de réalisation	5	09/12/2020
L	Frais de recherche et développement	5	09/12/2020
L	Installations de voirie	10	09/12/2020
L	Installations et appareils de chauffage, ascenseurs, appareils de levage	20	09/12/2020
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/12/2020
L	Installations techniques et agencement des bâtiments publics	10	09/12/2020
L	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2	09/12/2020
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire et non scolaire	10	09/12/2020
L	Matériel de téléphonie	5	09/12/2020
L	Matériel ferroviaire	30	09/12/2020
L	Matériel informatique scolaire et non scolaire	3	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Matériel de cuisine, matériel sportif	10	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Outillage	5	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Reprographie	3	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire -TV Projection Sono	7	09/12/2020
L	Plantations	20	09/12/2020
L	Réseaux divers (câbles, assainissement d'eau, gaz et électricité)	10	09/12/2020
L	Subventions finançant des bâtiments ou des installations	30	09/12/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	09/12/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	09/12/2020
L	Véhicules industriels et camions	8	09/12/2020
L	Véhicules légers et voitures scolaires	5	09/12/2020



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	500 000,00		6 400 661,13	6 900 661,13	0,00	6 900 661,13
Provisions pour litiges	500 000,00		5 902 218,93	6 402 218,93	0,00	6 402 218,93
Contentieux divers : sur subventions, ressources humaines et marchés publics	500 000,00	13/12/2018	5 902 218,93	6 402 218,93	0,00	6 402 218,93
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		498 442,20	498 442,20	0,00	498 442,20
Besoin lié à l'obligation de report des dépenses de formations des élus non consommées	0,00	27/06/2019	498 442,20	498 442,20	0,00	498 442,20
Dépréciations (3)	3 147 000,00		24 259 058,23	27 406 058,23	2 500 000,00	24 906 058,23
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	3 147 000,00		24 259 058,23	27 406 058,23	2 500 000,00	24 906 058,23
Provision pour risque d'irrécouvrabilité des comptes de tiers	3 147 000,00	13/12/2018	24 259 058,23	27 406 058,23	2 500 000,00	24 906 058,23
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	3 647 000,00		30 659 719,36	34 306 719,36	2 500 000,00	31 806 719,36
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 19/12/2023
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	
					D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	3 647 000,00		30 659 719,36	34 306 719,36	2 500 000,00	31 806 719,36

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 90216		Intitulé de l'opération : Construction du complexe de formation, recherche et d'innovation technologique Transport à l'UTC		Date de la délibération : 29/11/2013	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	12 350 761,58	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	12 350 761,58	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
902 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	12 350 761,58	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	12 811 839,40	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	12 811 839,40	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	12 811 839,40	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9022		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER INNOVATION		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	



N° opération : 902201		Intitulé de l'opération : Construction HUB de stockage électrochimique de l'énergie pour l'UPJV		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
DEPENSES (a)	18 004 080,01	0,00	0,00	0,00
902 Etudes et travaux (5)	18 004 080,01	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	18 004 080,01	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	5 313 817,17	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 313 817,17	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	5 313 817,17	0,00	0,00	0,00

N° opération : 90221		Intitulé de l'opération : Plateau technique santé		Date de la délibération : 27/03/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	11 779 544,56	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	
902 Etudes et travaux (5)	11 779 544,56	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	11 779 544,56	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	
RECETTES (b)	2 796 125,97	0,00	7 140 000,00	7 140 000,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 796 125,97	0,00	7 140 000,00	7 140 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 796 125,97	0,00	7 140 000,00	7 140 000,00	

N° opération : 9025		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9025		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9026		Intitulé de l'opération : IMPLANTATION BIBLIOTHEQUE IEP DANS LES LOCAUX MEP			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 918 394,81	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Etudes et travaux (5)	2 918 394,81	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	2 918 394,81	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	2 918 394,81	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 918 394,81	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	2 918 394,81	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9031		Intitulé de l'opération : RENOVATION STADE BOLLAERT			Date de la délibération : 19/11/2012
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	0,00
903 Immobilier sportif (5)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9031		Intitulé de l'opération : RENOVATION STADE BOLLAERT		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	47 830 961,80	0,00	660 000,00	660 000,00
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	47 830 961,80	0,00	660 000,00	660 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	47 830 961,80	0,00	660 000,00	660 000,00

N° opération : 9038		Intitulé de l'opération : CENTRE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMOINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	59 423 711,43	0,00	0,00	0,00	
903 Etudes et travaux (5)	59 423 711,43	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	59 423 711,43	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	60 035 045,97	0,00	0,00	0,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	60 035 045,97	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	60 035 045,97	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9093		Intitulé de l'opération : EGID			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	
909 Etudes et travaux (5)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le _____ Date de la délibération : _____
 ID: 059-200053742-20231219-202301559-BF

N° opération : 9093		Intitulé de l'opération : EGID		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
RECETTES (b)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00
903 909 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		30 327 109,78	6 325 027,58	588 152,85	0,00
3D BOIS (Siren : 440569143)	31/01/2019	231 017,87	51 574,32	5 737,04	0,00
3DS (Siren : 799623665)	10/04/2020	36 153,68	15 721,85	1 051,43	0,00
AIRFLUX (Siren : 326685252)	31/01/2019	345 890,33	124 680,52	2 992,32	0,00
AJF PERFORMANCE (Siren : 880215793)	26/11/2019	16 179,90	16 179,90	151,94	0,00
ALGLAVE HENRI ET FILS (Siren : 367200292)	29/06/2017	17 894,92	17 894,92	168,12	0,00
ALS-ENERGIES (Siren : 532062890)	10/04/2020	30 000,00	8 608,21	1 407,23	0,00
APRIM AND HENRY (Siren : 848559407)	29/06/2017	28 813,55	28 813,55	216,31	0,00
ARC France (Siren : 504313032)	02/09/2020	12 666 666,67	1 111 111,11	270 498,18	0,00
ARENOX (Siren : 803685551)	18/05/2017	3 050,81	3 050,81	11,41	0,00
ARNAUD VERHILLE (Siren : 408474955)	26/11/2019	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
ASSOCHAR GESTION PARTICIPATIONS (Siren : 464500644)	30/04/2020	153 739,83	60 577,41	2 622,35	0,00
AST INTERNATIONAL EQUIPMENT (Siren : 501370084)	25/04/2019	185 773,89	85 410,91	473,85	0,00
ATELIER CONSTRUCTION HYDRAULIQUE PICARDIE ACHP (Siren : 353662463)	01/02/2018	34 381,43	12 338,83	446,53	0,00
ATELIERS BREUX (Siren : 814823332)	04/02/2020	40 851,66	12 358,69	543,47	0,00
AU JARDIN DE PROVENCE (Siren : 495127425)	10/04/2020	25 000,00	7 167,15	1 196,02	0,00
AUTO ECOLE DE LA LYS (Siren : 833809940)	10/04/2020	6 000,00	2 315,20	244,68	0,00
B.H COIFFURE SHAMPOO SHAMPOO (Siren : 487627309)	10/04/2020	15 000,00	5 775,62	647,98	0,00
BCC (Siren : 811031848)	26/11/2019	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
BEREZECKI BEREZECKI (Siren : 527020291)	21/09/2020	29 750,00	17 000,00	233,76	0,00
BGSOL (Siren : 754087435)	26/11/2019	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
BIJOUTERIE MONNIN (Siren : 879163707)	10/04/2020	50 000,00	19 247,71	2 172,89	0,00
BOULANGERIE DE SELLES (Siren : 483306668)	10/04/2020	50 000,00	19 347,61	1 879,39	0,00
CAFES POITAU ENTREPRISE (Siren : 411385321)	26/11/2019	27 452,89	15 599,23	324,33	0,00
CALAS CLEMENT SERVICES CCS CCS (Siren : 842106221)	26/11/2019	40 130,66	19 999,00	415,80	0,00
CAMP LOUIS (Siren : 534798574)	26/11/2019	644 033,97	228 093,17	16 770,95	0,00
CAP REGIONS EDITIONS SARL CAP REGIONS EDITIONS SARL (Siren : 477603617)	26/11/2019	27 050,28	11 999,40	249,48	0,00
CBM FILETAGE (Siren : 752946129)	04/02/2020	122 554,98	37 076,06	1 630,42	0,00
CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INNOVANTS (Siren : 507487130)	28/11/2018	357 764,41	98 428,79	9 632,49	0,00
CHATELET (Siren : 821081643)	26/11/2019	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
CHEZ AURELIEN (Siren : 528917073)	10/04/2020	45 220,90	19 599,11	1 517,29	0,00
CHRISTOPHE INZIRILLO CONSULT (Siren : 833785678)	26/11/2019	12 044,75	5 977,28	147,16	0,00
CLASSIC AUTOS MOTOS (Siren : 852339357)	26/11/2019	45 248,04	19 548,72	1 710,12	0,00
CLEA SERVICES (Siren : 841750391)	10/04/2020	10 000,00	3 861,28	400,04	0,00
CMP CMP (Siren : 338240260)	04/02/2020	200 000,00	48 882,79	2 725,89	0,00
COMPIEGNE MADEMOISELLE MARGOT MADEMOISELLE MARGOT (Siren : 814913646)	26/11/2019	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
COMPTOIR DES FLANDRES (Siren : 478629413)	27/03/2018	200 607,40	72 311,50	1 735,46	0,00
CONCEPT CARRELAGE MACONNERIE (Siren : 832851232)	26/11/2019	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
COPROD EVENTS (Siren : 852306695)	10/04/2020	31 659,94	13 709,54	1 099,70	0,00
COSY HOME (Siren : 814287462)	18/05/2017	4 067,73	4 067,73	15,23	0,00
COUVERTURE BARDAGE RANSART CBR (Siren : 413180209)	26/11/2019	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
CPZ DU LITTORAL (Siren : 848128658)	26/11/2019	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
DBM OUVERTURE (Siren : 503494908)	01/02/2018	6 414,98	6 414,98	36,10	0,00
DERZELLE TRAITEUR (Siren : 407867357)	18/05/2017	3 050,81	3 050,81	11,41	0,00



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité		Publié le	ICN d'exercice
			Capital			
DSC SOFRA-BOUTIQUES (Siren : 750800666)	23/11/2021	187 847,83	49 066,10	2 342,56	2 342,56	0,00
DUTAKOTEK ENTREE B (Siren : 483258018)	04/02/2020	250 000,00	29 377,79	8 622,03	8 622,03	0,00
DUTHOIT MENUISERIES (Siren : 504346552)	01/02/2018	54 953,82	10 987,32	281,00	281,00	0,00
ECO LOGIC HELLEMMES CS 10128 (Siren : 804694495)	26/11/2019	24 089,50	11 954,57	294,31	294,31	0,00
ELECTRO MULTI SERVICES (Siren : 820955243)	26/11/2019	28 156,82	15 999,21	332,63	332,63	0,00
EN TERME D'IMAGE (Siren : 527879365)	26/11/2019	20 224,88	20 224,88	189,92	189,92	0,00
ETABLISSEMENTS ANDRE DUHAMEL SARL (Siren : 410141881)	01/02/2018	4 498,85	4 498,85	16,91	16,91	0,00
ETABLISSEMENTS J.BRACQ (Siren : 686120304)	29/06/2017	207 305,31	74 071,51	4 306,25	4 306,25	0,00
ETABLISSEMENTS JEAN PIERRE PARENT (Siren : 344107263)	29/06/2017	12 782,11	12 782,11	120,05	120,05	0,00
ETABLISSEMENTS MARANDIN (Siren : 459500732)	18/05/2017	7 390,97	7 390,97	27,78	27,78	0,00
ETISA MOTS ET MERVEILLES (Siren : 520063934)	18/05/2017	40 000,00	15 445,14	1 600,14	1 600,14	0,00
ETS CARLOS SARL (Siren : 388832933)	26/11/2019	28 156,82	15 999,21	332,63	332,63	0,00
ETS HANSENS (Siren : 395080799)	01/02/2018	63 035,77	41 866,39	710,77	710,77	0,00
ETTON MENUISERIE BOIS (Siren : 489590034)	26/11/2019	28 907,39	14 345,51	353,17	353,17	0,00
EUURL GF PLATRERIE MENUISERIE (Siren : 844818021)	10/04/2020	36 187,54	15 659,25	1 290,59	1 290,59	0,00
EVASIONS ET PRESTIGE (Siren : 509995882)	26/11/2019	30 224,31	20 074,00	340,80	340,80	0,00
EXACOM (Siren : 383756707)	29/06/2017	19 209,04	19 209,04	144,20	144,20	0,00
FBMP (Siren : 803453737)	26/11/2019	32 380,32	18 399,10	382,54	382,54	0,00
FERTEMIS (Siren : 497849885)	03/07/2018	76 410,33	61 051,80	535,64	535,64	0,00
FOUCAULT SARL (Siren : 323825984)	01/02/2018	9 628,48	9 628,48	48,14	48,14	0,00
GET SOO FEE (Siren : 819616236)	21/09/2020	55 825,26	27 773,29	454,31	454,31	0,00
GROUPE COCHEZ (Siren : 817727571)	29/03/2017	343 380,97	150 712,52	5 741,96	5 741,96	0,00
GROUPE NORLOG (Siren : 530345719)	19/10/2017	89 144,36	21 623,66	2 054,18	2 054,18	0,00
HASBROUCK MELANIE SALON ISATYS SALON DE COIFFURE ISATYS (Siren : 531475697)	10/04/2020	20 000,00	7 704,97	851,87	851,87	0,00
HOP3TEAM (Siren : 840577134)	26/11/2019	45 191,01	19 654,33	1 306,63	1 306,63	0,00
HORIZON CREATION (Siren : 818765976)	26/11/2019	24 209,59	11 891,49	700,31	700,31	0,00
HOTTE RAYMOND CHARPENTE BOIS (Siren : 504626078)	18/05/2017	8 105,10	4 067,73	15,23	15,23	0,00
HSWT FRANCE (Siren : 844837070)	02/04/2019	643 179,94	159 187,11	5 046,09	5 046,09	0,00
HYDRO TECHMA (Siren : 384220273)	21/05/2019	86 598,33	44 360,68	189,92	189,92	0,00
ICARE (Siren : 401294392)	31/01/2019	180 700,50	102 484,35	2 848,57	2 848,57	0,00
INDINOV (Siren : 834069148)	29/05/2018	25 881,51	25 881,51	194,23	194,23	0,00
INPHARMASCI (Siren : 444832711)	19/10/2017	229 372,84	169 973,38	2 819,80	2 819,80	0,00
INSTANT SUCRE (Siren : 852038272)	10/04/2020	45 192,10	19 652,32	1 314,28	1 314,28	0,00
JDSBL (Siren : 849506746)	10/04/2020	50 000,00	14 350,85	2 331,39	2 331,39	0,00
JEUNES ET JOLIES (Siren : 842043374)	10/04/2020	16 000,00	6 157,38	700,86	700,86	0,00
JOOSSEN BERTRAND SARL LECAFETDISKAIRE LE CAFETDISKAIRE (Siren : 490205382)	26/11/2019	24 206,09	11 893,35	688,29	688,29	0,00
JUSTI CE FORMATION ET CONSEI MB FORMATION ET ANALYSE MB FORMATION ET ANALYSE (Siren : 485268031)	10/04/2020	22 610,45	9 799,57	758,63	758,63	0,00
KINDY PROJECT SAS (Siren : 830135570)	19/10/2017	120 000,00	60 000,00	783,00	783,00	0,00
KNGB (Siren : 837690734)	10/04/2020	13 564,81	5 882,44	444,84	444,84	0,00
L ESCARPIN (Siren : 489740829)	23/11/2017	42 000,00	16 242,09	1 607,67	1 607,67	0,00
L INGENIEU (Siren : 429656309)	22/11/2018	26 739,99	7 497,54	359,06	359,06	0,00
LA CHARLOTTE (Siren : 409055647)	29/05/2018	127 278,11	127 278,11	2 395,41	2 395,41	0,00
LA FABRIQUE (Siren : 847931326)	04/02/2020	113 337,94	37 215,09	1 491,39	1 491,39	0,00
LA PETITE PLACE (Siren : 823761416)	26/11/2019	7 570,19	6 044,78	79,66	79,66	0,00
LE FOURNIL DE CLAIRE (Siren : 821105582)	10/04/2020	50 000,00	19 290,28	2 047,64	2 047,64	0,00
LE VERT POTE AGE DE DAME NAT (Siren : 531794352)	10/04/2020	14 471,38	6 270,44	490,44	490,44	0,00
LEROUX (Siren : 045750817)	01/02/2018	152 245,60	75 552,97	1 860,03	1 860,03	0,00
LEWYLLIE ANDRE (Siren : 408538999)	18/05/2017	15 178,17	10 150,31	57,09	57,09	0,00



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité		Publié le	ICN d'exercice
			Capital			
LOCAL OCEAN FRANCE (Siren : 884466509)	22/04/2021	1 000 000,00	197 609,02	5 335,94	059-200053742-20231219-202301559-BF	0,00
MADECO (Siren : 410882732)	10/07/2020	122 385,58	39 984,08	2 149,08		0,00
MADemoiselle BILOBA (Siren : 815248182)	26/11/2019	20 171,24	9 911,41	571,91		0,00
MAG PRESSE (Siren : 400954657)	23/11/2017	8 862,80	8 862,80	83,24		0,00
MARCANTERRA (Siren : 498260041)	25/04/2019	65 710,07	43 642,51	740,93		0,00
MENUISERIE D ARTOIS (Siren : 323781674)	01/02/2018	5 141,54	5 141,54	19,33		0,00
METAL TECHNOLOGIES MANUFACTURING (Siren : 809311194)	01/02/2018	247 931,26	177 395,23	3 297,49		0,00
MGP NORD (Siren : 915091292)	04/02/2020	250 000,00	45 252,77	5 236,55		0,00
MICONCEPT (Siren : 794377242)	23/11/2017	30 041,83	9 088,42	511,58		0,00
MIROUX ENTREPRISE (Siren : 366200269)	30/04/2020	153 752,60	101 989,69	2 313,31		0,00
MJC (Siren : 851877167)	10/04/2020	25 000,00	7 172,23	1 177,36		0,00
MORET INDUSTRIES PARTICIPATI (Siren : 585781305)	04/10/2022	1 000 000,00	25 000,00	20 333,34		0,00
MOSCION MOSCION TRAINING STUDIO MOSCION TRAINING STUDIO (Siren : 818098238)	26/11/2019	21 117,62	11 999,40	249,48		0,00
MSM EUROPEINTURE (Siren : 384117222)	01/02/2018	19 209,04	19 209,04	144,20		0,00
MV PRODUCTEURS MES VOISINS PRODUCTEURS MES VOISINS PRODUCTEURS (Siren : 840725121)	26/11/2019	45 083,80	19 849,85	564,95		0,00
NIOT DAVID (Siren : 798520136)	24/05/2018	5 557,07	4 437,33	173,63		0,00
NORD CLIMATISATION (Siren : 886680354)	24/09/2019	383 705,73	165 304,71	2 368,13		0,00
NORD FLEURS DIFFUSION (Siren : 494009657)	08/11/2016	31 746,46	31 746,50	145,70		0,00
OBRY TENNIS PADLE.FR TENNIS PADLE.FR (Siren : 831207188)	10/04/2020	25 000,00	9 666,46	961,26		0,00
OVAC 62 LA FOIR FOUILLE LA FOIR FOUILLE (Siren : 843052911)	10/04/2020	50 000,00	19 290,28	2 047,64		0,00
OZ (Siren : 528831316)	10/04/2020	20 000,00	7 700,83	863,97		0,00
PAYSAGE DES FLANDRES (Siren : 502680655)	01/02/2018	19 209,04	19 209,04	144,20		0,00
PELLETIER PATRICK BUREAU B.10 1ER ETAGE (Siren : 350331476)	10/04/2020	20 000,00	7 705,54	850,14		0,00
PEME GOURDIN (Siren : 358200749)	27/03/2018	69 343,69	34 325,98	1 130,50		0,00
PICHENOT MARTIAL (Siren : 434159828)	20/07/2017	411,97	391,97	0,49		0,00
PIERRE ANTOINE CHADENAT AXA AXA (Siren : 823320486)	26/11/2019	35 196,02	19 999,00	415,80		0,00
PME (Siren : 791740541)	26/11/2019	25 233,95	20 149,28	265,52		0,00
POWERCONN (Siren : 429648835)	18/05/2017	29 711,06	8 330,60	398,96		0,00
PROMIS JURE (Siren : 830469516)	26/11/2019	24 637,21	13 999,30	291,06		0,00
R CUBE NORD (Siren : 539618660)	04/02/2020	250 000,00	61 103,47	3 407,37		0,00
REBUTTINI BENOIT LE CBA (Siren : 444863385)	09/02/2021	8 488,24	4 397,34	28,54		0,00
RENARD CLAUDE APPARTEMENT 32 - 3 ETAGE (Siren : 312489859)	10/04/2020	10 000,00	2 867,11	477,48		0,00
REPORAMA (Siren : 617220363)	21/09/2020	80 794,47	40 195,47	657,53		0,00
REVIATECH REVIATECH (Siren : 508354917)	23/11/2021	40 000,00	11 462,35	1 932,27		0,00
RN FLEX (Siren : 524448362)		40 327,87	19 830,63	1 093,69		0,00
ROBBE (Siren : 330882333)	22/11/2018	85 575,82	56 836,79	964,93		0,00
ROUSSELLE INDUSTRIE (Siren : 391659455)	26/11/2019	84 348,14	30 138,01	1 461,87		0,00
ROYE MOTO (Siren : 851928721)	10/04/2020	25 000,00	9 625,31	1 082,13		0,00
SA SOUP IDEALE (Siren : 317516334)	19/10/2017	6 427,02	6 427,02	24,06		0,00
SAMBRE MECA (Siren : 325274280)	23/11/2017	50 000,00	19 369,71	1 814,73		0,00
SARL CHEVALIER ALEXIS (Siren : 500919196)	26/11/2019	15 140,37	12 089,56	159,32		0,00
SARL CONCEPTION DEVELOP FAB PLASTIQUE (Siren : 407660422)	25/04/2019	19 101,76	12 686,78	215,38		0,00
SARL CRESMAR (Siren : 483561437)	29/06/2017	15 338,54	15 338,54	144,06		0,00
SARL HORIZON ESPACES VERTS (Siren : 523768414)	01/02/2018	5 141,54	5 141,54	19,33		0,00
SARL ISOCIEL (Siren : 419027230)	26/11/2019	76 869,91	30 288,70	1 311,18		0,00
SARL MAXEL (Siren : 343170346)	01/02/2018	8 596,01	8 596,01	48,45		0,00
SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER (Siren : 441380706)	25/04/2019	101 497,04	50 368,66	1 240,02		0,00
SAS LAVOGEZ (Siren : 812304772)	01/02/2018	22 454,31	6 221,90	227,75		0,00



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité		Publié le	ICN d'exercice
			Capital	Intérêts		
SAS M BLANCHET (Siren : 446720096)	22/11/2018	15 947,85	12 734,35	107,81		0,00
SCS LOGISTOCK ET COMPAGNIE (Siren : 384710588)	01/02/2018	226 675,83	74 430,23	2 982,77		0,00
SEFA SECURITE (Siren : 829146893)	26/11/2019	20 224,88	20 224,88	189,92		0,00
SIF UNIS FRANCE (Siren : 323962613)	18/10/2018	102 241,20	67 650,29	2 310,91		0,00
SIFA (Siren : 340885003)	25/04/2019	76 406,97	50 747,13	861,55		0,00
SIGMA DATA CORP (Siren : 888487352)	09/12/2022	167 261,01	31 953,38	7 910,10		0,00
SINCOPLAS SOCIETE INDUSTRIELLE ET (Siren : 552008237)	04/02/2020	300 000,00	53 232,25	9 643,94		0,00
SNMG2E (Siren : 848545059)	25/04/2019	38 203,54	25 373,55	430,77		0,00
SOBOOK (Siren : 513679993)	18/05/2017	50 000,00	19 291,74	2 043,34		0,00
SOC LENER CORDIER (Siren : 308199140)	23/11/2017	51 762,91	0,00	1 052,52		0,00
SOCAP BETSINOR (Siren : 922553722)	04/02/2020	250 000,00	37 494,88	5 893,41		0,00
SOCIETE NOUVELLE CEREC (Siren : 899741250)	26/11/2019	272 554,98	55 338,48	3 846,24		0,00
SOFAP FERMETURES (Siren : 513044131)	01/02/2018	6 414,98	6 414,98	36,10		0,00
SOGEMAB (Siren : 958202590)	29/03/2017	121 952,92	73 354,53	321,21		0,00
SOLIDUM (Siren : 837897941)	17/05/2018	537 625,00	33 000,00	11 505,01		0,00
SPARKLING PARTNERS (Siren : 803163625)	22/11/2022	1 000 000,00	0,00	20 000,00		0,00
SPH (Siren : 501242911)	26/11/2019	64 058,25	25 240,59	1 092,65		0,00
STOELZLE MASNIERES PARFUMERI (Siren : 811184027)	31/01/2023	2 000 000,00	0,00	40 000,00		0,00
TOLERIE DU NORD (Siren : 441283918)	29/06/2017	25 564,25	25 564,25	240,07		0,00
TRANS ACTIONS FRANCE (Siren : 844283069)	26/11/2019	35 196,02	19 999,00	415,80		0,00
TRANSOFICO (Siren : 828398370)	05/10/2021	200 989,34	56 710,42	1 797,66		0,00
TRANSPORTS SURELLE (Siren : 412524423)	29/06/2017	12 782,11	12 782,11	120,05		0,00
USINAXE (Siren : 812935468)	22/11/2018	15 947,85	12 734,35	167,81		0,00
VOGUE MERRY (Siren : 831034301)	10/04/2020	20 000,00	5 730,68	968,00		0,00
VOLMA (Siren : 383256146)	27/06/2019	271 612,32	79 185,91	7 263,09		0,00
YZYTEK (Siren : 811186451)	10/04/2020	50 000,00	19 237,41	2 203,15		0,00
Non assortis d'intérêts (total)		29 603 644,33	6 216 854,83			
2AEP DE LA GOHELLE (Siren : 504187923)	16/10/2020	15 000,00	0,00			
3A2M SPORT (Siren : 802936229)	09/02/2021	31 818,16	9 090,92			
5029 (AVANCES REMBOURSABLES 2006)		75 000,00	0,00			
90004819320032 (Création fiche réservoir 2745)		259 671,01	0,00			
AB CAP PLANTS (Siren : 533572665)	31/01/2019	28 125,00	28 125,00			
ABI & KA (Siren : 830647608)	10/04/2020	6 000,05	2 181,80			
ACCESS ORGANISATION GROUP (Siren : 451354518)	09/02/2021	17 045,48	4 545,44			
ADD PUBLICITE (Siren : 438198087)	15/10/2019	79 789,04	45 593,76			
ADN 5 MILLE ET CLAIRE (Siren : 817781644)	10/04/2020	8 181,80	2 727,28			
AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF (Siren : 390370377)	28/05/2020	1 000 000,00	500 000,00			
AIXMETAL (Siren : 841258312)	22/04/2020	68 560,80	19 588,80			
AKATE (Siren : 798711008)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92			
ALIMA INT. (Siren : 823075734)	19/11/2020	9 543,19	2 936,36			
ALL SOLUTIONS (Siren : 881019095)	06/07/2023	40 000,00	40 000,00			
ALVENE (Siren : 434163929)		250 000,00	125 000,00			
ANAGAA ALIMENTAIRE (Siren : 892385667)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00			
ANQUEZ CORINNE (Siren : 533442893)	10/04/2020	31 818,16	9 090,92			
AODYO (Siren : 809285968)	10/04/2020	17 499,99	6 363,64			
APPLICATIONS USINAGE PLASTIQUES INDUSTRIE AUPI (Siren : 351468277)	19/10/2018	19 000,00	19 000,00			
ARJADE ART JARDIN DECORATION (Siren : 341757854)	19/11/2020	25 113,62	7 727,28			
AU BISTRONOME (Siren : 751851882)	10/04/2020	18 181,84	7 272,72			
AUBERGE PICARDE (Siren : 329972178)	25/05/2007	110 000,00	0,00			



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité	
			Capital	
AUTO ECOLE DU COQUELICOT (Siren : 504155904)	10/04/2020	19 090,90	6 363,64	
AUTO FERMETURES ELEC GENERALE (Siren : 528920093)	10/04/2020	10 000,01	3 636,36	
AWELTY (Siren : 491400214)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
AXOMOVE (Siren : 829306125)	10/04/2020	10 000,01	3 636,36	
BALANGER JEAN-ROBERT (Siren : 312947153)	01/07/2020	12 500,04	4 545,44	
BAYART INNOVATIONS PLEIN NORD PLEIN NORD (Siren : 484707286)	09/02/2021	31 818,16	9 090,92	
BEBEZEN (Siren : 834712952)	28/06/2022	11 880,00	1 485,00	
BELIVE (Siren : 847925401)	27/06/2019	625 000,00	250 000,00	
BIGNON DERVAUX 1878 (Siren : 330954199)	02/07/2019	77 777,76	15 555,56	
BISCUITERIE TOURNIAYRE (Siren : 494247083)	25/11/2011	150 000,00	40 000,00	
BLF AMBULANCE (Siren : 528074081)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
BLUE WHALE COMPANY (Siren : 818784126)	27/03/2018	8 125,00	8 125,00	
BO'CO FABRIK (Siren : 894414820)	25/03/2021	140 000,00	40 000,00	
BOCRENO (Siren : 813997780)	10/04/2020	5 454,60	2 181,80	
BOTS (Siren : 534072939)	09/02/2021	29 545,43	9 090,92	
BOUCHE ARNAUD AU PAVE GOURMAND (Siren : 385106240)	19/11/2020	12 556,81	3 863,64	
BOUCHERIE AMOURETTE (Siren : 817560451)	21/05/2019	9 068,60	6 045,76	
BPI FRANCE FINANCEMENT (Siren : 320252489)	10/07/2015	4 745 714,91	0,00	
BRASSERIE DU PAYS FLAMAND (Siren : 492713250)	03/07/2018	30 625,00	30 625,00	
BRASSERIE GOBRECHT (Siren : 881464242)	30/01/2020	58 333,30	16 666,68	
BRIQUETERIE DE SOMMEREUX (Siren : 491349403)		60 000,00	0,00	
BUSSY STEPHANE (Siren : 824397566)	10/04/2020	10 909,10	3 636,36	
BX LOCATION (Siren : 489898957)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
BY CARO (Siren : 793561416)	06/07/2023	50 000,00	0,00	
C ET G DASSONNEVILLE (Siren : 503385866)	10/04/2020	150 000,00	60 000,00	
CALDO SASU (Siren : 812934016)	10/04/2020	3 818,20	1 272,72	
CAPA DRAMA (Siren : 392386900)		115 829,55	0,00	
CARRIERES DE NOYANT (Siren : 715680013)	31/01/2019	33 855,00	33 855,00	
CARROPALE (Siren : 885266999)	10/04/2020	46 875,00	15 000,00	
CARROSSERIE LEBRIEZ (Siren : 449314897)	21/09/2020	12 364,96	6 182,52	
CASH-WEB DOUAI (Siren : 749981163)	06/07/2023	27 000,00	0,00	
CASH-WEB LILLE 2 (Siren : 798745485)	06/07/2023	31 000,00	0,00	
CAUX DESFACHELLES (Siren : 504123126)	10/04/2020	27 272,70	9 090,92	
CC OUEST D AMIENS (val de l'ailet) (ancien n° de tiers SEDIT 7200) (Siren : 248000481)		20 617,97	0,00	
CCI AISNE (Siren : 180208514)		50 840,99	0,00	
CCI AMIENS PICARDIE (Siren : 188008510)		111 385,00	0,00	
CCLM (Siren : 820431088)	23/09/2016	16 071,50	16 071,50	
CFC IMPERIUM (Siren : 408027290)	10/04/2020	16 363,60	5 454,56	
CHAUDRONNERIE ROBBE (Siren : 339242059)	18/10/2018	49 618,44	49 618,44	
CITELIV (Siren : 822164976)	10/04/2020	55 000,00	20 000,00	
CJD EXPERTISES (Siren : 524612694)	19/11/2020	18 465,95	5 681,80	
CLAREBOUDT (Siren : 463500017)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
CONCEPTALU (Siren : 419627021)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
CONDI FILM INTERNATIONAL PACKAGINI (Siren : 331633677)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92	
CONDUITE ECO ET SECURISEE (Siren : 830332649)	26/11/2019	50 000,00	0,00	
CONSTRU (Siren : 046550372)	10/04/2020	97 500,00	30 000,00	
COOPERATIVE BARAKA (Siren : 515129534)	16/05/2013	0,04	0,00	
COUVERTURE BOCLET (Siren : 352617872)	08/11/2016	107 500,00	26 875,00	
CRM 80		609 796,70	0,00	

Publié le

Intégré

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

ICN d

l'exercice



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité	
			Capital	
CUISINE EN POT'J (Siren : 749863668)	21/05/2019	6 738,41	5 390,76	
CUVILLIEZ NICOLAS (Siren : 882063027)	15/10/2019	52 242,59	7 836,39	
D.S.F. ARMURERIE (Siren : 833039407)	09/02/2021	8 863,62	2 727,28	
DAVID ET FILS DAVID ET FILS (Siren : 717380380)	22/04/2021	97 559,00	27 874,00	
DECHOZ FRANCK (Siren : 408337228)	18/05/2017	5 084,67	0,00	
DECO SALON (Siren : 382741031)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92	
DEL EVENEMENT (Siren : 492182373)	10/04/2020	31 818,16	9 090,92	
DELICE FRITES (Siren : 499296242)	10/04/2020	11 363,68	4 545,44	
DEROUAULT HORTICULTURE DEROUAULT HORTICULTURE (Siren : 383742798)	22/03/2022	428 571,44	71 428,56	
DMB DUPUIS (Siren : 798423562)	10/04/2020	4 545,40	1 818,20	
E 2 M K (Siren : 487748048)	10/04/2020	82 500,00	30 000,00	
EARL BOURGOIS (Siren : 432151520)	26/11/2019	32 683,66	10 056,52	
EARL DE LA COMMUNAUTE (Siren : 382814663)	16/10/2020	55 584,97	20 844,36	
EBL (Siren : 451805931)	10/04/2020	14 772,76	4 545,44	
EFFERVESCENCE (Siren : 802837666)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
EGERO CONSTRUCTION (Siren : 818460024)	27/09/2018	2 812,50	2 812,50	
EIRL VTR TABAC DU CLOS DES ROSES (Siren : 891667131)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
EMARIX (Siren : 479478588)	10/04/2020	11 363,68	4 545,44	
ENSOVO (Siren : 493365274)	21/05/2019	25 000,00	25 000,00	
ENTREPRISE H CHEVALIER NORD (Siren : 319982989)	24/09/2020	24 985,58	14 277,52	
EQUI CONCEPT (Siren : 421413634)	10/04/2020	24 545,50	8 181,80	
ETABLISSEMENTS LESIRE ET ROGER SA (Siren : 337180905)	10/04/2020	75 347,24	30 138,88	
ETS GERARD DURINCK (Siren : 464405000)	10/04/2020	20 000,02	7 272,72	
EUROMED EXPRESS (Siren : 808174023)	19/11/2020	25 113,62	7 727,28	
EUROPTIC DE MONS (Siren : 840102198)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
EVERYSSENS (Siren : 808684443)	10/04/2020	50 000,00	20 000,00	
EXA CODE (Siren : 831376124)	15/10/2019	16 875,00	7 500,00	
FILAMENT34 (Siren : 478641442)	10/04/2020	34 090,89	9 090,92	
FILTRELYS (Siren : 518490297)	30/03/2023	120 000,00	12 000,00	
FINANOR PHONE (Siren : 807453402)	10/04/2020	18 181,84	0,00	
FIVE STAR JAMS (Siren : 798685483)	03/07/2018	190 000,00	0,00	
FJ MARS (Siren : 420281438)	27/05/2020	115 500,00	30 800,00	
FLASCHE LILLE (Siren : 892899766)	17/06/2021	212 500,00	50 000,00	
FLO EUROPE SAS (Siren : 443851811)	10/04/2020	110 000,00	40 000,00	
FONDERIES DOURLET FUSIOCAST (Siren : 808908388)	25/09/2015	2 450,00	0,00	
FORME EQUILIBRE (Siren : 808668701)	10/04/2020	23 181,80	5 454,56	
FRANCE CAKE TRADITION (Siren : 382746436)	03/07/2018	200 000,00	100 000,00	
FRANCE PVC SARL (Siren : 351129325)	10/04/2020	36 363,62	9 090,92	
FRANCOIS BAUDUIN (Siren : 350436754)	06/07/2023	20 000,00	20 000,00	
FRIT BEAFF (Siren : 497617001)	10/04/2020	28 181,79	9 090,92	
G.VERBRUGGE ET FILS (Siren : 458504586)	15/09/2019	250 000,00	0,00	
GARDIENNAGE BIONAZ (Siren : 483340584)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
GECCO (Siren : 494492226)	26/09/2019	75 000,00	37 500,00	
GIR GRAVURES IDENTIFICATIONS REP GRAVURES IDENTIFICATIONS (Siren : 329243539)	10/04/2020	20 000,02	7 272,72	
GMC (Siren : 809656507)	10/04/2020	31 818,16	9 090,92	
GODART ALAIN (Siren : 519027924)	09/02/2021	18 909,05	5 818,20	
GP RESTAURATION (Siren : 822928693)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92	
GREEN POWER ENVIRONMENT (Siren : 789760014)	10/04/2020	4 545,40	1 818,20	

Publié le

Intégré

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

ICN d

l'exercice



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité	
			Capital	
GRPT INTER MECANIQUE AGRICOLE (Siren : 394671820)	08/11/2016	130 050,00	34 680,00	
H FI DELAHAYE (Siren : 519069819)	19/11/2020	27 272,74	7 272,72	
HAROUT DOMINIQUE (Siren : 320930803)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
HASBROUCQ EMILE (Siren : 332831882)	10/04/2020	19 090,88	5 454,56	
HAT (Siren : 518992169)	06/07/2023	116 122,00	7 257,63	
HDF EMBALLAGES (Siren : 820481489)	17/10/2019	45 791,68	13 083,32	
HOPE IMMO (Siren : 791026735)	19/11/2020	25 113,62	3 863,64	
HOTELEITH HOTEL MERCURE DUNKERQUE HOTEL MERCURE (Siren : 911484533)	31/01/2023	300 000,00	0,00	
HOTELSO (Siren : 311622484)	20/04/2020	140 000,00	40 000,00	
HOTTIN AUTOMOBILE (Siren : 830278834)	10/04/2020	17 499,99	6 363,64	
HS MARMARIS EURL (Siren : 814084240)	10/04/2020	9 090,92	3 636,36	
HUON (Siren : 309528693)	30/04/2020	218 750,00	125 000,00	
ILD ZAC ARTOIS POLE 2 (Siren : 893422915)	10/04/2020	162 500,00	50 000,00	
IMPRIMERIE DU PLATEAU PICARD (Siren : 379349277)	24/05/2018	5 454,50	1 818,20	
INDUXIAL INDUXIAL (Siren : 483501516)	10/04/2020	225 000,00	60 000,00	
INGEO (Siren : 330119405)	05/10/2021	33 750,00	11 250,00	
INNOVAFEED (Siren : 819671843)	29/03/2017	139 999,99	139 999,99	
INODESIGN (Siren : 789404845)	30/01/2020	72 706,50	48 471,00	
INSTITUT BEJAN ESTHETIQUE (Siren : 811873389)	10/04/2020	6 818,16	2 727,28	
INSTITUT MUTUALISE POUR LES PROTEINES VEGETALES (Siren : 794464784)	27/09/2013	920 000,00	0,00	
INTER DELICE (Siren : 522235068)	10/04/2020	4 999,95	1 818,20	
INTER SERVICE CONFORT (Siren : 301860102)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
JAL (Siren : 749928941)	10/04/2020	10 000,01	3 636,36	
JB DEVELOPPEMENT (Siren : 491336681)	10/04/2020	101 250,00	30 000,00	
KANOPY (Siren : 825255532)	20/07/2020	18 750,00	7 500,00	
KING SUSHI (Siren : 791653330)	10/04/2020	14 999,96	5 454,56	
L EPINON (Siren : 391359684)	05/10/2021	262 413,77	87 471,24	
LA BELLE AU BOIS (Siren : 480339332)	10/04/2020	20 681,81	6 363,64	
LA BOHEMIA (Siren : 822774733)	01/07/2020	14 999,96	5 454,56	
LA COUR D HORTENSE (Siren : 831984547)	10/04/2020	13 636,32	5 454,56	
LA FACTORIE (Siren : 823174925)	15/10/2019	37 500,00	25 000,00	
LA FERME DES 3 CHATAIGNIERS (Siren : 519112056)	13/11/2015	7 500,00	7 500,00	
LA FERME DU CORNET (Siren : 852644947)	15/10/2019	138 430,85	20 764,62	
LA GOURMANDIERE (Siren : 326381233)	19/11/2020	20 090,95	0,00	
LA HALLE (Siren : 382677623)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
LA MAREE (Siren : 330274572)	10/04/2020	11 363,68	4 545,44	
LA NOUVELLE AVENTURE (Siren : 749865507)	10/04/2020	55 000,00	20 000,00	
LA PORTE DES POSTES (Siren : 507729630)	15/10/2019	9 166,10	6 110,76	
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES (Siren : 414952127)	02/07/2019	143 757,10	33 825,20	
LAIT VIANDE GIE (Siren : 306782475)	28/06/2022	1 777 389,47	0,00	
Le Clos Delice (Siren : 832356307)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92	
LE GRAND DUC (Siren : 480281039)	10/04/2020	13 636,32	5 454,56	
LE KES WEST (Siren : 408694305)	24/09/2020	192 600,00	12 037,50	
LE LOGIS DE LA LYS (Siren : 501285332)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
LE QUENNEZIL (Siren : 832116164)	10/04/2020	12 500,04	4 545,44	
LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE (Siren : 411997018)		150 000,00	0,00	
LE SUPREME LE SUPREME (Siren : 442362968)	10/04/2020	13 636,40	4 545,44	
LE THUREL (Siren : 817518277)	10/04/2020	9 090,92	3 636,36	
LEA (Siren : 493351845)	10/04/2020	13 636,40	4 545,44	

Publié le

Intégré

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

ICN d

l'exercice



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité	
			Capital	
LEBEGUE LOANNE PHENOMENAL PARADISE PHENOMENAL PARADISE (Siren : 881242549)	22/11/2022	38 482,20	0,00	
LEGAMEDIA (Siren : 831985452)	10/04/2020	8 181,80	2 727,28	
LEGEND BEAUVAIS (Siren : 822828844)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
LELEU ET CIE (Siren : 588801100)	10/04/2020	210 000,00	60 000,00	
LEPAGE JEAN LAURENT (Siren : 507960060)	10/04/2020	13 636,32	5 454,56	
LES HAUTS DE SAINT OMER (Siren : 419965488)	10/04/2020	65 000,00	20 000,00	
LES SOURIRES DE PARIS (Siren : 821739786)	10/04/2020	38 636,35	9 090,92	
LIFE & RUN (Siren : 828398420)	10/04/2020	33 590,87	6 409,11	
LITTORAL AUTOMOBILE (Siren : 305151425)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
LITTORAL BIO (Siren : 828881292)	21/05/2019	1 524,72	1 524,72	
LM BATIMENT (Siren : 824718878)	12/04/2020	40 909,08	4 545,46	
LOGICOBOIS (Siren : 530397298)	19/05/2022	223 859,06	59 695,76	
LONCKE (Siren : 477280432)	09/02/2021	20 454,52	5 454,56	
LOOLA (Siren : 752801597)	10/04/2020	20 000,02	7 272,72	
LOPS CONNEXION (Siren : 754019289)	10/04/2020	9 090,92	3 636,36	
LSA MENUISERIE (Siren : 802669804)	10/04/2020	20 454,60	8 181,80	
LUSSIOL (Siren : 533263729)	19/11/2020	130 000,00	40 000,00	
LVNEGOCES (Siren : 832768899)	10/04/2020	29 545,43	9 090,92	
MAHYFEE (Siren : 828282624)	09/02/2021	10 227,26	2 727,28	
MANUF VELOURS COTON COSSERAT (MVCC) (Siren : 333453058)	27/02/2004	188 888,89	0,00	
MANUFACTURE DES TENTES CABANON (Siren : 511645079)	10/04/2020	123 750,00	45 000,00	
MARECHALLE PESAGE (Siren : 877020040)	20/07/2020	75 000,00	20 000,00	
MARIE CHAPEAUX (Siren : 822275202)	10/04/2020	12 500,04	4 545,44	
MARIENGO (Siren : 820683266)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
MARTIN BOULANGER (Siren : 493898647)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
MARTIN PERE ET FILS (Siren : 325995348)	10/04/2020	50 000,00	20 000,00	
MARTINEZ VOYAGES (Siren : 353305220)	10/04/2020	27 272,70	0,00	
MCR (Siren : 428599229)	10/04/2020	27 272,70	9 090,92	
MED & DOM (Siren : 833382252)	19/11/2020	12 556,81	3 863,64	
MEMPHIS ARRAS (Siren : 813308228)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92	
MESNIL BALAYAGE (Siren : 521321943)	21/05/2019	7 500,00	7 500,00	
MINEALITHE (Siren : 481445997)	04/02/2011	6 000,00	6 000,00	
MMS (Siren : 822314183)	10/04/2020	22 272,72	6 363,64	
MOULIN DE LA TOUR DENNLYS PARC (Siren : 328815774)	10/04/2020	217 500,00	60 000,00	
MY B COM (Siren : 833038755)	09/02/2021	29 545,43	9 090,92	
NATUROPERA (Siren : 849541057)	22/04/2021	343 750,00	125 000,00	
NCA GEOLOC (Siren : 793393679)	31/01/2019	66 000,00	66 000,00	
NEVE Sylvie (Siren : 413699810)	24/11/2020	53 158,37	10 125,40	
NGB (Siren : 387595523)	19/11/2020	25 113,62	7 727,28	
NGG OPTICIENS OPTIC 2000 (Siren : 532516671)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
NICE SHOOT PAINTBALL (Siren : 794248872)	10/04/2020	9 000,02	3 272,72	
NORD LASER TUBE (Siren : 504670852)	30/04/2020	189 414,29	108 236,76	
NORD.M.FINANCE MEILLEURTAUX.COM (Siren : 534780317)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
NOVATEX MEDICAL (Siren : 809952666)	18/10/2018	16 750,00	16 750,00	
NOYON MENAGER (Siren : 493270391)	12/04/2020	8 181,84	3 272,72	
NOZONE (Siren : 913787784)	06/07/2023	50 000,00	0,00	
OBJECTIF OMBRES ET LUMIERES (Siren : 313954497)	10/04/2020	8 863,62	2 727,28	
ORIGINE CYCLES (Siren : 788687069)	03/02/2023	500 000,00	93 750,00	

Publié le

Intégré

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

ICN d

l'exercice



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité	
			Capital	
OSEO INNOVATION (Siren : 692005432)		2 266 930,57	0,00	
OZ ALU (Siren : 300344975)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
OZ'IRYS (Siren : 351090071)	10/04/2020	71 500,00	22 000,00	
PAL DECAP PAL DECAP (Siren : 438398760)	05/10/2021	76 299,76	25 433,24	
PAN EUROPEENNE		200 000,00	0,00	
PAR IMMUNE (Siren : 832928485)	19/11/2020	25 113,62	7 727,28	
PARFUMS PURS SENS (Siren : 514759398)	10/04/2020	44 200,00	13 600,00	
PATSY (Siren : 504682246)	10/04/2020	18 181,84	7 272,72	
PCB (Siren : 817485006)	28/03/2019	83 125,00	47 500,00	
PHARMACIE CAMBERLYN (Siren : 478814841)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
PHOTODISCOUNT (Siren : 421262387)	06/07/2023	30 000,00	30 000,00	
PICARDIE METAL CONCEPT (Siren : 451517056)	09/02/2021	29 545,43	9 090,92	
PICARDIE SOUDURE INDUSTRIE PICARDIE SOUDURE INDUSTRIE (Siren : 331163097)	19/11/2020	31 818,16	9 090,92	
PIECES AUTO DENAIN (Siren : 537584625)	10/04/2020	16 363,60	5 454,56	
PIL INDUSTRIE (Siren : 380101329)	18/10/2018	29 500,00	29 500,00	
PLAINE DE JEUX SAINT QUENTIN (Siren : 519474860)	18/10/2018	11 250,00	7 500,00	
PLANETE ALFA (Siren : 531907442)	03/07/2018	3 000,00	3 000,00	
POP BURGER FRANCE (Siren : 802922120)	10/04/2020	27 272,70	9 090,92	
PRM ET ASSOCIES (Siren : 314623869)	05/02/2019	150 000,00	70 000,00	
PRO CYCLE (Siren : 537472185)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
PRO FESTIVALS (Siren : 498385715)	10/04/2020	4 545,40	1 818,20	
PROFORM MULTITECHNIQUES (Siren : 493347553)	15/10/2019	85 687,50	57 125,00	
PROSKILLS RH (Siren : 514220201)	10/04/2020	14 999,96	5 454,56	
QUADRA DIFFUSION (Siren : 480315399)	10/04/2020	40 000,00	16 000,00	
R ET B DIFFUSION JULES ET GABRIELLE JULES ET GABRIELLE (Siren : 891000101)	19/05/2022	90 000,00	20 000,00	
RABOUILLE CAZIN CELINE (Siren : 451334346)	20/04/2020	68 903,73	14 506,04	
RAOUL DESCHILDRE SA (Siren : 348996448)	10/04/2020	105 000,00	30 000,00	
RD2 INNOVATE (Siren : 800717753)	19/11/2020	12 556,81	3 863,64	
REACTIF GROUPEMENT D'EMPLOYEURS (Siren : 399518349)	26/09/2019	12 371,72	12 371,72	
REGIE COMMUNALE D ELECTRICITE (Siren : 780652897)	27/11/2009	800 000,00	0,00	
REI REALISAT ELECTRONIQUES I REI REALISATIONS ELECTRONIQU (Siren : 342648201)	09/02/2021	29 545,43	9 090,92	
RENOV ECO 80 (Siren : 814673430)	10/04/2020	9 090,92	3 636,36	
S A MARCHIO MR LEFEVRE JEAN PAUL (Siren : 334356581)	27/09/2018	61 973,03	61 973,03	
S.A.R (Siren : 812685311)	10/04/2020	18 181,84	7 272,72	
SALON BY JEAN MARIE CONTRERAS (Siren : 511782443)	26/11/2019	11 250,00	7 500,00	
SAMBRONIC (Siren : 335258240)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
SANGO (Siren : 532489580)	10/04/2020	9 545,40	3 818,20	
SARL 2C2B (Siren : 525265385)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
SARL ANCIENS ETS DUBART (Siren : 415060284)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
SARL AQUALIO (Siren : 792232043)	10/04/2020	10 000,01	3 636,36	
SARL DELECROIX CONSTRUCTIONS (Siren : 447621657)	24/09/2019	82 950,00	55 300,00	
SARL DM (Siren : 788450112)	10/04/2020	20 835,43	6 410,92	
SARL FRANCE ASIE (Siren : 442687042)	23/11/2021	10 000,00	10 000,00	
SARL L AUNETTE COTTAGE (Siren : 508689122)	10/04/2020	22 727,24	0,00	
SARL LE RISQUETOUT (Siren : 501554604)	10/04/2020	13 636,40	4 545,44	
SARL PROMERAC (Siren : 045751286)	22/04/2020	62 995,90	41 997,24	
SARL SANGLIER MATHIEU (Siren : 502583529)	10/04/2020	27 272,70	9 090,92	
SARL THIERRY POISSANT (Siren : 750731572)	10/04/2020	18 181,84	7 272,72	
SARL VVL PHILIPPE MICHEL (Siren : 344103569)	10/04/2020	17 309,12	4 945,44	

Publié le 19/12/2023
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité	
			Capital	
SARPLASTIC (Siren : 807940366)	23/11/2021	225 000,00	75 000,00	
SAS GONZALEZ (Siren : 518503354)	10/04/2020	9 090,92	3 636,36	
SAS LES MAS DE SOISSONS (Siren : 801295999)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
SAS MCH (Siren : 328367891)	10/04/2020	29 545,43	9 090,92	
SAS MEUBLES DEBONTE (Siren : 328100821)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
SAS MGCA MECANIQUE GENERALE CHAUDRONN MECANIQUE GENERALE CHAUDRONN (Siren : 337621023)	19/11/2020	25 113,62	7 727,28	
SAS NOUVELLE DES ETS MARIUS (Siren : 790362065)	09/02/2021	25 454,56	7 272,72	
SAS ROGER COUVERTURE (Siren : 392369948)	09/02/2021	34 090,89	9 090,92	
SAS SACI (Siren : 532507753)	10/04/2020	210 000,00	60 000,00	
SAS UNE EPOQUE FORMIDABLE (Siren : 823478904)	10/04/2020	13 636,32	5 454,56	
SAVOIE D ASCQ (Siren : 798697496)	23/11/2017	13 636,32	5 454,56	
SCARPA UNO (Siren : 751132614)	10/04/2020	20 454,60	8 181,80	
SCEA D ALLEMANT (Siren : 400173514)	15/10/2019	31 245,26	10 415,08	
SCEA DU MARCLAU (Siren : 380324954)	16/10/2020	96 912,91	36 342,33	
SCEA TERRE ET LAIT TERRE ET LAIT (Siren : 478846892)		79 809,78	0,00	
SCML SERVICE (Siren : 797506763)	09/02/2021	15 909,12	4 545,44	
SCS AUTO (Siren : 842771123)	10/04/2020	9 090,92	3 636,36	
SEBHOTEL SEBHOTEL (Siren : 430295055)	19/11/2020	32 840,90	6 181,80	
SECOM SARL (Siren : 339286981)	12/04/2020	24 999,97	9 090,92	
SENLIS HABILLEMENT (Siren : 503628273)	10/04/2020	10 909,10	3 636,36	
SEPTENTRION TOURS SAS (Siren : 817910706)	10/04/2020	6 818,16	2 727,28	
SIMENOR (Siren : 585780273)	24/09/2019	37 576,90	25 051,24	
SIMONE DOMINIQUE (Siren : 439233255)	10/04/2020	2 272,76	909,08	
SINAPTEC (Siren : 329504963)	15/10/2019	30 375,00	13 500,00	
SIRAQUSE PRO SERVICES (Siren : 809394257)	10/04/2020	18 181,84	7 272,72	
SMGH PROD (Siren : 797741709)	19/11/2020	3 515,95	1 081,80	
SNC JBL-BM CIVETTE DE LA VICTOIRE CIVETTE DE LA VICTOIRE (Siren : 837697895)	06/07/2023	50 000,00	50 000,00	
SNC PADDY (Siren : 415089069)	10/04/2020	4 545,40	1 818,20	
SO VELO (Siren : 514368422)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
SOCIETE HOTELIERE AVE (Siren : 790367395)	10/04/2020	112 500,00	30 000,00	
SOCIETE RESTAURATION LOISIRS LE CHALET DE PREMESQUES (Siren : 392505152)	19/11/2020	12 556,81	3 863,64	
SOCIETE TRAVAUX COURTOIS (Siren : 344877378)	10/04/2020	38 500,00	14 000,00	
SOFARIS CREDIT EQUIPEMENT DES PME (CEPME) (Siren : 999990468)		165 097,44	0,00	
SP LOISIRS ZAC de la Mine d Or (Siren : 851309294)	15/10/2019	281 250,00	75 000,00	
SPL (Siren : 809512999)	02/07/2019	50 625,00	33 750,00	
SPORT FRANCE (Siren : 696480458)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
STE DES ETS RICHARD BOUTHEMY DERBY (Siren : 520505108)	10/04/2020	6 136,32	2 454,56	
STE INDUSTRIELLE DES FONTES (Siren : 585781701)	02/07/2019	98 109,66	78 487,76	
SUMEXINE (Siren : 349820829)	09/02/2021	19 090,88	5 454,56	
SUPERQUINQUIN (Siren : 821415031)	23/04/2020	50 000,00	25 000,00	
TAILLY MENUISERIE (Siren : 441719960)		29 022,00	19 348,00	
TECHNIC ULTRA PURE (Siren : 853914166)	04/02/2020	187 500,00	125 000,00	
TEINTURERIE DELABY VASSELET (Siren : 812722668)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
TOITURES SOISSONNAISES (Siren : 326910437)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92	
TOUT EN IMAGE (Siren : 534893680)	10/04/2020	4 545,40	1 818,20	
TRAITEUR DELECROIX (Siren : 398847442)	27/09/2018	3 750,00	3 750,00	
TYMATE (Siren : 508807807)	22/04/2020	18 536,83	10 592,52	
UMA DECOUPAGE EMBOUTISSAGE (Siren : 316842012)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92	

Publié le 19/12/2023
 Intérêts
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

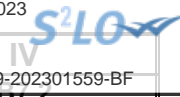
Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	473 861 444,44	102 570 288,31	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	18 988 361,17	14 304 586,58	1 312 818,46
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	100 000,00	100 000,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

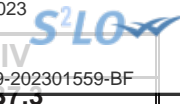
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	11 607 881,02	3 175 887,35	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					371 680 000,00	35 977 146,11										957 119,86	1 995 650,88	
Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMAR Lille)	2015	P	GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	Crédit Agricole	7 000 000,00	4 379 931,50	11,46	T	F	TF à 2.11%	2,130	F	TF à 2.11%	2,130	A-1	EUR	89 736,51	340 201,05
Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMAR Lille)	2016	P		Caisse d'épargne	7 000 000,00	4 713 047,97	12,42	T	F	TF à 2.11%	2,130	F	TF à 2.11%	2,130	A-1	EUR	96 821,09	333 116,47
GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	2019	C		CDC	2 500 000,00	2 104 166,64	25,00	T	V	Livret A+0.75	1,510	V	Livret A+0.75	3,750	A-1	EUR	77 734,38	83 333,36
Société du Canal Seine Nord Europe	2023	C		Crédit Agricole	8 260 000,00	8 260 000,00	19,79	T	F	TF à 0.65%	0,650	F	TF à 0.65%	0,650	A-1	EUR	53 561,37	413 000,00
Société du Canal Seine Nord Europe	2023	C		Crédit Agricole	16 520 000,00	16 520 000,00	19,79	T	V	Euribor 3 Mois+0.28	4,280	V	Euribor 3 Mois+0.28	4,280	A-1	EUR	639 266,51	826 000,00
Société du Canal Seine Nord Europe				BEI	330 400 000,00	0,00	0,00				0,000			0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					63 393 372,44	40 343 816,27										518 482,41	3 347 853,04	
Association L'Immobilière d'Amiens	2021	P	Centre Hélène Borel	Crédit du Nord	805 072,22	467 308,21	2,52	T	F	TF à 0.86%	0,860	F	TF à 0.86%	0,860	A-1	EUR	3 468,15	171 070,75
Banque Alimentaire de l'aisne				CDC	918 000,00	0,00	0,00		V	Livret A+0.4	3,400	V	Livret A+0.4	3,400	A-1	EUR	0,00	0,00
Centre Hélène Borel	2020	P	Société Générale	1 923 599,95	1 370 148,80	7,56	T	F	TF à 0.68%	0,680	F	TF à 0.68%	0,680	A-1	EUR	8 877,07	172 765,97	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	802 943,14	682 295,40	16,56	T	F	TF à 0,92%	0,920	F	TF à 0,92%	0,920	A-1	EUR	6 146,78	37 853,14
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	2 890 625,13	2 456 288,68	16,56	T	F	TF à 0,92%	0,920	F	TF à 0,92%	0,920	A-1	EUR	22 128,61	136 272,75
Fondation Institut Pasteur Lille	2018	C		CIC	3 500 000,00	2 781 170,81	14,87	T	F	TF à 2.5%	2,520	F	TF à 2.5%	2,520	A-1	EUR	68 085,28	154 830,58
Fondation Institut Pasteur Lille	2019	C		La Mondiale	2 500 000,00	2 000 000,00	15,75	A	F	TF à 3.25%	3,290	F	TF à 3.25%	3,290	A-1	EUR	65 000,00	125 000,00
Fondation Institut Pasteur Lille	2020	C		BDCE	2 950 000,00	2 639 473,68	16,96	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	155 263,16
Fondation Institut Pasteur Lille	2022	C		BDCE	5 350 000,00	5 350 000,00	18,55	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	281 578,95
Fondation Institut Pasteur Lille				BDCE	2 300 000,00	0,00	0,00		F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Société Générale	1 948 289,93	1 785 834,85	18,34	M	F	TF à 2.07%	2,070	F	TF à 2.07%	2,070	A-1	EUR	36 205,93	80 500,08
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Crédit du Nord	1 916 409,66	1 763 137,76	18,42	M	F	TF à 2.07%	2,070	F	TF à 2.07%	2,070	A-1	EUR	35 749,83	79 046,52
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	CIC	1 935 076,55	1 773 723,23	18,34	M	F	TF à 2.07%	2,070	F	TF à 2.07%	2,070	A-1	EUR	35 960,38	79 954,14
Ins. St Eloi (Bapaume)	2018	P	Institut privé agricole Saint-Eloi de Bapaume	Crédit Agricole	2 800 000,00	1 720 605,10	8,22	M	F	TF à 1.5%	1,510	F	TF à 1.5%	1,510	A-1	EUR	24 455,59	197 403,37
Ins. St Louis (Armentières)	2014	P	Association Institut Professionnel St Louis	Caisse d'épargne	1 600 000,00	665 771,93	5,59	M	F	TF à 2.85%	2,890	F	TF à 2.85%	2,890	A-1	EUR	17 397,73	121 334,04
Ins. d'Anchin (Pecquencourt)	2017	P	Association de l'Institut d'Anchin	Crédit Agricole	2 160 000,00	1 379 613,95	9,14	M	F	TF à 1.75%	1,760	F	TF à 1.75%	1,760	A-1	EUR	23 017,37	140 812,97
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)	2022	C		BDCE	1 250 000,00	1 250 000,00	23,61	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)	2023	C		BDCE	1 500 000,00	1 500 000,00	24,00	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)				BDCE	2 950 000,00	0,00	24,86		F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Lyc. Charles Brasseur (Bourbourg)	2012	P	Association familiale de la gestion	Crédit Mutuel	1 280 000,00	326 205,41	3,43	M	V	Livret A+0.71	3,000	V	Livret A+0.71	3,710	A-1	EUR	10 544,72	91 796,92



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. EPID (Dunkerque)	2005	P	Association ADEP/EPID	Société Générale	254 433,08	49 273,68	1,68	M	F	TF à 2,3%	2,320	F	TF à 2,3%	2,320	A-1	EUR	836,02	28 319,78
Lyc. Hélène Boucher (Somain)	2015	P	OGEC Eveil somainois	Crédit du Nord	400 000,00	74 785,22	1,67	M	F	TF à 1.63%	1,640	F	TF à 1.63%	1,640	A-1	EUR	902,62	42 472,98
Lyc. Jeanne d'Arc (Aulnoye Aymeries)	2010	C	OGEC Jeanne d'Arc	CIC	360 000,00	52 000,00	2,11	M	F	TF à 3.74%	3,800	F	TF à 3.74%	3,800	A-1	EUR	1 533,40	24 000,00
Lyc. La Malassise (Longuenesse)	2017	P	Association d'éducation St Joseph La Malassise	Crédit du Nord	810 000,00	528 376,77	11,25	M	F	TF à 1.31%	1,320	F	TF à 1.31%	1,320	A-1	EUR	6 658,78	43 879,37
Lyc. La Providence (Amiens)				Crédit du Nord	250 000,00	0,00	0,00		F	TF à 2.99%	2,990	F	TF à 2.99%	2,990	A-1	EUR	0,00	0,00
Lyc. Nazareth Haffreingue (Boulogne sur mer)	2011	P	OGEC Nazareth Haffreingue	Société Générale	454 031,00	89 850,98	2,47	M	F	TF à 3.35%	3,400	F	TF à 3.35%	3,400	A-1	EUR	1 473,66	35 402,74
Lyc. Notre Dame de Sion (Saint Omer)	2006	P	Association de Folard (ESCAP)	Caisse d'épargne	1 360 000,00	278 687,10	3,07	M	F	TF à 3.62%	3,680	F	TF à 3.62%	3,680	A-1	EUR	8 654,34	87 004,47
Lyc. Notre Dame de la Providence (Orchies)	2017	P	OGEC Notre dame de la Providence	Crédit du Nord	210 800,00	47 783,07	1,74	M	F	TF à 1.15%	1,160	F	TF à 1.15%	1,160	A-1	EUR	406,50	27 186,78
Lyc. Ozanam (Lille)	2013	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	928 000,00	313 758,86	4,52	M	F	TF à 2.9%	2,940	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	5 957,00	65 906,59
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	294 912,00	154 203,29	6,91	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,660	A-1	EUR	2 384,34	21 221,87
Lyc. Ozanam (Lille)	2017	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	284 288,00	163 771,83	7,66	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,660	A-1	EUR	2 549,85	20 205,89
Lyc. St François d'Assise (Roubaix)	2009	P	Association LPP Saint François d'Assise	Caisse d'épargne	477 982,51	56 529,03	1,18	M	F	TF à 5.45%	5,590	F	TF à 5.45%	5,590	A-1	EUR	1 969,96	44 913,04
Lyc. St Jean (Douai)	2021	P	OGEC Institution Saint Jean	Société Générale	1 245 000,00	1 035 071,62	9,82	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	13 560,34	99 010,65
Lyc. St Jean (Douai)	2021	P	OGEC Institution Saint Jean	Société Générale	750 000,00	745 786,54	15,82	M	F	TF à 1.67%	1,670	F	TF à 1.67%	1,670	A-1	EUR	12 439,44	1 996,68
Lyc. St Joseph (Bucquoy)				Crédit Agricole	1 153 000,00	0,00	0,00		F	TF à 0.95%	0,950	F	TF à 0.95%	0,950	A-1	EUR	0,00	0,00
Lyc. St Joseph (Hazebrouck)	2018	P	OGEC St Eloi LTP St Joseph	Crédit Mutuel	250 000,00	130 859,32	5,04	M	F	TF à 1.21%	1,220	F	TF à 1.21%	1,220	A-1	EUR	1 444,46	25 111,15



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. St roch (Estaires)	2014	P	Association lycée St Roch Estaires	Crédit Mutuel	320 000,00	38 650,48	1,01	M	F	TF à 2.5%	2,530	F	TF à 2.5%	2,530	A-1	EUR	559,74	35 639,88
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2019	P	OGEC Ste famille	Crédit Coopératif	1 417 500,00	1 158 718,31	15,75	M	F	TF à 1.86%	1,880	F	TF à 1.86%	1,880	A-1	EUR	21 008,81	63 918,41
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2018	P	OGEC Ste famille	Crédit du Nord	1 417 500,00	1 063 751,94	14,26	M	F	TF à 1.71%	1,720	F	TF à 1.71%	1,720	A-1	EUR	17 674,02	66 060,10
Lyc. Ste Marie (Aire sur la lys)	2022	P		Banque Postale	500 000,00	409 898,11	8,12	M	F	TF à 0.42%	0,420	F	TF à 0.42%	0,420	A-1	EUR	1 626,52	49 439,69
Lyc. Ste Marie (Fruges)	2021	P	OGEC du Centre Scolaire Privé de Fruges	Crédit Mutuel	888 865,06	783 636,93	15,96	M	F	TF à 1.61%	1,610	F	TF à 1.61%	1,610	A-1	EUR	12 298,07	43 290,81
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2015	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Banque Populaire	221 876,02	74 762,98	3,58	M	F	TF à 2.2%	2,220	F	TF à 2.2%	2,220	A-1	EUR	1 441,05	20 275,26
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2016	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Crédit Coopératif	212 804,29	101 343,72	5,42	M	F	TF à 2.69%	2,720	F	TF à 2.69%	2,720	A-1	EUR	2 513,54	17 329,93
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2017	P	Association de gestion de l'institution sainte odile	Crédit Coopératif	500 000,00	54 529,95	0,57	T	F	TF à 0.57%	0,570	F	TF à 0.57%	0,570	A-1	EUR	155,49	54 529,95
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2015	P	Syndicat agricole hauts champs	Caisse d'épargne	1 400 000,00	394 022,86	3,01	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	7 075,84	125 009,12
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2016	P	Syndicat agricole hauts champs	Crédit Mutuel	1 000 000,00	368 883,14	4,04	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	6 908,15	87 438,25
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)	2021	P	OGEC La Sagesse	Société Générale	800 000,00	787 180,38	9,74	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	10 747,92	5 825,64
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)	2021	P	OGEC La Sagesse	Société Générale	950 000,00	651 789,46	4,74	M	F	TF à 0.99%	0,990	F	TF à 0.99%	0,990	A-1	EUR	5 842,71	134 684,37
MFR Le Clos Fleuri (Avesnes sur Helpe)	2020	P	Ass. MFR Avesnes sur Helpe	Crédit Agricole	135 659,64	114 567,28	16,04	M	F	TF à 2.12%	2,140	F	TF à 2.12%	2,140	A-1	EUR	2 370,36	6 042,53
MFR de Rollancourt (Rollancourt)	2019	P		Crédit Coopératif	68 800,00	54 803,68	15,35	M	F	TF à 1.5%	1,510	F	TF à 1.5%	1,510	A-1	EUR	800,26	3 183,69
MFR de Rollancourt (Rollancourt)	2020	P		Crédit Agricole	311 000,00	249 798,21	11,74	M	F	TF à 1.6%	1,600	F	TF à 1.6%	1,600	A-1	EUR	3 854,37	19 480,19
MFR de la Capelle (La Capelle)	2020	P		Crédit Agricole	486 904,26	405 163,72	15,37	M	F	TF à 1.47%	1,480	F	TF à 1.47%	1,480	A-1	EUR	5 797,41	23 589,89



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					38 788 072,00	26 249 325,93										587 463,93	1 669 573,78	
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	17 931 491,00	11 203 698,97	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,100	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	291 296,17	782 006,83
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	2 328 173,00	1 410 462,80	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	21 862,17	104 295,18
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	8 283,00	5 835,54	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	90,45	376,44
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	62 000,00	43 680,23	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	677,04	2 817,76
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	136 400,00	97 773,04	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	1 327,86	6 497,78
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	460 500,00	324 431,46	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	5 028,69	20 928,63
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	93 963,00	66 198,78	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 026,08	4 270,40
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 172 539,00	851 188,99	13,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	22 130,91	51 182,07
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 133 347,00	812 394,86	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	11 033,14	53 990,18
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	697 000,00	491 050,45	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	7 611,28	31 677,00
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	113 185,00	79 741,10	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 235,99	5 143,99
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	117 600,00	85 370,16	13,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	2 219,62	5 133,32
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 482 928,00	1 062 977,91	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	14 436,32	70 643,48
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 555 958,00	1 115 326,69	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	15 147,26	74 122,46
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	337 455,00	244 970,94	13,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	6 369,24	14 730,13
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	208 427,00	146 840,99	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	2 276,04	9 472,51
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	575 000,00	405 098,99	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	6 279,03	26 132,39
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 404 215,00	1 006 555,71	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	13 670,05	66 893,75
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	75 601,00	53 262,42	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	825,57	3 435,88



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	222 585,00	161 582,60	13,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	4 201,15	9 715,97
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	676 500,00	476 607,81	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	7 387,42	30 745,33
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	573 000,00	403 689,95	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	6 257,19	26 041,50
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	199 283,00	140 398,85	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	2 176,18	9 056,94
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	346 906,00	251 831,76	13,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	6 547,63	15 142,66
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 516 501,00	1 087 043,48	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	14 763,15	72 242,81
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	379 000,00	267 013,08	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	4 138,70	17 224,66
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	159 777,00	112 566,08	13,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 744,77	7 261,49
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 153 327,00	837 242,30	13,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	21 768,30	50 343,45
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	885 188,00	634 511,78	13,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	8 617,31	42 168,45
Maisons et Cités SOGINORPA	2018	P		CDC	2 781 940,00	2 369 978,21	34,33	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	85 319,22	55 880,34
TOTAL GENERAL					473 861 444,44	102 570 288,31											2 063 066,20	7 013 077,70

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S²LO

IV

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	6 819 106,19
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	296 320 623,33
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	303 139 729,52
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 973 156 831,58
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	10,20

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'Equipeement Scolaire	0,00	93 565 885,00	144 405 715,42	-50 839 830,42
Dotation régionale d'Equipeement Scolaire Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable	0,00	50 546 534,00	90 556 525,83	-40 009 991,83
Total	0,00	144 112 419,00	234 962 241,25	-90 849 822,25

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'Equipeement Scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	93 565 885,00	
		Total	93 565 885,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
21312	Immobilisation corporelles - Constructions Bâtiments publics [scolaires]	50 887 606,08	
21572	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [scolaires]	5 800 100,00	
21578	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [Autres matériel tehcniques]	4 710 000,00	
217312	Immobilisation corporelles - Reçu au titre d'une mise à dispo - Constr Bâtim publics [scolaires]	16 705 500,00	
21831	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel informatique [scolaires]	6 660 000,00	
21841	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel de bureau et mobilier [scolaires]	8 184 283,00	
2313	Immobilisation corporelles en cours - [Constructions]	12 623 014,87	
2317	Immobilisation corporelles en cours - [Immbolisations reçues au titre d'une mise à disposition]	25 989 460,51	
238	Immobilisation corporelles en cours - [Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles]	12 845 750,96	
		Total	144 405 715,42
		Reste à employer au 31/12/N (3)	-50 839 830,42

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable Dotation régionale d'Equipeement Scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
731422	TICPE 2ème part	50 546 534,00	
		Total	50 546 534,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2041582	Subvention Eqt Orgs publics - autres groupements de collectivités - [Bâtiments et installations]	959 375,66	
2041712	Subvention d'équipement aux organismes de transport - SNCF - [Bâtiments et installations]	6 102 030,65	
2041722	Subvention d'équipement aux organismes de transport - RFF - [Bâtiments et installations]	8 567 673,92	
204183	Subvention d'équipement aux organismes publics divers [Projet d'infrastructures d'intérêt national]	1 239 000,00	
21318	Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	9 882 944,23	

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2023
 Publié le 19/12/2023
 ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement d'Equipement Scolaire		Montant
2313	Immobilisation corporelles en cours - [Constructions]	3 004 100,00
2324	Immobilisation incorporelles en cours - [Subventions d'équipement versées]	60 801 401,37
Total		90 556 525,83
Reste à employer au 31/12/N (3)		-40 009 991,83

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					19 088 361,17	14 404 586,58	1 312 818,46
8017 Subventions à verser en annuités					18 988 361,17	14 304 586,58	1 312 818,46
2016	Part. au remb. de l'emprunt E1 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	21	T	1 750 631,69	1 254 052,37	112 490,18
2016	Part. au remb. de l'emprunt E2 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	21	T	1 097 032,70	785 851,45	70 491,93
2016	Part. au remb. de l'emprunt E3 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	22	T	1 357 733,97	1 042 074,55	89 890,63
2016	Part. au remb. de l'emprunt E4 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	22	T	48 800,00	37 454,48	3 230,87
2016	Part. au remb. de l'emprunt E5 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	23	T	1 371 038,29	1 122 438,16	93 629,67
2016	Part. au remb. de l'emprunt E6 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	23	T	48 800,00	39 040,00	3 332,60
2016	Part. au remb. de l'emprunt E9 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	S	1 764 316,20	1 146 805,53	106 916,93
2016	Part. au remb. de l'emprunt E10 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	1 086 807,07	713 518,26	66 767,40
2016	Part. au remb. de l'emprunt E11 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	4 262 314,18	2 839 470,59	265 703,19
2020	Part. au remb. de l'emprunt E7 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	1 391 064,05	1 210 009,84	98 206,57
2020	Part. au remb. de l'emprunt E8 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	48 800,00	42 448,42	3 445,19
2020	Part. au remb. de l'emprunt E13 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	18	T	1 287 100,56	1 016 132,02	80 532,90
2021	Part. au remb. de l'emprunt E14 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	2 849 572,46	2 493 375,91	260 376,83
2023	Part. au remb. de l'emprunt E16 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	18	T	237 200,00	213 480,00	21 960,45
2024	Part. au remb. de l'emprunt E15 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	17	T	387 150,00	348 435,00	35 843,12
8018 Autres engagements donnés					100 000,00	100 000,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					100 000,00	100 000,00	0,00
2014	Garantie sur un investissement en fonds propres	Picardie Avenir	10	A	100 000,00	100 000,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

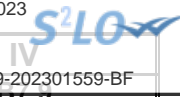
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					11 607 881,02	3 175 887,35	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					11 607 881,02	3 175 887,35	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					11 607 881,02	3 175 887,35	0,00
1999	Cauton personne morale	Sainte-Sophie Bohain	30	X	49 551,88	9 656,96	0,00
2001	Promesse d'inscription d'hypothèque	CFPR La Vaumoise	25	X	263 871,11	23 394,16	0,00
2004	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR Eclusier Vaux	20	X	60 928,00	2 804,36	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	76 224,34	772,69	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	99 256,00	1 087,74	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	75 000,00	821,92	0,00
2004	Cauton bancaire	Sévigné Compiègne	20	X	42 686,00	245,59	0,00
2004	Cauton personne morale	St Joseph à Château-Thierry	20	X	25 592,74	560,94	0,00
2004	Cauton bancaire	St Rémi Amiens	20	X	4 635,00	132,07	0,00
2005	Cauton bancaire	MFR d'Ambleny	20	X	228 674,00	21 269,81	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR de Villers Bocage	20	X	156 281,00	9 184,18	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	20	X	301 066,00	15 671,93	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	25	X	1 084 779,00	270 213,99	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	20	X	336 950,00	20 678,58	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint Riquier Amiens	20	X	138 040,77	13 482,61	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint-Rémi à Amiens	20	X	7 322,00	688,07	0,00
2005	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	45 015,89	4 446,09	0,00
2006	Cauton personne morale	MFR Eclusier Vaux	20	X	405 746,07	54 247,69	0,00
2006	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	84 000,00	10 425,21	0,00
2007	Cauton bancaire	OGEC Institution Sévigné Compiègne	20	X	146 175,59	25 831,03	0,00
2007	Cauton bancaire	Saint Esprit à Beauvais	20	X	122 786,10	19 343,02	0,00
2007	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	70 929,45	12 534,11	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	59 986,00	14 832,15	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	712 000,00	176 049,32	0,00
2008	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	20	X	21 506,48	4 852,22	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles à Breteuil	20	X	228 675,00	50 841,03	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles BRETEUIL	20	X	273 303,00	60 763,12	0,00
2008	Cauton bancaire	Institution du Saint Esprit Beauvais	20	X	60 652,33	12 753,61	0,00



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance publiée le	Annuité à recevoir	l'exercice
						ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF		
2008	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	106 558,52	22 786,01		0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	14 246,50	3 936,33		0,00
2009	Cauton bancaire	Association de Gestion Saint Vincent de Paul à Soissons	15	X	125 602,63	1 537,06		0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	235 262,68	67 259,34		0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	49 370,57	13 641,16		0,00
2009	Cauton bancaire	Association de gestion Saint Martin Amiens	30	X	265 751,00	141 078,59		0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	38 330,60	1 785,26		0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	20 439,64	951,98		0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	7 000,00	326,03		0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	133 680,03	38 217,84		0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC Saint-Dominique à Mortefontaine	15	X	35 455,50	2 111,14		0,00
2010	Personne morale	Association d'Education Populaire La Providence à Laon	15	X	10 966,73	873,33		0,00
2010	Promesse d'affectation hypothécaire	Association Maison Familiale Rurale du Vimeu à yzengremer	30	X	817 091,03	458 764,90		0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	20 586,90	7 086,97		0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	5 276,90	1 816,55		0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	35 413,29	12 190,90		0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	21 090,39		0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	21 090,39		0,00
2010	caution bancaire	Association organisme de gestion du lycée Saint-Rémi à Amiens	15	X	24 480,24	2 181,98		0,00
2010	Cauton bancaire	Association de gestion Saint-Martin à Amiens (Lycée Saint-Martin à Amiens)	20	X	232 800,00	73 730,63		0,00
2011	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	25 554,17	3 976,65		0,00



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance publiée le	Annuité	l'exercice
						059-200053742-20231219-202301559-BF	059-200053742-20231219-202301559-BF	
2012	Cauton bancaire	Association de gestion Saint Vincent de Paul SOISSONS	15	X	169 174,20	38 655,15	0,00	
2012	Cauton bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	9 833,91	2 157,17	0,00	
2012	Cauton bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	14 014,36	3 074,20	0,00	
2012	Cauton bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	10 970,31	2 406,46	0,00	
2012	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	44 670,60	11 569,48	0,00	
2012	Personne morale	MFR de Conty	15	X	128 000,00	33 595,62	0,00	
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	23 539,97	7 059,84	0,00	
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	4 262,00	1 278,21	0,00	
2013	Cauton bancaire	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	4 137,04	613,00	0,00	
2013	Cauton bancaire	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	54 916,48	8 776,61	0,00	
2013	Cauton bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	38 684,26	17 498,00	0,00	
2013	caution bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	22 768,59	11 374,94	0,00	
2013	Cauton bancaire	Saint Pierre à Abbeville	20	X	44 551,00	21 994,77	0,00	
2013	Personne morale	MFR de Songeons	30	X	130 000,00	86 381,74	0,00	
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	43 477,86	14 595,86	0,00	
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	47 568,39	15 969,08	0,00	
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	8 553,94	2 871,62	0,00	
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	35 060,48	12 781,87	0,00	
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	10	X	9 391,17	439,97	0,00	
2014	caution bancaire	St Joseph de Cluny à Estrées St Denis	12	X	15 256,50	2 810,96	0,00	
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	10	X	14 750,93	226,32	0,00	
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	20	X	168 313,00	85 447,67	0,00	
2014	caution bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	16 353,88	5 546,88	0,00	
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	6 980,06	212,27	0,00	
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	15	X	18 478,83	6 534,25	0,00	
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	11 271,40	549,67	0,00	
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	3 414,58	166,52	0,00	
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	10 197,16	497,29	0,00	
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	8 759,25	427,16	0,00	
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	40 835,81	1 991,44	0,00	
2014	Personne morale	MFR Songeons	30	X	130 000,00	90 715,07	0,00	
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	3 622,89	176,68	0,00	
2014	Personne morale	CFPR Vaumoise	15	X	17 426,03	6 626,67	0,00	
2014	Personne morale	Institut saint-Esprit Beauvais	10	X	84 992,54	7 288,40	0,00	
2014	Personne morale	La Providence à Laon	10	X	19 538,90	289,07	0,00	
2014	Personne morale	La Providence à Laon	10	X	18 989,00	926,04	0,00	
2014	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	44 738,77	15 632,01	0,00	
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	51 080,85	5 164,06	0,00	
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	4 687,89	473,93	0,00	



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance	Annuité	l'exercice
						Publié le	recueilli	
2015	Personne morale	St Joseph Notre Dame Fontaine les Vervins	10	X	26 632,57	2 758,11	0,00	
2015	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	47 500,20	5 921,26	0,00	
2015	Cauton bancaire	Saint-Esprit - Beauvais	10	X	30 331,70	3 864,18	0,00	
2015	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	38 420,00	16 125,87	0,00	
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny site PUILLY	10	X	17 617,90	2 007,96	0,00	
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert Schuman site Pouilly	15	X	11 983,92	4 905,20	0,00	
2015	Cauton bancaire	Lycée sacré Cœur amiens	10	X	8 386,87	962,77	0,00	
2015	Cauton personne morale	Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les V.	10	X	21 630,88	2 974,99	0,00	
2015	Cauton bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	169 230,08	23 924,03	0,00	
2015	Cauton personne morale	Saint Remy - Soissons	10	X	14 414,12	2 100,91	0,00	
2015	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	15 342,53	6 809,56	0,00	
2015	Cauton bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	6 450,00	2 866,27	0,00	
2015	Cauton bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	20	X	10 261,01	5 985,12	0,00	
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny	15	X	34 906,24	14 600,05	0,00	
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert Schuman à Chauny	15	X	7 066,53	2 955,68	0,00	
2015	Cauton bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	31 933,71	5 074,40	0,00	
2015	Cauton bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	82 830,88	38 185,41	0,00	
2015	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	10	X	2 836,91	470,23	0,00	
2015	Cauton bancaire	Sainte Colette - Corbie	10	X	31 594,00	5 816,76	0,00	
2015	Cauton personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	7 347,77	1 276,30	0,00	
2015	Cauton personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	18 438,00	3 202,66	0,00	
2015	Cauton personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	1 545,90	269,37	0,00	
2015	Cauton personne morale	MFR Oisemont	15	X	83 160,00	37 380,23	0,00	
2015	Cauton personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	8 610,00	1 500,26	0,00	
2015	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	7 423,00	5 223,89	0,00	
2015	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	14 360,43	10 106,07	0,00	
2015	Cauton personne morale	Robert Schuman - Chauny	15	X	5 289,60	2 212,45	0,00	
2015	Cauton bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul - BEAUVAIS	10	X	60 367,08	8 798,71	0,00	
2015	Cauton bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	26 730,00	15 876,89	0,00	
2015	Cauton bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	19 713,00	11 708,98	0,00	
2015	Cauton bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	15	X	1 531,75	702,51	0,00	
2015	caution personne morale	Groupe Robert Schuman - Chauny	10	X	10 579,20	1 985,41	0,00	
2015	caution personne morale	Robert Schuman - CHAUNY	15	X	44 467,40	20 385,97	0,00	
2016	caution personne morale	MFR - Songeons	15	X	10 498,05	4 987,29	0,00	
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	4 518,00	2 225,58	0,00	
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	8 249,75	4 063,85	0,00	



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance	Annuité	l'exercice
						Publiée le	à recevoir	
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	6 659,61	3 280,54	0,00	
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	14 670,95	7 226,95	0,00	
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	5 050,70	2 487,99	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	64 094,00	39 843,64	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	41 395,31	25 733,14	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 818,38	1 172,25	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	2 067,78	503,07	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 194,80	1 020,54	0,00	
2016	Cauton bancaire	SAINT REMI - AMIENS	10	X	5 758,03	1 413,48	0,00	
2016	Cauton bancaire	SAINT REMI - AMIENS	15	X	12 390,00	6 157,66	0,00	
2016	Cauton personne morale	Sévigné - Compiègne	10	X	13 482,00	3 324,33	0,00	
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 206,41	790,62	0,00	
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	600,59	148,09	0,00	
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	8 515,16	2 099,63	0,00	
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 833,71	945,30	0,00	
2016	Cauton personne morale	OGEC Sainte Sophie - Bohain en Vermandois	10	X	7 390,80	1 822,39	0,00	
2016	Cauton bancaire	OGEC Institution Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 585,45	12 236,59	0,00	
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	23 689,09	11 803,44	0,00	
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	20 656,29	10 292,30	0,00	
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	12 337,72	6 147,45	0,00	
2016	Cauton bancaire	sacré Cœur - Péronne	10	X	21 294,53	5 408,23	0,00	
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	6 107,00	1 457,31	0,00	
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	1 488,00	355,08	0,00	
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	24 283,65	5 794,81	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	15	X	52 407,44	26 371,23	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	10	X	6 327,72	1 612,27	0,00	
2016	Cauton bancaire	Sainte Colette - corbie	10	X	44 586,09	11 360,29	0,00	
2016	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	60 367,08	15 563,13	0,00	
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-PIERRE ABBEVILLE	10	X	8 124,29	2 270,35	0,00	
2016	Cauton personne morale	MFR de la Vallée du Retz - AMBLEMY	20	X	5 485,00	3 536,70	0,00	
2016	CAUTION BANCAIRE	OGEC Saint Pierre Notre Dame - Abbeville	15	X	4 275,50	2 254,50	0,00	
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-REMY - SOISSONS	10	X	21 546,45	5 365,95	0,00	
2016	Cauton personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	4 995,26	573,09	0,00	



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance	Annuité	l'exercice
						Publié le capital	à recevoir	
						ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF		
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	7 821,80	897,36		0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	1 581,80	181,47		0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	5 128,68	593,66		0,00
2016	Caution personne morale	Association du Petit Séminaire - Amiens	10	X	7 113,02	2 100,78		0,00
2016	Caution personne morale	Association Saint Vincent - Senlis	10	X	217 294,01	64 414,28		0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	10	X	28 000,00	8 461,37		0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	15	X	694,80	371,58		0,00
2017	Caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	12	X	22 655,94	9 739,99		0,00
2017	Caution bancaire	Institut Saint Dominique - Mortefontaine	15	X	47 010,60	25 570,33		0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Julie Billart Orvillers Sorel	15	X	4 000,00	2 196,89		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Robert Schuman - CHAUNY	10	X	23 993,75	7 441,35		0,00
2017	caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	20	X	6 011,55	3 952,80		0,00
2017	caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 582,45	13 653,92		0,00
2017	caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	30 600,00	10 244,71		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 206,41	1 085,79		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	600,59	203,38		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	8 515,16	2 883,49		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 833,71	1 298,21		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	11 997,93	694,99		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sévigné - COMPIEGNE	10	X	13 482,10	4 617,16		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Pierre - ABBEVILLE	15	X	4 275,50	2 402,87		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sainte Sophie - BOHAIN EN VERMANDOIS	10	X	7 390,80	2 573,62		0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	25 673,53	17 377,11		0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	9 432,18	5 368,16		0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	18 811,38	12 732,47		0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	2 728,57	1 552,92		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	30 327,65	3 264,23		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	7 390,80	795,49		0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	40 064,30	4 312,20		0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	58 905,00	22 190,24		0,00



Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance publiée le	Annuité	l'exercice
						059-200053742-20231219-202301559-BF	059-200053742-20231219-202301559-BF	
2018	Cauton personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	6 187,50	2 330,91	0,00	0,00
2018	Cauton personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	46 675,00	17 583,05	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	5 158,37	1 967,25	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	9 644,40	3 678,08	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	3 141,00	1 197,88	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	10 408,50	3 969,49	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	8 151,18	3 108,61	0,00	0,00
2018	Cauton personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	10 939,29	1 177,42	0,00	0,00
2018	Cauton personne morale	Lycée Saint Riquier - AMIENS	10	X	30 294,82	12 142,83	0,00	0,00
2018	Cauton personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	6 159,93	1 140,37	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	10 596,02	4 935,13	0,00	0,00
2018	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - PERONNE	20	X	13 052,56	9 567,71	0,00	0,00
2018	Cauton personne morale	Lycée La Providence - LAON	15	X	15 554,90	10 145,49	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	5	X	5 354,48	17,60	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	5	X	18 054,94	59,36	0,00	0,00
2019	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	15	X	6 872,34	4 622,98	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	16 787,70	8 564,03	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	13 147,15	6 706,85	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	38 450,06	19 614,80	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	5 399,40	2 754,43	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	17 357,61	8 854,76	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 990,52	2 545,85	0,00	0,00
2019	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	15 539,40	7 914,45	0,00	0,00
2019	Cauton bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	29 424,32	14 994,31	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	13 715,00	7 522,58	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	3 676,87	2 016,74	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 449,68	1 740,50	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	1 612,91	0,00	0,00
2019	Cauton personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 354,56	2 221,42	0,00	0,00
2019	caution personne morale	Centre de Formation Professionnelle Rural de Vaumoise	10	X	8 709,56	4 958,48	0,00	0,00
2020	Cauton bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	12	X	2 840,19	1 455,76	0,00	0,00
2020	Cauton personne morale	MFR FLIXECOURT	10	X	17 357,61	8 854,76	0,00	0,00
2020	Cauton bancaire	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	1 612,91	0,00	0,00
2020	Cauton bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	10	X	2 801,25	1 723,73	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises						0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		12,00	0,00	12,00	4,00	6,00	10,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		11,00	0,00	11,00	3,00	6,00	9,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2 310,00	0,00	2 310,00	1 718,00	266,90	1 984,90
Adjoint Administratif	C	172,00	0,00	172,00	91,20	0,00	91,20
Adjoint Administratif (0 non titulaire)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	362,00	0,00	362,00	348,30	0,00	348,30
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (3 non titulaires)	C	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint Administratif Principal 2ième classe	C	166,00	0,00	166,00	118,00	0,00	118,00
Adjoint Administratif Principal 2ième classe (0 non titulaires)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur	A	35,00	0,00	35,00	7,80	0,00	7,80
Administrateur (10 non titulaires)	A	16,00	0,00	16,00	0,00	8,00	8,00
Administrateur général	A	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	22,00	0,00	22,00	7,90	0,00	7,90
Administrateur hors classe (5 non titulaires)	A	7,00	0,00	7,00	0,00	5,00	5,00
Attaché	A	304,00	0,00	304,00	284,70	0,00	284,70
Attaché (129 non titulaires)	A	133,00	0,00	133,00	0,00	130,50	130,50
Attaché Principal	A	453,00	0,00	453,00	431,00	0,00	431,00
Attaché Principal (77 non titulaires)	A	95,00	0,00	95,00	0,00	73,90	73,90
Attaché hors classe	A	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Directeur	A	61,00	0,00	61,00	52,70	0,00	52,70
Directeur (20 non titulaires)	A	30,00	0,00	30,00	0,00	15,00	15,00
Rédacteur	B	72,00	0,00	72,00	66,90	0,00	66,90
Rédacteur (13 non titulaires)	B	18,00	0,00	18,00	0,00	14,00	14,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	167,00	0,00	167,00	162,00	0,00	162,00
Rédacteur Principal 1ère classe (18 non titulaires)	B	21,00	0,00	21,00	0,00	17,50	17,50
Rédacteur Principal 2ième classe	B	144,00	0,00	144,00	133,50	0,00	133,50

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Rédacteur Principal 2ième classe (0 non titulaire)	B	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6 716,00	0,00	6 716,00	5 722,10	708,70	6 430,80
Adjoint Technique	C	240,00	0,00	240,00	232,00	0,00	232,00
Adjoint Technique (3 non titulaires)	C	7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Adjoint Technique Principal 1ière classe	C	382,00	0,00	382,00	380,40	0,00	380,40
Adjoint Technique Principal 1ière classe (0 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1ière classe des EE	C	481,00	0,00	481,00	475,30	0,00	475,30
Adjoint Technique Principal 2ième classe	C	149,00	0,00	149,00	143,50	0,00	143,50
Adjoint Technique Principal 2ième classe (1 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE	C	2 447,00	0,00	2 447,00	2 414,10	0,00	2 414,10
Adjoint Technique des EE	C	1 076,00	0,00	1 076,00	1 061,50	0,00	1 061,50
Adjoint Technique des EE (593 non titulaires)	C	667,00	0,00	667,00	0,00	660,50	660,50
Agent de Maîtrise	C	239,00	0,00	239,00	184,30	0,00	184,30
Agent de Maîtrise (0 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	339,00	0,00	339,00	307,90	0,00	307,90
Agent de Maîtrise Principal (1 non titulaires)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Ingénieur	A	61,00	0,00	61,00	41,80	0,00	41,80
Ingénieur (19 non titulaires)	A	25,00	0,00	25,00	0,00	21,00	21,00
Ingénieur Principal	A	257,00	0,00	257,00	243,10	0,00	243,10
Ingénieur Principal (11 non titulaires)	A	17,00	0,00	17,00	0,00	11,40	11,40
Ingénieur en Chef	A	39,00	0,00	39,00	22,80	0,00	22,80
Ingénieur en Chef (1 non titulaires)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	27,00	0,00	27,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur en Chef hors classe (2 non titulaires)	A	4,00	0,00	4,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	51,00	0,00	51,00	49,80	0,00	49,80
Technicien (6 non titulaires)	B	9,00	0,00	9,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Principal 1ère classe	B	94,00	0,00	94,00	77,00	0,00	77,00
Technicien Principal 1ère classe (4 non titulaires)	B	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Technicien Principal 2ième classe	B	90,00	0,00	90,00	78,60	0,00	78,60
Technicien Principal 2ième classe (0 non titulaire)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assistant Socio-Educatif	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
Assistant Socio-Educatif (0 non titulaire)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,00	6,00	0,00	2,00	2,00
Cadre de santé 1ère classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Cadre de santé 2ème classe (0 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin Hors Classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale (1 non titulaires)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		25,00	0,00	25,00	14,60	0,00	14,60
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal de Conservatoire du patrimoine	A	7,00	0,00	7,00	5,60	0,00	5,60
Attaché de Conservation du patrimoine	A	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Bibliothécaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		8,00	0,00	8,00	0,00	7,00	7,00
Marins (7 non titulaires)	C	8,00	0,00	8,00	0,00	7,00	7,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9 068,00	0,00	9 068,00	7 457,50	984,60	8 442,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif (0 non titulaire)	C	ADM	397-432	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI art L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDD
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (3 non titulaires)	C	ADM	397-558	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ième classe (0 non titulaires)	C	ADM	397-486	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDI
Adjoint Technique (3 non titulaires)	C	TECH		0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	
Adjoint Technique Principal 1ère classe (0 non titulaire)	C	TECH	397-558	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD
Adjoint Technique Principal 2ième classe (1 non titulaire)	C	TECH	397-486	0,00	326_352 326 352 RQTH	CDD
Adjoint Technique des EE (593 non titulaires)	C	TECH	397	0,00	332-14 332-14 Vacance temporaire d'emploi,	CDD
Administrateur (10 non titulaires)	A	ADM	813-1015	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDD ET CDI
Administrateur hors classe (5 non titulaires)	A	ADM	977-HEB BIS	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L,332-8, 332-11 CDI article L,332-10	CDI
Agent de Maîtrise (0 non titulaire)	C	TECH	397-562	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Agent de Maîtrise Principal (1 non titulaires)	C	TECH	397-597	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Assistant Socio-Educatif (0 non titulaire)	A	S		0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	
Attaché (129 non titulaires)	A	ADM	444-821	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonct, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDD ET CDI
Attaché Principal (77 non titulaires)	A	ADM	593-1015	0,00	332-10 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDD ET CDI
Cadre de santé 1ère classe (1 non titulaire)	A	MS	577-822	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Cadre de santé 2ème classe (0 non titulaire)	A	MS	655	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Directeur (20 non titulaires)	A	ADM	897-1020	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDI
Directeur général adjoint des services (6 non titulaires)		OTR	831-HEB	0,00	343-1_343-3 343-1 343-3 Emplois fonctionnels	A (Emploi fonctionnel)
Ingénieur (19 non titulaires)	A	TECH	444-821	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD ET CDI
Ingénieur Principal (11 non titulaires)	A	TECH	619-1015	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD ET CDI
Ingénieur en Chef (1 non titulaires)	A	TECH	461-1015	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Ingénieur en Chef hors classe (2 non titulaires)	A	TECH	762-HEB BIS	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDI
Marins (7 non titulaires)	C	OTR	Droit privé	0,00	A A	CDI
Médecin Hors Classe (1 non titulaire)	A	MS	HEB et plus	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Psychologue classe normale (1 non titulaires)	A	MS	656	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD	CDD
Rédacteur (13 non titulaires)	B	ADM	397-597	0,00	aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Rédacteur Principal 1ère classe (18 non titulaires)	B	ADM	461-707	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI art L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDI
Rédacteur Principal 2ième classe (0 non titulaire)	B	ADM	506-638	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Technicien (6 non titulaires)	B	TECH	397-597	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI art L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDD ET CDI
Technicien Principal 1ère classe (4 non titulaires)	B	TECH	446-707	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD ET CDI
Technicien Principal 2ième classe (0 non titulaire)	B	TECH	401-638	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprentis (199 non titulaires)	C	ADM		0,00	A A	CDD
Collaborateurs de cabinet (15 non titulaires)	A	ADM	685 -HEB BIS	0,00	333-1 333-10 333-1, 333-10 collaborateurs de cabinet	CDD ET CDI
Collaborateurs de groupes élus A (24 non titulaires)	A	ADM	593-HEA	0,00	333-12 333-12 Collaborateurs de groupe d'élus	CDD ET CDI
Collaborateurs de groupes élus B (4 non titulaires)	B	ADM	451-HEA	0,00	333-12 333-12 Collaborateurs de groupe d'élus	CDD
Collaborateurs de groupes élus C (2 non titulaire)	C	ADM	Indice 528	0,00	333-12 333-12 Collaborateurs de groupe d'élus	CDD
Contrats de projet cat A (55)	A	ADM	444 - 821	0,00	332-24 332-24 Contrat de projet	CDD
Contrats de projet cat B (35)	B	ADM	397-597	0,00	332-24 332-24 Contrat de projet	CDD
Emplois occasionnels (216 non titulaires)	A	ADM	397-432	0,00	332-23-1° 332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Remplacements en EPLE (755 non titulaires)	C	TECH	397	0,00	332-13 332-13	CDD
Remplacements sièges et Ports (16 non titulaires)	A	ADM	397-432	0,00	Remplacement d'un fonctionnaire 332-13 332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00	Remplacement d'un fonctionnaire	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- Délégation de service public	LES CARS CHARLOT - LR40 - Liaison routière Creil / Senlis/Roissy		Entreprises privées	6 477 789,00
- Délégation de service public	LES CARS CHARLOT - LR 41 Crépy en Valois / Roissy		Entreprises privées	4 934 257,00
- Délégation de service public	VEXINS BUS - LR 49 GISORS-CERGY		Entreprises privées	5 083 730,00
- Délégation de service public	Atriom du Compiégnois - Lot 3 secteur nord est	SAS	Entreprises privées	178 695 995,00
10/12/2007 - Délégation de service public	KEOLIS Réseau Départemental Sud Oise (KRDSO) - Lot 2 secteur sud est	SAS	Entreprises privées	219 483 746,33
24/12/2008 - Délégation de service public	Atriom du Beauvaisis - Lot 1 secteur ouest	SAS	Entreprises privées	248 442 015,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - GRAVELINES-CALAIS - LR 501	SAS	Entreprises privées	4 672 932,04
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - ST FOLQUIN-CALAIS (LR502) - ARDRES-CALAIS (LR503)	SAS	Entreprises privées	5 161 153,47
23/04/2013 - Délégation de service public	GROUP T TRANSDEV:LITTORAL AUTOCARS,MADE TOURISME,CARIANE LITTORAL,INGLARD-HENIN BEAUMONT-DOUAI-LR 536	SAS	Entreprises privées	2 394 298,10
23/04/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 508 LOT 5 : LUMBRES-ST-OMER	SAS	Entreprises privées	2 668 043,84
23/04/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 509 LOT 6 : HESDIN-FAUQUEMBERGUES-SAINT OMER	SAS	Entreprises privées	3 389 837,17
23/04/2013 - Délégation de service public	KEOLIS:GROUPT WESTEEL,DOURLENS,MULLIE-HESDIN ST POL SUR MER-FREVENT-HESDIN-DOULLENS-ST POL/TERNOISE	SAS	Entreprises privées	6 904 524,22
23/04/2013 - Délégation de service public	KEOLIS:GROUPT WESTEEL VOYAGES,DOURLENS,MULLIE-LOT12-DOULLENS-PAS EN ARTOIS-ARRAS	SAS	Entreprises privées	8 538 877,42
23/04/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LR 535 LOT 19 : BRUAY LA BUISSIERE - ARRAS	SAS	Entreprises privées	3 029 568,01
03/05/2013 - Délégation de service public	INGLARD ENTREPRISES -CALAIS-MARQUISE-BOULOGNE (LR504) - CALAIS-SITE DES 2 CAPS-BOULOGNE (LR505)	SAS	Entreprises privées	7 292 842,04
03/05/2013 - Délégation de service public	SARL VOYAGES MOLEUX ET ROUSSEL - LR 506 : LICQUES-BOULOGNE - LR 507 : DESVRES-SAMER-BOULOGNE (LOT 4)	SARL	Entreprises privées	7 754 627,29
03/05/2013 - Délégation de service public	GROUPEMENT KEOLIS FOUACHE - LR 531 : CORBEHEM-ARRAS - LR 532 : QUIERY LA MOTTE-PELVES-ARRAS (LOT 16)	SAS	Entreprises privées	5 612 849,31
03/05/2013 - Délégation de service public	GROUPEMENT KEOLIS FOUACHE - LR 533 : HENIN BEAUMONT-ARRAS (LOT17)	SAS	Entreprises privées	1 372 836,63



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/05/2013 - Délégation de service public	GROUPEMENT KEOLIS FOUACHE - LR 520 : AUXI-FREVENT-AVESNES-ARRAS (LOT11)	SAS	Entreprises privées	7 351 400,00
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LR 534 - LOT 18 : LENS-ARRAS	SAS	Entreprises privées	5 905 151,37
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LOT 21 - LILLERS BRUAY (LR537) NORRENT FONTES-LILLERS BETHUNE (LR538)	SAS	Entreprises privées	5 727 523,44
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LOT 22 - MERVILLE BETHUNE(LR539) ARMENTIERES BETHUNE (LR540)	SAS	Entreprises privées	8 496 944,16
21/05/2013 - Délégation de service public	CARON VOYAGES - BOULOGNE-ETAPLES (LR512) - ETAPLES-LE TOUQUET-BERCK (LR513)	SARL Changement en KEOLIS COTE OPALE en cours d'année	Entreprises privées	9 098 265,13
01/09/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 510-511 LOT 7	SAS	Entreprises privées	2 099 880,31
01/09/2013 - Délégation de service public	GROUPEMENT CARS:LES CARS MERLIER,DUMON,OISEAU BLEU, HESDIN VOYAGES-MONTREUIL-BERCK HESDIN-MONTREUIL	SAS	Entreprises privées	11 314 597,25
13/12/2013 - Délégation de service public	KEOLIS OISE -LR42 - Liaison routière Amiens / Beauvais	Régie régionale	Entreprises privées	5 865 021,00
13/09/2017 - Délégation de service public	RRT62- Ligne 523 à 528	Régie régionale	Entreprises privées	23 875 983,02
02/07/2018 - Délégation de service public	SCHOONAERT SA AUTOCARS - Périmètre 1 Flandre	SAS	Entreprises privées	149 768 163,00
21/05/2019 - Délégation de service public	AJP VALENCIENNES Groupe place gestion - Périmètre 3A	SAS	Entreprises privées	55 397 957,00
21/05/2019 - Délégation de service public	AJP VALENCIENNES Groupe place gestion - Périmètre 3B	SAS	Entreprises privées	23 550 419,00
02/07/2019 - Délégation de service public	MARIOT GAMELIN SA AUTOCARS - Périmètre 2 : Pévèle mélantois et Weppes	SAS	Entreprises privées	147 982 849,00
02/07/2019 - Délégation de service public	COUTEAUX Les Cars du Hainaut - Périmètre 4 : Pays Quercitain-Bavais et Avesnois	SAS	Entreprises privées	117 342 777,00
11/01/2021 - COSP - Contrat d'objectifs de Service public	Régie Régionale des transports de l'Aisne	Régie Régionale	Régie Régionale	195 739 489,00
04/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Kéolis Pays d'Artois - P7 - Zone d'Arras Ouest	SAS	Entreprises privées	32 190 272,09
04/02/2021 - Délégation de service public	Place Mobilité Pays d'Artois - P8 - Zone d'Arras Ouest	SAS	Entreprises privées	47 199 457,00
05/02/2021 - Délégation de service public	TRIO1 - P1 BEAUVAISIS	SAS	Entreprises privées	165 471 919,00
05/02/2021 - Délégation de service public	KO2- P2 CREILLOIS	SARL	Entreprises privées	93 371 804,00
05/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Autocars Schoonaert - P1 - Zone de Calais	SAS	Entreprises privées	39 383 233,44
05/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Cars Dumont - P3 - Zone de Montreuil-sur-Mer / Etaples / Berck	SAS	Entreprises privées	30 369 509,02
05/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Kéolis Pays d'Artois - P6 - Zone de Saint-Pol-sur-Ternoise	SAS	Entreprises privées	31 242 036,90
08/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Voyages Moleux - P2 - Zone de Boulogne-sur-Mer / Marquise	SAS	Entreprises privées	39 289 474,90
08/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Inglard Voyages - P4 - Zone de Saint-Omer / Lumbres	SAS	Entreprises privées	28 099 404,83
10/02/2021 - Délégation de service public	Groupement Transdev Artésiens - P5 - Zone de Béthune / Bruay	SAS	Entreprises privées	14 743 070,55
12/02/2021 - Délégation de service public	RIO4- P4 CREPYNOIS	SAS	Entreprises privées	29 236 880,00
31/03/2021 - COSP - Contrat d'objectifs de Service public	Régie Régionale des transports du Pas-de-Calais - P9 - Zone d'Arras Nord-Est	Régie régionale	Régie Régionale	38 985 421,09
02/11/2021 - Délégation de service public	TRIO3- P3 COMPIEGNOIS	SAS	Entreprises privées	137 351 480,00
Détention d'une part du capital				



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	FINOVAM GESTION SIREN : 81073382400017	FINOVAM GESTION SIREN : 81073382400017	FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement)	7 050 000,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE AVENIR SIREN : 35176854400048	PICARDIE AVENIR SIREN : 35176854400048	SA	664 501,58
- Détention d'une part de capital	FRANCE ACTIVE GARANTIE SA SIREN : 40172340800035	FRANCE ACTIVE GARANTIE SA SIREN : 40172340800035	SA	31,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE ENERGIE BOIS SIREN : 51831334100019	PICARDIE ENERGIE BOIS SIREN : 51831334100019	SA coopérative à conseil d'administration	48 160,00
- Détention d'une part de capital	PAS DE CALAIS ACTIF SIREN : 18620009300083	PAS DE CALAIS ACTIF SIREN : 18620009300083	GIP	137 204,12
- Détention d'une part de capital	BATIXIS SIREN : 43387815400049	BATIXIS SIREN : 43387815400049	SAS	2 613 545,00
- Détention d'une part de capital	BPI FRANCE INVESTISSEMENT SIREN : 43397522400042	BPI FRANCE INVESTISSEMENT SIREN : 43397522400042	SA	527 000,00
- Détention d'une part de capital	FINORPA MEZZANINE SIREN : 51105854700015	FINORPA MEZZANINE SIREN : 51105854700015	SAS	2 624 814,00
- Détention d'une part de capital	FINORPA GESTION SIREN : 82163645300010	FINORPA GESTION SIREN : 82163645300010	SAS	1 050 000,00
- Détention d'une part de capital	FIP SOCIETE GENERALE SIREN : 55212022200013	FIP SOCIETE GENERALE SIREN : 55212022200013	SAS	200 407,83
- Détention d'une part de capital	FRANCE REBOND INDUSTRIE GESTION FRIG SIREN : 75218771600028	FRANCE REBOND INDUSTRIE GESTION FRIG SIREN : 75218771600028	SASU	1 900 000,00
- Détention d'une part de capital	GIE DRAGAGES PORTS SIREN : 31766542000046	GIE DRAGAGES PORTS SIREN : 31766542000046	GIE	15 244,89
- Détention d'une part de capital	IRD INVESTISSEMENT SIREN : 83013691700010	IRD INVESTISSEMENT SIREN : 83013691700010	SA	2 100 000,00
- Détention d'une part de capital	REGIE DEPARTEMENTALE TRANSPORTS PAS DE CALAIS SIREN : 78392190100014	REGIE DEPARTEMENTALE TRANSPORTS PAS DE CALAIS SIREN : 78392190100014	EPCI	806 993,00
- Détention d'une part de capital	SAEML OPERATEUR REGIONAL DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT SIREN : 81519657100013	SAEML OPERATEUR REGIONAL DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT SIREN : 81519657100013	SAEML	810 667,00
- Détention d'une part de capital	SAS CAP 3EME REVOLUTION INDUSTRIELLE SIREN : 81482032000012	SAS CAP 3EME REVOLUTION INDUSTRIELLE SIREN : 81482032000012	SAS	16 500 000,00
- Détention d'une part de capital	SCIC ENERCOOP NPDC/PICARD SIREN : 53408659000013	SCIC ENERCOOP NPDC/PICARD SIREN : 53408659000013	SCIC	50 000,00
- Détention d'une part de capital	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT SIREN : 25590074800021	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT SIREN : 25590074800021	SYNDICAT MIXTE	29 236,14



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD-PAS DE CALAIS SIREN : 25590291800028	SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD-PAS DE CALAIS SIREN : 25590291800028	SYNDICAT MIXTE	221 800,00
- Détention d'une part de capital	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU TOURISME SOCIAL SIREN : 25590261100011	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU TOURISME SOCIAL SIREN : 25590261100011	SYNDICAT MIXTE	2 699 885,29
- Détention d'une part de capital	SYNDICATS MIXTE GESTION DES ECOGARDES SIREN : 25590274400028	SYNDICATS MIXTE GESTION DES ECOGARDES SIREN : 25590274400028	SYNDICAT MIXTE	242 636,67
- Détention d'une part de capital	TELES NORD PAS DE CALAIS SIREN : 51384024900017	TELES NORD PAS DE CALAIS SIREN : 51384024900017	SAEM	450 000,00
- Détention d'une part de capital	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX SIREN : 32791063400069	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX SIREN : 32791063400069	SAEM	2 440 220,00
- Détention d'une part de capital	EOLIENNES NORD PAS DE CALAIS SIREN : 39865401200010	EOLIENNES NORD PAS DE CALAIS SIREN : 39865401200010	SA	1 134 835,83
- Détention d'une part de capital	PICARDIE CAPITAL INNOVATION	PICARDIE CAPITAL INNOVATION	SAS	702 744,90
- Détention d'une part de capital	OSEO	OSEO	SARL	22,26
- Détention d'une part de capital	SACICAP DE LA SOMME	SACICAP DE LA SOMME	SA coopérative à conseil d'administration	1 280,00
- Détention d'une part de capital	SACICAP DE PICARDIE	SACICAP DE PICARDIE	SA coopérative à conseil d'administration	182,00
23/04/1990 - Détention d'une part de capital	EURALILLE	SPL EURALILLE	SPL	119 248,00
14/12/1990 - Détention d'une part de capital	DÉVELOPPEMENT DU DUNKERQUOIS	SAEML DE DÉVELOPPEMENT DU DUNKERQUOIS	SAEM	114 766,00
21/11/1994 - Détention d'une part de capital	SAFER HAUTS-DE-FRANCE	SAFER HAUTS-DE-FRANCE	SA a but non lucratif	176 053,00
15/11/1996 - Détention d'une part de capital	AUTONOMIE ET SOLIDARITE SIREN : 38052581600035	AUTONOMIE ET SOLIDARITE SA SIREN : 38052581600035	SA à capital variable	566 016,02
15/11/1996 - Détention d'une part de capital	CAISSE SOLIDAIRE SIREN : 41395369600023	CAISSE SOLIDAIRE 59 62 SIREN : 41395369600023	SA	245,09
29/06/2000 - Détention d'une part de capital	SLE LILLE OUEST ET EST	SLE LILLE OUEST ET EST	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	500 012,00
29/06/2000 - Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE LENS LIÉVIN	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE LENS LIÉVIN	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	414 656,00
29/06/2000 - Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE VALENCIENNES	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE VALENCIENNES	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	304 896,00
10/07/2000 - Détention d'une part de capital	INOVAM SIREN : 44340757200025	SAS INOVAM SIREN : 44340757200025	SAS	1 920 847,12
05/07/2002 - Détention d'une part de capital	BATIXIA SIREN : 44403967100037	BATIXIA SIREN : 44403967100037	SIR	5 100 000,00
03/11/2003 - Détention d'une part de capital	NAUSICAA SIREN : 37807474400020	SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER SIREN : 37807474400020	SAEML	1 799 528,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/12/2003 - Détention d'une part de capital	PICARDIE INVESTISSEMENT SIREN : 33155452700068	PICARDIE INVESTISSEMENT SIREN : 33155452700068	SA	10 000 000,00
03/05/2005 - Détention d'une part de capital	FINORPA FINANCEMENT SIREN : 48216734300011	SAS FINORPA FINANCEMENT SIREN : 48216734300011	SAS	16 629 439,44
26/09/2005 - Détention d'une part de capital	BATINOREST	BATINOREST	Etablissement de crédit	500 000,00
20/10/2008 - Détention d'une part de capital	FONDS REGIONAL DE GARANTIE HAUTS DE France FRG SIREN : 33112924700036	FONDS REGIONAL DE GARANTIE HAUTS DE France FRG SIREN : 33112924700036	SA	1 408 969,94
31/01/2011 - Détention d'une part de capital	SPL DELTA 3 SIREN : 43407877000030	SPL DELTA 3 SIREN : 43407877000030	SPL	149 940,00
10/10/2011 - Détention d'une part de capital	SPL VELODROME COUVERT REGIONALE SIREN : 75178166700017	SPL VELODROME COUVERT REGIONALE SIREN : 75178166700017	SPL	275 000,00
14/11/2011 - Détention d'une part de capital	EURATECHNOLOGIES SIREN : 53886227700018	EURATECHNOLOGIES SIREN : 53886227700018	SAEML	5 540 004,00
06/02/2012 - Détention d'une part de capital	NORD FRANCE AMORCAGE SIREN : 75297563100017	SASU NORD FRANCE AMORCAGE SIREN : 75297563100017	SAS	32 000 000,00
06/07/2015 - Détention d'une part de capital	SAEM ENERGIES HAUT DE FRANCE SIREN : 81784094500031	SAEM ENERGIES HAUT DE FRANCE SIREN : 81784094500031	SAEM	2 810 000,00
15/09/2016 - Détention d'une part de capital	ALACRITE SIREN : 82254090200027	ALACRITE SIREN : 82254090200027	SAS	600 000,00
09/12/2022 - Détention d'une part de capital	SPL GAAM HDF	SPL GAAM HDF	Société Publique Locale	220 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CMAR			9 092 979,47
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. OZAMAM (LILLE)		ETABL PUBLIC	631 733,98
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. EPID (DUNKERQUE)		ETABL PUBLIC	49 273,68
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INS. ST LOUIS (ARMENTIÈRES)		ETABL PUBLIC	665 771,93
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. NOTRE DAME DE SION (SAINT OMER)		ETABL PUBLIC	278 687,10
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. ST FRANÇOIS D'ASSISE (ROUBAIX)		ETABL PUBLIC	56 529,03
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE (ORCHIES)		ETABL PUBLIC	47 783,07
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. JEANNE D'ARC (AULNOYE AYMERIES)		ETABL PUBLIC	52 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. ST JOSEPH (HAZEBROUCK)		ETABL PUBLIC	130 859,32
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. CHARLES BRASSEUR (BOURBOURG)		ETABL PUBLIC	326 205,41
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CENTRE HÉLÈNE BOREL			4 508 732,88
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. NAZARETH HAFFREINGUE (BOULOGNE SUR MER)		ETABL PUBLIC	89 850,98
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. ST ROCH (ESTAIRE)		ETABL PUBLIC	38 650,48
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. DE COULOGNE (COULOGNE)		ETABL PUBLIC	762 906,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. HÉLÈNE BOUCHER (SOMAIN)		ETABL PUBLIC	74 785,22
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS. DE L'INSTITUT D'ANCHIN (PECQUENCOURT)		ETABL PUBLIC	1 379 613,95
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INSTITUTION JEAN PAUL II DE COMPIÈGNE		ETABL PUBLIC	5 322 695,84
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. LA MALASSISE DE LONGUENESSE		ETABL PUBLIC	528 376,77
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. SAINTE ODILE DE LAMBERSART		ETABL PUBLIC	230 636,65
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR LE CLOS FLEURI (AVESNES SUR HELPE)		ETABL PUBLIC	114 567,28
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INSTITUT SAINT ELOI (BAPAUME)		ETABL PUBLIC	1 720 605,10
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. STE FAMILLE (AMIENS)		ETABL PUBLIC	2 222 470,25
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	FONDATION INSTITUT PASTEUR DE LILLE		ETABL PUBLIC	12 770 644,49



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR DE ROLLANCOURT (ROLLANCOURT)		ETABL PUBLIC	26 249 325,93
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MAISONS ET CITÉS SOGINORPA		ETABL PUBLIC	2 104 166,64
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	GIP MIPIH		ETABL PUBLIC	405 163,72
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR de La Capelle (La Capelle)		ENTREPRISES PRIVÉES	100 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	PICARDIE AVENIR		ETABL PUBLIC	467 308,21
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASSOCIATION L'IMMOBILIERE D'AMIENS		ETABL PUBLIC	1 438 969,84
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE LA SAGESSE (VALENCIENNES)		ETABL PUBLIC	1 780 858,16
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE SAINT JEAN (DOUAI)		ETABL PUBLIC	783 636,93
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE SAINTE MARIE (FRUGES)		ETABL PUBLIC	2 750 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ICAM LILLE		ETABL PUBLIC	409 898,11
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE SAINTE MARIE (AIRE SUR LA LYS)		ENTREPRISES PRIVÉES	24 780 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Société du Canal Seine Nord Europe			
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subventions > à 75 k	A PETITS PAS (Siren : 411312135)		ASSOCIATION	194 842,02
- Subventions > à 75 k	A PRO BIO (Siren : 397582032)		ASSOCIATION	161 143,00
- Subventions > à 75 k	A.N.A.F. (Siren : 531009181)		ASSOCIATION	102 500,00
- Subventions > à 75 k	ACAP POLE REGIONAL IMAGE (Siren : 424083590)		ASSOCIATION	826 832,20
- Subventions > à 75 k	ACIME FRAME (Siren : 353258817)		SOCIETE	177 758,06
- Subventions > à 75 k	ACMAPOR (Siren : 380497032)		ASSOCIATION	219 327,86
- Subventions > à 75 k	ACTEURS POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE HAUTS DE FRANC (Siren : 440672020)		ASSOCIATION	312 655,00
- Subventions > à 75 k	ADEFI MISSION LOCALE (Siren : 380755348)		ASSOCIATION	276 551,56
- Subventions > à 75 k	ADICE (Siren : 424867067)		ASSOCIATION	86 928,37
- Subventions > à 75 k	ADIL DU NORD (Siren : 343097333)		ASSOCIATION	364 115,40
- Subventions > à 75 k	ADPEVA (Siren : 316830744)		ASSOCIATION	201 771,00
- Subventions > à 75 k	AFTRAL AFT CFA TL DE PICARDIE (Siren : 775692015)		ASSOCIATION	735 511,85
- Subventions > à 75 k	AGCO SA (Siren : 317358380)		SOCIETE	145 734,80
- Subventions > à 75 k	AGEFIPH (Siren : 349958876)		ASSOCIATION	86 991,56
- Subventions > à 75 k	AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF (Siren : 390370377)		ASSOCIATION	4 175 705,10
- Subventions > à 75 k	AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE (Siren : 507551786)		ASSOCIATION	103 718,00
- Subventions > à 75 k	AGENCE REGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE HDF (Siren : 837806702)		ASSOCIATION	492 567,26
- Subventions > à 75 k	AGRI METHA LYS (Siren : 833536626)		SOCIETE	752 625,35
- Subventions > à 75 k	AGRO TRANSFERT RESSOURCES ET TERRITOIRES (Siren : 353220916)		ASSOCIATION	1 503 485,60
- Subventions > à 75 k	AIX ENERGIE (Siren : 832295042)		SOCIETE	104 314,71
- Subventions > à 75 k	ALMA CENTRE D ANIMATIONS SOCIALES CULTURELLES SPOR (Siren : 316561794)		ASSOCIATION	116 132,92
- Subventions > à 75 k	ALPES ALLIANCE POUR EMPLOI ET LA SOLIDARITE (Siren : 441948403)		ASSOCIATION	124 365,21
- Subventions > à 75 k	ALTIMANCE (Siren : 829411388)		SOCIETE	525 210,00
- Subventions > à 75 k	ALTYTUD CLUSTER AERONAUTIQUE (Siren : 393073408)		ASSOCIATION	102 413,72
- Subventions > à 75 k	AMBITION HAUTS DE FRANCE (Siren : 920852142)		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions > à 75 k	AMICALE DE PRODUCTION (Siren : 490753167)		SOCIETE	94 259,50
- Subventions > à 75 k	AMIE DU BOULONNAIS (Siren : 329557474)		ASSOCIATION	462 971,93
- Subventions > à 75 k	AMIENS CLUSTER (Siren : 829035583)		ASSOCIATION	176 171,33



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	AMIENS ENERGIES (Siren : 824678387)		SOCIETE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	AMIENS HOCKEY ELITE (Siren : 819425273)		SOCIETE	126 841,08
- Subventions > à 75 k	APPA (Siren : 784361834)		ASSOCIATION	315 406,56
- Subventions > à 75 k	APRADIS PICARDIE (Siren : 780612594)		ASSOCIATION	463 335,87
- Subventions > à 75 k	AQUIMER (Siren : 424482263)		ASSOCIATION	836 644,06
- Subventions > à 75 k	ARACT (Siren : 823600978)		ASSOCIATION	294 179,43
- Subventions > à 75 k	ARCADE RURAUX SOLIDAIRES (Siren : 392766176)		ASSOCIATION	649 222,60
- Subventions > à 75 k	ARCELORMITTAL FRANCE (Siren : 562094425)		SOCIETE	479 410,73
- Subventions > à 75 k	ARCNAM PICARDIE CNAM (Siren : 348967464)		ASSOCIATION	340 506,76
- Subventions > à 75 k	ARCY BIOMETHANE (Siren : 833112121)		SOCIETE	95 000,00
- Subventions > à 75 k	ART POINT M (Siren : 390533396)		ASSOCIATION	72 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ARTOV (Siren : 808069876)		SOCIETE	
- Subventions > à 75 k	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL (Siren : 775685779)		ASSOCIATION	205 731,25
- Subventions > à 75 k	ASCDVPH (Siren : 394517387)		ASSOCIATION	182 000,00
- Subventions > à 75 k	ASCODERO PRODUCTIQUE (Siren : 482904760)		SOCIETE	137 844,39
- Subventions > à 75 k	ASS AMIENS AVENIR JEUNES (Siren : 327764601)		ASSOCIATION	407 125,18
- Subventions > à 75 k	ASS COMPTOIR MAGIQUE (Siren : 432793339)		ASSOCIATION	117 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS L ECHANGEUR (Siren : 404392243)		ASSOCIATION	597 058,00
- Subventions > à 75 k	ASS L ESPACE JEAN LEGENDRE CACCV (Siren : 303626360)		ASSOCIATION	459 072,42
- Subventions > à 75 k	ASS LUNE DES PIRATES (Siren : 377796578)		ASSOCIATION	218 203,03
- Subventions > à 75 k	ASS SOCIO CULTURELLE ARGENTINE A S C A (Siren : 313087967)		ASSOCIATION	157 079,72
- Subventions > à 75 k	ASS AGRO SPHERES POLE VALORISA (Siren : 484384029)		ASSOCIATION	204 456,33
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ASS ALFJEPC CAMBRAI (Siren : 783544232)		ASSOCIATION	23 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS AMIS INSTITUTION STE MARIE LYCEE STE MARIE (Siren : 783520398)		ASSOCIATION	290 242,22
- Subventions > à 75 k	ASS APPRENTIS INDUSTRIEL COMMERCIAL (Siren : 784073306)		ASSOCIATION	108 075,19
- Subventions > à 75 k	ASS ART ZOYD 3 (Siren : 308922012)		ASSOCIATION	171 075,42
- Subventions > à 75 k	ASS ARTS SCENIQUES ROCKS (Siren : 387762784)		ASSOCIATION	91 890,67
- Subventions > à 75 k	ASS ATELIER LYRIQUE TOURCOING (Siren : 333171775)		ASSOCIATION	1 235 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS CENTRE REGIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE NORD PDC (Siren : 334182144)		ASSOCIATION	232 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS CENTRES SOC ET SOCIO CULTURELS (Siren : 783864259)		ASSOCIATION	341 572,42
- Subventions > à 75 k	ASS CESARTS EVENEMENTS (Siren : 391856549)		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ASS CRIC CRAC COMPAGNIE (Siren : 348753005)		ASSOCIATION	27 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS DEPT INFORMATION LOGEMENT (Siren : 349113258)		ASSOCIATION	148 408,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ASS DES PETITS PAS DANS LES GRANDS (Siren : 753183235)		ASSOCIATION	75 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS DEV EDU ENV LITTORAL NORD (Siren : 350331062)		ASSOCIATION	108 318,87



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	ASS DUNKERQUOISE ENSEIGN&PERFECT (Siren : 783602758)		ASSOCIATION	202 830,00
- Subventions > à 75 k	ASS EMMAUS FONDATEUR ABBE PIERRE (Siren : 352641963)		ASSOCIATION	77 690,20
- Subventions > à 75 k	ASS ENERGETHIC (Siren : 539968131)		ASSOCIATION	83 046,34
- Subventions > à 75 k	ASS FEDERATION CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTUREL (Siren : 302262654)		ASSOCIATION	1 350 559,24
- Subventions > à 75 k	ASS FESTIVAL PIC ARTS (Siren : 497505586)		ASSOCIATION	89 841,06
- Subventions > à 75 k	ASS FORMA ACTION SOCIALE ECURIE COURSES (Siren : 318043411)		ASSOCIATION	139 197,00
- Subventions > à 75 k	ASS GEST LYCEE PRIVE ENSEIG AGRICOLE (Siren : 780537148)		ASSOCIATION	91 852,80
- Subventions > à 75 k	ASS GESTION INSTITUTION LIBRE DE MARCQ (Siren : 783736986)		ASSOCIATION	182 650,00
- Subventions > à 75 k	ASS JARDINS PAYSAGERS HORTILLONNAGES (Siren : 533624672)		ASSOCIATION	1 096 262,53
- Subventions > à 75 k	ASS JMF REG NORD PAS DE CALAIS (Siren : 783714652)		ASSOCIATION	78 024,31
- Subventions > à 75 k	ASS LA MANIVELLE THEATRE (Siren : 328835053)		ASSOCIATION	89 700,00
- Subventions > à 75 k	ASS LA PASSERELLE LE GRAND MIX (Siren : 417665130)		ASSOCIATION	154 461,55
- Subventions > à 75 k	ASS LE PANIER DE LA MER 62 (Siren : 444850572)		ASSOCIATION	87 259,00
- Subventions > à 75 k	ASS LILLE 3000 (Siren : 481361905)		ASSOCIATION	2 600 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS MAISON DE MODES (Siren : 423855535)		ASSOCIATION	312 264,04
- Subventions > à 75 k	ASS MEF DU SUD OUEST DE L OISE (Siren : 493173090)		ASSOCIATION	369 527,90
- Subventions > à 75 k	ASS MISSION LOCALE POUR EMPLOI DES JEUNES (Siren : 433892353)		ASSOCIATION	390 305,26
- Subventions > à 75 k	ASS NATIONALE COMPAGNONS BATISSEURS (Siren : 775666639)		ASSOCIATION	107 963,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ASS ORG PRODUCTEURS ELEVEURS NOVATEURS DAIRY (Siren : 841379019)		ASSOCIATION	27 931,11
- Subventions > à 75 k	ASS PERES DE FAMILLE DE L ECOLE (Siren : 783707508)		ASSOCIATION	333 102,51
- Subventions > à 75 k	ASS PICARDE ACTION PREVENTIVE (Siren : 780685384)		ASSOCIATION	79 016,83
- Subventions > à 75 k	ASS POUR AVENIR DES JEUNES ARRondissement ST OMER (Siren : 348079401)		ASSOCIATION	314 913,15
- Subventions > à 75 k	ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE (Siren : 352216873)		ASSOCIATION	185 989,97
- Subventions > à 75 k	ASS POUR EMPLOI FORM SECTEUR FLANDRE INTER (Siren : 440066702)		ASSOCIATION	131 033,30
- Subventions > à 75 k	ASS PREFIG COOP ASSEMBLEURS (Siren : 883322323)		ASSOCIATION	435 398,60
- Subventions > à 75 k	ASS PRODUCTEURS D ENDIVES DE FRANCE (Siren : 509533295)		ASSOCIATION	109 769,00
- Subventions > à 75 k	ASS PROMOTION FORMATION EMPLOI 5 CANTONS SI (Siren : 329427413)		ASSOCIATION	413 911,62
- Subventions > à 75 k	ASS REG VENDEURS DIRECTS PROD LAIT NPDC (Siren : 401079132)		ASSOCIATION	119 113,78

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	ASS REGIONALE INDUSTRIE AUTOMOBILE HAUTS DE FRANCE (Siren : 413768045)		ASSOCIATION	260 391,42
- Subventions > à 75 k	ASS SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS (Siren : 410663991)		ASSOCIATION	415 966,94
- Subventions > à 75 k	ASS TOURQUENNOISE DE GESTION DE L EIC (Siren : 429067028)		ASSOCIATION	624 568,49
- Subventions > à 75 k	ASS TRANSPORTS TERRESTRES (Siren : 484819347)		ASSOCIATION	79 754,00
- Subventions > à 75 k	ASSOC DE L INSTITUT D ANCHIN (Siren : 783767411)		ASSOCIATION	123 784,92
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION ADELIE VAMB (Siren : 352998157)		ASSOCIATION	548 393,83
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL LYC ST PAUL (Siren : 775624257)		ASSOCIATION	218 357,11
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION D EDUCATION ST JOSEPH LYC LA MALASSISE (Siren : 784035081)		ASSOCIATION	256 199,44
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DANSE A LILLE (Siren : 327409249)		ASSOCIATION	350 802,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DE GESTION LYCEE JEAN BOSCO (Siren : 340623313)		ASSOCIATION	118 889,52
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DE L INSTITUTION ST JEAN (Siren : 783584899)		ASSOCIATION	125 676,52
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DES INDUSTRIES FERROVIAIRES NPDC (Siren : 418759965)		ASSOCIATION	288 390,17
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF (Siren : 775688732)		ASSOCIATION	4 140 000,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL SERIES LILLE HD (Siren : 833393044)		ASSOCIATION	291 875,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (Siren : 390322055)		ASSOCIATION	60 660,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ASSOCIATION LA REMISE (Siren : 810502245)		ASSOCIATION	138 103,26
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION LAIQUE POUR L EDUCATION LA FORMATION (Siren : 775624075)		ASSOCIATION	82 302,36
- Subventions > à 75 k	ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE (Siren : 353383623)		ASSOCIATION	575 966,89
- Subventions > à 75 k	ATMO HAUTS DE FRANCE (Siren : 478029127)		ASSOCIATION	107 000,00
- Subventions > à 75 k	ATMOSPHERES (Siren : 399623909)		ASSOCIATION	404 469,41
- Subventions > à 75 k	ATOS WORDLINE (Siren : 378901946)		SOCIETE	175 000,00
- Subventions > à 75 k	AUTEURS REALISA PRODUCTEURS (Siren : 342566130)		SOCIETE	35 000 000,00
- Subventions > à 75 k	AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE (Siren : 884638586)		SOCIETE	244 168,15
- Subventions > à 75 k	AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS (Siren : 377983960)		ASSOCIATION	125 100,95
- Subventions > à 75 k	AVENIR CONSEIL ELEVAGE (Siren : 432960078)		SOCIETE	159 650,00
- Subventions > à 75 k	AVISA PARTNERS (Siren : 835004094)		SOCIETE	119 000,00
- Subventions > à 75 k	BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND FORT PHIL (Siren : 338070303)		ASSOCIATION	198 000,00
- Subventions > à 75 k	BEAUVAIS XV RUGBY CLUB (Siren : 393549662)		ASSOCIATION	4 807 343,96
- Subventions > à 75 k	BGE HAUTS DE FRANCE (Siren : 392297271)		ASSOCIATION	594 398,13
- Subventions > à 75 k	BGE LITTORAL OPALE (Siren : 325908879)		ASSOCIATION	3 066 446,92
- Subventions > à 75 k	BGE PICARDIE SCIC (Siren : 398772186)		ASSOCIATION	562 005,28
- Subventions > à 75 k	BGE-FLANDRE CREATION (Siren : 383122942)		ASSOCIATION	262 819,00
- Subventions > à 75 k	BIO AGRI ENERGIES (Siren : 843713520)		SOCIETE	



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	BIO EN HAUTS DE FRANCE (Siren : 433476686)		ASSOCIATION	302 800,00
- Subventions > à 75 k	BIOMETHANE DU CHAUNOIS (Siren : 834582314)		SOCIETE	114 510,69
- Subventions > à 75 k	BIOSTREVENT ENERGIE (Siren : 842199309)		SOCIETE	729 594,00
- Subventions > à 75 k	BLACK STAR (Siren : 317515195)		SOCIETE	200 000,00
- Subventions > à 75 k	BOUTTE (Siren : 615480043)		SOCIETE	184 267,70
- Subventions > à 75 k	BPCE LEASE (Siren : 379155369)		SOCIETE	827 200,48
- Subventions > à 75 k	BPIFRANCE (Siren : 320252489)		SOCIETE	20 111 000,00
- Subventions > à 75 k	BPIFRANCE REGIONS (Siren : 319997466)		SOCIETE	1 930 000,00
- Subventions > à 75 k	BRASSERIE DES SOURCES (Siren : 481915163)		SOCIETE	297 859,07
- Subventions > à 75 k	BRASSERIE DU PAYS FLAMAND (Siren : 492713250)		SOCIETE	898 198,72
- Subventions > à 75 k	BRIGADE D INTERVENTION CULTURELLE (Siren : 451850051)		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions > à 75 k	BRILLARD ET CHOIN (Siren : 538801416)		SOCIETE	373 889,00
- Subventions > à 75 k	BRODERIES LEVEAUX (Siren : 390912517)		SOCIETE	292 161,07
- Subventions > à 75 k	BSL STEEL (Siren : 498672575)		SOCIETE	277 893,59
- Subventions > à 75 k	BTP CFA HAUTS DE FRANCE (Siren : 778113928)		ASSOCIATION	2 219 604,77
- Subventions > à 75 k	BTP CFA PICARDIE (Siren : 502602949)		ASSOCIATION	145 689,00
- Subventions > à 75 k	CAMBRAI VOLLEY (Siren : 899382709)		SOCIETE	200 000,00
- Subventions > à 75 k	CAMBRESIS EMPLOI (Siren : 487903478)		ASSOCIATION	242 040,45
- Subventions > à 75 k	CAMPUS PRO (Siren : 389379561)		SOCIETE	102 379,51
- Subventions > à 75 k	CAP DIGITAL (Siren : 489749291)		ASSOCIATION	725 931,06
- Subventions > à 75 k	CARRIERES DU BOULONNAIS (Siren : 541750550)		SOCIETE	1 074 476,10
- Subventions > à 75 k	CARTONNAGES GAULTIER (Siren : 615721198)		SOCIETE	104 500,00
- Subventions > à 75 k	CCIR HDF (Siren : 130022718)		ORGANISME CONSULAIRE	4 445 622,20
- Subventions > à 75 k	CCT LE MANEGE (Siren : 342668381)		ASSOCIATION	865 664,89
- Subventions > à 75 k	CDVI ELECTRONICS (Siren : 433764131)		SOCIETE	298 607,25
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	CELEBRATION DAYS RECORDS (Siren : 752435784)		ASSOCIATION	30 500,00
- Subventions > à 75 k	CENTRE ANDRE MALRAUX (Siren : 950382796)		ASSOCIATION	76 004,24
- Subventions > à 75 k	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE ROUBAIX BALLET D (Siren : 333976868)		ASSOCIATION	734 047,71
- Subventions > à 75 k	CENTRE DE DEPLOIEMENT DE L ECOTRANSITION (Siren : 887569770)		ASSOCIATION	1 174 727,21
- Subventions > à 75 k	CENTRE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (Siren : 410491427)		ASSOCIATION	75 343,10
- Subventions > à 75 k	CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INNOVANTS (Siren : 507487130)		ASSOCIATION	799 998,74
- Subventions > à 75 k	CENTRE HELENE BOREL (Siren : 783778681)		ASSOCIATION	502 154,26
- Subventions > à 75 k	CENTRE INITIATION ENVIRONNEMENT URBAIN (Siren : 329424642)		ASSOCIATION	127 836,33
- Subventions > à 75 k	CENTRE REGIONAL PHYTOSOCIOLOGIE (Siren : 344021878)		ASSOCIATION	1 096 405,10
- Subventions > à 75 k	CERELIA LIEVIN (Siren : 421559576)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	CERTIA (Siren : 783496284)		ASSOCIATION	161 009,54
- Subventions > à 75 k	CFA JEAN BOSCO (Siren : 500138029)		ASSOCIATION	437 267,35
- Subventions > à 75 k	CFAEUC COMMISSION FRANCO AMERICAINE		SOCIETE	162 381,71
- Subventions > à 75 k	ECHANGES UNIVE (Siren : 784670044)			
- Subventions > à 75 k	CFAI REGION NORD PAS DE CALAIS - ACM (Siren : 300488806)		ASSOCIATION	1 455 054,88

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CFDT UNION REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE (Siren : 783710197)		ASSOCIATION	88 670,00
- Subventions > à 75 k	CGT DU NORD (Siren : 783710486)		ASSOCIATION	76 766,00
- Subventions > à 75 k	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAI (Siren : 353553316)		ASSOCIATION	321 654,03
- Subventions > à 75 k	CHANTILLY-SENLIS-TOURISME (Siren : 852929595)		ASSOCIATION	225 000,00
- Subventions > à 75 k	CHOEUR REGIONAL HAUTS DE FRANCE (Siren : 511036642)		ASSOCIATION	113 117,61
- Subventions > à 75 k	CHRISTOPHE DUFOSSE CONSEIL (Siren : 882888860)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	CRYSTAL PLASTIC (Siren : 329221576)		SOCIETE	875 385,00
- Subventions > à 75 k	CIGALES DU NORD ET PAS DE CALAIS (Siren : 380356774)		ASSOCIATION	86 788,95
- Subventions > à 75 k	CINE LIGUE NPDC (Siren : 328339148)		ASSOCIATION	539 430,84
- Subventions > à 75 k	CINQUANTE DEGRES NORD (Siren : 424081214)		ASSOCIATION	158 259,90
- Subventions > à 75 k	CITC EURARFID (Siren : 511568602)		ASSOCIATION	355 670,99
- Subventions > à 75 k	CITE NATURE (Siren : 392292983)		ASSOCIATION	414 433,18
- Subventions > à 75 k	CLESENCE EX PICARDIE HABITAT (Siren : 585980022)		SOCIETE	369 000,00
- Subventions > à 75 k	CLUB NOE (Siren : 799837323)		ASSOCIATION	122 450,00
- Subventions > à 75 k	CLUBTEX (Siren : 399997105)		ASSOCIATION	194 275,23
- Subventions > à 75 k	CMA REG HAUTS-DE-FRANCE (Siren : 130023740)		ORGANISME CONSULAIRE	153 417,40
- Subventions > à 75 k	COLLECTIF HEURE EXQUISE (Siren : 334627320)		ASSOCIATION	97 020,99
- Subventions > à 75 k	COLLECTIF SI SOCIAL ET MEDICO (Siren : 903424547)		ASSOCIATION	122 193,00
- Subventions > à 75 k	COLLECTIF SI VOUS POUVIEZ LECHER MON COEUR (Siren : 750930299)		ASSOCIATION	204 764,87
- Subventions > à 75 k	COMEDIE DE BETHUNE (Siren : 384492518)		SOCIETE	702 610,64
- Subventions > à 75 k	COMEDIE DE PICARDIE (Siren : 348572223)		ASSOCIATION	1 570 620,00
- Subventions > à 75 k	COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS (Siren : 442529996)		ASSOCIATION	544 604,91
- Subventions > à 75 k	COMITE REG DU TOURISME ET DES CONGRES HDF (Siren : 840259907)		ASSOCIATION	7 030 777,20
- Subventions > à 75 k	COMITE REGIONAL DE TOURISME EQUESTRE HDF (Siren : 839663705)		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMONWEALTH WAR GRAVES COM (Siren : 775750789)		ASSOCIATION	210 000,00
- Subventions > à 75 k	COMPAGNONS BATISSEURS HDF (Siren : 905123485)		ASSOCIATION	83 460,61
- Subventions > à 75 k	COMPTOIR CALCAIRES ET MATERIAUX (Siren : 686820044)		SOCIETE	523 666,60
- Subventions > à 75 k	CONNEXION EMPLOI PLUS (Siren : 831017363)		ASSOCIATION	162 768,51
- Subventions > à 75 k	CONS ESPACES NATURELS HDF (Siren : 403202179)		ASSOCIATION	2 483 287,23
- Subventions > à 75 k	CONSEIL DES CHEVAUX HDF (Siren : 439954116)		ASSOCIATION	337 856,10
- Subventions > à 75 k	CONSTRUCTION DURABLE ET ECOMATERIAUX (Siren : 835250184)		SOCIETE	255 287,16
- Subventions > à 75 k	COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE (Siren : 829231760)		ASSOCIATION	103 500,00
- Subventions > à 75 k	CORIF FORMATION (Siren : 326047313)		ASSOCIATION	112 000,00
- Subventions > à 75 k	COTE D OPALE BASKET CALAIS (Siren : 379189434)		ASSOCIATION	162 000,00
- Subventions > à 75 k	CRAJEP HAUTS DE FRANCE (Siren : 838767978)		ASSOCIATION	129 680,60
- Subventions > à 75 k	CREDIT MUTUEL LEASING (Siren : 642017834)		SOCIETE	160 523,80
- Subventions > à 75 k	CREFO (Siren : 783714819)		ASSOCIATION	1 265 544,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CRIJ CENTRE REGIONAL INFO JEUNESSE HAUTS DE FRANCE (Siren : 829337021)		ASSOCIATION	216 000,00
- Subventions > à 75 k	CRITT POLYMERES PICARDIE (Siren : 331171272)		ASSOCIATION	86 000,00
- Subventions > à 75 k	CROIX ROUGE FRANCAISE (Siren : 775672272)		ASSOCIATION	138 207,96
- Subventions > à 75 k	CROS HDF COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUT (Siren : 838810224)		ASSOCIATION	157 000,00
- Subventions > à 75 k	CSIRT HAUTS DE FRANCE (Siren : 910770064)		ASSOCIATION	113 000,00
- Subventions > à 75 k	CTRE FORMATION METIERS DU CUIR (Siren : 879962066)		SOCIETE	303 114,00
- Subventions > à 75 k	CULTURE COMMUNE (Siren : 379181357)		ASSOCIATION	414 347,34
- Subventions > à 75 k	DE LA SUITE DANS LES IMAGES (Siren : 443196258)		ASSOCIATION	79 990,51
- Subventions > à 75 k	DEBEVRE VENTILATION (Siren : 341593671)		SOCIETE	105 605,00
- Subventions > à 75 k	DELABIE (Siren : 615680089)		SOCIETE	112 817,39
- Subventions > à 75 k	DETAM SAS (Siren : 399842723)		SOCIETE	165 528,51
- Subventions > à 75 k	DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL HDF (Siren : 537730459)		ASSOCIATION	389 108,88
- Subventions > à 75 k	DG FORMATION PLUS (Siren : 423743020)		SOCIETE	75 157,20
- Subventions > à 75 k	DIAPHANE (Siren : 413981820)		ASSOCIATION	177 939,00
- Subventions > à 75 k	DICKSON CONSTANT (Siren : 381347970)		SOCIETE	1 292 940,30
- Subventions > à 75 k	DREAMAKERS (Siren : 829998368)		ASSOCIATION	289 913,88
- Subventions > à 75 k	DROIT DE CITE (Siren : 388747891)		ASSOCIATION	142 000,00
- Subventions > à 75 k	DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL EURSL (Siren : 752271965)		SOCIETE	200 000,00
- Subventions > à 75 k	E2C GRAND HAINAUT (Siren : 528113384)		ASSOCIATION	1 049 961,37
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ECOBATINGENIERIE (Siren : 537660177)		SOCIETE	58 400,00
- Subventions > à 75 k	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE L ARTOIS (Siren : 508333838)		ASSOCIATION	1 030 245,70
- Subventions > à 75 k	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANGE LILLE METROPOLE (Siren : 492566351)		ASSOCIATION	2 666 699,65
- Subventions > à 75 k	ECOLE DU NORD (Siren : 448252809)		ASSOCIATION	181 576,80
- Subventions > à 75 k	ECOLE SUP DE CHIMIE ORGANIQUE ET MINERALE (Siren : 784280760)		ASSOCIATION	90 772,26
- Subventions > à 75 k	ECOPAL (Siren : 438783698)		ASSOCIATION	84 299,85
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	EDITEURS HAUTS DE FRANCE (Siren : 795068576)		ASSOCIATION	67 993,84
- Subventions > à 75 k	EFFICIENCE 59 (Siren : 825168354)		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions > à 75 k	EMPLOI FORMATION ARM VALLEE DE LA LYS (Siren : 403008972)		ASSOCIATION	97 391,56
- Subventions > à 75 k	ENERGIE GRAND LITTORAL (Siren : 434153136)		SOCIETE	2 186 237,30
- Subventions > à 75 k	ENTENTE SPORTIVE BASKET V ASCQ LILLE METROPOLE (Siren : 444885628)		ASSOCIATION	271 136,00
- Subventions > à 75 k	ENTREPRENDRE ENSEMBLE (Siren : 478216625)		ASSOCIATION	1 936 481,66
- Subventions > à 75 k	EQIOM (Siren : 377917067)		SOCIETE	782 696,35
- Subventions > à 75 k	ESCAPEDE CENTRE ANIMATION CULTURELLE (Siren : 784011124)		ASSOCIATION	91 565,03
- Subventions > à 75 k	ESMD HAUT-DE-FRANCE (Siren : 538675828)		ASSOCIATION	240 000,00
- Subventions > à 75 k	ESPACE CENTRE L EVASION (Siren : 441084035)		ASSOCIATION	80 178,00
- Subventions > à 75 k	ESPACE PASOLINI THEATRE INTERNATIONAL (Siren : 510112931)		ASSOCIATION	193 125,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ESPACE PONTHEIU MARQUENTERRE (Siren : 411509649)		ASSOCIATION	21 800,00
- Subventions > à 75 k	ESSM LE PORTEL BASKET BALL COTE D OPALE (Siren : 513010678)		SOCIETE	119 000,00
- Subventions > à 75 k	ESSTEAM (Siren : 345357172)		ASSOCIATION	513 673,84
- Subventions > à 75 k	ET VOUS TROUVEZ CA DROLE (Siren : 397679671)		ASSOCIATION	253 570,00
- Subventions > à 75 k	ETABLISSEMENTS RAOUL DAVERGNE (Siren : 005820477)		SOCIETE	79 093,86
- Subventions > à 75 k	ETS PIERRE DURIEZ (Siren : 323516013)		SOCIETE	160 000,00
- Subventions > à 75 k	EURAMATERIALS (Siren : 851666016)		ASSOCIATION	855 116,24
- Subventions > à 75 k	EURASANTE (Siren : 409044203)		SOCIETE	1 753 246,75
- Subventions > à 75 k	EURATECHNOLOGIES (Siren : 538862277)		SOCIETE	1 093 337,78
- Subventions > à 75 k	EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS DE FRANCE (Siren : 430472696)		ASSOCIATION	97 876,42
- Subventions > à 75 k	EXTRACTIS (Siren : 330874058)		ASSOCIATION	1 004 692,90
- Subventions > à 75 k	FAMILLES RURALES FEDERATION HTS FRANCE (Siren : 391650280)		ASSOCIATION	79 800,00
- Subventions > à 75 k	FASHION GREEN HUB (Siren : 824368989)		ASSOCIATION	163 193,40
- Subventions > à 75 k	FAURECIA SEATING FLERS (Siren : 379639867)		SOCIETE	900 000,00
- Subventions > à 75 k	FC CHAMBLY OISE (Siren : 841027832)		SOCIETE	106 500,00
- Subventions > à 75 k	FED DE PECHE DE L OISE (Siren : 324676428)		ASSOCIATION	98 442,76
- Subventions > à 75 k	FED PDC PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE (Siren : 401935788)		ASSOCIATION	250 564,78
- Subventions > à 75 k	FED REG MAISONS FAM ET RURAL NPDC PICARDIE (Siren : 377703418)		ASSOCIATION	254 832,07
- Subventions > à 75 k	FED REGIONALE DES CHASSEURS HDF (Siren : 440040954)		ASSOCIATION	788 773,03
- Subventions > à 75 k	FED ROUBAISIEENNE ENS SEC CATHOLIQUE (Siren : 804432524)		ASSOCIATION	217 700,69
- Subventions > à 75 k	FEDER DEPT ASSOC PECHE PISCICULT NORD (Siren : 419349956)		ASSOCIATION	153 043,33
- Subventions > à 75 k	FEDER REGIONALE CULTURE PATRIMOINE MARIT (Siren : 393117015)		ASSOCIATION	77 241,55
- Subventions > à 75 k	FEDERAT REG TRAVAUX PUBLICS HDF (Siren : 828477877)		SOCIETE	257 192,49
- Subventions > à 75 k	FEDERATION DES BOUTIQUES A L'ESSAI (Siren : 808967665)		ASSOCIATION	235 177,39
- Subventions > à 75 k	FEDERATION REGIONALE DES CIDFF HAUTS DE FRANCE (Siren : 838469534)		ASSOCIATION	168 000,00
- Subventions > à 75 k	FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 404336257)		ASSOCIATION	150 000,00
- Subventions > à 75 k	FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES HDF (Siren : 310996087)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	FEDERATION UNIVERSITAIRE ET PURIDISCIPLINAIRE DE L (Siren : 325974269)		ASSOCIATION	1 111 505,19
- Subventions > à 75 k	FESTIVAL DE L OISEAU ET DE LA NATURE (Siren : 382624476)		ASSOCIATION	186 009,18
- Subventions > à 75 k	FIBOIS HAUTS DE FRANCE (Siren : 418224648)		ASSOCIATION	563 376,90
- Subventions > à 75 k	FLONFLONS (Siren : 440962306)		ASSOCIATION	107 857,74
- Subventions > à 75 k	FOESBECK (Siren : 903252013)		SOCIETE	80 000,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	FOIRE AUX FROMAGES LA CAPELLE COMITE D ORGANISATIO (Siren : 339357261)		ASSOCIATION	38 800,00
- Subventions > à 75 k	FOND REGIONAL DE GARANTIE HDF (Siren : 331129247)		SOCIETE	3 200 000,00
- Subventions > à 75 k	FONDATION D AUTEUIL MAISON SAINT JACQUES (Siren : 775688799)		ASSOCIATION	88 530,42
- Subventions > à 75 k	FONDS REGIONAL D ART COMPTemporain DE PICARDIE (Siren : 303744247)		ASSOCIATION	434 500,00
- Subventions > à 75 k	FORCE OUVRIERE UNION REGIONALE (Siren : 421206061)		ASSOCIATION	78 646,00
- Subventions > à 75 k	FORESTIER FRERES (Siren : 615480118)		SOCIETE	348 705,00
- Subventions > à 75 k	FORMASUP NORD PAS DE CALAIS (Siren : 428135255)		ASSOCIATION	1 065 187,68
- Subventions > à 75 k	FOYER LAIQUE VOLLEY BALL ST QUENTIN (Siren : 345107254)		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions > à 75 k	FRAC (Siren : 390911246)		ASSOCIATION	823 747,97
- Subventions > à 75 k	FRANCE ACTIVE GARANTIE (Siren : 401723408)		SOCIETE	1 450 000,00
- Subventions > à 75 k	FRESNOY STUDIO NATIONAL DES ARTS CONTEMPORAINS (Siren : 348812140)		ASSOCIATION	2 026 149,98
- Subventions > à 75 k	G I E LAIT VIANDE NORD PICARDIE (Siren : 306782475)		SOCIETE	108 860,98
- Subventions > à 75 k	GESTION ANIMATION PLIE LENS LIEVIN (Siren : 400699740)		ASSOCIATION	104 088,92
- Subventions > à 75 k	GRAND LILLE TV (Siren : 511324303)		SOCIETE	454 036,60
- Subventions > à 75 k	GRANDS ENSEMBLE-CO-PORTEURS (Siren : 488458969)		SOCIETE	131 063,47
- Subventions > à 75 k	GREIF PLASTICS LILLE (Siren : 308531359)		SOCIETE	172 961,66
- Subventions > à 75 k	GROUP ETUDE MILIEU ESTUAIRIENS LITTORAU (Siren : 328557160)		ASSOCIATION	135 165,87
- Subventions > à 75 k	GROUPEMENT D EMPLOYEURS SOMME (Siren : 835324450)		ASSOCIATION	119 684,30
- Subventions > à 75 k	GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE (Siren : 411461643)		ASSOCIATION	311 854,93
- Subventions > à 75 k	HAND BALL CLUB AULNOYE AYMERIES (Siren : 447768144)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	HAND BALL CLUB DE BULLY LES MINES (Siren : 414313684)		ASSOCIATION	59 800,00
- Subventions > à 75 k	HAPPY CHIC (Siren : 509508628)		SOCIETE	273 914,41
- Subventions > à 75 k	HAUTE FIDELITE (Siren : 482002177)		ASSOCIATION	212 915,33
- Subventions > à 75 k	HELLO WATT (Siren : 820585123)		SOCIETE	89 000,00
- Subventions > à 75 k	HIPPODROME DOUAI THEATRE ARRAS DIT TANDEM (Siren : 783581481)		ASSOCIATION	1 186 352,24
- Subventions > à 75 k	HODEFI (Siren : 329381305)		ASSOCIATION	90 351,13
- Subventions > à 75 k	HORS CADRE (Siren : 419017926)		ASSOCIATION	144 000,00
- Subventions > à 75 k	IBF H2 (Siren : 892945205)		SOCIETE	95 810,70
- Subventions > à 75 k	INFA GOUVIEUX (Siren : 785740291)		ASSOCIATION	99 407,64
- Subventions > à 75 k	INFORMA (Siren : 306852583)		ASSOCIATION	393 490,50
- Subventions > à 75 k	INHARI (Siren : 781123856)		ASSOCIATION	147 925,27
- Subventions > à 75 k	INITIATIVE HAUTS DE FRANCE (Siren : 534320023)		ASSOCIATION	2 387 043,00
- Subventions > à 75 k	INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE (Siren : 414991737)		ASSOCIATION	265 744,80
- Subventions > à 75 k	INITIATIVES PAYSANNE (Siren : 403632284)		ASSOCIATION	365 447,52



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	INST PASTEUR DE LILLE (Siren : 783696834)		ASSOCIATION	168 952,31
- Subventions > à 75 k	INST REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL (Siren : 318071453)		ASSOCIATION	168 952,31
- Subventions > à 75 k	INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE (Siren : 780507190)		ASSOCIATION	2 499 579,88
- Subventions > à 75 k	INSTITUT CATHOLIQUE D ARTS ET METIERS (Siren : 783706971)		ASSOCIATION	800 926,15
- Subventions > à 75 k	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (Siren : 775624240)		ASSOCIATION	164 417,68
- Subventions > à 75 k	INSTITUT DE GENECH (Siren : 783626260)		ASSOCIATION	1 113 547,06
- Subventions > à 75 k	INSTITUT DE L ELEVAGE (Siren : 302984158)		ASSOCIATION	156 409,04
- Subventions > à 75 k	INSTITUT DE SANTE AU TRAVAIL DU NORD (Siren : 783708381)		ASSOCIATION	191 000,85
- Subventions > à 75 k	INSTITUT FAIRE FACES (Siren : 520439878)		ASSOCIATION	119 619,29
- Subventions > à 75 k	INSTITUT JEAN BAPTISTE ANDRE GODIN (Siren : 499942134)		ASSOCIATION	126 781,19
- Subventions > à 75 k	INSTITUT MUTUALISE POUR LES PROTEINES VEGETALES (Siren : 794464784)		SOCIETE	351 078,66
- Subventions > à 75 k	INSTITUT NICOLAS BARRE (Siren : 340127802)		ASSOCIATION	968 887,93
- Subventions > à 75 k	INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE DES HDF (Siren : 835382664)		ASSOCIATION	1 781 368,29
- Subventions > à 75 k	INSTITUTION DE LA SALLE LILLE (Siren : 775624265)		ASSOCIATION	127 433,69
- Subventions > à 75 k	INSTITUTION ST CHARLES (Siren : 780173415)		ASSOCIATION	393 550,19
- Subventions > à 75 k	INTERFOR (Siren : 303408447)		ASSOCIATION	282 066,03
- Subventions > à 75 k	INTERNATIONAL ARTS FESTIVAL NEXT (Siren : 831135629)		ASSOCIATION	165 000,00
- Subventions > à 75 k	IRFA APISUP (Siren : 411423221)		ASSOCIATION	113 565,48
- Subventions > à 75 k	IRIAE HAUTS DE FRANCE (Siren : 832340590)		ASSOCIATION	386 615,68
- Subventions > à 75 k	ITERRA (Siren : 851882258)		ASSOCIATION	172 000,00
- Subventions > à 75 k	JAY & JOY (Siren : 809890510)		SOCIETE	358 247,14
- Subventions > à 75 k	JOURNEE CINEMATOGRAPHIQUE FESTIVAL DU FILM D AMIEN (Siren : 318132842)		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions > à 75 k	JUNIA (Siren : 783707003)		ASSOCIATION	117 314,00
- Subventions > à 75 k	L ABATTOIR DE L AISNE (Siren : 790546030)		SOCIETE	390 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	L ANTHRACITE (Siren : 494160104)		ASSOCIATION	30 359,47
- Subventions > à 75 k	L ECLIPSE (Siren : 402029557)		ASSOCIATION	141 148,26
- Subventions > à 75 k	L OREAL SA (Siren : 632012100)		SOCIETE	574 659,20
- Subventions > à 75 k	LA BISCUITERIE (Siren : 500827266)		ASSOCIATION	83 388,89
- Subventions > à 75 k	LA CHAMBRE D EAU (Siren : 441702107)		ASSOCIATION	226 553,68
- Subventions > à 75 k	LA CHARTREUSE DE NEUVILLE (Siren : 504151408)		ASSOCIATION	433 228,35
- Subventions > à 75 k	LA CLEF DES CHANTS (Siren : 414435370)		ASSOCIATION	580 000,00
- Subventions > à 75 k	LA COMPAGNIE DES TIERS LIEUX (Siren : 844296525)		ASSOCIATION	182 864,20
- Subventions > à 75 k	LA FABRIQUE DEFI (Siren : 329381099)		ASSOCIATION	247 958,44
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LA FABRIQUE DES CONNEXIONS (Siren : 838850154)		SOCIETE	58 296,00
- Subventions > à 75 k	LA FABRIQUE DES QUARTIERS DE LILLE (Siren : 523033595)		SOCIETE	102 265,00
- Subventions > à 75 k	LA FAIENCERIE (Siren : 405330424)		ASSOCIATION	296 025,03
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LA FEMME COUPEE EN DEUX (Siren : 817972326)		ASSOCIATION	70 935,30



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	LA LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 819482134)		ASSOCIATION	117 800,00
- Subventions > à 75 k	LA LOUVOIS (Siren : 510433055)		SOCIETE	121 500,00
- Subventions > à 75 k	LA MAISON DES ENTREPRISES DE THIERACHE ET DE LA SE (Siren : 419711718)		ASSOCIATION	190 095,48
- Subventions > à 75 k	LA MANUFACTURE ABBEVILLOISE (Siren : 382736585)		SOCIETE	298 355,40
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LA PHENOMENA (Siren : 848786729)		ASSOCIATION	56 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LA ROTISSERIE DUCHATAUX (Siren : 899154140)		SOCIETE	32 032,40
- Subventions > à 75 k	LA SAUVEGARDE DU NORD (Siren : 775624679)		ASSOCIATION	132 666,64
- Subventions > à 75 k	LA VERRIERE (Siren : 315697904)		ASSOCIATION	137 597,11
- Subventions > à 75 k	LATITUDES CONTEMPORAINES (Siren : 453205437)		ASSOCIATION	82 500,00
- Subventions > à 75 k	LBP LEASING ET FACTORING (Siren : 514613207)		SOCIETE	798 730,00
- Subventions > à 75 k	LE BATEAU FEU - SCENE NAL DUNKERQUE (Siren : 384346672)		ASSOCIATION	783 415,18
- Subventions > à 75 k	LE BOULON (Siren : 398694257)		ASSOCIATION	233 063,69
- Subventions > à 75 k	LE CHANNEL SCENE NATIONALE DE CALAIS (Siren : 328051271)		ASSOCIATION	652 407,12
- Subventions > à 75 k	LE DOMAINE WE (Siren : 901769638)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	LE GERMOIR (Siren : 438275471)		ASSOCIATION	92 259,29
- Subventions > à 75 k	LE GRAND BLEU (Siren : 803186154)		ASSOCIATION	455 427,29
- Subventions > à 75 k	LE MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS DE FRANCE (Siren : 818497604)		ASSOCIATION	355 016,65
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LE PASSE MURAILLE (Siren : 393415898)		ASSOCIATION	48 530,88
- Subventions > à 75 k	LE PHENIX THEATRE DE VALENCIENNES (Siren : 417809571)		SOCIETE	1 220 779,22
- Subventions > à 75 k	LE TAS DE SABLE CHES PANSES VERTES (Siren : 329703466)		ASSOCIATION	299 672,17
- Subventions > à 75 k	LES AMIS DE CINECOMEDIES (Siren : 838124923)		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LES AMIS DE LIZIERES (Siren : 532128220)		ASSOCIATION	53 836,16
- Subventions > à 75 k	LES ANGES GARDINS (Siren : 531858652)		ASSOCIATION	243 206,00
- Subventions > à 75 k	LES ATELIERS DE CARCASSONNE (Siren : 520149865)		SOCIETE	172 368,00
- Subventions > à 75 k	LES ATELIERS DE LA BERGERETTE (Siren : 780508420)		ASSOCIATION	81 415,26
- Subventions > à 75 k	LES CLOWNS DE L ESPOIR (Siren : 419441563)		ASSOCIATION	109 800,00
- Subventions > à 75 k	LES FROMAGERS DE SAINT OMER (Siren : 316393685)		SOCIETE	412 000,00
- Subventions > à 75 k	LES HAUTS DE L'HUMOUR (Siren : 901705582)		ASSOCIATION	200 000,00
- Subventions > à 75 k	LES NUITS SECRETES (Siren : 511605628)		ASSOCIATION	457 846,19
- Subventions > à 75 k	LES PAPILLONS BLANCS (Siren : 333750545)		ASSOCIATION	289 551,88
- Subventions > à 75 k	LES SPECTACLES SANS GRAVITE (Siren : 378729800)		ASSOCIATION	323 600,00
- Subventions > à 75 k	LEVEQUE MEUNIER PRODIM (Siren : 324078427)		SOCIETE	113 400,85
- Subventions > à 75 k	LFB BIOMEDICAMENTS (Siren : 491371167)		SOCIETE	102 056,00
- Subventions > à 75 k	LIANES COOPERATION (Siren : 438535221)		ASSOCIATION	87 362,40
- Subventions > à 75 k	LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 783707961)		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions > à 75 k	LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS (Siren : 309407575)		ASSOCIATION	117 500,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	LIGUE DES HAUTS DE FRANCE HANDBALL (Siren : 318846367)		ASSOCIATION	50 000,00
- Subventions > à 75 k	LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME (Siren : 383451481)		ASSOCIATION	520 750,00
- Subventions > à 75 k	LIGUE REGIONALE DE NATATION HDF (Siren : 828680462)		ASSOCIATION	87 500,00
- Subventions > à 75 k	LILLE AVENIRS (Siren : 378877708)		ASSOCIATION	472 905,98
- Subventions > à 75 k	LILLE DESIGN (Siren : 532486792)		ASSOCIATION	250 752,67
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE BASKET SASP (Siren : 523744159)		SOCIETE	178 337,78
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB (Siren : 783661853)		ASSOCIATION	84 600,00
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE RUGBY CLUB VILLENEUVOIS (Siren : 334225901)		ASSOCIATION	198 000,00
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE TERTIAIRE (Siren : 502152150)		ASSOCIATION	84 045,13
- Subventions > à 75 k	LILLE UNIVERSITE CLUB (Siren : 775624372)		ASSOCIATION	87 385,00
- Subventions > à 75 k	LITTLE BIG WOMEN (Siren : 823087960)		ASSOCIATION	100 040,18
- Subventions > à 75 k	LIXXBAIL (Siren : 682039078)		SOCIETE	486 588,66
- Subventions > à 75 k	LORBAN ET CIE (Siren : 447220096)		SOCIETE	785 890,35
- Subventions > à 75 k	MADLAB ANIMATIONS (Siren : 830700936)		SOCIETE	105 000,00
- Subventions > à 75 k	MAILLAGE (Siren : 433115813)		ASSOCIATION	81 092,50
- Subventions > à 75 k	MAISON DE JEUNES EDUC PERMA DE LA REGION ISBERGUES (Siren : 324592203)		ASSOCIATION	81 256,53
- Subventions > à 75 k	MAISON DE L EMPLOI ST QUENTINOIS (Siren : 130000557)		ASSOCIATION	366 100,49
- Subventions > à 75 k	MAISON DE L INITIATIVE ET DE L EMPLOI DU ROUBAISIS (Siren : 185921681)		ASSOCIATION	230 781,64
- Subventions > à 75 k	MAISON EMPLOI BASSIN LENS LIEVIN HENIN CARVIN (Siren : 493927370)		ASSOCIATION	78 000,00
- Subventions > à 75 k	MAISON EMPLOI METIERS PAYS D ARTOIS (Siren : 485196935)		ASSOCIATION	456 335,97
- Subventions > à 75 k	MAISON ENTR EMPLOI FORMATION SANTERRE HTE SOMME (Siren : 425132172)		ASSOCIATION	345 875,83
- Subventions > à 75 k	MAISON REG ENVIRONNEMENT SOLIDARITES (Siren : 315313205)		ASSOCIATION	189 300,00
- Subventions > à 75 k	MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D HLM (Siren : 334654035)		SOCIETE	2 153 613,84
- Subventions > à 75 k	MAQUETTES ET MODELES DE LA BRESLE (Siren : 017180084)		SOCIETE	183 226,97
- Subventions > à 75 k	MEDEE (Siren : 527675888)		ASSOCIATION	280 974,09
- Subventions > à 75 k	MEF DU GRAND BEAUVAISIS (Siren : 493642615)		ASSOCIATION	342 785,93
- Subventions > à 75 k	MEF DU PAYS CHAUNOIS (Siren : 490728938)		ASSOCIATION	371 882,76
- Subventions > à 75 k	MEF DU PAYS DU GRAND LAONNOIS (Siren : 495200131)		ASSOCIATION	371 235,31
- Subventions > à 75 k	METHAISNE ENERGIES VERTES (Siren : 793952672)		SOCIETE	559 642,97
- Subventions > à 75 k	MFR DU NOYONNAIS (Siren : 780564043)		ASSOCIATION	118 814,33
- Subventions > à 75 k	MFR DE ST SULPICE (Siren : 302913710)		ASSOCIATION	106 397,45
- Subventions > à 75 k	MFR DE VALFOSSE (Siren : 422852996)		ASSOCIATION	315 413,53
- Subventions > à 75 k	MFR DES ETANGS DE LA HAUTE SOMME (Siren : 424466043)		ASSOCIATION	225 928,86
- Subventions > à 75 k	MFR DES HAUTS PAYS (Siren : 783976210)		ASSOCIATION	105 296,40
- Subventions > à 75 k	MFR LA CAPELLE (Siren : 335036463)		ASSOCIATION	95 465,84

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	MFR LE CLOS FLEURI (Siren : 309319796)		ASSOCIATION	931 525,24
- Subventions > à 75 k	MICROBOX PACKAGING (Siren : 445293970)		SOCIETE	95 000,00
- Subventions > à 75 k	MIROIRS ETENDUS (Siren : 811404540)		ASSOCIATION	252 643,65
- Subventions > à 75 k	MISS LOCALE PAYS COMPIEGNOIS ET PAYS DES SOURCES (Siren : 433811197)		ASSOCIATION	872 208,30
- Subventions > à 75 k	MISSION BASSIN MINIER NORD PAS DE CALAIS (Siren : 432167161)		ASSOCIATION	304 876,98
- Subventions > à 75 k	MISSION EMPLOI LYS TOURCOING (Siren : 493060388)		ASSOCIATION	234 118,96
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCAL POUR L EMPLOI DES JEUNES (Siren : 498175694)		ASSOCIATION	269 574,88
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE AGGLOMERATION LENS LIEVIN (Siren : 325951150)		ASSOCIATION	308 938,49
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE CLERMONTOIS VALLEE THERAIN (Siren : 411165723)		ASSOCIATION	538 114,25
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE COEUR DE PICARDIE (Siren : 397532771)		ASSOCIATION	209 009,80
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE L ARTOIS (Siren : 439624602)		ASSOCIATION	413 052,71
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE LA PICARDIE MARITIME (Siren : 430125260)		ASSOCIATION	171 541,83
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L OISE (Siren : 326752714)		ASSOCIATION	103 504,72
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE ROUBAIX LYS LEZ LANNOY (Siren : 326979408)		ASSOCIATION	178 592,81
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DU CAMBRESIS (Siren : 439473844)		ASSOCIATION	228 499,21
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE EMPLOI JEUNES EN THIERACHE (Siren : 380423384)		ASSOCIATION	138 805,66
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE HENIN CARVIN (Siren : 384135216)		ASSOCIATION	607 575,17
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE INSERT FORMAT EMPLOI GRAND AMIENOIS (Siren : 326794732)		ASSOCIATION	125 462,04
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE ET PROF (Siren : 417877537)		ASSOCIATION	140 722,41
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE JEUNES DU VALENCIENNOIS (Siren : 326419942)		ASSOCIATION	129 238,00
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE METROPOLE SUD (Siren : 403006687)		ASSOCIATION	202 273,42
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE MONTREUIL COTE D OPALE (Siren : 400339693)		ASSOCIATION	304 664,38
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE POUR INSERTION PROFESSIONNELLE (Siren : 412769945)		ASSOCIATION	257 580,85
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD (Siren : 343310983)		ASSOCIATION	63 396,97
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	MONIQUE TENEUR SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RURAL (Siren : 351651591)		ASSOCIATION	456 647,96
- Subventions > à 75 k	MOOM (Siren : 893608885)		SOCIETE	213 577,60
- Subventions > à 75 k	NATIOCREDIMURS (Siren : 332199462)		SOCIETE	209 651,25
- Subventions > à 75 k	NEOECO DEVELOPPEMENT (Siren : 811041367)		SOCIETE	135 674,97
- Subventions > à 75 k	NOIROT (Siren : 334981958)		SOCIETE	896 117,25
- Subventions > à 75 k	NORD ACTIF (Siren : 443795208)		ASSOCIATION	160 859,84
- Subventions > à 75 k	NORD ASPHALTE (Siren : 329140545)		SOCIETE	170 000,00
- Subventions > à 75 k	NORD ESTER (Siren : 490348141)		SOCIETE	



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	NORD FRANCE INVEST (Siren : 332389048)		ASSOCIATION	207 100,00
- Subventions > à 75 k	NORD PAL PLAST (Siren : 445034242)		SOCIETE	1 048 387,15
- Subventions > à 75 k	NORDSEM (Siren : 807393780)		SOCIETE	1 408 092,34
- Subventions > à 75 k	NOVIAL (Siren : 517757217)		SOCIETE	91 670,41
- Subventions > à 75 k	NWJ MET (Siren : 843082389)		SOCIETE	103 695,37
- Subventions > à 75 k	OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE ET DU SOCIAL DE PIC (Siren : 326803194)		ASSOCIATION	381 679,17
- Subventions > à 75 k	OCAPIAT (Siren : 844752006)		ASSOCIATION	206 029,04
- Subventions > à 75 k	OEUFs NORD EUROPE (Siren : 450937289)		SOCIETE	417 404,37
- Subventions > à 75 k	OFF TOURISME, CONG ARRAS PAYS ARTOIS (Siren : 827461682)		SOCIETE	106 867,52
- Subventions > à 75 k	OFFICE INTERCOMMUNAL ACCUEIL INFORMATION ORIENTATI (Siren : 325876134)		ASSOCIATION	164 340,00
- Subventions > à 75 k	OGEC CENTRE SCOL PRIVE DE FRUGES (Siren : 784002347)		ASSOCIATION	155 513,22
- Subventions > à 75 k	OGEC DE L ENSEMBLE SCOLAIRE SACRE COEUR (Siren : 500727664)		ASSOCIATION	265 164,76
- Subventions > à 75 k	OGEC DU LYCEE PRIVE (Siren : 783863368)		ASSOCIATION	610 029,12
- Subventions > à 75 k	OGEC ECA SAINT JUDE (Siren : 783504566)		ASSOCIATION	225 893,11
- Subventions > à 75 k	OGEC ESCAP (Siren : 784077802)		ASSOCIATION	180 687,84
- Subventions > à 75 k	OGEC INSTITUT DU SAINT ESPRIT (Siren : 780507208)		ASSOCIATION	138 625,00
- Subventions > à 75 k	OGEC LYCEE DAMPIERRE VALAREP (Siren : 783863350)		ASSOCIATION	92 245,41
- Subventions > à 75 k	OGEC NAZARETH HAFFREINGUE (Siren : 783952104)		ASSOCIATION	111 192,25
- Subventions > à 75 k	OGEC SAINT JACQUES (Siren : 783644396)		ASSOCIATION	129 378,53
- Subventions > à 75 k	OGEC SAINT LUC CAMBRAI (Siren : 783543614)		ASSOCIATION	168 248,19
- Subventions > à 75 k	OGEC SAINT VINCENT (Siren : 780577664)		ASSOCIATION	157 427,64
- Subventions > à 75 k	OGEC ST VINCENT DE PAUL (Siren : 780227732)		ASSOCIATION	147 414,32
- Subventions > à 75 k	OGEC VINCENT DE PAUL (Siren : 775630163)		ASSOCIATION	1 529 554,57
- Subventions > à 75 k	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY (Siren : 423053404)		ASSOCIATION	99 000,00
- Subventions > à 75 k	OMBELLISCIENCE PICARDIE (Siren : 420371759)		ASSOCIATION	481 855,82
- Subventions > à 75 k	OMR SPORTS (Siren : 908668890)		SOCIETE	99 000,00
- Subventions > à 75 k	ON A MARCHE SUR LA BULLE (Siren : 403202914)		ASSOCIATION	309 270,00
- Subventions > à 75 k	OPCO 2I (Siren : 849813852)		ASSOCIATION	657 593,01
- Subventions > à 75 k	ORCHESTRE DE DOUAI (Siren : 329023642)		ASSOCIATION	319 200,00
- Subventions > à 75 k	ORCHESTRE DE PICARDIE (Siren : 780603734)		ASSOCIATION	2 152 500,00
- Subventions > à 75 k	ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE (Siren : 306853839)		ASSOCIATION	5 708 666,12
- Subventions > à 75 k	ORG GESTION ENS SCOL SACRE COEUR AMIENS (Siren : 780609657)		ASSOCIATION	92 127,57
- Subventions > à 75 k	ORGANISME GESTION DES LYCEES CATHOLIQUES DE LOOS (Siren : 783722838)		ASSOCIATION	94 093,33
- Subventions > à 75 k	ORIGINE CYCLES (Siren : 788687069)		SOCIETE	222 964,58
- Subventions > à 75 k	OTONOHM (Siren : 821513447)		SOCIETE	80 000,00
- Subventions > à 75 k	PANORAMA (Siren : 489208686)		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions > à 75 k	PAPLAB (Siren : 821213899)		SOCIETE	104 992,91
- Subventions > à 75 k	PATATAM (Siren : 791804594)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	PEFC NORD PICARDIE (Siren : 439840927)		ASSOCIATION	63 802,61
- Subventions > à 75 k	PEIGNAGE DUMORTIER (Siren : 885581702)		SOCIETE	130 000,00
- Subventions > à 75 k	PETIT PIERRE (Siren : 827625989)		SOCIETE	137 295,04



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	PICARDIE NATURE (Siren : 381785120)		ASSOCIATION	17 140,50
- Subventions > à 75 k	PICTANOVO (Siren : 333512119)		ASSOCIATION	9 315 086,32
- Subventions > à 75 k	PLAN SEQUENCE (Siren : 414469726)		ASSOCIATION	216 383,16
- Subventions > à 75 k	PLAN SOCIAL REINSER ECONOMIQUE (Siren : 404475113)		ASSOCIATION	78 928,20
- Subventions > à 75 k	PLANETE SCIENCES HAUTS DE FRANCE (Siren : 418236295)		ASSOCIATION	239 468,00
- Subventions > à 75 k	PLASTIUM (Siren : 424208494)		ASSOCIATION	327 400,83
- Subventions > à 75 k	POLE IAR ASS INDUSTRIES ET AGRORESSOURCES (Siren : 489228908)		ASSOCIATION	591 252,50
- Subventions > à 75 k	POLENERGIE (Siren : 538206673)		ASSOCIATION	451 230,73
- Subventions > à 75 k	PORTE MINE (Siren : 823252788)		ASSOCIATION	119 357,03
- Subventions > à 75 k	PRINTEMPS CULTUREL (Siren : 325645422)		ASSOCIATION	190 000,00
- Subventions > à 75 k	PRODUCTIONS 2M (Siren : 351995303)		ASSOCIATION	151 525,69
- Subventions > à 75 k	PROJET (Siren : 445140809)		ASSOCIATION	140 891,63
- Subventions > à 75 k	PROMEO CFAI PICARDIE (Siren : 302908983)		ASSOCIATION	1 332 280,25
- Subventions > à 75 k	PROMOTEX (Siren : 405398678)		ASSOCIATION	239 077,01
- Subventions > à 75 k	PSA AUTOMOBILES SA (Siren : 542065479)		SOCIETE	178 440,17
- Subventions > à 75 k	RECHERCHE NATURE PATRIMOINE CPIE DE L OISE (Siren : 404764276)		ASSOCIATION	83 920,09
- Subventions > à 75 k	REFRESCO (Siren : 328024187)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	RENCONTRES AUDIOVISUELLES (Siren : 428759872)		ASSOCIATION	639 919,04
- Subventions > à 75 k	RESEAU ALLIANCES RSE ENTREPRISES (Siren : 403020423)		ASSOCIATION	432 436,08
- Subventions > à 75 k	RESEAU ENTREPRENDRE NORD (Siren : 344015185)		ASSOCIATION	279 184,00
- Subventions > à 75 k	RETZ BIOGAZ (Siren : 879908523)		SOCIETE	570 827,75
- Subventions > à 75 k	REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS (Siren : 130001555)		ASSOCIATION	119 376,29
- Subventions > à 75 k	ROSE DES VENTS SCENE NATIONALE (Siren : 306289034)		ASSOCIATION	318 484,00
- Subventions > à 75 k	SA D ECONOMIE MIXTE URBAVILEO (Siren : 617220512)		SOCIETE	175 000,00
- Subventions > à 75 k	SA ETABLISSEMENTS DANGREVILLE (Siren : 300644085)		SOCIETE	206 250,00
- Subventions > à 75 k	SAEM VILLE RENOUVELEE (Siren : 318697208)		SOCIETE	2 794 179,32
- Subventions > à 75 k	SAFER HAUTS DE FRANCE (Siren : 927220475)		SOCIETE	135 352,91
- Subventions > à 75 k	SAFILIN (Siren : 333749992)		SOCIETE	280 000,00
- Subventions > à 75 k	SAHPH (Siren : 444286793)		ASSOCIATION	160 000,00
- Subventions > à 75 k	SAMBRE AGRICULTURE METHANISATION ENVIRONNEMENT (Siren : 849181649)		SOCIETE	515 331,36
- Subventions > à 75 k	SAMOG (Siren : 351840970)		SOCIETE	199 529,89
- Subventions > à 75 k	SANAMETHAN (Siren : 498614809)		SOCIETE	701 738,34
- Subventions > à 75 k	SARL AOD (Siren : 534605746)		SOCIETE	75 037,50
- Subventions > à 75 k	SARL GARY (Siren : 398131706)		SOCIETE	532 226,50
- Subventions > à 75 k	SARL WELOOP (Siren : 830184420)		SOCIETE	95 112,50
- Subventions > à 75 k	SAS AGRI BIO ENERGIES (Siren : 849450184)		SOCIETE	141 735,64
- Subventions > à 75 k	SAS AGRI UNION BIOENERGIES (Siren : 849868393)		SOCIETE	2 326 016,51
- Subventions > à 75 k	SAS ALCATEL LUCENT SUBMARINE NETWORKS (Siren : 389534256)		SOCIETE	329 352,44
- Subventions > à 75 k	SAS DHOLLANDE (Siren : 534748611)		SOCIETE	207 092,00
- Subventions > à 75 k	SAS ETABLISSEMENTS SIX (Siren : 316744267)		SOCIETE	378 000,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	SAS LANDACRES ENERGIE (Siren : 848145165)		SOCIETE	366 000,00
- Subventions > à 75 k	SAS ROZO (Siren : 830159109)		SOCIETE	106 688,00
- Subventions > à 75 k	SATT NORD (Siren : 753847011)		SOCIETE	118 953,71
- Subventions > à 75 k	SAUCES ET CREATIONS (Siren : 482016383)		SOCIETE	856 854,23
- Subventions > à 75 k	SCI D EN GRAIN (Siren : 343554838)		SOCIETE	117 878,84
- Subventions > à 75 k	SCI DU PRIEURE (Siren : 390317345)		SOCIETE	81 180,70
- Subventions > à 75 k	SCORA (Siren : 457506889)		SOCIETE	112 019,57
- Subventions > à 75 k	SDC LE CHEVALIER FRANCAIS (Siren : 839573532)		SOCIETE	90 000,00
- Subventions > à 75 k	SDC PORTE DE FLANDRE (Siren : 352588719)		SOCIETE	204 000,00
- Subventions > à 75 k	SDC RES LAVOISIER RONCHIN (Siren : 352688329)		SOCIETE	202 500,00
- Subventions > à 75 k	SEDA SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE L AI (Siren : 591680145)		SOCIETE	366 464,41
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	SERVICE MOBILE D ANIMATIONS CULTURELLES (Siren : 495021669)		ASSOCIATION	47 000,00
- Subventions > à 75 k	SEVELNORD SA (Siren : 351005582)		SOCIETE	210 000,00
- Subventions > à 75 k	SIA HABITAT (Siren : 045550258)		SOCIETE	2 307 600,00
- Subventions > à 75 k	SNCF GARES ET CONNEXIONS (Siren : 507523801)		SOCIETE	11 388 733,04
- Subventions > à 75 k	SNCF RESEAU (Siren : 412280737)		SOCIETE	23 144 564,31
- Subventions > à 75 k	SNCF VOYAGEURS TER HAUTS DE FRANCE (Siren : 519037584)		SOCIETE	144 976 571,20
- Subventions > à 75 k	SOCIETE AVRIL (Siren : 799403050)		SOCIETE	193 016,72
- Subventions > à 75 k	SOCIETE D EXPLOITATION DES PORTS DU DETROIT (Siren : 804834711)		SOCIETE	15 796 810,62
- Subventions > à 75 k	SOCIETE D'ABATTAGE DES HAUTS PAYS (Siren : 834834764)		SOCIETE	245 999,80
- Subventions > à 75 k	SOCIETE DE TELEVISION MULTILOCALE DU NORD PAS DE C (Siren : 394216089)		SOCIETE	3 260 807,22
- Subventions > à 75 k	SOCIETE DES PORTS DU DETROIT (Siren : 750856007)		SOCIETE	14 800 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	SOLAIRE EN NORD (Siren : 488286659)		ASSOCIATION	36 938,05
- Subventions > à 75 k	SOLID PROD AGRIC FIL ALIM HDF (Siren : 887628030)		ASSOCIATION	95 081,80
- Subventions > à 75 k	SOLIDAIRES POUR L HABITAT SOMME (Siren : 379150824)		ASSOCIATION	128 763,80
- Subventions > à 75 k	SOLIDARITE PAYSANS PICARDIE (Siren : 508228376)		ASSOCIATION	86 887,20
- Subventions > à 75 k	SOLIHA AISNE (Siren : 425130614)		ASSOCIATION	81 621,60
- Subventions > à 75 k	SOMME NATURE INITIATIVES (Siren : 848306304)		ASSOCIATION	78 035,32
- Subventions > à 75 k	SOPTOL (Siren : 340247121)		SOCIETE	250 776,85
- Subventions > à 75 k	SPL COMMERCE ET CENTRE URBAIN CALAIS (Siren : 812649226)		SOCIETE	92 500,00
- Subventions > à 75 k	SPORTIVE D AULNOYE (Siren : 410304877)		ASSOCIATION	162 000,00
- Subventions > à 75 k	ST LAURENT CANOE KAYAK GD ARRAS (Siren : 412399834)		ASSOCIATION	88 000,00
- Subventions > à 75 k	ST QUENTIN BASKETBALL SASP (Siren : 481338432)		SOCIETE	182 000,00
- Subventions > à 75 k	STAR LEASE (Siren : 423465905)		SOCIETE	191 686,20
- Subventions > à 75 k	STE EXPLOIT DU CENTRE NATIONAL DE LA MER (Siren : 378074744)		SOCIETE	125 000,00
- Subventions > à 75 k	STE EXPLOITATION LILLE GRAND PALAIS (Siren : 401713920)		SOCIETE	215 413,37
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	STE MYCOLOGIQUE NORD FRANCE (Siren : 478300783)		ASSOCIATION	45 034,77

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	STELLA EDUCATIVE ET SPORTIVE DE CALAIS (Siren : 383227170)		ASSOCIATION	88 000,00
- Subventions > à 75 k	SUPERAMAS (Siren : 388458580)		ASSOCIATION	89 312,12
- Subventions > à 75 k	SYMONE (Siren : 494384506)		SOCIETE	89 437,57
- Subventions > à 75 k	SYNDIC COPRO RES DES FACULTES (Siren : 352087043)		SOCIETE	473 000,00
- Subventions > à 75 k	SYNDIC COPROPRIETE RES BEAUPRE (Siren : 378429708)		SOCIETE	130 500,00
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT AGRICOLE DES HAUTS DES CHAMPS (Siren : 783981962)		SOCIETE	162 717,07
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT D ELEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD (Siren : 453579518)		ASSOCIATION	155 116,26
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	SYNDICAT DES BRASSEURS REGION NORD DE LA FRANCE (Siren : 800226623)		ASSOCIATION	27 288,48
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	SYNDICAT HIPPIQUE BOULONNAIS (Siren : 410961056)		ASSOCIATION	57 159,01
- Subventions > à 75 k	TCI TOLERIE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE (Siren : 401152368)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	TEAM2 (Siren : 528827264)		SOCIETE	298 509,47
- Subventions > à 75 k	TECHNICOM FORMATION (Siren : 833811540)		SOCIETE	646 856,01
- Subventions > à 75 k	TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS (Siren : 529693137)		ASSOCIATION	273 802,15
- Subventions > à 75 k	TENNIS DE TABLE SAINT QUENTINOIS (Siren : 339493785)		ASSOCIATION	78 000,00
- Subventions > à 75 k	TERNOIS PLASTIQUES (Siren : 651920035)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	TERRAIN (Siren : 408578847)		ASSOCIATION	333 000,00
- Subventions > à 75 k	TERRE DE LIENS HAUTS DE FRANCE (Siren : 507521508)		ASSOCIATION	107 258,58
- Subventions > à 75 k	TEXTIFLOOR (Siren : 753467174)		SOCIETE	83 805,00
- Subventions > à 75 k	THEATRE DE CHAMBRE (Siren : 387720881)		ASSOCIATION	97 249,78
- Subventions > à 75 k	THEATRE DE LA LICORNE (Siren : 338311327)		ASSOCIATION	128 749,72
- Subventions > à 75 k	THEATRE DU NORD (Siren : 324745405)		SOCIETE	1 739 875,01
- Subventions > à 75 k	THEATRE DU PRATO (Siren : 325741940)		ASSOCIATION	212 295,00
- Subventions > à 75 k	TOERANA HABITAT (Siren : 791321979)		SOCIETE	91 584,61
- Subventions > à 75 k	TOURCOING VOLLEY BALL LILLE METROPOLE (Siren : 402533673)		ASSOCIATION	200 000,00
- Subventions > à 75 k	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE (Siren : 420559056)		SOCIETE	1 553 947,80
- Subventions > à 75 k	TRAVAIL ET CULTURE (Siren : 324716364)		ASSOCIATION	222 339,12
- Subventions > à 75 k	UGEPA (Siren : 741720262)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	UNION CENTRES SOCIOCULTURELS HDF (Siren : 837471358)		ASSOCIATION	126 600,00
- Subventions > à 75 k	UNION HAINAUT BASKET SAINT AMAND (Siren : 514375732)		ASSOCIATION	223 000,00
- Subventions > à 75 k	UNION NATIONALE SPORT SCOLAIRE (Siren : 775675655)		ASSOCIATION	203 501,35
- Subventions > à 75 k	UNION REG CULTURE LIBERTE HDF (Siren : 349731505)		ASSOCIATION	85 000,00
- Subventions > à 75 k	UNION REG DES FRANCAS HDF (Siren : 402619738)		ASSOCIATION	96 800,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	UNION REG SCOP NORD PICARDIE (Siren : 333356228)		ASSOCIATION	158 000,00
- Subventions > à 75 k	UNIS CITE (Siren : 440523918)		ASSOCIATION	413 275,83
- Subventions > à 75 k	UR ASS CULTURE EDUC (Siren : 783714785)		ASSOCIATION	102 300,00
- Subventions > à 75 k	USLEEP SAS (Siren : 898853247)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	UTTI (Siren : 885980144)		SOCIETE	279 090,00
- Subventions > à 75 k	VACANCES OUVERTES (Siren : 381930643)		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions > à 75 k	VACHERAND IMMOBILIER (Siren : 879727709)		SOCIETE	311 500,00
- Subventions > à 75 k	VALEO EMBRAYAGES SAS (Siren : 438834186)		SOCIETE	815 414,38
- Subventions > à 75 k	VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT (Siren : 814555819)		SOCIETE	1 061 144,21
- Subventions > à 75 k	VAN ROBAEYS FRERES (Siren : 075550731)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	VANDERSCHOOTEN (Siren : 815301221)		SOCIETE	559 055,92
- Subventions > à 75 k	VELO CLUB DE ROUBAIX (Siren : 314175860)		ASSOCIATION	167 500,00
- Subventions > à 75 k	VILOGIA SOCIETE ANONYME D HLM (Siren : 475680815)		SOCIETE	780 000,00
- Subventions > à 75 k	VIRGULE CTRE TRANSFRONTCREATION THEATRALE (Siren : 501337620)		ASSOCIATION	157 000,00
- Subventions > à 75 k	VIVAT ASS POUR LE DEVELOPPEMENT CULT ARMENTIERES (Siren : 340469733)		ASSOCIATION	217 475,11
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	VOILE PERFORMANCE (Siren : 391772787)		ASSOCIATION	56 607,35
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	VOLLEY BALL CLUB LA FEROIS (Siren : 383465150)		ASSOCIATION	54 000,00
- Subventions > à 75 k	VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL (Siren : 403219504)		ASSOCIATION	209 000,00
- Subventions > à 75 k	VOLLEY CLUB HARNESIEN (Siren : 421191842)		ASSOCIATION	96 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	VOLLEY CLUB VALENCIENNES (Siren : 813966595)		ASSOCIATION	54 000,00
- Subventions > à 75 k	VOLMA (Siren : 383256146)		SOCIETE	166 984,83
- Subventions > à 75 k	WIMOOV (Siren : 422136143)		ASSOCIATION	82 589,99
- Subventions > à 75 k	WIPAK GRYSPEERT (Siren : 328959358)		SOCIETE	720 000,11
- Subventions > à 75 k	Y BIOMETHANE (Siren : 833909468)		SOCIETE	248 888,37
- Subventions > à 75 k	YNSECT (Siren : 534948617)		SOCIETE	154 000,00
Autres				
- Autres	SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE		ETABL PUBLIC	14 304 586,58

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte Stade couvert de Lievin (067735)		Participation	1 545 644,00
Syndicat mixte des transports urbains de la Sambre (069908)		Participation	280 148,82
Syndicat mixte des transports urbains du calaisis (70417)		Participation	196 838,66
Syndicat mixte du transport du Douaisis (069910)		Participation statutaire	454 638,05
Syndicat mixte d'organisation urbaine du Valenciennois (069911)		Participation statutaire	1 121 265,69
Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens (N03458/069904)		Participation	2 100 392,14
Syndicat mixte des ports intérieurs du CSNE			150 000,00
Syndicat mixte pour l'exploitation du parc animalier et zoologique de Maubeuge			200 000,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (040433)	22/09/1997	Participation statutaire	1 248 249,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut (N06156)	07/11/1997	Participation statutaire	1 289 700,00
Syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme de Dourges (068658)	12/07/1999	Participation correspondant à 27,273% des dépenses de fonctionnement du syndicat	87 500,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale (N09384/069280)	27/09/1999	Participation statutaire	1 394 245,00
Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux (067402)	05/07/2002	Participation statutaire	2 290 900,00
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (065217)	23/05/2003	Contribution Statutaire	435 000,00
Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé (SMABT - 026901)	20/10/2006	Contribution statutaire	128 400,00
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO - 028439)	27/10/2006	Versement transport additionnel prélevé auprès des Ents/ pas de participation directe de la Region	0,00
Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM - 067408)	27/11/2006	Participation correspondant à 66% des dépenses du syndicat	0,00
Syndicat mixte pour l'aménagement de la Zac des Hauts Plateaux (027406)	23/02/2007	Participation statutaire	0,00
Syndicat Mixte Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (053685)	25/11/2011	Contribution Statutaire	400 000,00
Syndicat mixte de la fibre numérique (N01157)	14/02/2013	Participation	810 000,00
Syndicat mixte Hauts de France Mobilités (067756)	27/09/2018	Contribution forfaitaire	500 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP Centre Régional Ressources Pédagogique (067401)		Participation	1 615 000,00
GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai (N00668)		Participation	128 000,00
GECT West Vlaanderen Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale (N06730)		Participation	37 000,00
GIP : Institut du Monde Arabe en Nord-Pas-De-Calais (N08583)		Participation statutaire	500 000,00
EPCC La condition publique (069778)		Participation statutaire	687 000,00
EPCC Opéra de Lille (N06469)		Participation statutaire	2 130 000,00
EPCC Centre Historique Minier de Lewarde (N08304)		Participation statutaire	1 700 000,00
EPCC Musée du Louvre Lens (N09989/067757)		Participation statutaire	9 991 840,00



DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
EPCC Maison de la Culture d'Amiens (057792 ; 021479)		Participation statutaire	300 000,00
EPCC Ecomusée de l' Avesnois (076200 ; N03091)		Participation statutaire	1 300 000,00
EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord Pas de Calais Dunkerque Tourcoing (N05416)		Participation statutaire	524 000,00
SPL Gestion du vélodrome couvert Régional de Roubaix (067762)		Participation	439 480,00
GIP Reserve de l'Observatoire du littoral Normandie Hauts de France (083383)		Participation statutaire début 2020	160 000,00
GIP Cafés Cultures (082291)		Participation	0,00
GIP de l'Institut Régional de la Lille (IREV - N06455)	18/03/2002	Participation statutaire	200 000,00
GIP Centre Ressources du Développement Durable GIP CERDD (015446/N00305)	17/02/2006	Participation statutaire début 2020	100 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCC	EPCC La Condition Publique	05/12/2005	05/12/2005	SPA	non
EPL	EP Foncier Local du département de l'Oise	21/04/2007	30/03/2007	SPIC	oui
EPCC	EPCC Opéra de Lille	04/12/2007	04/12/2007	SPA	non
EPCC	EPCC Musée Louvre Lens	03/12/2010	01/01/2011	SPA	non
EPCC	EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord - Pas de Calais / Dunkerque / Tourcoing	17/12/2010	17/12/2010	SPA	non
EPL	Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique	29/11/2013	29/11/2013	SPIC	oui
GIP	GIP Institut du Monde Arabe en Nord - Pas de Calais	05/10/2015	05/10/2015	SPIC	oui
EPCC	EPCC Centre Historique minier	25/11/2015	05/10/2015	SPIC	oui
Regie regionale du service public	Régie Régionale de Transports de l'Aisne	29/06/2017	29/06/2017	SPIC	oui
EPCC	EPCC ecomusée de l'avesnois	01/01/2019	01/10/2018	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV
BTF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Regie a seule autonomie financiere	Plate forme d'innovation INDUSTRILAB	03/06/2013	31/05/2013	20005374200033	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES**

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		385 752 878,72	I 385 752 878,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		189 421 878,72	189 421 878,72
1631	Emprunts obligataires	80 250 000,00	80 250 000,00
1641	Emprunts en euros	101 540 592,33	101 540 592,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	7 631 286,39	7 631 286,39
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		196 331 000,00	196 331 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	196 331 000,00	196 331 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	385 752 878,72	0,00	0,00	385 752 878,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 095 062 289,65	III 1 095 062 289,65
Ressources propres externes de l'année (a)		56 709 527,40	56 709 527,40
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	32 506 700,00	32 506 700,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	6 300 000,00	6 300 000,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	5 000 000,00	5 000 000,00
266	Autres formes de participation	100 000,00	100 000,00
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	52 000,00	52 000,00
2745	Avances remboursables	12 750 827,40	12 750 827,40
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 038 352 762,25	1 038 352 762,25
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00
28033	Frais d'insertion	15 000,00	15 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	5 000 000,00	5 000 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	23 030 000,00	23 030 000,00
2804115	Monuments historiques	145 000,00	145 000,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	2 200 000,00	2 200 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 000 000,00	1 000 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	2 403 000,00	2 403 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	11 445 000,00	11 445 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	150 000,00	150 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 000,00	1 000,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	2 780 000,00	2 780 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	77 350 000,00	77 350 000,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	50 000,00	50 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	40 000,00	40 000,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	45 000,00	45 000,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	16 000,00	16 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	2 000,00	2 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	700 000,00	700 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 800 000,00	1 800 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	870 000,00	870 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15 510 000,00	15 510 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	1 300 000,00	1 300 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	86 500 000,00	86 500 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	44 870 000,00	44 870 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	1 200 000,00	1 200 000,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	12 300 000,00	12 300 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	15 520 000,00	15 520 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	55 000,00	55 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	26 350 000,00	26 350 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	24 600 000,00	24 600 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 416 000,00	1 416 000,00



Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Publié le	Vote (2)
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	72 500 000,00	ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF	72 500 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	22 650 000,00		22 650 000,00
280423	Privé : Projet infrastructure	7 560 000,00		7 560 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	850 000,00		850 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	2 601 000,00		2 601 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 400 000,00		2 400 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	107 300 000,00		107 300 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 620 000,00		5 620 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	60 000,00		60 000,00
281311	Bâtiments administratifs	8 217 000,00		8 217 000,00
281312	Bâtiments scolaires	10 520 000,00		10 520 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	6 540 000,00		6 540 000,00
281318	Autres bâtiments publics	4 515 000,00		4 515 000,00
281328	Autres bâtiments privés	250 000,00		250 000,00
281351	Bâtiments publics	400 000,00		400 000,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00
281571	Matériel ferroviaire	122 000,00		122 000,00
281572	Matériel technique scolaire	11 400 000,00		11 400 000,00
2815731	Matériel roulant	90 000,00		90 000,00
281578	Autre matériel technique	4 800 000,00		4 800 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	65 000,00		65 000,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	10 000,00		10 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	7 000,00		7 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	40 330 000,00		40 330 000,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	20 000,00		20 000,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	500 000,00		500 000,00
2817572	Matériel technique scolaire (mad)	400 000,00		400 000,00
2817578	Autre matériel technique (mad)	0,00		0,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	70 000,00		70 000,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	0,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	155 000,00		155 000,00
281828	Autres matériels de transport	850 000,00		850 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 550 000,00		10 550 000,00
281838	Autre matériel informatique	3 040 000,00		3 040 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	55 160 000,00		55 160 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 002 000,00		2 002 000,00
28185	Matériel de téléphonie	78 000,00		78 000,00
28188	Autres immo. corporelles	900 000,00		900 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 227 650,00		3 227 650,00
021	Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25		293 920 112,25

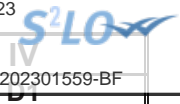
	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 095 062 289,65	0,00	0,00	0,00	1 095 062 289,65

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	385 752 878,72

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 1 095 062 246 65
ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (8)

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service TRANSPORT	Ligne routière régionale et interurbaine	19/12/2014	19/12/2014	NC



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	511 362 873,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	942 938 941	233 148 986,00
Autres	938	610 000,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	942	43 470 815,00
			Matériel	942	37 926 496,00
Sous-total Fonctionnement		511 972 873,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 314 546 297,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	621 064 170,79			
Autres	908	71 756 981,69			
Sous-total Investissement		692 821 152,48	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 890 247 728,48

TOTAL DEPENSES	(A)	1 204 794 025,48	TOTAL RECETTES (B + C)	1 204 794 025,48
-----------------------	------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	175,73
Produits annexes au trafic	16,47
Compensations des réductions tarifaires	1,74
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	32,88
Total chiffre d'affaires	530,79
Versements des Collectivités	530,79
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	757,61

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	230,56
Consommations intermédiaires	32,93
Péage RFF	128,38
Impôts, taxes et versements assimilés	60,11
Total charges d'exploitation courante	451,98

Facturations majeures :	
Achats stockés	31,24
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	38,62
Traction trains, conduite et logistique	10,30
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	25,24
Energie de traction diesel	14,08
Entretien/maintenance des installations fixes	8,14
Prestations télécoms	19,85
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	44,42
Transport en service	18,68
Total facturations majeures	210,57
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	62,38
Total facturations internes	62,38
TOTAL CHARGES (2)	724,93

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	32,68
Dotations aux amortissements	9,94
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	9,94
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	22,74
Résultat financier	14,19
RESULTAT COURANT (5)	36,93
Résultat spécifique	-0,73
RESULTAT NET (6)	36,20

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	5 054 653,00	-2,41
	Gazole	0,00	0,00	1,35	45 491 881,00	-2,41
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	36,20	0,00	150 200 000,00	1,64
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			200 746 534,00	0,59

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 170

Nombre de membres présents : 131

Nombre de suffrages exprimés : 165

VOTES :

Pour : 106

Contre : 59

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/11/2023

Présenté par le Président (1),

A Lille, le 14/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Lille, le 14/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Xavier BERTRAND

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Lille, le

19 DEC. 2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Rapport du Budget primitif 2024

Session du 14 décembre 2023

Soutenir et investir : un budget 2024 ambitieux pour les Hauts-de-France

Dans un contexte de croissance faible, d'inflation toujours présente, mais aussi de réduction d'aides de l'État inscrite dans le projet de loi de finances pour 2024, la Région choisit de poursuivre la voie tracée depuis le début du mandat : **soutenir et investir**.

Ainsi, la Région des Hauts-de-France, dans un contexte tendu, maintient son orientation et c'est un budget réaliste permettant de continuer à soutenir les territoires et à investir de façon ambitieuse dans l'avenir régional.

Maintenir un investissement massif sur tout le territoire tout en assurant une maîtrise budgétaire : c'est le grand principe qui mènera la Région à un budget équilibré à près de **4,6 milliards d'euros**.

L'investissement régional sera en hausse de **420 millions**, tandis que les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées et réduites de **31 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent**.

Ce budget primitif 2024 se décline en 5 axes stratégiques :

-Une Région offensive sur l'emploi et qui protège chacun.

Alors que 86 millions d'euros de crédits d'investissement seront consacrés au déploiement des nouveaux cadres d'intervention votés en 2023 en lien avec le SRDE2I dans l'action économique.

L'année 2024 sera notamment marquée par le déploiement des subventions liées à l'installation des **quatre Gigafactory** de Douvrin (ACC), Dunkerque-Bourbourg (Verkor et ProLogium), Douai (Envision-AESC). Une illustration forte d'une industrie automobile qui se réinvente et crée plusieurs milliers d'emplois en Hauts-de-France.

L'année 2024 autour de la **Maison des Entrepreneurs** continuera d'être orientée sur les réponses très concrètes à apporter aux entreprises, quelque-soit leur taille, pour les aider à maintenir leurs activités, leurs emplois, et à se développer :

- Aide à la création d'entreprise
- Aide au développement
- Aide à l'implantation
- Aide à la consolidation financière
- Financement en fonds propres, en garantie, en prêt via nos partenaires Hauts-de-France Financement

Sur le front de l'emploi, outre le soutien à la création de nouvelles activités, l'effort continue d'être porté, notamment par l'investissement en direction de la **formation et de l'apprentissage**, pour résoudre les difficultés de recrutement des entreprises sur les nombreux métiers en grande tension.

La Région Hauts-de-France a confirmé sa volonté de participer au volet territorialisé du Programme d'Investissement d'Avenir sur sa quatrième vague **France 2030 régionalisé**.

L'Etat et la Région interviendront à parité dans le financement des projets d'innovation des entreprises.

La plus jeune région de France métropolitaine continuera de guider notre jeunesse vers l'insertion sociale et professionnelle et l'orientation avec une **politique Jeunesse** articulée autour de 4 leviers : **Tremplin, Travail, Transport, Toit**.

La Région, proche du quotidien de ses habitants, restera par ailleurs présente à travers les dispositifs qui préservent le pouvoir d'achat comme les **aides régionales à la garde d'enfant** (0,85 M€), **au permis de conduire** (3,8 M€) ou encore **l'aide au transport** (11,29 M€) avec une attention renforcée pour les habitants en situation de handicap.

Début 2024, un deuxième volet de la **feuille de route handicap** sera proposé et la Région mettra en place un nouveau dispositif de soutien à l'investissement destiné à accompagner des projets de maisons de répit (ou maison des aidants) et des projets de modernisation et de développement des ESAT, ainsi qu'à participer aux frais d'acquisition d'équipements spécifiques des collectivités et de leurs groupements.

La Région confirmera donc en 2024 sa volonté d'agir pour **lutter contre les violences faites aux femmes**, à travers un budget dédié revalorisé, auprès des acteurs associatifs (Fédération Régionale des CIDFF, SOLFA...) qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau.

Une région qui protège c'est aussi la vocation des budgets qui seront consacrés en 2024 aux politiques de la **biodiversité, la santé et les formations sanitaires et sociales**.

Première région à adopter un Service d'intérêt économique général (SIEG) de **l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme**, la Région Hauts-de-France fait de ces enjeux une priorité citoyenne, économique et écologique.

Les dépenses en consommations énergétiques, particulièrement dans les lycées, avaient été l'une des inquiétudes majeures du budget 2023. Sous l'effet de la baisse des coûts de l'énergie, c'est un retour à un niveau plus supportable qui s'opère et permet à la Région de baisser la Dotation globale de fonctionnement des lycées, accentuée pour l'occasion. Celle-ci demeurera tout de même supérieure de plus de 20 millions d'euros à son niveau de 2022.

C'est ainsi 203 M€ de crédit de fonctionnement qui seront consacrés à nos **lycées** (DGF-carte génération HDF)

L'investissement dans les lycées (155 M€) restera également soutenu pour répondre aux **nécessités de réhabilitation énergétique et de sécurisation de bâtiments**.

La région sera au côté de **l'enseignement supérieur**, avec un soutien aux établissements (2,4 M€ de CP), à la construction universitaire (17,4 M€ CP), à l'accompagnement des étudiants (6,2M€).

8,45 M€ de CP seront mobilisés pour renforcer la structuration de la **recherche** et 5,7 M€ de CP en soutien des projets de Recherche, Développement et Innovation.

Enfin 2024 verra également l'action de la Région renforcée pour être aux côtés des territoires dans la lutte pour la restauration de cours d'eau et de zones humides.

-Une Région connectée et aménagée durablement

La Région, soutien des mobilités, fera la part belle au ferroviaire. D'importants investissements sont programmés dans ce domaine avec la mise en place de la **SPL mobilité** dédiée à la gestion des matériels et actifs régionaux pour être maître de nos dépenses et de leur entretien. Ce qui se traduit cette année par une diminution à 521M€ du budget de fonctionnement lié au transfert de 32M€ de dépenses vers la section d'investissement et par un budget d'investissement porté à 728 M€ lié aux échéances d'acquisition et de rénovations de matériels ferroviaires.

Priorité sera également donnée aux investissements programmés dans le cadre **du Contrat de Plan État-Région (CPER)** où la Région met 700 millions d'euros aux côtés de l'État pour développer les projets favorisant les mobilités dans un esprit de transition énergétique.

- **Sur le ferroviaire, il s'agit notamment** de développer le réseau structurant en traitant le nœud de Creil, en améliorant les liaisons entre Lille et la Sambre Avesnois, de poursuivre le programme de régénération des lignes de desserte fine du territoire, la mise en accessibilité des gares et les études du Service Express Régional Métropolitain de l'Etoile Ferroviaire de Lille.

Pour la première fois, un volet fret ferroviaire est clairement identifié, et la sauvegarde des capillaires fret et installations terminales embranchées est une nouveauté. Il prévoit donc d'entreprendre des travaux en faveur du fret ferroviaire, notamment pour le port de Calais.

- **Sur le fluvial**, la Région investit la somme de 66,4 millions d'euros pour aménager les débouchés du CSNE.
- **Sur le routier** : la Région s'engage à contractualiser la somme de 122,7 millions d'euros.; la mise à 2x2 voies de la RN2 constitue un projet structurant de ce volet, mobilisant 261 millions de crédits de la Région et de l'Etat, conformément aux engagements pris dans le Pacte Sambre Avesnois Thiérache.
- **Sur le portuaire** : l'Etat s'engage à mobiliser 97,5 millions d'euros pour construire un nouveau terminal containers et renforcer la desserte ferroviaire de Dunkerque.
- **Sur les véloroutes** : les priorités du financement du CPER 2023-2027 portent sur l'aménagement des itinéraires inscrits au schéma national ou régional des véloroutes, dans l'objectif d'assurer la continuité de ces itinéraires et d'en améliorer la qualité de service et le confort. L'État et la Région s'engagent à hauteur de 10 millions d'euros chacun sur la durée du CPER.

-Une Région stratégique pour les territoires et la ruralité

La politique **ACTes** (Aide aux communes et aux territoires) 2023-2027, notamment, sera à l'honneur avec un budget de 67 M€ à travers le Fonds d'aide aux projets locaux, le Fonds de soutien aux projets structurants, mais aussi la poursuite du soutien à la redynamisation des centres-villes et centres-bourg. C'est l'illustration du souhait régional d'apporter sa contribution au développement de tous les territoires par le soutien à l'ensemble des porteurs de projets des Hauts-de-France.

Forte et stratégique sur le plan économique, les Hauts-de-France se transforment également grâce à sa grande ambition dans le domaine de la **culture**, en particulier du spectacle vivant. Cette ambition nous permet aujourd'hui de rayonner bien au-delà de nos frontières régionales. Le maintien du budget de la Région permettra ainsi de poursuivre son action pour le développement de la création et l'appui aux structures. La Région agira avec les acteurs du secteur et les territoires pour proposer une offre culturelle riche, diversifiée et accessible à tous les publics et en tous lieux.

Le soutien 2024 au développement des réseaux très haut débit par fibres optiques prévoit un investissement à hauteur de 3,8M€ en AP et en fonctionnement de 0,8M€ d'AE. Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public) avec équité territoriale.

La Région poursuivra en 2024 son engagement, au côté des agriculteurs et de tous les acteurs de la filière.

Ce budget permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant à 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- Valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- Développer la qualité et la diversification des productions ;
- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

Sur le volet **pêche et aquaculture**, la Région aura à cœur de financer :

- L'aide aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture
- Le fonds d'urgence pêche
- Les projets améliorant la connaissance de la ressource sur le littoral et la durabilité des activités sur le territoire.
- L'animation de la filière halieutique.

-Une Région toujours vigilante sur la maîtrise et l'efficacité de ses actions

Pour 2024, la Région Hauts-de-France devra maintenir une gestion rigoureuse de ses dépenses, qu'il s'agisse de politique d'achat comme de charges d'administration générale. Cette vigilance accrue doit

contribuer à maîtriser l'équilibre budgétaire (incluant l'épargne brute ou la capacité de désendettement) pour, in fine, pouvoir poursuivre des politiques publiques ambitieuses.

Ainsi, les dépenses d'Administration Générale sont rationalisées et une vigilance accrue est portée sur la **maîtrise** et l'**efficience** de ses actions :

- Optimisation des implantations et du patrimoine régional (3,23 M€ de cessions d'immeubles), plan de maîtrise énergétique face aux surcoûts énergétiques, investissements pour la rénovation thermique des bâtiments et des lycées
- Recherche systématique de financement
- Une gestion attentive de sa masse salariale marquée par les hausses du point d'indice et du SMIC

-Une Région qui poursuit sa transformation grâce à REV3

Rev3 dans la Région, c'est une dynamique pour concilier économie et écologie, pour une économie durable, connectée et décarbonée. Avec déjà plus de **1500 projets soutenus**, rev3 est une réalité forte dans les Hauts-de-France et va encore s'amplifier en 2024.

Pour l'année 2024, le budget a été conçu pour diffuser et poursuivre les objectifs de rev3 à l'ensemble des politiques régionales.

Il en résulte les équilibres du projet de budget 2024 suivants :

en millions d'euros	Projet BP 2024
FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 973,2
Dépenses	2 727,7
dont dépenses sectorielles	2 278,9
dont Pacte	137,2
dont charges financières	127,9
dont fonds européens	183,7
Epargne brute	245,5
Taux d'épargne brute	8,3%
INVESTISSEMENT	
Remboursement capital dette	189,4
Epargne nette	56,0
Taux d'épargne nette	1,9%
Recettes hors dette	1 110,5
Dépenses hors dette	1 659,8
dont dépenses sectorielles	1 258,4
dont Pacte	1,0
dont fonds européens	400,3
Emprunt d'équilibre	493,2

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RECETTES	8
PARTIE 2 : DEPENSES	41
Synthèse du budget.....	42
En fonctionnement.....	42
En investissement.....	44
1^{ère} VICE-PRESIDENCE	46
Madame Brigitte FOURE	46
ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS.....	46
2^{ème} VICE-PRESIDENCE	57
Monsieur Christophe COULON.....	57
MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS.....	57
3^{ème} VICE-PRESIDENCE.....	72
Madame Florence BARISEAU	72
RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU	72
4^{ème} VICE-PRESIDENCE	84
Monsieur Daniel LECA	84
EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	84
5^{ème} VICE-PRESIDENCE	92
Madame Manoëlle MARTIN.....	92
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, ORIENTATION ET CREFOP	92
6^{ème} VICE-PRESIDENCE	104
Monsieur Laurent RIGAUD.....	104
EDUCATION ET LYCEE	104
7^{ème} VICE-PRESIDENCE	121
Madame Marie-Sophie LESNE.....	121
AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE	121
8^{ème} VICE-PRESIDENCE	132
Monsieur Philippe BEAUCHAMPS	132

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI	132
9^{ème} VICE-PRESIDENCE	147
Madame Anne PINON	147
SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES	147
10^{ème} VICE-PRESIDENCE	157
Monsieur François DECOSTER	157
CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES	157
11^{ème} VICE-PRESIDENCE	166
Madame Marie-Noëlle DELAIRE	166
ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	166
12^{ème} VICE-PRESIDENCE	171
Monsieur Arnaud DECAGNY	171
POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE	171
13^{ème} VICE-PRESIDENCE	179
Monsieur Jean-Pierre BATAILLE	179
FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA SECURITE	179
14^{ème} VICE-PRESIDENCE	187
Madame Véronique TEINTENIER	187
BIODIVERSITE	187
15^{ème} VICE-PRESIDENCE	191
Monsieur Antoine SILLANI	191
SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	191
PRESIDENT DE LA MISSION REV3	202
Monsieur Frédéric MOTTE	202
Conseiller régional délégué	207
Monsieur Daniel FASQUELLE	207
TOURISME	207
PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS	212
PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP	224

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PARTIE 1 : RECETTES

PRESENTATION DES RECETTES 2024 HORS DETTE

Recettes Budget Primitif 2024	Chapitre	Montant RRI (Recettes réelles d'investissement)	Chapitre	Montant RRF (Recettes réelles de Fonctionnement)
Fiscalité Directe - imposition directes		- €	940	56 017 460,00 €
Fiscalité Indirecte - Autres impôts et taxes		- €	941	2 264 992 496,33 €
Dotations et participations	922	32 506 700,00 €	942	260 511 800,00 €
Opérations Financières		- €	943	6 500 000,00 €
Provisions et autres opérations mixtes		- €	945	2 500 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisation	954	3 227 650,00 €		- €
Recettes non ventilées		35 734 350,00 €		2 590 521 756,33 €
Services généraux	900	2 022 000,00 €	930	12 501 472,00 €
Gestion des fonds européens	9005	398 335 692,47 €	9305	183 498 645,74 €
Sécurité	901	- €	931	- €
Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	902	134 431 555,57 €	932	115 626 950,21 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	903	1 200 002,00 €	933	406 653,00 €
Santé et action sociale	904	- €	934	- €
Aménagement des territoires et habitat	905	540 000,00 €	935	3 891 994,00 €
Action économique	906	20 762 885,60 €	936	2 263 432,50 €
Environnement	907	17 889,00 €	937	30 660,00 €
Transports	908	517 448 081,53 €	938	64 415 267,80 €
recettes ventilées		1 074 758 106,17 €		382 635 075,25 €
Total des recettes		1 110 492 456,17 €		2 973 156 831,58 €

En fonctionnement :

LES RECETTES NON VENTILEES

Fonction 01
Opérations non ventilables

La fiscalité directe (impositions directes)

Chapitre 940	Impositions directes	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	56 017 460,00 €
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		56 017 460,00 €
TOTAL		56 017 460,00 €

Les recettes de fiscalité directe pour 2024 s'élèvent à **56 017 460 €**.

Ce montant diminue de - **3,24 %** par rapport au BP 2023 (57 894 285,38 €, montant total voté 2023 identique).

- **IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

Le produit des IFER est notifié en mars chaque année. La projection 2024 se base sur le montant encaissé en 2022.

Le produit 2024 s'établit donc à **56 017 460 €**, soit - 3,24% par rapport au BP 2023 (57 894 285,38 €).

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **56 017 460 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		56 017 460 €

La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes)

Chapitre 941	Autres impôts et taxes	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	2 264 992 496,33 €
	Frais gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Form Pro	30 917 443,37 €
	Taxe certificats Immatriculation des véhicules	150 200 000,00 €
	Sous-total Fractions de TVA	1 566 114 232,32 €
	Fraction de TVA suppression DGF	576 670 855,80 €
	Fraction de TVA suppression FNGIR/CVAE/Péréquation	989 443 376,52 €
	Sous-total Fractions TICPE	517 760 820,64 €
	TICPE régionale- accise sur les produits énergétiques	401 958 322,00 €
	TICPE Grenelle- accise sur les produits énergétiques	50 546 534,00 €
	TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle	56 818 019,64 €
	TICPE Réforme de l'apprentissage	2 820 443,00 €
	TICPE Maptam/Notré	4 726 016,00 €
	TICPE DRONISEP	774 908,00 €
	TICPE NATURA 2000	116 578,00 €
	TOTAL	2 264 992 496,33 €

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2024 s'élèvent à **2 264 992 496,33 €**.

Ce montant progresse de + **1,24 %** par rapport au BP 2023 (2 237 232 606,72 €) et de + **1,97 %** par rapport aux crédits votés 2023 (2 221 158 309,99 €).

La fraction de TVA constitue la principale recette de fiscalité indirecte dans le panier des recettes institutionnelles. Elle est désormais composée de deux parts (ex-DGF, ex-CVAE/ex-FNGIR/ex-Péréquation CVAE) dont le montant global pour 2024 s'élève à **1 566 114 232,32 €**, soit une augmentation de + 1,90 % par rapport au BP 2023 (1 536 896 331,87 €) et de + 3,01 % par rapport aux crédits votés 2023 (1 520 392 974,14 €). **Le projet de BP 2024 repose sur une hypothèse de progression + 4,5 % par rapport à l'atterrissage CFU 2023 estimé** (modélisé sur la base d'une progression de + 3,7 %, selon l'estimation du PLF 2024).

La fraction de TVA, historiquement transférée aux régions en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, vient également, conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, en substitution du produit de CVAE, du FNGIR et de la Péréquation CVAE.

- **Fraction de TVA - Suppression DGF (article 149 de la LFI pour 2017)**

Le produit de TVA affecté aux régions est réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA : un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela semble avoir été le cas en 2020.

Il est proposé d'intégrer un dynamisme de 4,5 % au montant d'atterrissage prévisionnel 2023 (estimation du PLF 2024), soit un produit 2024 porté à **576 670 855,80 €** qui évolue de + 3,01 % au regard du montant voté 2023 (559 820 369,12 €).

- **Fraction de TVA - ex-CVAE (article 8 de la LFI pour 2021), ex-FNGIR (article 8 de la LFI pour 2022) et ex-Péréquation CVAE (article 8 de la LFI pour 2022)**

Issue de l'accord de partenariat Etat-Région repris dans le PLF 2021, cette nouvelle part de TVA résulte de la suppression de la part régionale de CVAE dans la volonté du Gouvernement de baisser les impôts de production. Rappelons qu'en 2021, les régions ont perçu une fraction de TVA équivalente au produit de CVAE 2020 (soit 669 890 823 euros pour notre région). Toutefois, depuis 2022, cette recette a évolué au rythme du dynamisme de la TVA nette nationale.

Les modalités de la péréquation régionale ont été revues à compter de 2022 : le fonds national de péréquation des ressources perçues par les régions (FPRR) est remplacé par un nouveau fonds de solidarité (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale. Ce fonds, dirigé vers les régions dont les ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle sont les plus faibles, complète la fraction de TVA attribuée à chaque région en compensation de la suppression de la CVAE et dont le montant intègre les montants attribués précédemment au titre du FPRR et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La compensation de TVA qui est attribuée aux régions au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le PLF pour l'année N. Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1. Un second ajustement est ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

Pour 2024, Il est proposé d'intégrer un dynamisme de 4,5 % au montant d'atterrissage prévisionnel 2023, selon les estimations intégrées au PLF 2024 (+ 3,7 % en 2023 et + 4,5 % en 2024), soit un produit 2024 porté à **989 443 376,52 €** qui évolue de + 3,01 % par rapport au montant voté 2023 (960 572 605,02 €).

Les frais de gestion de fiscalité directe locale sont versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle. Elle correspond plus précisément aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de

la taxe d'habitation et de la part régionale de CVAE ont eu mécaniquement une incidence sur le montant de cette recette :

- La suppression de la taxe d'habitation a conduit à une perte de produit à hauteur de **38 076 186 €** qui a été intégralement compensée en 2021 par une dotation sur la **Compensation Perte frais de gestion fiscalité directe locale**.
- En 2022, le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA a engendré une perte de recette supplémentaire compensée en 2022 par une dotation à hauteur 13 921 151 € sur la **Compensation Perte frais de gestion fiscalité directe locale**. Cette dotation introduite par l'article 200 de la LFI 2022 a été reconduite en 2023 en application de l'article 195 de la LFI 2023, pour un montant perçu de 12 549 262 €.
- En 2023, la perte définitive des frais de gestion associés à la CVAE et la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels mise en œuvre par la LFI 2021 ont produit une nouvelle baisse de ce produit dont l'impact a été neutralisé par le versement d'une nouvelle dotation à hauteur 11 880 195 € (article 55 de la LFI 2023).

Le produit 2024 a été évalué en intégrant un dynamisme de 2 %, soit une augmentation de 0,64 M€ sur la seule part restante qui s'élève donc à **30 917 443,37 €**.

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Depuis plusieurs années, on assiste à une décroissance continue et significative du produit de fiscalité cartes grises. Cette diminution résulte du niveau de l'exonération et du poids grandissant des véhicules propres (intégralement exonérés par l'Etat) et dits propres (exonérés sur option de la collectivité) dans la composition du parc immatriculé.

Compte tenu de l'engagement régional fort sur l'électromobilité et les transitions rev3, et dans l'objectif de maintenir le niveau de ressources lié à cette taxe (pour laquelle les projections font apparaître une baisse tendancielle du fait du verdissement du parc automobile), il est proposé pour 2024 de revaloriser le tarif régional de 1,7 € par cheval vapeur, correspondant au niveau d'inflation constaté en septembre 2023 (+ 4,9 %), et de maintenir le taux d'exonération de la taxe à hauteur de 50% au profit des véhicules dits propres (hybridation électrique/gazole ou essence, gaz naturel ou hybridation gaz naturel, GPL ou super éthanol E85). L'exonération sur les véhicules électriques à 100% est maintenue.

Cette proposition permet de conserver un tarif régional parmi les plus bas de France métropolitaine afin notamment de ne pas impacter le positionnement des sociétés de location sur le territoire et de conserver la place de région métropolitaine parmi les plus attractives.

En prenant en compte le produit d'atterrissage 2023 évalué (148 M€) ainsi qu'une revalorisation tarifaire (+ 7,5 M€) puis, une perte de produit liée au verdissement du parc automobile et au ralentissement attendu sur le marché de l'automobile en Hauts-de-France (estimé à - 3,4 %), le produit 2024 est estimé à hauteur de **150 200 000 €**.

Ce montant est susceptible d'être réajusté courant 2024 (BS) au regard des encaissements du 4^{ème} trimestre 2023 et du 1^{er} trimestre 2024.

Ce montant progresse de + 1,64 % par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023 (147 777 568 €).

L'ensemble des **fractions de TICPE** représente dans le budget régional pour 2024 un montant global de **517 760 820,64 €**, soit une diminution de - **0,87 %** par rapport au BP 2023 (522 280 303,64 €) et de -**0,95 %** au regard des crédits votés 2023 (522 709 364,64 €).

Ces fractions concernent la TICPE Régionale, Grenelle, Maptam/Notré, Dronisep, ex-DGD Formation Professionnelle, au titre de la réforme de l'apprentissage, DRONISEP et Natura 2000.

- **TICPE Régionale - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques**

Les modalités de calcul de la quote-part de TICPE revenant aux collectivités sont déterminées par diverses dispositions législatives contenues dans plusieurs lois de finances. Rappelons également que, historiquement, le produit de la TICPE régionale et Grenelle était déterminé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire des Hauts-de-France tandis que le produit des fractions de TICPE transférée est calculé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire national puis réparti entre les régions. Dans le cadre de l'article 60 de la LFI pour 2020, la TICPE régionale (part compensée et majorée) n'est plus désormais affectée au réel mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre chaque région à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

Le produit 2024 s'établit à **401 958 322 €**.

Ce montant est en hausse de + 0,10 % par rapport au BP 2023 (401 566 797 €) et en diminution de - 0,91 % par rapport aux crédits votés en 2023 (405 658 357 €).

Ce montant intègre notamment à la fois un droit à compensation pérenne pour un montant de **338,54 M€**, auquel s'ajoute un produit correspondant antérieurement à un pouvoir de modulation des régions (1^{ère} modulation) pour un montant de **50,55 M€** (soit une baisse de la part modulée liée au verdissement du parc automobile à hauteur de 1,25 M€ par an), ainsi que des ajustements non pérennes dont les montants ne sont pas encore stabilisés à ce stade du débat parlementaire. Des ajustements sont susceptibles d'intervenir le cas échéant lors du budget supplémentaire 2024.

- **TICPE MAPTAM/NOTRÉ**

La fraction de TICPE au titre de la loi MAPTAM/ NOTRÉ (LFI 2016) est versée au titre des compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, la gestion des CREPS et le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Pour le BP 2023, le transfert aux régions des mesures du FEADER 2023-2027 non surfaciques relatives aux forêts et installations, Natura 2000 et LEADER avait été intégré à la TICPE MAPTAM/NOTRE, avec une compensation financière de ces charges à hauteur de 3 764 951 €. Finalement, ces transferts sont comptabilisés sur des lignes distinctes, ce qui explique la diminution constatée de BP à BP sur cette ligne.

Le produit à percevoir est évalué pour 2024 à hauteur de **4 726 016 €** (- 0,27 % par rapport aux crédits votés 2023).

- **TICPE Grenelle**

Ce produit résulte d'une 2^{ème} modulation dédiée au financement des infrastructures de transport et aux grands projets (LFI 2011). La Région délibère chaque année sur les tarifs applicables (la délibération 2023.01977 du 23 novembre 2023 reconduit pour 2024, le montant de la majoration du taux TICPE prévu par la Loi Grenelle à savoir 0,0073 €/litre pour le supercarburant sans plomb et le carburant E10 et 0,0135 €/litre pour le gazole).

Le produit 2024 a été estimé sur la base de l'atterrissage prévisionnel 2023 et en intégrant l'impact des 1,25 M€ de baisse annuelle estimée liée au verdissement du parc automobile. Il s'établit donc à **50 546 534 euros** (diminution de – 2,41 % de BP à BP et au regard du montant voté 2023 [51 796 534 €]).

- **TICPE compensation suppression DGD Formation Professionnelle**

Cette fraction de TICPE est versée en substitution de la DGD formation professionnelle (LFI 2014).

Le produit 2024 s'établit donc à **56 818 019,64 €** soit 39 147 539 € sur la base du montant notifié en 2021 auquel s'ajoutent 17 670 480,64 € en compensation de la perte enregistrée sur les frais de gestion de fiscalité directe et la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application des décrets n°2021-521 et 522 du 29 avril 2021 et de l'article L.1614-2 du CGCT.

Ce montant est stable au regard du BP 2023 et du montant voté 2023 (56 818 019,64 €).

- **TICPE – Réforme de l'Apprentissage**

Concernant la fraction de TICPE au titre de la réforme de l'apprentissage, l'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une recette fiscale pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Cette recette pérenne est fixée à **2 820 443 €** pour 2024.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023 (2 820 443 €).

- **TICPE – DRONISEP**

Versée en compensation du transfert des missions des délégations régionales de l'offre nationale d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en application de la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette recette pérenne est fixée à 774 908 € pour 2024.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023 (774 908 €).

- TICPE – NATURA 2000**

Versée en compensation des charges induites par le transfert de services (articles 150 et 151 de la loi 3DS), cette recette est fixée à 116 578 € pour 2024.

Ce montant progresse de + 13,79 % par rapport aux crédits votés 2023 (102 452 €) car il intègre 7 063 € de compensation pérenne et 7 063 € de compensation non pérenne 2024 (au titre du rattrapage de l'année 2023), selon l'article 25bis du Projet de Loi de Finances 2024.

Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **2 264 992 496,33 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		2 264 992 496,33 €

Les dotations de l'Etat (dotations et participations)

Les dotations de l'Etat pour 2024 s'élèvent à **260 511 800 €** en fonctionnement et **32 506 700 euros** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2024 progresse de + 10,51 % de BP à BP (235 731 384 €) et de + 0,72 % par rapport aux crédits votés 2023 (258 661 800 €).

Chapitre 942	Dotations et participations	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	260 511 800,00 €
	Finances de l'institution	30 000,00 €
	DGD résiduelle et ports	93 384 147,00 €
	DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle	91 536 476,00 €
	DTCE Dotation Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	3 240 948,00 €
	Fonds de Compensation de la TVA	300 000,00 €
	Dotation Réforme de l'apprentissage	4 064 636,00 €
	Compensation Perte Frais de Gestion FDL	63 877 532,00 €
	Dotation gestion FEADER	3 764 951,00 €
	Dotation sites NATURA 2000	313 110,00 €
	TOTAL	260 511 800,00 €

- **Finances de l'institution : DGF permanents syndicaux**

Le montant de **30 000 €** inscrit sur ce programme correspond aux concours particuliers versés au titre des permanents syndicaux.

- **Dotation Générale de Décentralisation Résiduelle et ports**

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de **76 442 967 €** montant figé depuis 2018. Cette dotation connaîtra toutefois une progression en 2024 de **+ 1 850 000 €**, du fait de la mise en œuvre d'un droit à compensation pour compenser la perte financière liée à la réduction appliquée sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants-cause.

La dotation au titre du transfert des ports de près de **15 091 180 €** reste stable par rapport à 2023.

Le produit 2024 s'établit donc à **93 384 147 €**.

Ce montant progresse de + 2,02 % par rapport au BP 2023 et aux crédits votés en 2023 (91 534 147 €).

- **DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Ce dispositif de péréquation verticale est intégré, depuis 2017, dans les variables d'ajustement impliquant l'application d'un taux de minoration sur la base des recettes réelles de fonctionnement. Il est rappelé que l'application de ces baisses est particulièrement injuste parce qu'elle concerne des dotations qui se sont substituées à des recettes fiscales dynamiques et qui ont pénalisé les Régions les plus « perdantes » lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour 2024, la recette a été estimée sur la base d'une progression de + 1,84 % par rapport au BP 2023, afin de correspondre au produit notifié en 2023.

Le produit 2024 s'établit donc à **91 536 476 €**. Ce montant progresse de + 1,84 % par rapport au BP 2023 (89 886 476 €) et est stable par rapport aux crédits votés 2023 (91 536 476 €).

- **DTCE - Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale**

Cette dotation fait également partie des variables d'ajustement. Le mécanisme consiste, pour l'Etat, à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2023 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2024, après progression de tous les autres concours financiers aux collectivités.

Entre 2017 et 2022, la DTCE des Régions a enregistré une baisse de 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernaient pas (principalement à destination du bloc communal).

Le PLF 2024 ne prévoit pas de baisse de la DTCE des Régions, ce qui permet de reconduire le montant attendu en 2023

Le produit 2024 s'établit donc à **3 240 948 €** et correspond aux crédits votés 2023.

- **Fonds de compensation de la TVA**

La LFI 2016 a permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie enregistrées en section de fonctionnement.

La LFI 2020, dans son article 80 a prévu également une extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de réseaux.

La loi rectificative du 30 juillet 2020 élargit également l'assiette du FCTVA à compter du 1er janvier 2021 aux dépenses de fournitures, de prestations, de solutions relevant de l'informatique en nuage ou cloud mentionnées à l'article L.1615-1 du CGCT mais à un taux plus faible à hauteur de 5,6% au lieu des 16,404% appliqués sur l'ensemble des autres dépenses.

Il est également rappelé que l'article 251 de la LFI pour 2020 a mis en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA (procédure d'instruction, de contrôle et de paiement). Cette nouvelle procédure dématérialisée a également entraîné une redéfinition de l'assiette des dépenses éligibles.

L'estimation de la recette 2024 a été réalisée sur la base du montant notifié en 2021 et en 2022. La perception du produit en 2023, de 700 K€, a été exceptionnellement élevée par rapport aux produits constatés habituellement.

Le montant 2024 s'établit ainsi à **300 000 €**, soit une stabilité BP à BP et au regard des crédits votés 2023.

- **Dotation Réforme de l'Apprentissage**

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4 064 636 €** pour 2024, soit une stabilité de BP à BP et au regard des crédits votés 2023.

- **Compensation Perte Frais de Gestion Fiscalité Directe Locale**

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation dans l'assiette de calcul des frais de gestion a engendré une perte de recettes intégralement compensée par une dotation à hauteur de 38 076 186 €.

En 2022, les frais de gestion de fiscalité directe subissent un nouveau démembrement lié à la suppression de la part régionale de CVAE, également intégralement compensé par une dotation complémentaire de 13 946 113 € et par une fraction de TICPE formation professionnelle à hauteur de 2 606 750 €.

Ce produit correspond aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de la taxe d'habitation en 2021 et de la part régionale de CVAE en 2022 a induit une baisse importante de cette recette de près de 51M€. Le Gouvernement avait prévu néanmoins un mécanisme de compensation qui se caractérise par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat (via une dotation de 107M€ instaurée en LFI 2022 et 2023) et par une réévaluation de la fraction TICPE dédiée à la formation professionnelle.

Pour 2024, les états annexés au PLF envisagent la non-reconduction de la compensation de 107 M€ versée aux Régions en 2022 et 2023. Néanmoins, des discussions sont actuellement menées via l'association « Régions de France » visant à pérenniser à compter de l'année 2024 la dotation de 107 M€ qui a été versée aux Régions en 2022 et 2023.

Considérant les amendements déposés dans le cadre du débat parlementaire, le produit 2024 attendu au titre de la compensation s'élève à **63 877 532 €** soit une progression de + 27,97 % au regard du BP 2023 (49 916 125 €) et une stabilité au regard du montant voté 2023 (63 877 532 €).

En investissement :

Chapitre 922	Dotations et participations	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	32 506 700,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		32 506 700,00 €
TOTAL		32 506 700,00 €

- **Programme 01000038 - Fonds de compensation de la TVA**

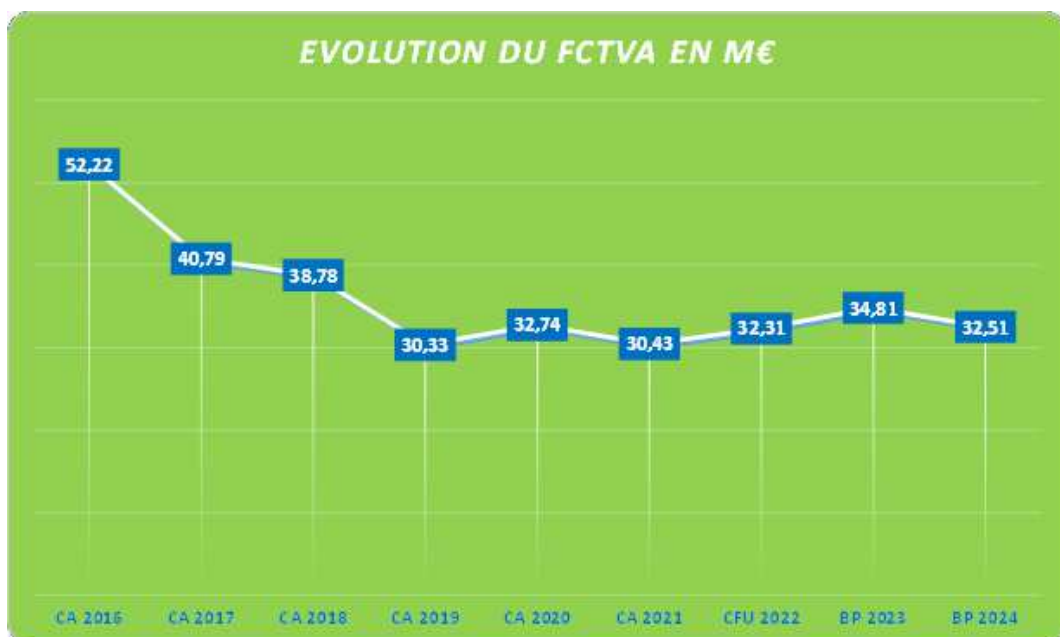
Le PLF 2024 intègre l'extension décidée par la Première ministre du périmètre du FCTVA aux aménagements de terrain, dont le coût est estimé à 250 M€ par an en année pleine.

Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base du CA de l'année N-1.

Inscriptions budgétaires (investissement)	FCTVA
BP 2023	34,81 M€
BP 2024	32,51 M€
BP 2025	30,39 M€
BP 2026	30,54 M€

Le produit 2024 prévisionnel a été évalué sur la base des plafonds de dépenses sectorielles d'investissement (hors fonds européens) sur lesquels il a été appliqué un taux d'exécution de 80 % (sur la base du taux d'exécution 2021 et 2022) puis une estimation du montant des dépenses éligibles à hauteur de 30%.

Cette estimation est ensuite soumise au coefficient de remboursement du FCTVA actuellement en vigueur à hauteur de 16,404 %.



Le montant 2024 s'établit ainsi à **32 506 700 €**, soit une diminution de **- 6,61 %** par rapport au BP et aux crédits votés en 2023 (34 806 100 €).

Attention : Depuis 2018, la DRES (93 565 885 euros) est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.

Le total des dotations 2024 s'élève à **32 506 700 €** en investissement et à **260 511 800 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	32 506 700 €	260 511 800 €

Gestion des instruments financiers

Chapitre 943 Opérations financières	BP 2024
Sous-Fonction 01 Opérations non ventilables	6 500 000,00 €
Finances de l'institution	100 000,00 €
Gestion des instruments financiers	6 400 000,00 €
TOTAL	6 500 000,00 €

Les recettes de fonctionnement relatives aux opérations financières s'élèvent à **6 500 000,00 €**.

Ce montant est en progression de + 38,47 % par rapport au BP 2023 (4 694 092,52 €) et de + 22,70 % par rapport aux crédits votés 2023.

- Finances de l'institution**

Ces recettes d'un montant de **100 000 €** correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos et à diverses opérations de gestion courante enregistrées en cours d'année.

- Gestion des instruments financiers**

Ces recettes estimées pour 2024 à hauteur de **6 400 000,00 €** sont liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette).

La reprise sur provision pour risques et charges

Chapitre 945 Provisions et autres opérations mixtes	BP 2024
Sous-Fonction 01 Opérations non ventilables	2 500 000,00 €
Reprises sur provisions	2 500 000,00 €
TOTAL	2 500 000,00 €

- **Provisions et reprises sur provisions**

Le montant prévisionnel des reprises sur provision 2024 est proposé à **2 500 000,00 €** et est en progression de + 1,37 % par rapport au BP 2023 (2 466 109,06 €) et en baisse de - 83,69 % par rapport aux crédits votés 2023 (15 331 527,41 €).

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes qui s'enregistreront en 2024, suite aux procédures de liquidation judiciaire en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

Le produit des cessions d'immobilisation

Chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisation	BP 2024
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	3 227 650,00
	Produits des cessions d'immobilisation	1 860 000,00 €
	Produits des cessions d'immobilisation	55 000,00 €
	Produits des cessions d'immobilisation	1 312 650,00 €
	TOTAL	3 227 650,00 €

Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisation s'établit à **3 227 650 €**. Ce montant est en diminution de - 4,03 % par rapport au BP 2023 (3 363 200 €) et de + 28,41 % par rapport aux crédits votés 2023 (2 513 558 €).

Pour **55 000 €**, il s'agit de cessions mobilières (véhicules et mobiliers)

Pour **1 860 000 €**, il s'agit de cessions d'immeubles (terrains gérés par la DEPL) :

- Saint-Omer – Lycée Rigot (ateliers du Rigaou) : 1 075 000 €
- Roubaix – Lycée Jean Moulin (annexe) : 610 500 €
- Dunkerque – Lycée de l'Europe (réserves foncières) : 174 500 €

Pour **1 312 650 €**, il s'agit de cessions d'immeubles (immeubles gérés par la DPS) :

- Lens - Maison des Projets : 702 450 € (délibération 2023.01229 du 6 juillet 2023)
- Roubaix - Foch et Curoir : 610 200 € (délibération 2023.01224 du 6 juillet 2023)

Il en résulte un montant d'autres recettes non ventilées évalué à **3 227 650 €** en investissement et **9 000 000 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des autres recettes non ventilées	3 227 650 €	9 000 000 €

LES RECETTES VENTILEES

Le total des recettes ventilées en **fonctionnement** s'élève à **382 635 075,25 €** et diminue de – 10,45 % de BP à BP (626 854 126,35 €) et de – 12,74 % par rapport aux crédits votés 2023 (438 506 734,69 €).

Le total des recettes ventilées en **investissement** s'élève à **1 074 758 106,17 €** et sont en hausse de + 71,45 % de BP à BP (626 854 126,35 €) et de + 65,96 % par rapport aux crédits votés 2023 (647 605 625,72 €).

Fonction 0

Services généraux

Les **recettes de fonctionnement liées aux services généraux** s'élèvent à **12 501 472,00 €** en 2024, soit un fléchissement de - 17,85% de BP à BP (15 217 010,29 €) et de - 33,35 % au regard des crédits votés 2023 (18 757 025,53 €).

Les recettes relatives à l'**administration générale** sont en progression de + 15,57 % de BP à BP et de + 3,76 % au regard des crédits votés 2023 (7 667 489,31 €).

Les recettes relatives à la **coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** sont en diminution de – 45,45 % de BP à BP et régressent de - 59,01 % au regard des crédits votés 2023 (11 089 536,22 €).

Chapitre 930 Services généraux		BP 2024
Sous-Fonction	02 Administration générale	7 955 900,00 €
Rubrique	020 Administration générale de la collectivité	3 906 400,00 €
Frais de contentieux		200 000,00 €
Assurances hors lycées		100 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		0,00 €
Déplacements Services centraux		20 000,00 €
Accueil et gestion des manifestations-Services centraux		27 000,00 €
Exploitation de la crèche		622 000,00 €
Exploitation du Palais du Nouveau Siècle		202 000,00 €
Charges d'exploitation - bâtiments administratifs		2 315 400,00 €
Fonds Insertion des Personnes Handicapées		420 000,00 €
Rubrique	021 Personnel non ventilé	4 049 500,00 €
Rémunération du personnel des services		3 049 500,00 €
PR 21-27 Assistance technique		1 000 000,00 €
Sous-Fonction	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	4 545 572,00 €
Rubrique	043 Actions européennes	3 594 375,00 €
FEAMPA		200 000,00 €
Accompagnement des programmes Interreg		394 375,00 €
Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens		3 000 000,00 €
Rubrique	048 Autres actions	951 197,00 €
Mobilité européenne et internationale		913 001,00 €
Diplomatie économique		38 196,00 €
	TOTAL	12 501 472,00 €

Les recettes d'investissement liées aux services généraux s'élèvent à 2 022 000 € en 2024, soit une progression de + 30,46 % de BP à BP (1 549 887,34 €) et sont en baisse de – 48,34 % au regard des crédits votés 2023 (3 913 963,66 €).

Chapitre 900 Services généraux		BP 2024
Sous-Fonction	02 Administration générale	22 000,00 €
Rubrique	020 Administration générale de la collectivité	22 000,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
DSI Environnement de travail		0,00 €
Prestations d'action sociale et autres - Services		22 000,00 €
Sous-Fonction	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	2 000 000,00 €
Rubrique	043 Actions européennes	2 000 000,00 €
FEAMPA		2 000 000,00 €
TOTAL		2 022 000,00 €

Fonction 05

Gestion des Fonds Européens

(Les éléments présentés ci-dessous sont également repris dans la Partie 3 – Fonds Européens du présent rapport)

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **183 498 645,74 €** en 2024, soit une progression de + 23,23 % de BP à BP (148 911 257,40 €) et de + 23,02 % au regard des crédits votés 2023 (149 166 067,56 €).

Les recettes inscrites pour 2024 à ce titre sont réparties comme suit :

- FSE/IEJ : **30 115 222,61 €** (+ 1 212 590,41 € par rapport aux crédits votés 2023) ;
- FEDER : **143 933 423,13 €** (+ 31 381 353,95 € au regard des crédits votés 2023) ;
- FEADER : **8 750 000 €** (+ 1 318 000 € par rapport aux crédits votés 2023) ;
- FEAMP : **700 000 €** (+ 420 633,82 € au regard des crédits votés 2023).

Chapitre 9305	Gestion des fonds européens	BP 2024
Rubrique	051 FSE	30 115 222,61 €
	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	4 389 511,10 €
	FSE (NORD)	9 967 186,16 €
	FSE PO 2021-2027	10 363 805,14 €
	ESS (SUD)	2 569 803,11 €
	Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	2 824 917,10 €
Rubrique	052 FEDER	143 933 423,13 €
	FEDER (NORD)	44 264 060,88 €
	FEDER (SUD)	17 186 650,03 €
	FEDER PO 2021-2027	39 863 869,93 €
	REACT-UE NORD	22 010 669,52 €
	REACT-UE SUD	20 608 172,77 €
Rubrique	0580 FEADER	8 750 000,00 €
	FEADER NORD	4 000 000,00 €
	FEADER SUD	4 750 000,00 €
Rubrique	0581 FEAMP	700 000,00 €
	FEAMP	700 000,00 €
	TOTAL	183 498 645,74 €

Les recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à 398 335 692,47 € en 2024, soit une hausse de + 2,86 % de BP à BP (387 271 375,04 €) et de + 2,17 % au regard des crédits votés 2023 (389 856 324,93 €).

Les recettes inscrites pour 2023 à ce titre sont réparties comme suit :

- FEDER : **336 575 402,99 €**, dont 95 346 465,83 € au titre de REACT EU (- 1 208 151,50 € au regard des crédits votés 2023) ;
- FEADER : **60 000 000 €** (+ 10 632 000 € par rapport aux crédits votés 2023) ;
- FEAMP : **1 760 289,48 €** (- 944 480,96 € au regard des crédits votés 2023).

Chapitre 9005 Gestion des fonds européens		BP 2024
Rubrique	052 FEDER	336 575 402,99 €
	REACT-UE NORD	60 892 444,85 €
	REACT-UE SUD	34 454 020,98 €
	PO 21-27 FEDER	90 389 029,83 €
	FEDER (NORD)	111 940 467,88 €
	FEDER (SUD)	38 899 439,45 €
Rubrique	0580 FEADER	60 000 000,00 €
	FEADER NORD	25 000 000,00 €
	FEADER SUD	35 000 000,00 €
Rubrique	0581 FEAMP	1 760 289,48 €
	FEAMP	1 760 289,48 €
TOTAL		398 335 692,47 €

NOTA : ces inscriptions de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux inscriptions budgétaires relatives aux dépenses et leurs évolutions s'expliquent par la montée en charge des opérations certifiées au titre de la programmation 2014-2020, du plan de relance React-UE et du début de programmation 2021-2027.

Fonction 1
Sécurité

Aucune inscription

Fonction 2
Enseignement, Formation professionnelle, Apprentissage

Les **recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **115 626 950,21 €** en 2024, soit une diminution de – 42,95 % de BP à BP (202 672 620,71 €) et en baisse de – 41,23 % au regard des crédits votés 2023 (196 758 810,31 €).

Chapitre 932 Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		BP 2024
Sous-Fonction	22 Enseignement du second degré	16 045 950,00 €
Rubrique	222 Lycées publics	16 045 950,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement		136 950,00 €
Participer au service de restauration (je mange local, petit déj,FPSHR)		14 390 000,00 €
Assurance des Lycées Publics		500 000,00 €
Rémunération du personnel des lycées		710 000,00 €
Maintenance programmée - Lycées publics		9 000,00 €
CEE Lycées		300 000,00 €
Sous-Fonction	25 Formation professionnelle	86 975 900,21 €
Rubrique	251 Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	76 165 900,21 €
PACTE		76 165 900,21 €
Rubrique	252 Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	810 000,00 €
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		810 000,00 €
Rubrique	253 Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	10 000 000,00 €
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		10 000 000,00 €
Rubrique	255 Rémunération des stagiaires	0,00 €
Rémunération couverture sociale des stagiaires		0,00 €
Rubrique	256 Autres	0,00 €
Plateforme WindLab		0,00 €
Sous-Fonction	26 Apprentissage	12 305 100,00 €
Manifestation information métiers et orientation		0,00 €
Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco		12 305 100,00 €
Sous-Fonction	27 Formation sanitaire et sociale	0,00 €
Financement des établissements sanitaires publics		0,00 €
Financement des établissements sanitaires privés-		0,00 €
Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS		0,00 €
Sous-Fonction	28 Autres services périscolaires et annexes	300 000,00 €
Rubrique	288 Autres services annexes de l'enseignement	300 000,00 €
Décrochage Appel à projet Proch Orientation		300 000,00 €
Bourses étudiants information et orientation		0,00 €
TOTAL		115 626 950,21 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 3 053 950 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » ;
- - 70 168 401,50 € sur la sous-fonction « formation professionnelle » ;
- - 10 000 € sur la sous-fonction « apprentissage » ;
- - 19 676 219 € sur la sous-fonction « formation sanitaire et sociale » ;
- - 245 000 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les **recettes d'investissement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **134 431 555,57 €** en 2024, soit une diminution de - 2,74% de BP à BP (138 220 056,26 €) et de - 6,10 % au regard des crédits votés 2023 (143 171 476,26 €).

Chapitre 902 Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		BP 2024
Sous-Fonction	22 Enseignement du second degré	99 128 005,60 €
Rubrique	222 Lycées publics	98 840 063,80 €
	Dotation Régionale d'équipement Scolaire	93 565 885,00 €
	Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement	1 321 380,16 €
	Equipements pédagogiques des EPLE	970 000,00 €
	Prestations d'action sociale et autres - lycées	30 000,00 €
	Opé immob HDF - Lycées pub	2 909 431,64 €
	Suret� - Lycées publics	43 367,00 €
Rubrique	223 Lycées priv�s	287 941,80 €
	Aide � la construction r�habilitation priv�	287 941,80 €
Sous-Fonction	23 Enseignement sup�rieur	7 140 000,00 €
	Constructions universitaires	7 140 000,00 €
Sous-Fonction	24 Cit�s scolaires	5 829 349,97 €
	Op�rations immobili�res HDF - Cit�s Mixtes	5 829 349,97 €
Sous-Fonction	26 Apprentissage	22 154 200,00 €
	Plan de relance - DRI dotation r�gionale d'investissement	0,00 €
	Contribution au titre de l'am�nagement du territoire et du dev �co	22 154 200,00 €
Sous-Fonction	27 Formation sanitaire et sociale	0,00 €
	Projets immobili�rs des �tablissements sanitaires	0,00 €
Sous-Fonction	28 Autres services p�riscolaires et annexes	180 000,00 €
Rubrique	288 Autres services annexes de l'enseignement	180 000,00 €
	Ev�nements Information et Orientation	180 000,00 €
TOTAL		134 431 555,57 €

L' volution des recettes d'investissement de BP   BP se d composent de la mani re suivante :

- - 5 951 736,66 € sur la sous-fonction « enseignement du second degr  » ;
- + 1 440 000 € sur la sous-fonction « enseignement sup rieur » ;
- + 5 829 349,97 € sur la sous-fonction « cit s scolaires » ;
- - 400 000 € sur la sous-fonction « apprentissage » ;
- - 4 680 914 € sur la sous-fonction « formation sanitaire et sociale » ;
- - 25 200 € sur la sous-fonction « autres services p riscolaires et annexes ».

Les recettes d'investissement hors DRES (dotation r gionale d' quipement scolaire) s' l vent   40 865 670,57 €.

Fonction 3

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'élèvent à **406 653 €** en 2024. Elles sont en baisse de – 18,29 % de BP à BP (497 668,62 €) et de – 36,24 % au regard des crédits votés 2023 (637 758,94 €).

Chapitre 933		TOTAL	BP 2024
Sous-Fonction	31 Culture		240 000,00 €
Rubrique	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		230 000,00 €
	Secteur artistique professionnel - opérateurs structurants		80 000,00 €
	Aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie		150 000,00 €
	Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
	Sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel		0,00 €
	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		0,00 €
Rubrique	312 Patrimoine		10 000,00 €
	Inventaire		10 000,00 €
Sous-Fonction	32 Sports (autres que scolaires)		121 653,00 €
Rubrique	321 Salles de sport, gymnases		121 653,00 €
	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux		121 653,00 €
Sous-Fonction	34 Vie sociale et citoyenne		45 000,00 €
Rubrique	348 Autres		45 000,00 €
	Accueil et gestion des manifestations - PMSE		45 000,00 €
		TOTAL	406 653,00 €

Les recettes d'investissement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'élèvent à **1 200 002 €** en 2024, soit une diminution de – 40,56 % de BP à BP (2 018 810,60 €) et de - 38,56 % au regard des crédits votés 2023 (1 953 210,60 €).

Chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	BP 2024
Sous-Fonction	31 Culture	540 002,00 €
Rubrique	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	540 002,00 €
Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
Aides ciblées Secteur artistique professionnel		440 002,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		100 000,00 €
Rubrique	312 Patrimoine	0,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Sous-Fonction	32 Sports (autres que scolaires)	660 000,00 €
Rubrique	322 Stades	660 000,00 €
Rénovation et modernisation Stade Bollaert - GPR90305-1		660 000,00 €
Rubrique	324 Centres de formation des sportifs	0,00 €
CREPS		0,00 €
TOTAL		1 200 002,00 €

Fonction 4**Santé et Action Sociale***Aucune inscription***Fonction 5****Aménagement des territoires et Habitat**

Les recettes de fonctionnement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèvent à **3 891 994 €** en 2024, soit une baisse de - 5,03 % de BP à BP (4 097 917 €) et de - 5,32 % au regard des crédits votés 2023 (4 110 743,92 €).

Chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	BP 2024
Sous-Fonction	50 Services communs	672 917,00 €
	IPVD ingénierie petites villes de demain	672 917,00 €
Sous-Fonction	55 Habitat (Logement)	3 189 077,00 €
Rubrique	551 Parc privé de la collectivité	3 189 077,00 €
	SARE Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique	3 189 077,00 €
Sous-Fonction	57 Technologies de l'information et de la communication	30 000,00 €
	Réseaux Régional Télécommunication	30 000,00 €
	TOTAL	3 891 994,00 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose comme suit :

- Stabilité des inscriptions sur la sous-fonction « services communs » ;
- - 210 923 € sur la sous-fonction « habitat » ;
- + 5 000 € sur la sous-fonction « Technologies de l'information et de la communication ».

Les **recettes d'investissement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** s'élèvent à **540 000 €** en 2024. Ces recettes sont stables par rapport au BP 2023 et aux crédits votés 2023.

Chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	BP 2024
Sous-Fonction	50 Services communs	540 000,00 €
	Aménagement des territoires OP exceptionnelles	540 000,00 €
	TOTAL	540 000,00 €

Fonction 6
<p style="text-align: center;">Action économique</p>

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action économique** s'élèvent à **2 263 432,50 €** en 2024, soit une progression de + 6,53 % de BP à BP (2 124 660 €) et de - 22,79 % au regard des crédits votés 2023 (2 931 411,40 €).

Chapitre 936	Action économique	BP 2024
Sous-Fonction	61 Interventions économiques transversales	601 783,00 €
Picardie Investissement		600 000,00 €
PRAD IS		783,00 €
Aide au transport au particulier (ATP)		1 000,00 €
Sous-Fonction	63 Actions sectorielles	1 661 649,50 €
Rubrique	632 Industrie, commerce et artisanat	1 661 649,50 €
Aide au développement des PME industrielles et des services à haute valeur ajoutée		535,64 €
Aide à l'implantation des entreprises		5 555,94 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		440 142,30 €
Pôles de compétitivité		880 000,00 €
Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons		249 346,00 €
Hauts de France Prévention		55 089,02 €
Fonds premier secours F1PS		26 813,97 €
Financement régional des entreprises - DAE 90910-1		4 166,63 €
	TOTAL	2 263 432,50 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 1 783 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 136 989,50 € sur la sous-fonction « actions sectorielles ».

Les **recettes d'investissement liées à l'action économique** s'élèvent à **20 762 885,60 €** en 2024, soit une progression de + 28,23 % de BP à BP (16 192 089,56 €) et une régression de – 14,95 % au regard des crédits votés 2023 (24 412 185,04 €).

Chapitre 906 Action économique		BP 2024
Sous-Fonction	61 Interventions économiques transversales	152 071,50 €
Avances Remboursables Regionales		6 000,00 €
PRAD IS		130 000,00 €
PRAD AT ESS		16 071,50 €
Sous-Fonction	63 Actions sectorielles	20 509 417,66 €
Rubrique	6312 Autres	318 567,43 €
Investissement agricole		306 067,43 €
PRAD IAA		12 500,00 €
Rubrique	632 Industrie, commerce et artisanat	20 190 850,23 €
Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services		65 401,54 €
Aide au développement des PME indus et de services à haute valeur ajoutée		2 051 286,35 €
Aide à l'implantation d'entreprises		1 017 609,02 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		3 822 898,83 €
Booster financement-Garantie		1 800 000,00 €
Booster financement-Capital		5 000 000,00 €
Plans		52 672,12 €
Hauts de France Prévention		2 928 116,66 €
Fonds premier secours F1PS		828 477,21 €
Aide au permis de Conduire (APC) - Prêts		0,00 €
Fonds premier secours F1PS covid 19		1 076 270,93 €
HdF Prévention COVID19		940 738,88 €
Soutien aux entreprises impactées par les violences urbaines		428 000,00 €
Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1		179 378,69 €
Sous-Fonction	65 Insertion Economique et économie sociale et solidaire	101 396,44 €
Accompagnement territorialisé Starter ESS		101 396,44 €
TOTAL		20 762 885,60 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 9 968,50 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 4 618 264,62 € sur la sous-fonction « actions sectorielles » ;
- - 37 500 € sur la sous-fonction « insertion économique et économie sociale et solidaire ».

Fonction 7
Environnement

Les **recettes de fonctionnement liées à l'environnement** s'élèvent à **30 600 €** en 2024, soit une progression de 22 660 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2023.

Chapitre 937	Environnement	BP 2024
Sous-Fonction	71 Actions transversales	30 660,00 €
	Efficacite energetique, ENRR Energie Renouvelable et Recuperation	30 660,00 €
Sous-Fonction	76 Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques	0,00 €
	Agir en faveur des écosystèmes	
	TOTAL	30 660,00

Les **recettes d'investissement liées à l'environnement** s'élèvent à **17 889 €** en 2024, soit une diminution de - 74,45 % de BP à BP (70 006 €) et de - 84,63 % par rapport aux crédits inscrits en 2023 (116 399,48 €).

Chapitre 907	Environnement	BP 2024
Sous-Fonction	77 Environnement des infrastructures de transports	17 889,00 €
	Aide à la conversion au Bioéthanol (ACB)	17 889,00 €
	TOTAL	17 889,00 €

Fonction 8

Transports

Les **recettes de fonctionnement liées aux transports** s'élèvent (hors recettes TER intégrées en compensation de dépenses de la convention SNCF) à **64 415 267,80 €** en 2024, soit une progression de + 19,79 % de BP à BP (53 774 468 €) et en baisse de - 2,53 % au regard des crédits votés 2023 (66 090 495,03 €).

Chapitre 938 Transports		BP 2024
Sous-Fonction	81 Transports scolaires	983 270,00 €
Exploitation du réseau de transport scolaire		983 270,00 €
Sous-Fonction	82 Transports publics de voyageurs	62 744 784,00 €
Rubrique	821 Transport sur route	39 850 567,00 €
Réseau Interurbain Exploitation		266 000,00 €
Exploitation du réseau interurbain et scolaire		8 176 508,00 €
Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département		30 848 059,00 €
Lignes Routières Régionales		560 000,00 €
Rubrique	822 Transport ferroviaire	22 894 217,00 €
Convention TER		22 894 217,00 €
Rubrique	828 Autres transports	0,00 €
Mobilité inclusive		0,00 €
Sous-Fonction	85 Infrastructures	687 213,80 €
Rubrique	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires	6 000,00 €
Voies férées d'intérêt local		6 000,00 €
Rubrique	854 Ports et autres infrastructures portuaires	681 213,80 €
Exploitation maintenance des ports		200 000,00 €
Développement des ports - Domaine		481 213,80 €
TOTAL		64 415 267,80 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- Stabilité sur la sous-fonction « transports scolaires » ;
- + 3 486 306 € sur la rubrique « transports sur route » ;
- + 7 000 000 € sur la rubrique « transport ferroviaire » ;

- - 27 000 € sur la rubrique « Autres transports » ;
- Inscription stable sur la rubrique « gares et autres infrastructures ferroviaires » ;
- + 181 493,80 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Les **recettes d'investissement liées aux transports** s'élèvent à **517 488 081,53 €** en 2024, soit une progression de + 538,89 % de BP à BP (80 991 901,55 €) et de + 518,65 % au regard des crédits votés 2023 (83 462 065,75 €).

Chapitre 908 Transports		BP 2024
Sous-Fonction	82 Transports publics de voyageurs	512 182 082,73 €
Rubrique	822 Transport ferroviaire	512 182 082,73 €
Convention TER		6 583 000,00 €
Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers		499 299 082,73 €
Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers		6 300 000,00 €
Volet ferroviaire - TRP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	85 Infrastructures	5 265 998,80 €
Rubrique	852 Gares et Autres Infrastructures ferroviaires	2 565 998,80 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		2 565 998,80 €
Rubrique	853 Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales	500 000,00 €
Aménagement infrastructures fluviales		500 000,00 €
Rubrique	854 Ports et autres infrastructures portuaires	2 200 000,00 €
Développement des ports - Domaine		2 200 000,00 €
Aménagement des ports		0,00 €
Calais port 2015 - DDP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	87- Circulation douce	0,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
TOTAL		517 488 081,53 €

Il est à noter que sur la fonction 854, les recettes inscrites se répartissent comme suit :

- 1 200 000 € au titre de la demande de subvention dans le cadre de la réserve d'ajustement au Brexit (EES) ;
- 1 000 000 € au titre de la demande de financement européen suite à l'aménagement des terrains Umicore et Venator.

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- + 453 824 584,73 € sur la rubrique « transport ferroviaire » (dont 505,8 M€ au titre du transfert d'actifs au profit de la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France) ;
- + 754 157,20 € sur la rubrique « gares et infrastructures ferroviaires » ;
- + 15 000 € sur la rubrique « haltes fluviales et autres infrastructures fluviales » ;

- - 17 615 700 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires » ;
- - 521 861,95 € sur la rubrique « circulation douce ».

Il en résulte un montant de recettes ventilées évalué à **382 635 075,25 € en fonctionnement** et à **1 074 758 106,17 € en investissement**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes ventilées	1 074 758 106,17 €	382 635 075,25 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

PARTIE 2 : DEPENSES

Synthèse du budget

La synthèse du budget en dépenses réelles par chapitres et par politiques sectorielles est la suivante :

En fonctionnement

BP 2024 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant
930 - SERVICES GENERAUX	253 465 569,77
Administration générale	15 765 884,00
Affaires Juridiques	529 000,00
Assemblées et CESER	11 682 485,00
Communication	4 744 500,00
Contrôle de gestion et évaluation	265 000,00
Europe	1 432 987,53
Finances	373 000,00
Fonds Européens	200 000,00
Prospective	1 838 229,70
Relations internationales	1 389 613,87
Ressources humaines	211 007 075,00
Sécurité et sureté	160 000,00
Systèmes d'information	4 077 794,67
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	183 498 645,74
Fonds Européens	183 498 645,74
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	981 169 851,51
Administration générale	329 000,00
Affaires Juridiques	2 220 000,00
Apprentissage	27 838 136,91
Développement économique	50 000,00
Enseignement supérieur	6 630 000,00
Formation professionnelle	326 535 000,00
Formations sanitaires et sociales	170 516 927,00
Lycées	203 169 512,60
Ressources humaines	242 768 025,00
Sécurité et sureté	1 113 250,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	114 455 800,00
Communication sportive	2 680 000,00
Culture	84 897 800,00
Jeunesse	2 190 000,00
Parc de matériel	10 000,00
Solidarité	4 498 000,00
Sports	15 300 000,00
Vie associative	4 880 000,00

934 - SANTE ET ACTION SOCIALE(HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	3 900 000,00
Santé	3 900 000,00
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 039 495,83
Aménagement du territoire	555 339,56
Aménagement numérique du territoire	4 881 500,00
Assemblées et CESER	10 000,00
Mer et littoral	519 246,85
Politique de la ville et logement	8 073 409,42
936 - ACTION ECONOMIQUE	91 077 828,44
Agriculture et pêche	11 389 045,44
Artisanat, commerce et ESS	5 556 000,00
Culture	102 200,00
Développement économique	37 690 433,00
IndustriLab	483 000,00
Recherche	13 000 000,00
Solidarité	12 140 000,00
Tourisme	10 130 000,00
Troisième révolution industrielle	587 150,00
937 - ENVIRONNEMENT	16 972 552,67
Aménagement du territoire	8 905 200,67
Biodiversité	4 297 502,00
Troisième révolution industrielle	3 769 850,00
938 - TRANSPORTS	931 303 275,15
Administration générale	623 798,00
Affaires Juridiques	130 000,00
Ports	13 003 905,15
Transports	520 838 918,00
Transports scolaires et interurbains	396 706 654,00
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 200 000,00
Finances	2 200 000,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	130 186 563,77
Finances	2 300 000,00
Finances (Frais financiers)	127 886 563,77
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 776 136,45
Assemblées et CESER	1 776 136,45
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	3 647 000,00
Finances	3 647 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2 727 692 719,33

En investissement

BP 2024 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant
900 - SERVICES GENERAUX	17 197 724,16
Administration générale	6 796 270,00
Assemblées et CESER	20 000,00
Communication	70 000,00
Fonds Européens	2 000 000,00
Relations internationales	368 890,25
Ressources humaines	92 000,00
Sécurité et sureté	245 000,00
Systèmes d'information	7 605 563,91
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	398 335 692,47
Fonds Européens	398 335 692,47
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	212 892 464,43
Administration générale	300 000,00
Apprentissage	26 235 200,00
Développement économique	100 000,00
Enseignement supérieur	19 320 000,00
Formation professionnelle	2 966 000,00
Formations sanitaires et sociales	1 519 991,00
Lycées	154 663 273,43
Ressources humaines	168 000,00
Sécurité et sureté	7 620 000,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	51 084 180,53
Culture	27 433 705,75
Parc de matériel	20 000,00
Solidarité	200 000,00
Sports	22 732 474,78
Vie associative	698 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	5 000 000,00
Santé	5 000 000,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	90 465 509,67
Aménagement du territoire	67 241 023,03
Aménagement numérique du territoire	4 395 202,64
Mer et littoral	1 802 171,60
Politique de la ville et logement	17 027 112,40
906 - ACTION ECONOMIQUE	124 223 002,00
Agriculture et pêche	12 631 002,00
Artisanat, commerce et ESS	8 713 000,00
Culture	275 000,00
Développement économique	85 924 000,00

IndustriLab	200 000,00
Recherche	13 000 000,00
Tourisme	3 480 000,00
907 - ENVIRONNEMENT	13 456 483,45
Aménagement du territoire	236 933,45
Biodiversité	3 899 050,00
Politique de la ville et logement	5 185 500,00
Troisième révolution industrielle	4 135 000,00
908 - TRANSPORTS	746 111 406,80
Administration générale	570 000,00
Ports	15 806 737,23
Transports	727 783 016,47
Transports scolaires et interurbains	1 951 653,10
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	363 118 360,46
Finances	1 000 000,00
Finances (Frais financiers, dette dont gestion active de la dette)	362 118 360,46
TOTAL DEPENSES REELLES	2 021 884 823,97

BUDGET PRIMITIF 2024

1^{ère} VICE-PRESIDENCE

Madame Brigitte FOURE

**ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES,
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET
DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 750 929	2 160 000	8 700 929	5 906 270	16 767 199
900 - Services généraux	7 605 564	2 110 000	7 605 564	4 868 270	14 583 834
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				468 000	468 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	400 000	50 000	350 000		400 000
908 - Transports	745 365		745 365	570 000	1 315 365

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 603 921	1 716 314	5 448 807	492 201 584	499 366 705
930 - Services généraux	2 582 514	1 519 714	1 942 400	244 344 625	247 806 739
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				245 317 025	245 317 025
935 - Aménagement des territoires et Habitat	3 901 600	196 600	3 386 600	10 000	3 593 200
938 - Transports	119 807		119 807	753 798	873 605
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

A) Administration générale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		2 110 000		5 556 270	7 666 270
900 - Services généraux		2 110 000		4 686 270	6 796 270
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				300 000	300 000
908 - Transports				570 000	570 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				16 718 682	16 718 682
930 - Services généraux				15 765 884	15 765 884
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				329 000	329 000
938 - Transports				623 798	623 798

1) La gestion des bâtiments administratifs et moyens de l'institution

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 5 281 270 € en investissement et à 15 583 682 € en fonctionnement.

Elles ont pour objet :

- les déplacements avec la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement pour un montant de 1 065 000 € en investissement et 2 533 000 € en fonctionnement ;
- la gestion de la documentation pour un montant de 360 000 € en fonctionnement ;
- la logistique avec l'achat de fournitures et de mobilier, l'entretien des locaux, la gestion des déchets et les travaux de reprographie pour un montant de 530 000 € en investissement et 2 515 200 € en fonctionnement ;
- l'accueil des usagers et la gestion des manifestations pour un montant de 469 000 € en fonctionnement et 910 000 € en investissement afin de remplacer les équipements électroniques obsolètes ;
- la gestion des bâtiments administratifs avec les études, les travaux d'aménagement, les travaux de maintenance, de sûreté et sécurité, d'urgence et les charges d'exploitation (y compris le

gardiennage) pour un montant de 2 776 270 € en investissement et 9 654 382 € en fonctionnement.

Par ailleurs, certaines opérations d'amélioration, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments administratifs s'exécutent sur plusieurs exercices. En 2024, ce sont 2 110 000 € de crédits de paiement qui sont inscrits pour financer des mesures antérieurement décidées, dont 1 500 000 € pour le décret tertiaire.

La politique immobilière intègre la dimension rev3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, la Région a, dans le prolongement des politiques menées, initié différentes actions :

- Un programme d'investissement sur la performance énergétique du patrimoine régional tertiaire hors lycées de 10 M€ sur la période 2022-2030 a été adopté le 1^{er} février 2022 avec une première tranche de travaux d'investissement de 5 M€ sur le patrimoine administratif.
- Un budget de 1,5 M€ a été voté le 5 octobre 2021 pour la solarisation du patrimoine hors lycées avec un objectif d'autoconsommation.

En complément, une démarche continue est engagée depuis plusieurs années à travers les travaux de gros entretien (abandon du fioul, raccordement au Réseau de Chaleur Urbain notamment) et les modalités d'exploitation (plan de maîtrise énergétique).

Enfin, la rationalisation du patrimoine régional en réduisant notre empreinte immobilière contribue à économiser les ressources. Elle vise à optimiser l'occupation de notre patrimoine en prenant en compte les nouveaux usages (télétravail, nouveaux modes de travail), à organiser notre présence territoriale autour des antennes régionales de proximité et à céder le patrimoine ne pouvant être mobilisé pour accompagner les objectifs d'aménagement du territoire, en limitant l'artificialisation des sols, ou la création d'emplois.

Sur les différents sites régionaux, la programmation accompagne le développement de la mobilité décarbonée (installation de bornes de recharge de véhicules électriques).

2) La cohésion et la communication interne

Le budget de la Cohésion et de la Communication Interne inscrit à hauteur de 370 000 € en section de fonctionnement permet l'organisation de plusieurs événements destinés aux agents de la Région Hauts-de-France tels que la journée de cohésion « Hauts Détours », la cérémonie des médailles et des retraités, la cérémonie d'accueil des nouveaux agents régionaux ou encore la cérémonie des vœux qui rencontre un franc succès.

Les différents supports que sont l'intranet Leo, la newsletter, le JT des agents créé en 2023 et la réalisation de portraits d'agents concourent également au renforcement de la cohésion au sein de l'institution.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, une enveloppe de 20 000 € en investissement est réservée.

3) L'achat public

Pour 2024, le budget réservé à l'Achat Public s'élève à 105 000 € en fonctionnement et à 105 000 € en investissement. Il correspond essentiellement aux prestations des publicités des marchés publics dans le cadre des obligations réglementaires et des annonces légales arbitrées par l'institution.

4) Le Palais du Nouveau Siècle

Le budget du Nouveau Siècle se monte à 660 000 € en dépense de fonctionnement. Il a vocation à poursuivre la valorisation de l'équipement régional. Les dépenses majeures correspondent à des charges incompressibles liées à son exploitation. Les dépenses en investissement d'un montant de 150 000 € sont quant à elles, destinées principalement à la poursuite de la modernisation du site, à la réalisation de travaux, à l'intégration de nouvelles technologies.

B) Affaires juridiques

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				2 879 000	2 879 000
930 - Services généraux				529 000	529 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				2 220 000	2 220 000
938 - Transports				130 000	130 000

Le budget 2024 réservé aux Affaires Juridiques s'élève 2 879 000 € soit une augmentation de +31 % par rapport au BP 2023 (+676 K€).

Cette augmentation impacte principalement le chapitre 932 sur les assurances des Lycées Publics +53.27% (soit + 729 890 €) et les assurances des Cités Mixtes + 45,31 %.

Le chapitre 930 est également impacté par une augmentation significative de +41,55% concernant les assurances hors Lycées.

Ce budget intègre également l'assistance juridique (230K€) permettant d'avoir recours à des cabinets d'experts juridiques afin d'accompagner la Région sur les problématiques complexes, notamment en matière de transports et ports. A noter que :

- Le marché d'assurance de dommages aux biens de première ligne (DAB 1ère ligne) de la Région a été résilié cette année par l'assureur au 31 décembre 2023. Au terme de la consultation en vue de son renouvellement au 1er janvier 2024, une seule offre a été reçue comportant une solution de base et une variante. L'offre retenue induit une franchise plus élevée pour ce qui concerne les risques d'incendie, chute de la foudre, explosion, fumées, acte de terrorisme, attentats, grèves, émeutes et mouvements populaires. Son montant est de 2 244 516,47 € de prime annuelle TTC. Ce montant est très supérieur à celui de la prime payée

actuellement par la Région pour l'assurance DAB 1ère ligne. Pour 2023, la prime annuelle acquittée par la Région était de 1 517 088,97€ TTC.

C) Assemblées et CESER

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				20 000	20 000
900 - Services généraux				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				13 468 621	13 468 621
930 - Services généraux				11 682 485	11 682 485
935 - Aménagement des territoires et habitat				10 000	10 000
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

Le budget 2024 consacré aux assemblées s'inscrit dans le respect des obligations légales et le prolongement des efforts initiés depuis 2016.

Concernant les frais de fonctionnement des groupes d'élus (1 776 136.45 €), l'enveloppe consacrée à la logistique passe de 163 200 € à 122 400 € mais celle consacrée aux RH est en augmentation de 24 439.45 euros (1 653 736.45 €) pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice, sur la base de l'effectif prévisionnel de chaque groupe constaté au 31/12/2023.

L'enveloppe consacrée aux indemnités des élus régionaux est également en augmentation pour tenir compte des revalorisations du point d'indice.

Le budget 2024 du CESER de 2,52 M€ dont 2,50 M€ en fonctionnement s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant les dépenses réglementaires ainsi que celles liées au fonctionnement du CESER.

Par ailleurs, 10 000 € sont consacrés au financement du prix des solidarités rurales du CESER.

D) Communication :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				70 000	70 000
900 - Services généraux				70 000	70 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				4 744 500	4 744 500
930 - Services généraux				4 744 500	4 744 500

La communication institutionnelle poursuit son accompagnement envers chaque politique de la Région de manière à ce qu'elle soit largement connue et reconnue, en suivant la même ligne directrice que les années précédentes.

De manière prioritaire, l'action de la direction de la communication vise à accompagner de façon pérenne et forte les politiques régionales envers les administrés et à valoriser le dynamisme de notre territoire et son attractivité.

La Région est devenue plus proche de ses habitants en participant aux grandes manifestations (Paris Roubaix, 4 jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France...) aux forums et foires. (Salon international de l'agriculture, SIAE, SIMI, ...),

La communication institutionnelle permet à tous les acteurs du territoire, grand public, entrepreneurs, lycéens, étudiants, apprentis, collectivités, etc. de mieux comprendre l'action de la Région et de s'approprier les dispositifs mis en place à leur intention.

Elle est également partenaire de manifestations culturelles populaires comme Lillarious, les rencontres estivales régionales, Touquether ou encore Handi Régional Tour.

70 000 euros sont inscrits en section d'investissement pour permettre l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de nouveaux modes de communication : matériels photographique, audio et vidéo.

Enfin, 45 000 € sont consacrés à la gestion des manifestations relatives aux fêtes nationales.

E) Ressources humaines

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				260 000	260 000
900 - Services généraux				92 000	92 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				168 000	168 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				453 775 100	453 775 100
930 - Services généraux				211 007 075	211 007 075
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				242 768 025	242 768 025

1) L'enveloppe budgétaire proposée au titre des chapitres 930 (siège et ports) et 932 (lycée)

Le budget prévisionnel consolidé s'établit à 453 775 100€, soit une progression de 7.95% par rapport aux crédits votés au budget primitif 2023 (+33,42M€) en raison notamment des nombreuses mesures structurelles qui s'imposent à la collectivité sans faculté de modulation.

Le programme rémunération s'élève à 429 903 885€

La masse salariale sera marquée par

a) les mesures structurelles s'imposant à la collectivité pour un montant global estimé à 17,46M€

- l'impact du GVT/ CAP / avancements d'échelon
- la hausse du point d'indice de 1.5%
- la hausse de 5 points supplémentaires dès janvier 2024
- la revalorisation du taux de charges CNRACL de 1 point dès janvier 2024
- la revalorisation des bas de grilles C1, C2, C3 et B1
- l'intégration des 17 agents en charge du FEADER suite au transfert de compétence en 2023

b) les mesures volontaristes intégrées au BP 2024 pour un montant global estimé à 6,82M€

- la revalorisation du régime indemnitaire afin de répondre à deux axes forts fixés par l'exécutif, à savoir **l'équité et la reconnaissance**
- la revalorisation de la participation employeur suite à l'augmentation annoncée de la cotisation Prévoyance
- la mise en place du forfait de mobilité durable

c) Le budget de la DRH comprend également les dépenses suivantes portant sur les chapitres 930 et 932 :

- **« Frais de déplacement »** : il est alloué un crédit de **892 790€** afin de prendre en charge les frais de missions des agents.
- **« Formation du personnel »** : Une enveloppe globale de **2 369 500€** prenant en compte
 - les crédits alloués à la formation, pour un montant de 1 684 000€ (hors cotisation CNFPT comprise dans la masse salariale).
 - les crédits concernant la prise en charge des coûts de formation des apprentis auprès des CFA pour un montant de 655 500€.
 - Les frais de colloques et séminaires pour un montant de 30K€
- **« Honoraires médicaux »** : Une enveloppe globale de **1 406 000€** prenant en compte
 - les crédits pour le financement du socle commun permettant notamment le passage des dossiers devant le conseil médical des 5 départements par le paiement d'une cotisation correspondant à 0.1% de la masse salariale au CDG59 pour un montant de **223 700€**.
 - les crédits afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive pour un montant de **790 000€**.
 - les coûts induits par les accidents du travail et les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés pour un montant de **392 300€**.
- **« Prestations de services et conseil en RH »** : il est alloué un crédit de **440 900€** afin de permettre de développer la marque employeur notamment au travers des insertions presse et recours au cabinet de recrutement, de faire appel à des AMO (ex : PSC), labellisation AFNOR, mise en œuvre des bilans bien vieillir tempo forme , d'assurer le financement récurrent de plateformes de test RH, de la plateforme d'écoute RPS, développer le recours au coaching, et d'assurer une provision dans le cadre des procédures contentieuses, de régler les frais relatifs à la supervision des professionnels de la DRH en charge de l'accompagnement, amenés à rencontrer des situations de plus en plus complexes et parfois difficiles moralement dans le cadre de leurs missions...
- **« Prestation d'action sociale et autres services »** : il est alloué un crédit de **17 686 325€** afin de maintenir les dispositifs existants relatifs au remboursement domicile-travail, les titres restaurants, les services proposés par le CNAS, CLEA, l'ASCPDR et l'ASPDR, la gestion du fond social, la protection sociale complémentaire et la mise en place du forfait de mobilité durable.
- **« Exploitation de la crèche »** : il est alloué un crédit pour un montant de **1 005 000€** dans le cadre du marché passé avec People and Baby, tenant compte de la révision

annuelle des prix et des primes potentielles liées au fonctionnement de la crèche (622 000€ également prévus en recettes).

- « **Nouveaux modes d'organisation du travail** » : il est alloué un budget de **70 000€** pour accompagner la mise en œuvre des actions liées à ce projet.

2) La section investissement

La section investissement comprend les inscriptions suivantes pour un coût global de 260 000€ (168 000€ au titre du chapitre 902 et 92 000€ au titre du chapitre 900) :

- l'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour les agents en situation de handicap pour un coût estimé à 177 500€.
- des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour un coût estimé à 82 500€.

F) Système d'information et Réseau Régional de Télécommunication

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 750 929	50 000	8 700 929		8 750 929
900 - Services généraux	7 605 564		7 605 564		7 605 564
905 - Aménagement des territoires et Habitat	400 000	50 000	350 000		400 000
908 - Transports	745 365		745 365		745 365

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 603 921	1 716 314	5 448 807	615 681	7 780 802
930 - Services généraux	2 582 514	1 519 714	1 942 400	615 681	4 077 795
935 - Aménagement des territoires et Habitat	3 901 600	196 600	3 386 600		3 583 200
938 - Transports	119 807		119 807		119 807

Le budget 2024 de la Direction des Systèmes d'information (hors RRT, SI Transport scolaire) s'établit à 4,08 M€ en fonctionnement et à 7,61 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement et d'investissement des systèmes d'information vise à développer et déployer plus largement les capacités de cybersécurité de la Région conformément aux préconisations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information) et notamment dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance.

Le budget s'inscrit également dans la nécessaire adaptation des fonctions supports aux nouveaux modes de travail hybrides et en adéquation avec le plan de maîtrise énergétique par l'acquisition de matériels moins énergivores. Il permet également le développement des applications facilitant les échanges avec les habitants des Hauts de France.

Le budget de fonctionnement comprend principalement les dépenses de photocopieurs, les marchés Télécom, la maintenance des équipements, le recours à des prestations de service visant à accompagner des projets d'envergure ainsi que les audits de sécurité (en raison du développement du télétravail et de la dématérialisation) et le financement des applications en mode Saas (logiciel en tant que service). Ce budget inclut également des projets visant la sécurisation des infrastructures et du système d'information contre les cyberattaques.

Le budget en investissement permet l'acquisition de nouveaux matériels et de licences (visant à terme, le remplacement des PC obsolètes, le remplacement de serveur obsolète, le remplacement d'équipements de connexion sécurisée à distance, le remplacement de contrôleurs wifi, le remplacement de la solution dédiée à la gestion de la donnée et à sa sécurisation), la prise en charge de projets complexes afin de pérenniser le télétravail et de renforcer la cyber sécurité tout en permettant la poursuite du développement des projets tels le remplacement du logiciel des fonds européens agricoles.

A ce budget propre au fonctionnement des services, s'ajoutent les dépenses informatiques liées au Réseau Régional de Télécommunication permettant l'accès des établissements d'enseignement supérieur et des lycées à un réseau très haut débit (3,58 M€ en fonctionnement et 400 K€ en investissement), les dépenses liées au système d'information des Transports Scolaires et Interurbains (120 K€ en fonctionnement et 745 K€ en investissement).

BUDGET PRIMITIF 2024

2^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Christophe COULON

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	614 338 422	528 446 072	216 222 142		744 668 214
905 - Aménagement des territoires et habitat	2 560 000	772 172	1 030 000		1 802 172
908 - Transports	611 778 422	527 673 900	215 192 142		742 866 042

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	433 064 363	23 030 707	431 401 363	396 716 847	851 148 917
935 - Aménagement des territoires et habitat	725 000	97 247	422 000		519 247
938 - Transports	432 339 363	22 933 460	430 979 363	396 716 847	850 629 670

A) Ports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	16 992 400	13 895 337	1 911 400		15 806 737
908 - Transports	16 992 400	13 895 337	1 911 400		15 806 737

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	12 528 947	1 234 958	11 768 947		13 003 905
938 - Transports	12 528 947	1 234 958	11 768 947		13 003 905

1) Investissement Ports

La direction en charge des ports tient à jour un atlas de l'état patrimonial des ouvrages portuaires, selon la méthode des visites simplifiées, méthode techniquement et scientifiquement éprouvée et reconnue dans l'univers portuaire. Les pathologies observées, conjuguées à la criticité des ouvrages, permettent de prioriser les opérations afin de garantir la sécurité et la sûreté d'exploitation tout en répondant à nos obligations de propriétaire et à la qualité de service portuaire attendue par les usagers-clients du port régional. C'est ce processus qui aboutit au Plan Pluriannuel des Travaux (PPT).

- « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme couvre l'équipement, l'exploitation et la maintenance courante sur les ouvrages portuaires pour un montant de **4 539 244,23 € de crédits de paiement** en 2024. Il œuvre à la sécurisation des ouvrages et au maintien du niveau de service public portuaire.

2 030 000 € permettent des interventions de maintenance et de sécurisation relativement rapides par des entreprises externes sur les infrastructures (programme 2024 – travaux de désamiantage, de rejointoiement, de maçonnerie...). Cette opération est présentée en fin d'exercice afin de passer certaines prestations dès le 1^{er} janvier, notamment la coordination de la sécurité et de protection de la santé.

- « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses en investissement de ce programme permettront la poursuite de la mise en sécurité des sites industriels nouvellement acquis par une solution digitale innovante pour un montant de **595 000€** ; à Boulogne sur Mer, **670 000 €** de subventions pourront être versées pour la construction d'un bâtiment

halieutique, d'une descente à bateaux (sous maîtrise d'ouvrage CAB) et pour le financement d'opérations menés par la SEPD dans la mise en œuvre de son PPI 2023-2027.

▪ « Aménagement des ports. »

Ce programme réunit une série d'opérations pour **8 002 493 € de crédits de paiement** dont on peut préciser :

- **3 000 000 €** de CP pour des travaux de génie civil à l'écluse Carnot à Calais, qui donne accès au bassin de commerce et de construction navale Carnot. Les investigations menées sur l'ouvrage (mis en service en 1889) montrent la nécessité de mener des travaux de régénération sur le génie civil de l'ensemble de l'écluse.
- **915 000 €** de CP pour la poursuite des travaux de réparation des demi-chevêtres du quai de l'Europe afin d'assurer la stabilité et donc l'intégrité de ce quai dédié au commerce de vracs. La présence de désordres à chaque joint de dilatation contraint l'exploitation de l'ouvrage.
- **681 500 €** de CP pour la continuité des travaux de protection par peinture des ouvrages : l'opération a pour but la mise en œuvre de protections cathodiques et de systèmes de peinture sur des ouvrages métalliques qui présentent des signes de corrosion avancée.
- **960 000 €** de CP pour le lancement des premières étapes préalables au développement d'une filière de gestion des sédiments à terre dans le cadre de l'article 85 de la loi n°2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue.

▪ « Opérations immobilières portuaires »

Deux opérations en investissement et relevant de l'immobilier portuaire spécifique sont portées par le pôle supports techniques. Il s'agit de la construction de la nouvelle capitainerie de Calais (travaux) et de la construction du pôle exploitation et maintenance du site de Boulogne-sur-Mer (étude et travaux). Il est proposé, l'inscription de **CP à hauteur de 2 000 000 €** pour la poursuite de l'opération sur le pôle exploitation maintenance et répartis à concurrence de 200 000 € pour la capitainerie et 1 800 000 € pour le pôle exploitation et maintenance.

2) Fonctionnement Ports

Les dépenses de fonctionnement de la délégation ports sont rigides. Elles couvrent les dépenses de dragage essentielles pour entretenir les fonds et garantir l'accès des navires, la maintenance assurée par les équipes de régie (H24 7/7), les taxes foncières et des études.

▪ « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme rassemble les opérations de dragage indispensables pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau.

Le dragage d'entretien des zones navigables du port de Boulogne-sur-Mer – Calais est estimé à **5 836 488 € de CP** avec un volume annuel dragué de 750 000m³ en deux campagnes de dragage.

Les fournitures nécessaires à l'entretien en régie des ouvrages, les frais et services externalisés ainsi que les dépenses engendrées par les nouvelles acquisitions foncières pour une surface totale de 73,4 ha sur le site de Calais sont estimées à **2 754 062 €**.

▪ « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses de fonctionnement liées à ce programme recouvrent les taxes foncières à la charge de la région sur le port (montant en augmentation au-delà de la conjoncture fiscale compte tenu des achats de terrains réalisées ces deux dernières années) et d'études et analyses à engager dans le cadre des perspectives d'aménagement, des modes de gestion envisageables, des conditions de mise à disposition... Elles sont estimées en **crédit de paiement à 4 313 355,15 €**.

▪ « Aménagement des ports. »

Les dépenses envisagées dans ce programme appartiennent au domaine des frais et services externalisés (prélèvements et analyses, campagne de levés topographiques, gestion des DT/DICT (Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), vérification de la capacité portante des ouvrages portuaires...), le paiement des intérêts moratoires. Les **crédits de paiement** sont évalués à **100 000 €**.

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Supports Techniques s'élèvent à 2 000 000 € pour la construction du Pôle Exploitation Maintenance du site portuaire de Boulogne-sur-Mer, et le solde de la construction de la Capitainerie de Calais.

Une AP de 500 000 € est prévue pour la poursuite de l'opération sur le Pôle Exploitation Maintenance.

B) Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	594 786 022	513 778 562	213 280 742		727 059 304
908 - Transports	594 786 022	513 778 562	213 280 742		727 059 304

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	419 810 416	21 698 502	419 210 416	396 716 847	837 625 765
938 - Transports	419 810 416	21 698 502	419 210 416	396 716 847	837 625 765

1) Services de Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	433 808 874	416 584 706	205 485 753		622 070 459
908 - Transports	433 808 874	416 584 706	205 485 753		622 070 459

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	417 631 516	20 141 357	417 631 516	396 686 847	834 459 720
938 - Transports	417 631 516	20 141 357	417 631 516	396 686 847	834 459 720

Les actions régionales engagées au titre des services de transport (déplacements par TER et par autocar) sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs. Pour parvenir à cet objectif, tous les leviers sont mobilisés : le financement d'un matériel roulant dernière génération, le développement des outils d'information-voyageur, la mobilisation de ressources appropriées à une exploitation de qualité. Au total, c'est donc une très grande majorité des dépenses effectuées pour les services de transport qui peuvent être comptabilisées au titre de l'ambition REV3.

I- Dépenses consacrées à la compétence Transports Interurbains et Scolaires (TIS)

1) Fonctionnement

Le BP 2024 s'élève à **396,6 M€**. Il est rappelé que l'offre n'a pas évolué significativement, quelques aménagements ont été opérés à la marge.

- 66 % du budget sont consacrés à l'exploitation du réseau de transport interurbain, scolaire et régions limitrophes pour un montant de **262,1 M€**
- 20 % sont destinés à la compensation des charges de transfert des Départements du versant Nord (**75,5 M€**). Pour le versant Sud, c'est une recette de 30,8 M€ qui est attendue chaque année.
- 13 % du budget sont consacrés aux transports au sein des ressorts territoriaux par les AOM/AO2 qui assurent le transport des élèves pour le compte de la Région. (**53,4 M€**).

L'augmentation de 9 M€ entre le BP 23 et 24 s'explique par une indexation limitée à 3 % sur les contrats d'exploitation, le reste des programmes restant stables. Ces revalorisations sont prévues dans les DSP et COSP.

2) Investissement

Les investissements 2024 d'un montant de **1,206 M€** en CP (3 M€ en AP) seront consacrés :

- À la sécurité des points d'arrêt pour 200 000 €. Cette somme est inscrite dans le rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.
- À la mise en place de poteaux d'informations voyageurs : 400 000 €
- Au matériel billettique embarqué dans les cars pour améliorer le parcours client : 506 288 €.
- A l'investissement dans le transport routier : 100 000 € (achat de cuves)

II - Organisation du Transport Ferroviaire Régional (TER)

1) Fonctionnement

La proposition budgétaire 2024 à été recalculée à **517,7 M€ en CP** :

- **Contrats TER :**

SNCF Voyageurs a envoyé le devis 2024 tardivement (en septembre). En effet il a été décidé le transfert d'une quote-part de charges de péages d'infrastructures facturées à SNCF Voyageurs par SNCF Réseau en section d'investissement (= capexisation) d'un montant de **32 M€** d'où l'effet induit à la hausse sensible sur la contribution d'investissement de la convention TER HDF et de la baisse en conséquence en fonctionnement. Cependant, ce devis est toujours en négociation entre la Région et SNCFV afin de prendre en compte tous les paramètres inscrits dans l'avenant de prolongation et pour proposer une délibération permettant de solder les années antérieures à 2023.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'inscrire un montant de **486,2 M€ relatif au devis 2024** dont 79,8 M€ au titre de la sécurité et la sureté dans les transports (cette somme est inscrite dans le rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE).

Pour information l'acompte de février 2022 rattaché est toujours bloqué sur le budget régional. Le déblocage de cette somme sera effectué en 2024 en même temps que les soldes de tout compte des années 2020 à 2022, sous réserve du retour à un service d'exploitation normal.

6,3 M€ sont consacrés à la desserte ferroviaire interrégionale pour la ligne Vallée de la Marne (Montant forfaitaire) et **0,421 M€** pour la réciprocité tarifaire avec la Région Grand Est

Des contrôles « qualité » sont effectués pour le TER et le marché vient d'être renouvelé pour 3 ans, **0,613 M€** sont consacrés à ce dispositif.

En attendant l'exploitation de l'Etoile d'Amiens (contrat signé en mars 2023), **15,14 M€** sont destinés à payer les charges de mise en exploitation pour l'Etoile d'Amiens.

- **Autres dispositifs :**

Le dispositif « d'aide au transport des lycéens urbains » permet d'aider les communautés d'agglomération dans le coût de fonctionnement des transports urbains des lycéens sur leur ressort territorial. **5,7 M€** sur cette thématique sont prévus au budget.

Les dispositifs Eter et Mon Abo TER sont reconduits à l'identique pour un montant total de **0,610 M€**

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence **0,25 M€** sont inscrits pour les études de Maîtrise d'ouvrage. **0,5 M€** ont été reportés pour les études sur la refonte des grilles horaire du Y Picard avec SNCF Réseau.

2) Investissement

Cette politique a fait l'objet d'investissements importants depuis 2021 avec des CP conséquents jusqu'en 2026 (acquisition de 33 nouvelles rames, rénovation mi-vie, changement des organes majeurs et l'acquisition des TET). La création de la Société Public Locale (SPL) offrira un cadre efficace au pilotage technique et financier du matériel roulant. Elle sera opérationnelle en septembre 2024 (reprise d'actifs). Une mécanique financière est d'ores et déjà prévue pour tenir compte de cette reprise.

Les investissements 2024 sur le ferroviaire s'élève à **621,1 M€** dont **505,882 M€** seront repris par la SPL et **54 M€** seront destinés à la contribution aux charges de capital de la SPL (AP 66 M€) dont 50 M€ d'apport de capital. (Un montant de 0,6M€ est également inscrit en section de fonctionnement au titre des charges d'exploitation 2024 de la SPL)

Les montants dans la proposition du budget ferroviaire 2024 sont donc calculés sans la reprise SPL.

Programme contrat TER pour un montant de CP de **71,23 M€** dont :

- **54,43 M€** sur la contribution des charges de capital à la convention TER dont capexisation (32 M€) correspondant à la part de financement des infrastructures de péage dans les redevances
- **4,86 M€** de charges de mise en exploitation pour l'Etoile d'Amiens
- **1,68 M€** sur les outils billettique et d'info voyageurs
- **2,1 M€** de la convention Grand Est pour la ligne Vallée de la Marne,
- **1,1 M€** pour le remplacement obligatoire des équipements de distribution 239 DBR (Distributeurs Billetterie Régionale) et valideurs
- **6,8 M€** pour le transfert de propriété des sites de maintenance d'Amiens.

Programme Matériel roulant pour un montant de CP de **547,91 M€ ramenés à 493,91 M€** (hors apport en capital pour la SPL) dont :

- **314,5 M€** pour l'acquisition de 33 nouvelles rames
- **83,3 M€** pour la rénovation mi-vie.
- **43 M€** pour le remplacement des organes majeurs des trains (essieux, boggie, usure, sécurisation, non-conformité...) avec 167 M€ d'AP prévus pour 3 ans.
- **1,7 M€** pour le solde de l'expérimentation des rames bi-mode diesel en rames bi-mode batterie-caténaire
- **4,47 M€** pour les travaux de multiplexage des locomotives (AP de 7,3 M€ votée en 2023 pour 6 locomotives, 5,2 M€ sont prévus en AP pour 2024 pour les 9 locomotives restantes). Cette opération permet un gain de temps en permettant la réversibilité des locomotives.
- **1,6 M€** pour le changement des éclairages des trains (obligation européenne)
- **3,4 M€** pour l'acquisition d'une rame électrique Normandie
- **1,67 M€** dans le cadre de l'Ouverture à la concurrence (OVC) études et 1^{er} travaux de libération des terrains
- **13 M€** pour le transfert du matériel roulant de SNCF permettant à la Région d'être propriétaire et ainsi de confier à la SPL l'entretien de celui-ci.
- **26,45 M€** seront consacrés aux travaux sur les sites de maintenance avec une priorité pour les sites de Beauvais et Landy Pleyel

Programme Train Equilibre du Territoire : Il reste 10 M€ à payer dont 1,9 M€ en 2024.

Enfin pour exécuter ce programme des recettes sont prévues à hauteur de **575,9 M€** dont 505,8 M€ au titre des droits d'entrée de la SPL en fin d'année 2024.

2) Infrastructures et mobilité (CSNE inclus)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	127 477 148	96 993 856	7 794 989		104 788 845
908 - Transports	127 477 148	96 993 856	7 794 989		104 788 845

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 178 900	1 557 145	1 578 900	30 000	3 166 045
938 - Transports	2 178 900	1 557 145	1 578 900	30 000	3 166 045

Les différents programmes ci-après sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs par la **régénération des voies** et l'**accessibilité aux gares**, par le déploiement d'outils numériques dans le cadre de la démarche PassPass, en favorisant les **mobilités actives** dans les pratiques de loisirs des habitants et des touristes par la **pratique du vélo**, du **covoiturage** et du **report modal**. De plus, les actions en faveur de la **mobilité solidaire** permettent de répondre pour tout ou partie, à l'axe sectoriel 4 de la Feuille de route rev3 en matière de mobilité durable.

Un **Appel à Projet (AAP)** est mis en place sur la période 2024-2028. Ainsi, la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de **solutions de mobilité** présentant un **intérêt régional**, participant à une meilleure coordination des actions comme discuté à l'échelle des **bassins de mobilité** et visant une **mobilité durable et décarbonée**. Les modalités d'accompagnement pourront être révisées chaque année pour répondre au mieux aux besoins réels des territoires et aux priorités régionales.

La Région intervient une nouvelle fois directement dans ce budget 2024 auprès des habitants pour faciliter leurs déplacements hors TER via le dispositif Aide aux Transports des Particuliers (ATP).

Par ailleurs, le protocole d'accord relatif au **CPER 2021-2027 portant sur les mobilités** a été voté le 23 novembre. Le BP 2024 anticipe l'accord qui devrait être trouvé sur l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson, la poursuite des travaux d'amélioration du nœud de Creil, préalable à la liaison Roissy-Picardie ainsi que les études sur le SERM, comprenant plus particulièrement celles de la Liaison Lille Sambre-Avesnois.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les infrastructures ferroviaires, fret, routières, fluviales, cyclables, et également les gares et leurs pôles d'échanges.

- **Infrastructures ferroviaires :**

AP 106,9M€ - CP 57,3M€

Les opérations inscrites sur l'AP 2024 d'un montant de 106,8M€ comprennent notamment les phases Travaux de régénération de voies de la ligne Laon/Hirson, le Nœud de Creil (Tranche 2), les ouvrages d'art de la ligne Beauvais/Abancourt/Le Tréport (phase2). Il est inscrit également la poursuite des études (PRO) de la ligne Lille Sambre Avesnois (LSA) et du **SERM** (Service Express Régional Métropolitain). 57,3M€ dont 51,2M€ sont inscrits en CP pour les opérations déjà engagées notamment sur les opérations suivantes qui seront en pleine phase « **travaux** » : la ligne Douai/Cambrai, le Nœud de Creil (Tranche 1), les travaux anticipés de la ligne Boves/Compiègne, la Modernisation de la Voie Mère de Calais (VMC) (écrans acoustique, menuiseries des riverains), et la poursuite des études **SERM**. Des CP sont également inscrits pour l'opération **Roissy Picardie** dont la Région est en attente de la convention de la phase Travaux.

- **Infrastructures ferroviaires fret :**

AP 5,2M€ - CP 7,1M€

Sur les **capillaires fret**, les AP sont prévues pour la participation régionale aux études AVP de 4 capillaires fret, à la Voie Mère de Calais, au point frontière de la ligne Valenciennes/Blanc Misseron, au raccordement ferroviaire du futur port intérieur de Marquion (Canal Seine Nord Europe) et aux demandes de subventions pour la remise en état d'**ITE** (Infrastructures Terminal Embranchée). Les CP permettront de répondre aux appels de fonds des 4 **GIC** (Gestionnaires d'Infrastructures Conventionnés) conventionnés sur les lignes de Compiègne/Lamotte, d'Hesdigneul/Desvres, de Mézy/Artonges et de St Omer/Lumbres.

- **Gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM) :**

AP 10,7M€ - CP 14,4M€

La poursuite des opérations inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé (**Sd'AP**) est prévue en 2024. Les opérations en AP concernent notamment les gares de Boulogne-sur-Mer, Bailleul, Douai, Pérenchies, Santes, Dunkerque, Creil et Orry pour les phases études, la gare de Chantilly en phase REA et également pour la modernisation des gares. 0,3M€ sont prévus en AP pour les pôles multimodaux qui sont inscrits dans l'**AAP**.

En CP, 12,4M€ sont inscrits sur les opérations engagées les années précédentes, dont notamment la mise aux normes des **quais et des bâtiments voyageurs des gares** de Compiègne, Pont-Ste-Maxence, Crépy-en-Valois, St Quentin, Béthune.

De plus, la poursuite du déploiement de la **vidéosurveillance** des gares et leurs abords est également inscrite à hauteur de 1,73 M€ en CP et 0,55 M€ en AP dont 0,100M€ dans le cadre de l'**AAP**.

Cette somme est inscrite dans le rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.

- **Infrastructures routières :**

AP 0,1M€ - CP 15,2M€

0,1M€ d'AP sont inscrits afin de cofinancer des aires de covoiturage, inscrites dans l'**AAP**.

15M€ de CP permettront de régler les appels de fonds des conventions déjà engagées sur la RN2.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AP 2M€ - CP 1,7M€

Les AP sont inscrites à hauteur de 2M€ et sont intégrées dans l'**AAP**, Elles permettent la poursuite du développement du **réseau de véloroutes voies vertes**. 1,679€ de CP sont fléchés pour le règlement des projets déjà engagés.

- **Fluvial et Canal Seine Nord Europe (CSNE) :**

AP 3M€ - CP 2,9M€

Il est inscrit 2,5M€ en AP sur le **fluvial** afin d'engager la remise en navigation sur la Somme de la section Offoy/St Simon.

Concernant le **CSNE** : un premier remboursement d'emprunt aura lieu en 2024 pour un montant de 1,38M€ à la SCSNE. Quant aux **4 ports intérieurs du CSNE**, les études se poursuivent et les dépenses sont inscrites à hauteur de 1,7 M€ de CP. De même, il est prévu 0,5M€ d'AP dans le cadre des **contrats de territoires**.

- **Autres :**

0,4M€ de CP sont prévus pour le solde de l'opération PCRS (Plans Corps de Rue Simplifiés).

4,8M€ de CP sont inscrits sur un solde d'opérations concernant les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP).

2,5M€ de CP sont inscrits pour la première partie des travaux des ouvrages d'art sur la voie ferrée régionale fret St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte.

FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement concernent principalement les règlements des **dotations statutaires** des syndicats mixtes, l'entretien de la voie ferrée St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte, les intérêts d'emprunt relatifs au **CSNE** mais également les actions en lien avec la **LOM** (Loi d'Orientation des Mobilités) dont les subventions de la mobilité inclusive et l'élaboration des PAMS (**plans d'action en matière de mobilité solidaire**).

- **Etudes :**

AE 0,200M€ - CP 0,223M€

Pour exercer sa compétence Transports, la Région doit réaliser des études sous forme de contre-expertises (par exemple, état des voies capillaires fret ou régénération d'axes ferroviaires), études opérationnelles, conseils stratégiques, audit financier, analyses juridiques.

0,19M€ de CP 2024 sont inscrits pour le paiement des futurs bons de commande de l'accord cadre Assistance à maîtrise d'ouvrage techniques, économiques et financiers dans les domaines de l'exploitation des services de transport et des infrastructures de mobilité du pôle notamment pour une étude sur les derniers kilomètres des vélo voies vertes et des études concernant le fret.

Une AE de 0,150M€ est inscrite afin que la Région puisse accompagner les partenaires dans leurs prises de compétences de la LOM. Cette enveloppe est inscrite dans l'**AAP**.

Dans le cadre de l'**ORT** (Observatoire Régional des Transports), la Région pourrait être maître d'ouvrage de certaines études pour lesquelles sont inscrits 50 000€ en AE et 10 000€ en CP.

De plus, 20 000 € de CP hors AE sont inscrits afin de gérer les petites manifestations/évènementiels de la direction tels que les rencontres régionales du vélo et les différents **ateliers PAMS** sur les **bassins de mobilité** dans le cadre de la LOM.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AE 0,07M€ - CP 0,03M€

20 000€ d'AE/CP sont inscrits pour les participations aux **comités d'itinéraire** de l'EuroVelo 4 et l'EuroVelo 3. De plus, il est inscrit 50 000€ en AE et 10 000€ de CP pour la mise en œuvre des actions du plan vélo.

Par ailleurs, 10 000 € de CP hors AE sont prévus afin de **cotiser** à l'association Vélo et Territoires.

- **CSNE intérêts d'emprunt :**

AE 0,693M€ - CP 0,693M€

En 2024, la Région remboursera une première échéance pour **l'emprunt du CSNE** dont les frais sont inscrits en section de fonctionnement à hauteur de 693 000€.

- **Fluvial :**

AE 0M€ - CP 0,20M€

0,02M€ de CP sont inscrits pour le volet 2 (schéma directeur) de la Directive régionale d'aménagement du CSNE.

- **Participations statutaires régionales :**

AE 0,866M€ - CP 0,866M€

Les **participations statutaires** régionales aux syndicats mixtes **aéroportuaires et multimodaux** sont inscrites pour le Syndicat Mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé (SMABT) (128 400€), le Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges (87 500€), le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités (500 000€) et le nouveau Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (150 000€).

- **Voies ferrées d'intérêt local :**

AE 0M€ - CP 0,6M€

0,6M€ de CP sont inscrits pour l'entretien et la maintenance 2024 concernant la gestion des **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL) de St Quentin/Origny-Ste-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt.

- **Mobilité inclusive :**

AE 0,35M€ - CP 0,698M€

Les subventions aux **plates formes de mobilité** sont inscrites à hauteur de 0,35M€ d'AE et inclus dans l'**AAP** ; 0,363M€ de CP sont prévus pour le versement des subventions 2023.

L'élaboration des **Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire (PAMS)** sur les **bassins de mobilité** se poursuivra en 2024 et 0,33M€ de CP sont prévus pour la rémunération de l'AMO.

3) Le Patrimoine et de la Sûreté

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	33 500 000	200 000			200 000
908 - Transports	33 500 000	200 000			200 000

En investissement, le centre maintenance ferroviaire de Beauvais sera construit comme toute opération neuve dans la démarche REV3.

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Supports Techniques s'élèvent à 200 000€ pour les études du Centre de Maintenance Ferroviaire de Beauvais. Une AP 2024 de 33 500 000 € est également prévue pour cette opération.

C) Mer et littoral

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 560 000	772 172	1 030 000		1 802 172
905 - Aménagement des territoires et habitat	2 560 000	772 172	1 030 000		1 802 172

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	725 000	97 247	422 000		519 247
935 - Aménagement des territoires et habitat	725 000	97 247	422 000		519 247

L'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables sont deux exemples d'enjeux doublement inscrits dans la délégation mer & littoral et la concertation portée par le parlement de la mer Hauts-de-France.

La politique mer & littoral intervient – historiquement – en contribution régionale à tous les éléments de planification (par exemple le document stratégique de façade) et en appui des acteurs et maîtres d'ouvrages compétents (par exemple la stratégie de long terme Bresle-Somme-Authie). Elle est donc rythmée par la réalité d'exécution de projets complexes d'une part et par des opérations ponctuelles suite à des événements climatiques notamment d'autre part. La vision de l'exécutif positionne un nouveau cadre : d'une part une gouvernance renouvelée avec le parlement de la mer pour nourrir la concertation et la vision de long terme ; un cadre opérationnel en cours de construction d'autre part pour intervenir concrètement dans un calendrier mieux maîtrisé.

Investissement

- Programme n°55000001. « Développement des ports - Littoral »

La Région assure une politique littorale et maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, à la gestion et l'aménagement durable du littoral. La Région accompagne la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au niveau de la submersion marine, de l'érosion littorale et d'éboulements de falaises. Les opérations d'études portant sur les systèmes d'endiguement se termineront en 2024.

La Région s'engage également au côté de la SNSM pour le remplacement de canots de sauvetages essentiels pour assurer la sécurité en mer et l'assistance sur la façade maritime de la Région Hauts-de-France.

Pour les mesures antérieurement décidées, les principales opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2024
SUBV Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard BAS CHAMPS (3 opérations)	12 974,92 €
SUBV Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard SE SOMME AUTHIE (6 opérations)	37 876,59 €
SUBV SNSM ACQUISITION EMBARCATION 5 stations	193 290,00 €

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP/AE	CP 2024
2024Economie maritime	60 000,00 €	30 000,00 €
2024Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	1 070 000,00 €	285 000,00 €
2024Stratégie Littorale BSA	1 250 000,00 €	625 000,00 €
Travaux perré Le Portel	180 000,00 €	90 000,00 €

La dépense en crédits de paiement 2024 en investissement sera de **1 802 171,60 €**.

Fonctionnement

- Programme n°55000001. « Développement des ports - Littoral »

La Région participe à une série d'études portant sur la connaissance des phénomènes d'érosion dans le cadre de la mise en place de stratégies de suivi et de gestion durable du trait de côte et de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection.

La région contribue annuellement au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » (ROLNHDF) qui accompagne les territoires dans l'appropriation des connaissances sur les problématiques littorales.

Pour les mesures antérieurement décidées, les principales opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2024
SUBV CCTC2C PROJET TERR BAIE WISSANT FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES	30 126,05 €
Mise en œuvre d'une stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral Manche-est Mer du Nord - phase 3	57 120,80 €

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP/AE	CP 2024
2024Economie maritime	50 000,00 €	10 000,00 €
2024Gestion du trait de côte	300 000,00 €	100 000,00 €
2024Milieux marins	50 000,00 €	32 000,00 €
2024Nouvelles activités maritimes (EMR)	30 000,00 €	30 000,00 €
2024Observation, données, connaissance	90 000,00 €	45 000,00 €
2024 FNT SML	45 000,00 €	45 000,00 €
cotisation 2024 au GIP ROL	160 000,00 €	160 000,00 €

La dépense en crédits de paiement 2024 en fonctionnement sera donc de **519 246,85 €**.

BUDGET PRIMITIF 2024

3ème VICE-PRESIDENCE

Madame Florence BARISEAU

**RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE
L'EAU**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	34 660 000	24 922 215	12 535 000		37 457 215
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000		200 000		200 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	33 460 000	24 057 820	12 235 000		36 292 820
907 - Environnement	850 000	864 395	100 000		964 395

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	23 623 300	11 476 132	7 207 237		18 683 369
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 666 000	3 374 333	1 123 667		4 498 000
935 - Aménagement des territoires et habitat	1 367 300	846 340	1 007 300		1 853 640
936 - Action économique	16 350 000	7 117 376	5 022 624		12 140 000
937 - Environnement	240 000	138 083	53 646		191 729

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	29 650 000	23 872 618	8 425 000		32 297 618
905 - Aménagement des territoires et habitat	29 650 000	23 872 618	8 425 000		32 297 618

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		555 340			555 340
935 - Aménagement des territoires et habitat		555 340			555 340

Forte de 3 788 communes, dont 3 249 ont moins de 2 000 habitants, la région Hauts-de-France est riche de ses villages, bourgs et villes qui font vivre le quotidien des habitants des Hauts-de-France. Structurées en 90 intercommunalités, ces communes sont aujourd'hui au cœur des priorités régionales.

La Région a ainsi défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022 et présentée dans chacun des 26 arrondissements des Hauts-de-France à l'automne 2022.

Cette nouvelle politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les orientations stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition Rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui complètent les dispositifs régionaux existants mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique Rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique...)
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la région ;

- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

L'ensemble de la politique d'aménagement des territoires, comprenant ACTes et ses différents volets, ainsi que les soutiens aux projets d'aménagement des territoires inscrits dans les contractualisations spécifiques pour les territoires prioritaires (Pacte Sambre Avesnois & Thiérache, Engagement pour le renouveau du bassin minier, Convention de développement de Calais) représente un volume budgétaire de l'ordre de 60 M€ par an et s'inscrit ainsi dans la continuité de l'effort régional des années précédentes.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de poursuivre la mise en œuvre en 2024 :

- L'appel à projets relatif au **Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France**. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent ainsi bénéficier d'un soutien régional au titre de l'aménagement du territoire pour leurs projets cohérents avec la démarche Rev3 dans le cadre d'un appel à projets annuel lancé par la Région.
- Le volet « **projets d'aménagement urbain** » de la **politique renouvelée de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs** destiné à soutenir et consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Par ailleurs, ce budget permet de poursuivre l'accompagnement des communes labellisées « Action cœur de Ville ».

Ce budget permettra, par ailleurs, de continuer à :

- Accompagner les communes rurales dans le maintien de leurs commerces de proximité ;
- Aider les collectivités touchées par des événements climatiques exceptionnels à réparer les dégâts occasionnés sur les espaces ou équipements publics au titre du fonds d'intervention « inondations / tempêtes » ;
- Poursuivre un accompagnement des communes dans l'installation d'un premier équipement numérique contribuant à la vidéo protection.

B) Aménagement numérique du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 810 000	185 203	3 810 000		3 995 203
905 - Aménagement des territoires et habitat	3 810 000	185 203	3 810 000		3 995 203

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 367 300	291 000	1 007 300		1 298 300
935 - Aménagement des territoires et habitat	1 367 300	291 000	1 007 300		1 298 300

Au-delà des soutiens FEDER aux réseaux intelligents, et du socle que constituent les infrastructures numériques, deux volets du budget 2024 contribuent directement à la rev3 :

- 1) Les tiers lieux sont des lieux de proximité permettant aux habitants et acteurs de trouver des réponses pour leurs projets relatifs aux transitions énergétiques, écologiques, économiques, numériques...
- 2) La fresque du climat du numérique proposée à toutes les intercommunalités, notamment les plus petites, vise à inciter l'ensemble des territoires connectés à se doter de mesures pour un numérique plus responsable et sobre en énergie.

L'aménagement numérique des territoires sur crédits régionaux est organisée en trois lignes principales :

- L'achèvement de la couverture en infrastructures de fibres optiques très haut débit dans les zones rurales ou péri-urbaines qui est opéré par quatre syndicats mixtes, socle indispensable au développement des usages numériques,
- Le développement de tiers lieux multifonctions dans l'ensemble des territoires notamment ruraux, lieux d'incarnation de l'appui à la transition numérique, comme aux autres transitions, pour les habitants et acteurs des territoires,
- L'aide à l'émergence d'expérimentations numériques (internet des objets, intelligence artificielle, big data...) notamment en territoires ruraux en prenant appui sur des structures d'appui mutualisées.

1) Infrastructures numériques

Le soutien 2024 au développement des réseaux très haut débit par fibres optiques prévoit un investissement à hauteur de 3 810 000 € en AP (3 810 000 € de CP nouveaux) et en fonctionnement de 810 000 € d'AE (810 000 € de CP nouveaux).

Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public) avec équité territoriale.

La couverture est à la charge d'opérateurs privés (Orange, SFR...) dans les zones urbaines et à la charge d'opérateurs publics (quatre syndicats mixtes pour les Hauts-de-France) pour les zones rurales et périurbaines

La Région a pris l'engagement d'assurer par ses crédits (et ceux européens quand cela était possible) une équité de soutien aux opérateurs publics, pour s'assurer de l'équité territoriale :

- en mode de subvention pour les syndicats mixtes de l'Oise, la Somme et l'Aisne,
- en étant membre de celui couvrant le Nord et le Pas-de-Calais.

Les Hauts-de-France ont la deuxième plus grande couverture de France métropolitaine après l'Île de France :

- la couverture de l'Oise est achevée depuis 2021,
- celle de l'Aisne depuis 2022,

- le syndicat mixte de la Somme appelle une dernière fois des fonds pour 2024, date d'achèvement de son réseau,
- la couverture est achevée pour le Nord-Pas de Calais, la Région doit participer au fonctionnement du syndicat mixte, remboursement d'un emprunt et au financement des raccordements finaux des usagers (le dernier kilomètre).

Un soutien exceptionnel est prévu pour la couverture en fibre d'une intercommunalité à cheval entre Hauts-de-France et Normandie (la CC d'Aumale Blangy), en réciprocité du soutien normand d'il y a dix ans à la couverture de l'autre intercommunalité à cheval, la CC des Villes sœurs.

2) Tiers-lieux numériques

Le soutien aux tiers lieux prévoit un besoin 2024 en investissement à hauteur de 185 203 € en CP sur AP historiques et en fonctionnement à hauteur de 330 000 € en AE et de 361 000€ en CP (291 000€ de CP historiques, 70 000€ de CP nouveaux).

Les tiers lieux sont des espaces multifonctions ancrés dans leurs territoires, où les habitants et acteurs peuvent trouver des conseils et des mises en relation concernant les grandes transitions et dispositifs afférents. Cependant, malgré l'intérêt de ces lieux, tous les territoires ne s'en sont pas encore dotés.

Ces crédits permettront le solde des anciens soutiens et surtout la relance du dispositif après évaluation, via le lancement d'un appel à expressions d'intérêt pour identifier des territoires intercommunaux encore dépourvus mais souhaitant une aide pour faire émerger un tiers lieu (identification des partenaires, définition du besoin et de l'offre de service, amorçage de l'action...).

Cette aide sera accompagnée d'une animation interterritoriale et d'une autre entre les politiques régionales contribuant aux transitions pouvant trouver dans ces lieux de proximité des points d'articulation avec les acteurs et habitants.

3) Usages et Innovations numériques dans les territoires, en appui aux collectivités

Le soutien à l'émergence des expérimentations prévoit un budget en fonctionnement de 227 300€ en AE et 127 300€ en CP nouveaux.

Les technologies numériques se renouvellent sans cesse (internet des objets, données, algorithmes, intelligence artificielle, réalité augmentée...). Elles ouvrent large les possibilités d'usages dans le cadre des politiques et de la gestion publique locale. Cependant elles nécessitent une technicité croissante pour en faire bon usage, notamment pour en réduire les impacts négatifs (souveraineté des données, impact environnemental...). Notamment dans les territoires dépourvus d'ingénierie numérique.

Pour appuyer une dynamique d'appels à manifestation d'intérêt suivi d'ateliers de co-définition de projets d'expérimentations via la levée de crédits FEDER « expérimentation » (essaimables via d'autres axes FEDER « feuilles de routes intercommunales » et « mutualisation d'échelle minimale départementale »), la Région entre dans des réseaux nationaux ou européens pour identifier les tendances et meilleures pratiques transposables, et soutient un centre d'expertise technologique d'appui aux collectivités.

En compatibilité avec la priorité rev3, sera organisé un événement régional « la fresque numérique du climat » avec l'ensemble des responsables (élus et techniciens) du numérique intercommunal. Cette journée visera à la fois la prise de conscience des effets collatéraux négatifs possibles du numérique et surtout leur anticipation par l'appui de dispositifs ou mesures aisément mobilisables (numérique responsable, accessible, durable, sobre en énergie...).

C) Solidarités

INVESTISSEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	350 000		200 000		200 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000		200 000		200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	22 016 000	10 491 709	6 146 291		16 638 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 666 000	3 374 333	1 123 667		4 498 000
936 - Action économique	16 350 000	7 117 376	5 022 624		12 140 000

Dans la continuité de la politique initiée en 2016, la Région confirme sa double vocation de collectivité stratégique et de collectivité de proximité ; comme les années précédentes, elle maintient en 2024 son volontarisme en matière de lutte contre la pauvreté et de levée des freins à l'emploi des personnes plus fragilisées, et renforce même ses efforts dans les domaines du handicap et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les aides individuelles, dispositifs et appels à projet portés par la délégation Solidarités constituent autant d'éléments de réponse essentiels et immédiats à ces problématiques, particulièrement dans notre contexte actuel de réduction du pouvoir d'achat.

1) Aide au travail

a) Aide au permis de conduire

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 000 000	3 070 000	762 000		3 832 000
933- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 000 000	3 070 000	762 000		3 832 000

En juillet 2021, la Région a décidé de mettre fin au dispositif d'aide au permis de conduire sous forme de prêt et de créer à titre expérimental une aide individuelle afin de favoriser davantage la mobilité des jeunes et de maximiser leurs chances de trouver un emploi.

La phase d'expérimentation ayant été concluante, l'aide individuelle a donc été confirmée dès 2022.

En 2024, une AE de 5 000 000 € et 3 832 000 € de crédits de paiement permettront de continuer à accompagner les nouveaux bénéficiaires.

b) Aide à la garde d'enfants

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	850 000	650 000	200 000		850 000
936 - Action économique	850 000	650 000	200 000		850 000

L'aide à la Garde d'Enfants est gérée par année scolaire, donc par campagne de septembre de l'année N à juillet de l'année N+1.

Depuis la campagne 2022–2023, l'aide est versée en une fois, dès accord de la demande. Ces nouvelles modalités de versement décidées et initiées par délibération de juin 2022 ont permis de réduire considérablement le nombre de rejets de versements suite à un changement de coordonnées bancaires des bénéficiaires en cours de campagne.

Les CP à mandater s'échelonnent sur 2 exercices glissants, au gré de l'instruction des demandes. L'aide versée annuellement par famille est estimée à 257 € en moyenne.

Depuis avril 2023, les familles composées d'un parent et/ou d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap bénéficient d'une majoration de l'aide à hauteur de 10€ par enfant en situation de handicap et/ou de 10 € dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.

Une AE de 850 000 € est proposée au BP 2024 en vue de la campagne 2024-2025.

2) Aide aux transports de particuliers

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 500 000	6 467 376	4 822 624		11 290 000
936 - Action économique	15 500 000	6 467 376	4 822 624		11 290 000

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

Depuis le 1er janvier 2023, les dossiers sont validés pour une année complète (année glissante) et non plus au prorata du nombre de mois de l'année en cours. Ainsi, l'année suivante, le dépôt de renouvellement ne se fait pas automatiquement au 1^{er} janvier.

En 2024, il est proposé d'inscrire 15,5M€ d'AE et 11,29M€ de CP.

3) Violence faites aux femmes

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	310 000	146 500	163 500		310 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	310 000	146 500	163 500		310 000

Les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par le fléau des violences faites aux femmes et plus spécifiquement par les violences conjugales. La sensibilisation et l'action contre les violences faites aux femmes demeurent donc, plus que jamais, nécessaires. Dans la région, ces violences se traduisent majoritairement par des violences sexuelles et des coups et blessures volontaires dans la sphère intrafamiliale.

Le phénomène s'est amplifié avec la crise COVID-19 et les mesures de confinement successives ont été un accélérateur de violences dans la sphère familiale au niveau national et bien sûr, en Hauts-de-France. Fin 2020, une étude du Ministère de l'intérieur sur les morts violentes survenues au sein du couple soulignait, s'agissant de la Métropole, que la région Hauts-de-France était la plus exposée avec 19 faits recensés sur 125 au national.

Plusieurs associations du territoire régional restent mobilisées et sont particulièrement investies dans l'accompagnement des publics confrontés à cette problématique.

La Région confirmera donc en 2024 sa volonté d'agir, à travers un budget dédié revalorisé, auprès de ces acteurs associatifs (Fédération Régionale des CIDFF, SOLFA...) qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau.

4) Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	356 000	157 833	198 167		356 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	356 000	157 833	198 167		356 000

Première région à adopter une Service d'intérêt économique général (SIEG) de l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme, la Région Hauts-de-France fait de ces enjeux une priorité citoyenne, économique et écologique.

La crise sanitaire et la dématérialisation des services ont depuis 2020 amplifié les besoins, les attentes et les pratiques numériques des habitants. Télétravail, télémedecine, relations sociales, commerce, enseignement, recherche d'emploi, loisirs... l'accélération des pratiques numériques est fulgurante. Cette accélération est également liée à un taux de couverture exceptionnel (93%) du territoire régional couvert par le très haut débit.

La première priorité du SIEG est d'accompagner les habitants aux usages du numérique. En effet, dans les Hauts de France, le taux d'illectronisme est supérieur à la moyenne nationale. On peut estimer à 1,5 M de personnes qui ne se sont pas à l'aise avec le numérique dans les domaines de compétences tels que la recherche d'information sur internet, l'utilisation d'un logiciel, savoir communiquer ou résoudre un problème.

La seconde priorité du SIEG est de créer pour des publics fragiles des réseaux de distribution d'une offre solidaire d'accès aux équipements numériques dans les Hauts-de-France.

Face à ces constats, la Région a désormais mis en place six niveaux de réponse qui lui permettent d'agir en direct et d'insuffler une dynamique régionale :

- Structurer un écosystème régional de l'inclusion numérique grâce au Service d'intérêt économique général (SIEG) de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme, voté le 27 janvier 2022.
- Développer le volet inclusion numérique des feuilles de route du numérique de chaque EPCI. 70 EPCI ont une feuille de route (octobre 2023)
- Agir en distribuant depuis 2022 des Pass Numériques. Il est remis à des personnes rencontrant des difficultés avec le numérique, afin de leur permettre de s'initier dans des lieux de médiation numérique labellisés .Le dispositif permet ainsi de rendre plus lisible ces lieux de médiation numérique auprès des publics .Ce PASS se présente sous la forme d'un chéquier de 5 ou 10 « chèques », d'une valeur unitaire de 10€.Le public ciblé par cette aide de la Région est constitué de demandeurs d'emploi, de seniors de 60 ans et plus, de bénévoles associatifs, d'étudiants des formations sanitaires et sociales et de jeunes de 18 à 30 ans, en cours d'insertion (stagiaires de la formation professionnelle, apprentis, suivis par une mission locale, Contrat Engagement Jeune, pris en charge par une structure d'insertion par l'activité économique, etc).
- Mesurer par la mise en place en 2022 d'un indice de fragilité numérique du territoire actualisable, fiable, interopérable et robuste. Une enquête permanente de terrain auprès des publics fragiles vient le compléter. Cet indice permet de mesurer le niveau de risque de fragilité pour mieux accompagner l'aide à la décision des acteurs privés et publics. Une actualisation de l'indice est en cours de réalisation pour une publication en 2024
- Soutenir: mobilisation des fonds régionaux et européens en faveur des projets structurants d'inclusion numérique portés par de nombreux acteurs tels que les Assembleurs, les fédérations des Centres sociaux connectés Nord-Pas de Calais et Pays Picards, l'Association des Paralysés de France, le Mouvement associatif Hauts-de-France, l'URIOPSS, la Croix Rouge, le CRAJEP, Emmaüs Connect, Reconnect, Badgeons les Hauts-de-France, CRIL de l'Aisne ...
- Equiper : un bilan de l'expérimentation d'une filière de réemploi des ordinateurs destinée à équiper les publics fragiles, la Collecte.Tech d'Emmaüs Connect a été réalisée. Ce bilan permet de déboucher sur une étape de massification grâce à la structuration d'une filière régionale du réemploi et du recyclage des matériels à usage numérique. En parallèle, une étude action est en cours dans le cadre de Rev3. Elle est réalisée en partenariat avec l'université de Lille et l'APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire) et porte sur la recherche de nouveaux modèles économiques du réemploi, reconditionnement et recyclage des produits gris à destination des publics fragiles.

Par ailleurs, **la région Hauts-de-France est un territoire particulièrement touché par la problématique de l'illettrisme, avec 400 000 personnes concernées, soit 11 % de la population**, quand la moyenne nationale s'établit autour de 7 % de la population française âgée de 18 à 65 ans.

La Région souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre l'illettrisme en accompagnant les associations qui mettent en place des projets pour lutter contre cette problématique et en soutenant la filière livre. La Région a lancé en septembre 2023 un nouveau SIEG « s'engager vers l'emploi » au titre de sa politique de formation. Chaque stagiaire de la formation concerné par ce SIEG sera désormais évalué à l'entrée de son parcours grâce à l'outil EVA mis en place en partenariat avec l'ANLCI. Ce SIEG vise une coordination des actions des organismes de formation avec les associations locales en amont et les employeurs potentiels en aval.

Les acteurs de prévention et lutte contre l'illettrisme ont rejoint un comité élargi, créé au sein du PACTE linguistique en mars 2023. Il permet d'optimiser la coordination des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme avec l'Etat (Ministère de la Culture, Ministère de l'Education Nationale, ANLCI...) et les principaux acteurs territoriaux (notamment les Départements et grandes collectivités de la strate communale). Une cartographie des acteurs du Pacte linguistique a d'ores et déjà été mise en place et a vocation à devenir un outil dynamique de pilotage et d'orientation des publics.

5) Politique en faveur du handicap

INVESTISSEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	350 000		200 000		200 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000		200 000		200 000

La Région a adopté en mars 2023 le premier volet de sa feuille de route handicap visant à mieux intégrer les enjeux du handicap dans l'ensemble de ses politiques régionales à l'horizon du mandat.

Plusieurs premières mesures concrètes ont ainsi été adoptées à cette occasion, essentiellement sous la forme de bonification de dispositifs de droit commun destinés à contribuer à la compensation des surcoûts induits par la situation de handicap en matière de mobilité, de garde d'enfant, d'inclusion numérique...

Début 2024, un deuxième volet de la feuille de route handicap sera proposé, avec la double ambition de poursuivre la dynamique initiée et de continuer à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

C'est dans ce cadre que la Région mettra en place un nouveau dispositif de soutien à l'investissement destiné à accompagner des projets de maisons de répit (ou maison des aidants) et des projets de modernisation et de développement des ESAT, ainsi qu'à participer aux frais d'acquisition d'équipements spécifiques des collectivités et de leurs groupements.

D) Politique de l'eau

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	850 000	864 395	100 000		964 395
907 - Environnement	850 000	864 395	100 000		964 395

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	240 000	138 083	53 646		191 729
937 - Environnement	240 000	138 083	53 646		191 729

Le territoire régional présente des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Il est concerné par deux grands bassins hydrographiques. Ses fleuves côtiers, ses grandes vallées, ses estuaires présentent des milieux naturels remarquables et des spécificités en matière de gestion hydraulique. L'eau et ses milieux associés sont le support de nombreuses activités humaines. Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreuses modifications ; les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser ; l'état de la ressource est dégradé voire préoccupant dans certains secteurs. Les changements climatiques en cours devraient exacerber certaines tensions sur la ressource et les milieux aquatiques et humides.

Pour autant, des exemples de restauration de cours d'eau et de zones humides donnent des résultats convaincants quant à la capacité de résilience de ces écosystèmes. La préservation et la restauration des milieux naturels sont également un moyen efficace de réduire les risques naturels. La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à la fois à assurer la préservation des écosystèmes et des zones humides et à contribuer à la prévention des risques naturels, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Cette gestion permet de satisfaire ou de concilier au mieux les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, le libre écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes et les activités humaines.

BUDGET PRIMITIF 2024

4^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Daniel LECA

EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 210 000	31 220 339	3 960 000		35 180 339
905 - Aménagement des territoires et habitat	15 000 000	31 193 405	3 750 000		34 943 405
907 - Environnement	210 000	26 933	210 000		236 933

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	9 797 600	1 507 171	8 530 100	2 139 147	12 176 418
930 - Services généraux	1 097 600	291 971	840 100	2 139 147	3 271 217
937 - Environnement	8 700 000	1 215 201	7 690 000		8 905 201

A) Europe

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 097 600	291 971	840 100	300 917	1 432 988
930 - Services généraux	1 097 600	291 971	840 100	300 917	1 432 988

La politique rev3 menée par la Région Hauts-de-France est au cœur des priorités européennes et se décline dans l'ensemble des programmes européens que ce soit dans le cadre de la politique de la cohésion, de la PAC ou encore des programmes sectoriels directement gérés par la Commission.

Dans son rôle d'Autorité de gestion, la Direction Europe intervient de façon indirecte dans le financement des projets rev3 au travers la mise en œuvre de son programme régional FEDER/FSE, FEADER, une partie du FEAMP, des programmes INTERREG, du Programme EUI sur la période 2021-2027. En effet, l'ensemble de ces programmes contribue à développer et cofinancer des projets pleinement en lien avec la rev3, notamment dans les domaines de la décarbonation, de l'économie des ressources, de l'économie circulaire – bâtiment durable, mobilité durable, bio économie par exemple – de l'emploi et du bien-être social et ce notamment par le soutien à la recherche et à l'innovation, le soutien à l'emploi et aux entreprises, le développement des compétences, etc...

Par ailleurs, la participation au réseau de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) et notamment à ses groupes de travail sur les transports ou le changement climatique peut également aider la Région à promouvoir ses intérêts et renforcer son rôle et son implication dans les domaines en lien avec la rev3 grâce notamment à l'échange avec d'autres régions européennes.

Grandes lignes du budget :

Le budget est composé de trois parties :

- L'une consacrée aux initiatives locales et participations
- Une autre consacrée aux programmes opérationnels
- Une dernière consacrée à la représentation de la Région à Bruxelles

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

1) Politique « Initiatives locales et participations »

- « Soutien aux réseaux d'information » : AE de 420 K€

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux **Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)** « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : coût total 165 K€
- le financement du programme d'activité des **maisons de l'Europe** (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies, Interphaz à Lille et maison Douaisienne, maison de l'Artois, et maison du Hainaut), accueil partenaires et de l'info point Europe d'Amiens : coût total 255 K€;

Le financement de ces structures fait partie intégrante des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour la période 2022 – 2024. Le financement des structures est critérisé en fonction de la labellisation ou non.

▪ **« Accompagnement des programmes INTERREG » : AE de 77,6 K€**

Sur la période de programmation 2014-2020 qui sera clôturée en 2023/2024 et sur la période de programmation 2021-2027, la Région endosse des responsabilités dans la gestion et la gouvernance de plusieurs programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion de 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord, INTERREG Europe pour les 2 périodes et INTERREG des 2 Mers (jusque 2025/2026),
- en tant qu'autorité nationale des programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe pour les 2 périodes, INTERREG 2 Mers jusque 2024 et INTERREG Mer du Nord pour la programmation 2021-2027 ;
- en tant que partenaire du programme France (Manche)-Angleterre jusque 2023,
- en gestion indirecte des Initiatives Urbaines Européennes.

Le besoin en CP est de 358 629,28 € car il comprend les engagements pluriannuels antérieurs (notamment la participation aux loyers du Gecotti en Hors AE, et la contribution de la Région au budget d'assistance technique pour la part qui lui incombe du programme de coopération transfrontalière INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen). Pour les autres programmes, l'Etat, au travers de l'ANCT, prendra intégralement en charge les contributions nationales aux budgets d'assistance technique.

En complément, la Région :

- Cotise annuellement à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (70 K€) pour défendre et promouvoir les intérêts de la région, notamment dans le cadre de ses responsabilités importantes dans la politique de cohésion ; dépenses issues du reliquat de recettes européennes du programme France Manche Angleterre
- a un budget pour le contrôle de 1er niveau au titre de l'assistance technique « missions animation et contrôle Interreg 2 Mers, ENO, Europe et FWF », à hauteur de 2 000 €
- bénéficie d'un service d'aide à la traduction pour permettre aux directions opérationnelles le nécessitant d'instruire les dossiers Interreg uniquement en anglais (abonnement annuel de 600€) ;
- a un budget pour l'organisation de certaines réunions des programmes Interreg (5 K€) qui se tiendront en région (par exemple : Accueil de comités de suivi des programmes ou autres réunions partenariales transfrontalières).

▪ **« Soutien aux projets européens – préparation » (AE de 192 K€)**

Il s'agit d'assurer le financement :

- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région avec des recettes européennes très importantes pour le territoire
- de l'accueil des partenaires

▪ **« Soutien aux projets européens – réalisation » (AE de 108 K€)**

Le dispositif FRAPPE est complété par le dispositif d'appui aux projets qui consiste en l'attribution d'une subvention pour les porteurs de projet n'ayant aucune expérience dans les programmes européens, pour les aider à constituer le partenariat ou pour leur apporter une contrepartie (AE 48 k€)

En complément, la Région finance des projets sélectionnés par des programmes européens tels que Innocom ou SmartCon (AE 60 k€), et perçoit les recettes au titre du programme pour la participation aux projets.

2) Programmes opérationnels (PO) – AE de 300 K€

Le programme n° 06 « Sensibilisation et Communication » vise à permettre la mise œuvre d’actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l’assistance technique du programme.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard de la Commission Européenne et sont cofinancées au titre de l’assistance technique du programme.

3) Représentation de la Région à Bruxelles – Hors AE de 65 K€

Le budget 2024 doit permettre de couvrir les besoins induits par :

- une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la Mission de l’UE (16 K€),
- la rémunération annuelle d’un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » affecté à la MUE (36 K€),
- l’organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles (13 K€).

B) Prospective

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				1 838 230	1 838 230
930 - Services généraux				1 838 230	1 838 230

L’Agence HDF 2020-2040 concourt à l’accompagnement des grandes transitions pour transformer les Hauts-de-France et répondre aux trois grands enjeux rev3 que sont les défis énergétiques, économiques et sociétaux. Elle a pour mission de :

- penser le long terme, et organiser la réflexion prospective sur les transitions à l’horizon 2040
- coordonner l’action régionale en matière d’aménagement durable du territoire
- adapter l’action régionale aux contextes territoriaux des Hauts-de-France
- accompagner la mise en œuvre locale des stratégies régionales et mesurer les impacts territoriaux
- expérimenter de nouveaux modèles d’action publique

Le budget de l’Agence HDF 2020-2040 finance des missions d’aide à la décision pour la déclinaison de la feuille de route rev3 :

- mise à disposition des services de compétences pour l'aide à la décision : cartographie, réalisation d'application de valorisation de données, conception et gestion de données, calcul d'indicateurs, expertise technique sur les données,
- pilotage de l'outil GEO2France qui vise à préserver la souveraineté de la région en matière d'aide à la décision,
- développement de la connaissance régionale et territoriale pour une vision partagée des enjeux et une aide à l'élaboration des stratégies et des politiques publiques,
- mutualisation de la production des données de contexte et de ses usages entre les acteurs et partage et diffusion de la connaissance avec l'ensemble des acteurs
- Il finance des missions de planification des objectifs rev3 :
- élaboration, animation de la mise en œuvre, adaptation du SRADDET (au travers de procédures de modification ou de révision), outil de planification central de la déclinaison de rev3 sur les nombreux volets climat, air, énergie et déchets, ainsi que sur le foncier,
- accompagnement des territoires de SCoT pour traduire les ambitions régionales dans leurs projets de planification et d'aménagement notamment avec les Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA)
- appui à l'élaboration des politiques publiques et animation de plusieurs outils de contractualisation, dont le CPER 2021-2027 et plus spécifiquement l'axe 1 accompagnement de la transition grâce à l'objectif de décarbonation de l'économie tout en préservant les ressources et les milieux naturels.

Ce budget finance également l'animation des deux feuilles de route : Climat air énergie et Prévention et gestion des déchets, volets thématiques stratégiques de rev3 :

- élaboration et animation des schémas et mise en œuvre des orientations régionales,
- portage du secrétariat du CRé (Commission de régulation de l'énergie) visant à la planification stratégique des nouvelles filières énergétiques,
- sensibilisation, information et animation des partenariats,
- promotion du développement de filières d'avenir sur les volets énergies, déchets en lien avec l'économie circulaire.

De par la nature de ses missions, réalisées essentiellement en régie, de son positionnement transversal et de sa fonction support pour de nombreuses directions de la collectivité, mais aussi pour des partenaires et acteurs régionaux, l'Agence HDF 2020 – 2040 s'inscrit dans les objectifs rev3.

Son budget de fonctionnement contribue pour une majeure partie à la déclinaison de la feuille de route.

C) Stratégie territoriale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	15 000 000	31 193 405	3 750 000		34 943 405
905 - Aménagement des territoires et Habitat	15 000 000	31 193 405	3 750 000		34 943 405

La politique d'aménagement a été redéfinie en 2023 en vue d'intégrer les priorités rev3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique (ACTes).

La Région Hauts-de-France est forte de 90 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une métropole européenne.

La Région a ainsi défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022 et présentée dans chacun des 26 arrondissements des Hauts-de-France à l'automne 2022.

Cette nouvelle politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les priorités stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui sont complémentaires des dispositifs régionaux existants mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique...);
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la Région ;
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de renouveler en 2024 le **Fonds de soutien aux projets structurant pour l'aménagement du territoire**, ouvert aux communes et aux intercommunalités. Il permet de soutenir les projets de plus grande envergure assortis d'un haut niveau d'exigence au regard de leur contribution à la démarche rev3 et leur articulation avec les stratégies territoriales. Un appel à projets sera lancé en 2024 afin de poursuivre le déploiement de ce volet de la politique ACTes. 10 M€ d'AP (budget prévisionnel) sont proposés au BP 2024 pour lancer ce dernier.

Ce budget permettra également de mettre en œuvre les engagements spécifiques visant les territoires vulnérables, dont les engagements inscrits dans le Contrat de plan Etat-Région :

- Le soutien aux projets d'aménagement du territoire portés par les collectivités concernées par le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois & Thiérache.
- La mise en œuvre de la requalification des espaces publics et urbains des cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Pour mémoire, 100 M€ d'autorisations de programmes pluriannuels pour la période 2022-2027 ont été adoptés au budget 2022, ce qui permet de déployer ce dispositif jusqu'en 2027.

D) Les Parcs naturels régionaux (PNR) :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	210 000	26 933	210 000		236 933
907 - Environnement	210 000	26 933	210 000		236 933

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	8 700 000	1 215 201	7 690 000		8 905 201
937 - Environnement	8 700 000	1 215 201	7 690 000		8 905 201

La Région est compétente dans la mise en œuvre de la politique des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Le territoire des Hauts-de-France réunit **5 Parcs naturels régionaux** :

- Avesnois (Nord)
- Baie de Somme Picardie Maritime (Somme)
- Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais et Nord)
- Parc naturel interrégional Oise Pays de France (Oise et Val-d'Oise)
- Scarpe-Escaut (Nord).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et des subventions dédiées aux programmes d'actions et définies dans les conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 que la Région a conclues avec chaque PNR. Les Parcs Avesnois et Scarpe-Escaut sont par ailleurs engagés dans une démarche de renouvellement de leur label et donc dans la révision de leur Charte.

BUDGET PRIMITIF 2024

5^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Manoëlle MARTIN

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE,
ORIENTATION ET CREFOP**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	18 430 000	31 549 000	1 071 000		32 620 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	19 395 000	225 000		19 620 000
906 - Action économique	9 930 000	12 154 000	846 000		13 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	32 945 000	17 734 933	3 256 067		20 991 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 595 000	6 041 433	1 949 567		7 991 000
936 - Action économique	18 350 000	11 693 500	1 306 500		13 000 000

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 500 000	19 095 000	225 000		19 320 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	19 095 000	225 000		19 320 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	12 529 000	5 356 933	1 273 067		6 630 000
932 - Enseignement supérieur, Formation Professionnelle, Apprentissage	12 529 000	5 356 933	1 273 067		6 630 000

Le soutien de la Région aux projets immobiliers universitaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 qui vise à améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement des établissements des Hauts-de-France poursuit l'objectif des baisses des dépenses énergétiques en cohérence avec les enjeux de transition énergétique portés par rev3.

Enfin les déploiements des contrats étudiants et le soutien aux initiatives étudiantes permettent notamment la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des étudiants et des personnels des universités sur ces sujets de transition.

La région Hauts-de-France compte 7 universités et 30 écoles et grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 250 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats à prendre en compte comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le budget primitif 2024 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent. Pour la politique Enseignement supérieur, le Budget Primitif 2024 vise donc les objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui se déclineront sur toute la durée de ce schéma jusqu'en 2028.

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur (1,68 M€ AE et 1,50 M€ AP ; CP/AE : 0,48 M€ et CP/AP : 1,92 M€)

Ces programmes concernent plus particulièrement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur afin de favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international ainsi que l'innovation et l'insertion professionnelle. Concrètement, il s'agit de poursuivre un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France afin d'accompagner leurs initiatives menées dans le cadre du SRESRI.

Ainsi, l'AMI « Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France » vise à apporter une réponse aux demandes de soutien des établissements dans la réalisation d'actions ou projets visant à soutenir :

- le maintien et l'attractivité des établissements ou antennes déconcentrées, l'émergence d'initiatives répondant aux enjeux du territoire, l'insertion professionnelle des étudiants, l'attractivité des campus déconcentrés, l'ouverture au monde économique pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et l'innovation pédagogique ;
- l'investissement ou soutien à la réalisation d'investissement en équipements pédagogiques et numériques dans les campus.

En 2024, les AE seront également fléchées vers des projets s'incluant dans le SRESRI (arbitrages effectués en Comité d'orientation stratégique en date du 29 juin 23) voire un soutien aux missions régionales.

2) Soutenir les constructions universitaires (7 M€ AP ; CP/AP : 17,40 M€)

Dans le cadre de la contractualisation CPER 2021-2027, ces AP permettront de suivre les engagements budgétaires inscrits dans le volet campus et contribueront au lancement de plusieurs projets de rénovation, réhabilitation et modernisation du parc immobilier universitaire. L'exécution du CPER mobilise l'intégralité des AP de 7 M€ (correspondant à 1/7^{ème} du CPER 2021-2027).

Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée pour identifier l'opportunité de mobiliser d'autres formes de soutien (avance remboursable, garantie d'emprunt) notamment pour les établissements privés qui n'ont pas accès au CPER. Cela sera étudié pour les années 2025 et suivantes.

Les CP de 17,40 M€ (MAD) serviront notamment à couvrir les dépenses liées à la construction du plateau technique santé (UPJV) en maîtrise d'ouvrage régionale (1,30 M€) et aux décaissements attendus sur les projets CPER programmés depuis 2021.

3) Accompagner les étudiants (10,85 M€ d'AE; CP/AE : 6,15 M€)

a. Contrats étudiants et Etudiants relais santé (1,92 M€ AE ; CP/AE : 0,99 M€)

La réussite des parcours de formation, l'insertion et l'employabilité des étudiants passent nécessairement par le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. A cette fin, la Région a mis en place les dispositifs « Contrats Etudiants Région » et « Etudiants Relais Santé » qui donnent aux étudiants l'opportunité d'un emploi qui, au-delà d'être une source de revenu, offre une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général pouvant être valorisée par la suite.

Les Etudiants Relais Santé accompagnent des actions de prévention santé, d'accès aux droits et de détection des situations à risque au sein de la population étudiante, notamment la détresse psychologique.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de ce dispositif dans la lutte contre la précarité étudiante. En effet, les Contrats Etudiants Région et Etudiants Relais Santé sont des dispositifs clés de

la politique enseignement supérieur visant à procurer aux étudiants des revenus complémentaires pour une activité non préjudiciable à la poursuite et à la réussite de leurs études.

En 2023, ce sont quelques 420 contrats qui ont été signés.

Par ailleurs, la Région au travers des Etudiants Relais Santé accompagne les actions de prévention santé, d'accès aux droits et de détection des situations à risque au sein de la population étudiante, notamment la détresse psychologique. (cf. écho au rapport récent du CESER sur la santé des jeunes et particulièrement des étudiants).

1,78 M€ d'AE seront consacrées aux contrats étudiants, 0,14 M€ d'AE seront consacrées aux étudiants relais santé.

b. Oser et réussir en enseignement supérieur (1,50 M€ AE ; CP/AE : 0,54 M€)

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

Pour information, le FSE + au titre du PO 2021-2027 a déjà été et sera encore mobilisé pour un déploiement encore plus massif du PRREL.

c. Mobilité internationale - Bourses MERMOZ (5 M€ AE ; CP/AE : 3,09 M€)

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum Licence-Master-Doctorat, la Région accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz.

Après un ralentissement lié aux restrictions de mobilité afférentes à la crise sanitaire, les mobilités ont repris.

Le budget primitif 2024 propose d'augmenter cette AE à 5 M€ pour l'année universitaire 2024-2025 et de revenir à des capacités d'affectation identiques à celles d'avant 2020.

Sur les 5 M€ d'AE consacrées aux bourses de mobilité, il convient de relever que 30 K€ seront affectés au dispositif Bourse d'excellence qui permet d'accorder 6 bourses à des étudiants de la région poursuivant un cursus de formation au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de renommée internationale.

d. Aides aux étudiants (2,28 M€ d'AE ; CP/AE : 1,37 M€)

En 2020, la Région a étendu le dispositif « aide à la restauration et aide sociale d'urgence » à l'ensemble du territoire régional : 12 900 étudiants ont bénéficié de l'aide à la restauration et 2 500 aides d'urgences ont été accordées. Il est à noter que la période de confinement et la mise en œuvre des formations à distance ont logiquement impacté le déploiement de l'aide à la restauration et explique la sous-réalisation observée, mais il faut s'attendre à une fréquentation soutenue des restaurants universitaires avec un maintien du budget (1,68 M€ d'AE et 1,03 M€ de CP).

L'aide sociale d'urgence montre également toute sa pertinence afin d'apporter une solution ponctuelle et individualisée à des étudiants en grande difficulté (600 K€ d'AE et 0,34 M€ de CP).

e. Animer la vie étudiante (0,15 M€ AE ; CP/AE : 0,15 M€)

Il s'agit de reconduire le soutien aux initiatives citoyennes et sociales des étudiants et leur accès à la vie culturelle et sportive, et particulièrement des actions visant à dynamiser les campus et contribuer à la vie étudiante. Il permet également d'accompagner la précarité étudiante. Par ailleurs, le soutien au tissu associatif étudiant contribue à améliorer la lisibilité de l'action régionale auprès de la population étudiante.

Dans ces 150K€ d'AE, 30K€ permettront l'émergence de réponses à la précarité étudiante par le biais du dispositif régional « Epicerie Solidaire ».

Le projet de budget 2024 de la politique « Education, Lycée et orientation » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Inscrire les lycées dans l'ambition « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Faire des lycées des campus de la transition écologique,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage et en aidant au choix d'orientation en les informant sur les métiers d'avenir et les formations qui y mènent,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

B) Recherche

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	9 930 000	12 154 000	846 000		13 000 000
906 - Action économique	9 930 000	12 154 000	846 000		13 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	18 350 000	11 693 500	1 306 500		13 000 000
936 - Action économique	18 350 000	11 693 500	1 306 500		13 000 000

La politique Recherche est très liée à rev3. Plusieurs domaines d'activités stratégiques et pistes de spécialisation de la stratégie recherche - innovation sont directement articulés autour de rev3 (Transition sociétale et maîtrise des risques – Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux – Efficacité énergétique décarbonée...). De nombreux programmes de recherche contribuent à la dynamique rev3, car ils portent sur l'anticipation des mutations à venir, les transitions énergétiques, numériques, économiques (économie circulaire...).

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, elle doit poursuivre les efforts engagés pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie. Ainsi, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellence, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires. En ce sens, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2024 vise les objectifs principaux inscrits dans le précédent SRESRI 2022-2028 :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, moteurs d'excellences régionales
- l'audace scientifique pour explorer de nouveaux horizons et innover
- une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique
- le partage des savoirs, condition essentielle pour la création de valeurs
- l'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligence (SRI-SI) ou smart specialisation strategy (S3), et en cohérence avec le Programme Régional des fonds structurels européens 2021-2027. Elles appuient également la dynamique rev3, à la croisée entre transition énergétique, innovation numérique et nouveaux modèles économiques.

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche (16,15 M€ d'AE et 6,73 M€ d'AP ; CP/AE : 9,17 M€ et CP/AP : 8,45 M€)

a. Grands projets structurants - CPER (6 M€ AE + 6 M€ AP ; CP/AE : 0,34 M€ et CP/AP : 7,45 M€)

Afin d'accompagner des projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques, de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche, la Région

Hauts-de-France et l'Etat sont engagés dans un CPER 2021-2027. Il a été réparti à un tiers en fonctionnement et deux tiers en investissement car les besoins sont plus élevés en investissement en début de programmation.

b. Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche (1,5 M€ AE et 0,73 M€ AP ; CP/AE : 1,12 M€ et CP/AP : 1 M€)

La contractualisation avec les universités publiques et privées du territoire ainsi qu'avec les organismes de recherche permet à la Région de poser les bases de partenariats pérennes et équilibrés. Il s'agit ici de mettre en avant des projets ciblés correspondant aux spécificités et besoins de notre territoire, avec des retombées attendues à court et moyen terme.

La Région entend plus généralement contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en aidant à l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France et leur mobilisation autour d'objectifs répondant aux ambitions régionales inscrites dans le SRESRI.

En fonctionnement comme en investissement, le BP 2024 prévoit la prise en charge des montants prévus dans le cadre des protocoles signés avec la FUPL, le CNRS, l'Université Gustave Eiffel, l'INRIA, l'ANSES, l'INSERM ; voire avec les organismes pour lesquels la contractualisation est en réflexion : l'ONERA, l'INRAe, l'IFREMER.

c. Soutien au capital humain de la recherche (8,65 M€ AE ; CP/AE : 7,71 M€)

Les Hauts-de-France ont la proportion la plus faible de doctorants au niveau national. Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, **la Région finance plus de 100 allocations de recherche en faveur des doctorants chaque année dans le cadre d'un appel à projets sur fonds régionaux, avec une montée de puissance depuis 2022 (165 allocataires), voulue par l'Exécutif régional (objectif de 1200 thèses cofinancées durant le mandat).**

Par ailleurs, le budget doit également permettre de couvrir une réévaluation de la rémunération des doctorants fixée par décret, par déclinaison de la Loi de Programmation de la Recherche.

Le PO FEDER 2021-2027 sera aussi mobilisé pour les thèses menées avec des entreprises (dans ce cas, aucune contrepartie régionale ne sera prévue).

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux (1,3 M€ AE et 2,9 M€ AP ; CP/AE : 2,83 M€ et CP/AP : 2,86 M€)

a) Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques (0,75 M€ AE ; 2,4 M€ AP ; CP/AE : 0,60 M€ et CP/AP : 1,34 M€)

Une des ambitions portées par le SRESRI est de favoriser la création de valeurs via la RDI et de renforcer les collaborations public-privé. Cela se traduit par le financement, via le FRRI (Fonds Régional Recherche Innovation) de projets collaboratifs de R&D impliquant des laboratoires de recherche, (appel à projets national décliné en région) et le financement de projets portés par les établissements et organismes de recherche dans le cadre du dispositif « Start-AIRR » qui a pour objectif l'accompagnement de projets de recherche académique dont les résultats pourraient présenter un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique.

Depuis 2020, un volet Recherche a été spécifiquement créé au sein du Fonds Régional pour l'industrie du futur géré par la BPI pour soutenir les laboratoires académiques impliqués dans des projets collaboratifs avec des entreprises, après sélection dans le cadre de l'appel à projets régional Industrie du futur.

Un volet ressourcement figure par ailleurs dans la convention liant la Région et la plateforme de transfert de technologie CEA tech.

Au-delà des programmes contractualisés et de ses dispositifs ou appels à projets, la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités.

En fonctionnement, en complément des programmes contractualisés et des dispositifs ou appels à projets (AAP), la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités : dans les domaines stratégiques de rev3 (transition environnementale : économie circulaire, mobilité, énergie ; transition numérique...) sur des projets portés par la plateforme de transfert de technologie CEA tech ou encore mettre en visibilité des opérations stratégiques du territoire, en lien avec les master plan, feuilles de route... ex économie circulaire, mode durable... L'articulation avec d'autres politiques régionales doit être envisagée.

En investissement, il s'agira de permettre le soutien aux projets collaboratifs laboratoires/entreprises, pour certains interrégionaux, de grande envergure.

b. Soutien aux projets thématiques ou structurants (0,55 M€ AE et 0,5 M€ AP ; CP/AE : 2,23 M€ et CP/AP : 1,52 M€)

La Région contribue à la RDI indispensable au développement économique, ainsi qu'au rayonnement international de sa recherche et de ses établissements par la production de connaissances nouvelles et l'émergence de nouvelles voies de recherche.

Pour ce faire, elle accompagne la recherche non seulement fondamentale (dispositif STIMuIE volet exploratoire) mais aussi partenariale ; en veillant à rapprocher les acteurs de l'ESR autour de projets multidisciplinaires ou collaboratifs public/privé (dispositif STIMuIE volet partenarial) qui pourront associer un laboratoire académique et une entreprise.

La structuration de collectifs de recherche est également encouragée via l'appel à projets « SACRe ».

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international (0,8 M€ AE et 0,3 M€ AP ; CP/AE : 1,01 M€ et CP/AP : 0,46 M€)

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche et de la valorisation de la communication scientifique. Il s'agit notamment de permettre le soutien régional à des manifestations et éditions scientifiques (dispositif ValoRIS). Une évolution du cadrage du dispositif sera proposée pour une mise en application en 2024.

La Région poursuit son soutien à l'accueil de talents de la recherche scientifique qui vise à inciter des scientifiques prometteurs, confirmés et/ou de grande renommée à s'installer en région et à favoriser l'insertion des équipes de recherche des Hauts-de-France dans des réseaux européens et/ou internationaux ; dont les dispositifs STARS et Fullbright.

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche (0,1 M€ AE)

L'accompagnement de la Région sera poursuivi pour le déploiement et l'animation du portail de la recherche, afin que non seulement toutes les forces de recherche régionales y soient bien référencées, mais aussi que l'outil soit bien connu et utilisé par les publics visés (entreprises, académiques, acteurs de l'innovation...).

5) Mettre en œuvre des opérations immobilières (hors CPER) (CP/AP : 1,23 M€)

Les crédits de paiement sont notamment prévus pour permettre les décaissements relatifs aux marchés conclus pour la construction du Plateau technique santé de l'UPJV ; opération portée par la Région en tant que maître d'ouvrage. Le chantier a été ralenti au moment de la crise sanitaire, puis la passation des marchés a été retardée en raison de l'infructuosité de lots. Aussi, des décaissements prévus à l'origine en 2021 ont été décalés sur 2022 et 2023 au gré de la passation des bons de commande.

Le dossier sera soldé en 2024 et générera des mandatements à hauteur de 1,2 M€. Les CP restant serviront à régler des soldes de dossiers à envergure plus modestes.

C) Aider au choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		300 000			300 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		300 000			300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 066 000	684 500	676 500		1 361 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 066 000	684 500	676 500		1 361 000

La mission Proch'Orientation sensibilise les publics cibles aux enjeux des filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emploi en s'associant à la dynamique rev3 et en ciblant les domaines d'activités stratégiques (les mobilités, la santé-nutrition, la bio économie, les industries culturelles et créatives, les matériaux, les énergies et le numérique).

La compétence régionale liée aux missions d'information sur les formations et les métiers qui est exercée au travers du dispositif Proch'Orientation, **entre dans sa quatrième année budgétaire de fonctionnement.**

Le budget prévisionnel 2024 proposé vise à consolider les démarches et outils existants et à animer auprès du public conséquent à toucher (collégiens, lycéens, décrocheurs, étudiants ou futurs apprentis

mais aussi parents et responsables légaux) **une politique d'information vivante et pédagogique, ancrée dans la réalité économique de la région.**

Ce projet de budget s'inscrit également **dans une dimension concrète** fixant des objectifs réalisables (crédits État, CPER et notamment FSE + du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE+ 2021 / 2027).

La valeur faciale de ce budget est donc en diminution (en fonctionnement) par rapport à l'an dernier, les dépenses appellent différentes recettes.

Priorité 1 : Agir et Innover pour une orientation davantage choisie via une information régionale vivante sur les métiers et les formations

AE : 300 000 €

CP : 300 000 €

- Production d'outils et de guides à l'usage des équipes éducatives, des familles et des jeunes pour lesquels l'Etat verse à la Région une compensation annuelle de 103 425 € (recette de fonctionnement attendue au titre des charges de fonctionnement et d'investissement) pour les Hauts-de-France, l'impression et la diffusion des supports.
- Amélioration de l'environnement numérique de Proch'Orientation pour outiller les publics en matière d'aide à l'orientation, permettre des interactions fluides entre le réseau des ambassadeurs Proch'Orientation, les établissements demandeurs d'intervention et les référents départementaux, et une visibilité plus forte de l'action régionale portée par Proch'Orientation.
- Organiser des événements ou des rencontres autour de la thématique « information sur les métiers et les formations ».
- Maintenance du site Proch'Orientation pour assurer la transition avec le nouveau site à venir.

AE : 800 000 €

CP : 250 000 €

La gestion des WorldSkills, est un outil de promotion de la voie professionnelle dans toutes ses composantes (avec des candidats issus de l'apprentissage, de la voie scolaire, voire continue). Ces actions restent à développer avec la 48ème édition à venir, et la poursuite des 47ème, avec les finales internationales de Lyon, en septembre 2024. La valorisation des métiers reste au cœur de l'action de la MPO.

Priorité 2 : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AE : 516 000 € CP : 521 000 €

AP : 0 € CP : 300 000 €

Afin de démultiplier les actions de terrain, de faire converger l'investissement régional et celui de ses partenaires sur ce champ de l'information sur les métiers et les formations, il est nécessaire de renforcer les moyens existants en développant des partenariats cofinancés et en s'appuyant sur les priorités du FSE, ce qui permettra de soutenir des actions d'orientation des jeunes facilitant leur accès à la formation et à l'employabilité.

- Poursuite et amplification des actions partenariales concourant à l'information pour l'orientation des jeunes (Cadets de la gendarmerie, Eurofrance Association et le concours Je filme le métier qui me plaît, Conseillers jeunesse de la CMA Hauts de France, opération Numériqu'elles du CORIF, autres)

- Organisation par des structures locales de forums et événements Orientation sur l'ensemble du territoire régional, en vue d'apporter une réelle proximité aux familles et jeunes
- Lancement d'appels à projets auprès des structures locales visant à renforcer les territoires en animateurs Proch'orientation et permettant un déploiement à une maille plus fine que le département, de la politique régionale d'information sur les métiers et les formations
- Projets FSE+ : Projet de renforcement et d'accompagnement du réseau des ambassadeurs Proch'Orientation, Lancement d'Outils mobiles d'innovation sociale et de territorialisation de l'action régionale : **les mini bus proch'Orientation** pour favoriser l'accès à l'information des familles et des jeunes avec la mise en place d'une évaluation du projet d'innovation sociale, remplacement d'un applicatif sur le site Proch'Orientation (recettes d'investissement attendues de 180 000 € FSE+).

Priorité 3 : Agir pour sécuriser les parcours des jeunes et favoriser, en cas de rupture, leur retour en formation ou leur accès à l'emploi régional

AE : 450 000 € CP : 290 000 €

Proch'Orientation, continuera en 2024 et via des cofinancements FSE de la Priorité 8 du Programme Opérationnel Régional, des appels à projets pour territorialiser sa stratégie en matière d'animation des solutions de rattachage et de coordination des nombreux acteurs agissant dans ce champ (recettes de fonctionnement attendues de 300 000 € de l'Etat) :

- Mise en place et développement des coordinateurs territoriaux des solutions de rattachage et élaboration de cartographies territoriales actualisées,
- Soutien par des appels à projets des solutions individualisées et innovantes, complémentaires du droit commun,
- Soutien aux projets d'information sur les métiers et les formations portés par les EPLE (collèges et lycées) des Hauts-de-France afin de lutter contre les ruptures de parcours des jeunes.

BUDGET PRIMITIF 2024

6^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Laurent RIGAUD

EDUCATION ET LYCEE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	184 464 237	126 640 773	27 722 500		154 363 273
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	184 464 237	126 640 773	27 722 500		154 363 273

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	271 031 413	121 761 233	78 847 280	1 200 000	201 808 513
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	271 031 413	121 761 233	78 847 280	1 200 000	201 808 513

Le projet de budget 2024 de la politique « Education et Lycée » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Inscrire les lycées dans l'ambition « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Faire des lycées des campus de la transition écologique,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, biodiversité etc.), la Région souhaite engager l'ensemble des établissements dans la dynamique régionale REV 3, permettant de changer durablement les pratiques au quotidien, de sensibiliser les jeunes générations à ces enjeux, et d'engager avec les établissements toutes les actions permettant une maîtrise énergétique.

La Région, à travers le fonctionnement des EPLE est engagée sur plusieurs volets du service public d'éducation, volets essentiels au bon fonctionnement des établissements :

L'énergie avec la mise en place dans les lycées de Plans de Maitrise Energétique, le développement de mix énergétiques et la systématisation du raccordement des lycées aux réseaux de chaleur urbains (51 lycées sont raccordés aux réseaux de chaleur urbains). La suppression des ultimes chaudières au fioul (5) et l'étude de toutes les solutions alternatives au gaz (Pompes à chaleur, Géothermie ...) dans le cadre des rénovations doivent permettre de limiter durablement l'empreinte carbone des lycées.

La restauration, avec le dispositif « Je mange Local au lycée » qui a pour objectif :

*d'amener les restaurants scolaires à s'approvisionner à hauteur de 70% en produits locaux dont 20% de produits d'une alimentation saine,

*de diminuer le rejet de CO2 en favorisant l'achat de proximité,

* et d'accompagner l'agriculture régionale.

La gestion des bio déchets issus des restaurations scolaires constitue également un défi pour la collectivité, les établissements à la fois pour agir en amont en limitant le gaspillage alimentaire et agir en aval pour accompagner les établissements sur la recherche de solutions locales et territoriales.

S'agissant de la mobilisation des agents techniques dans les lycées, et particulièrement les agents en charge de l'entretien des surfaces, la généralisation de la méthode de nettoyage par pré imprégnation amorcée en 2023 va permettre de limiter les troubles musculo squelettiques et de limiter la consommation d'eau et de produits d'entretien.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	180 553 753	108 895 678	7 821 950	1 200 000	117 917 628
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	180 553 753	108 895 678	7 821 950	1 200 000	117 917 628

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent à la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) Le Service de Restauration et d'Hébergement.

Le financement des parcours Emploi compétences au vu de sa spécificité est abordée dans la partie C.

1) La dotation globale de fonctionnement

La Région a la charge des établissements d'enseignement publics, des établissements d'éducation spéciale (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté : EREA et Ecoles Régionales du Premier Degré : ERPD), des établissements maritimes et agricoles situés sur son territoire.

Elle assure ainsi le fonctionnement de ces établissements au travers de la « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Le calcul des dotations est basé sur le fonctionnement réel d'un établissement :

- Charges de viabilisation (énergie, eau, gaz, électricité),
- Adaptation de l'environnement adéquat à l'acte pédagogique et à la vie de l'élève,
- Charges courantes de fonctionnement et de logistique (frais postaux, fournitures administratives, etc.),
- Dépenses liées aux prestations de maintenance garantissant la préservation des locaux et des équipements.

A ce titre, la méthode de calcul des dotations se base sur la réalité des dépenses et des recettes des trois dernières années de fonctionnement de chaque établissement, ainsi que sur leurs capacités financières, appréciées par leur fonds de roulement.

Ainsi, la dotation de fonctionnement est composée d'une dotation de fonctionnement dite « initiale », et éventuellement d'une dotation de fonctionnement dite « complémentaire » versée tout au long de l'année 2024 en fonction des besoins des EPLE.

Outre le calcul mécanique de la dotation globale de fonctionnement effectué à partir des comptes financiers transmis par les établissements jusqu'au 30 mai 2023, une analyse approfondie des comptes permet d'ajuster la dotation à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, des dialogues individualisés et/ou de gestion sont organisés tout au long de l'année afin de tenir compte des besoins de fonctionnement supplémentaires et/ou exceptionnels intervenant en cours d'année scolaire.

En 2023, avec la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie, les établissements ont dû faire face à l'explosion du prix de l'énergie et de certaines matières premières, occasionnant de grandes tensions budgétaires.

L'exercice 2024 s'annonce encore tendu sur le plan financier pour des raisons identiques à l'exercice 2023.

L'incertitude sur la situation financière réelle des établissements est encore forte, au regard de la facture énergétique 2023 (30% des établissements n'ont pas encore été facturés en gaz), et de la capacité des EPLE à faire face à l'inflation hors énergie.

Au vu du contexte incertain, et notamment sur la facture énergétique 2024, il est proposé de délibérer sur une DGF initiale encore forte, reposant sur :

- Le maintien d'une approche individualisée basée sur les 3 derniers comptes financiers connus des établissements (2020-2021-2022) ;
- Maintenir l'engagement de prise en charge de 60% du surcoût énergétique sur la dépense prévisionnelle globale de 78M€ (soit 37 M€ * 60% par rapport à 2021)
- L'harmonisation du taux de prise en compte des surcoûts pédagogiques des exploitations agricoles avec celui des coûts de l'ensemble des lycées, à 95% de la moyenne des 3 dernières années.
- La garantie de 80% de la dotation de fonctionnement 2022
- L'ajustement du mécanisme de fonds de roulement garantis par la Région (seuils et plafonds) au profit d'une notion unique de seuil.

Les seuils sont ainsi fixés :

- o Pour les établissements d'enseignement technique ou industriel à 30 jours de fonctionnement
- o Pour les établissements d'enseignement général à 30 jours de fonctionnement
- o Pour les établissements d'enseignement agricole à 60 jours pour le Lycée et 60 jours pour l'EPLA.

Ces seuils tiennent compte de la masse salariale à sécuriser pour permettre aux EPLE de fonctionner sans apport de trésorerie.

- L'étalement du paiement de la DGF en trois fois : 50% (janvier), 20% (mai), 30% (septembre).

Par ailleurs, la Région a invité les établissements à s'engager dans une démarche de maîtrise énergétique, d'optimisation de la Dotation Globale de Fonctionnement et de rationalisation de leur budget 2023, dans le respect des préconisations du décret 76-1305 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation administrative et financière des [...] lycées :

« Le budget des lycées est établi dans la limite des ressources des établissements. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'établissement examine le montant des recettes et décide des crédits budgétaires afférents aux dépenses en tenant compte en priorité de celles qui revêtent un caractère obligatoire, telles qu'elles sont définies à l'article 37.

Sont obligatoires pour [...] les lycées les dépenses correspondant :

- A l'entretien dont ils ont la charge et au fonctionnement courant des immeubles qu'ils occupent ;
- Aux rémunérations et charges sociales y afférentes du personnel payé sur le budget de l'établissement dont le recrutement a été autorisé dans les conditions définies par l'arrêté interministériel prévu à l'article 28 ci-dessus ;
- Aux impôts et taxes prévus par la législation en vigueur ;
- A l'acquittement des dettes exigibles, ainsi que toutes les dépenses mises à la charge des établissements par une disposition législative ou réglementaire. »

Les services assurent une veille soutenue de la situation financière des établissements, des alertes des établissements et du contexte énergétique.

Il a été proposé aux membres de la Commission Enseignement, Recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche) d'émettre un avis favorable à l'attribution des DGF initiales a minima et de venir la compléter au fur et à mesure par la DGF complémentaire avec des éléments factuels sur les besoins. Le montant affecté pour la DGF initiale est de 102 198 603 € d'AE et CP pour 2024. Il est également proposé d'inscrire une dotation complémentaire de 5 000 000 € d'AE et CP.

A la dotation globale de fonctionnement, il convient d'ajouter d'autres contributions financières de la Région telles que le dispositif « Transports des internes et demi-pensionnaires », pour les EPLE qui ne disposeraient pas d'internat ou de restauration sur place. L'enveloppe reste constante et s'élève à environ 0,710 M€ d'AE et CP comme en 2024. Inscription également de la démutualisation des personnels transférés pour les cuisines centrales/EMOP pour un montant de 1.2 M€ de CP en hors AE.

2) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » augmente de manière très importante sur 2024 en AE afin de pouvoir notifier le marché énergie dit P 2 P 3.

Ce marché d'une durée de 6 ans, va être proposé à l'ensemble des EPLE pour un démarrage du marché prévu au 1er janvier 2025. A ce jour seuls 124 établissements adhèrent au marché actuellement en cours. Les autres mobilisent un prestataire de manière directe ou s'appuient sur les équipes mobiles de la collectivité. Ce marché tout à fait stratégique pour la collectivité va permettre d'harmoniser les pratiques de maintenance, de renforcer la connaissance de notre patrimoine, de contribuer à son amélioration et de renforcer l'efficacité énergétique de nos lycées.

Cette enveloppe intègre donc la mise en œuvre des marchés d'exploitation de chauffage dans les lycées de la Région, mais également la gestion des déchets et l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents des lycées.

Le montant proposé s'élève pour 2024 à 70.2M€ d'AE et 6,6 M€ de CP.

3) Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région a la compétence pleine et entière en matière de restauration et d'hébergement. Dans ce cadre, il revient à la collectivité régionale de définir les tarifs de restauration et d'hébergement ainsi que les conditions et modalités devant être appliquées à l'ensemble des usagers de ces services et les communiquer aux lycées pour mise en œuvre.

En revanche afin de garantir l'égalité des familles et des usagers devant le service public, la Région Hauts-de-France poursuit la démarche d'harmonisation progressive des tarifs re-amorcée en juillet 2022. Cette démarche confirmée pour la rentrée 2023-2024 s'applique uniquement aux EPLE n'ayant pas atteint les tarifs cibles (3, 85 euros à la prestation) ; ils sont au nombre de 79 établissements.

Le SRH faisant l'objet d'une comptabilité distincte, dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe le financement du SRH par la dotation globale de fonctionnement, la Région s'est dotée d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits sont, comme pour les dotations complémentaires de fonctionnement, activés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après s'être assuré

qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités...) n'était susceptible de permettre un rééquilibrage des comptes.

A côté de cette évolution, l'action « je mange local en lycée » largement impactée par la crise, et par les dispositions de la loi Egalim a été relancée. Le dernier appel à candidatures lancé en 2022 permet de relancer le dispositif après la crise sanitaire et à 100 établissements de rejoindre le mouvement. A noter également la mise en place du connecteur entre ApproLocal.fr et le logiciel métier Restauration qui permet aux établissements de passer leurs commandes directement auprès des producteurs régionaux avec rapidité et simplicité. Ce dispositif se poursuit en 2023/2024 pour consolider les efforts faits pour développer le manger sain et le manger local.

Cette enveloppe permet également d'accompagner des situations particulières comme la participation de la Région à l'internat d'Excellence de Noyon ou à la restauration scolaire de Douai gérée par la Ville de Douai pour le Lycée Edgar Morin.

Cette enveloppe globale s'élève à 2 310 000 € d'AE et 2 030 345 € de CP. Une recette de 14 M€ est à percevoir.

B) Equiper les EPLE en matière de restauration

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 700 000	6 350 000	3 850 000		10 200 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 700 000	6 350 000	3 850 000		10 200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 150 000	237 500	912 500		1 150 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 150 000	237 500	912 500		1 150 000

L'enveloppe de fonctionnement sur ce segment permet d'accompagner les restaurations en cas de casse de matériel : FURECR (Fonds d'Urgence de Réparation) et de poursuivre le déploiement de la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur). Ces deux dispositifs sont essentiels pour le pilotage de Politique Régionale de Restauration et d'hébergement et permettent d'intervenir en urgence pour maintenir la production et le service mais aussi de renforcer le pilotage de cette politique majeure.

Il est en effet essentiel d'avoir un pilotage plus resserré du nombre de repas produits, de renforcer la traçabilité des approvisionnements, en particulier bio et locaux mais également de sécuriser les menus et la qualité nutritionnelle des repas.

Cette généralisation reste à conforter et nécessite d'être accompagnée. L'objectif est de le généraliser à l'ensemble des restaurations en 2024. La légère hausse par rapport à 2023 s'explique par un ajustement du FUREC qui revient à un montant avant COVID.

L'enveloppe en investissement intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration
- La ligne d'investissements sur les laveries,
- La gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux).

Cette enveloppe s'élève pour l'investissement à 7 700 000 € d'AP et à 10 200 000 € de CP, pour le fonctionnement à 1 150 000 € d'AE et de CP.

C) Participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 601 660	1 126 830	2 474 830		3 601 660
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 601 660	1 126 830	2 474 830		3 601 660

Les volumes financiers consacrés à cette politique sont ajustés aux engagements de l'Etat.

Dans le cadre de cet engagement historique essentiel au fonctionnement des établissements la collectivité :

- Contribue au financement des Parcours Emplois Compétences recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique.
- Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui a été étendu à l'ensemble du territoire régional.

Une vigilance particulière sur cette politique directement liée aux orientations de l'Etat en matière de politique de l'emploi. Les taux de participation de l'Etat ont été ajustés à la baisse ce qui impacte également le nombre de PEC dans les EPLE à la rentrée scolaire 2023 : 430 PEC maximum sont proposés.

Les montants inscrits sont de 3 601 660 € d'AE et de CP.

D) Participer au financement des lycées privés sous contrat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	10 000 000	6 000 000	3 000 000		9 000 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	10 000 000	6 000 000	3 000 000		9 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	50 600 000		49 800 000		49 800 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50 600 000		49 800 000		49 800 000

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.

Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2, les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées pour en assurer le fonctionnement.

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

L'intervention du Conseil régional, juridiquement encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des conventions cadres adoptées pour la période allant de 2023 à 2028.

Pour rappel, l'augmentation des tarifs de l'énergie qui a eu des impacts importants sur le niveau de la DGF 2022, en aura également sur le FRE 2024, celui-ci étant basé sur les dépenses constatées en N-2.

Les Forfaits Régionaux d'Externat représentent 50 600 000 € d'AE et 49 800 000 de CP au budget 2024.

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

Le dispositif d'aides à l'investissement des lycées privés permet de participer au financement des établissements privés sous contrat avec l'Etat dans le cadre des conventions cadre conclues avec les réseaux et couvrant la période 2023-2028, la Région accompagne les établissements pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre des enveloppes fixées dans les conventions cadres. L'augmentation des CP s'explique par l'évolution du bouquet d'aides, avec l'introduction de prêts à taux 0, prêts que nous devons décaisser en totalité mais pour lesquels la Région va percevoir des recettes de remboursement sur 5 à 10 ans, selon les projets. Les remboursements sont inscrits en recettes pour 287 941.80 € en 2024.

Ce soutien aux investissements des lycées privés représente 10 000 000 € d'AP et 9 000 000 € de CP.

L'engagement en direction des familles dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé est confirmé, ainsi que la politique volontariste de soutien à l'investissement des lycées privés dont rev3 est le fil rouge.

E) La Région aux côtés des jeunes et des familles

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 220 000	240 000	7 460 000		7 700 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 220 000	240 000	7 460 000		7 700 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	26 026 000	6 506 720	13 425 000		19 931 720
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	26 026 000	6 506 720	13 425 000		19 931 720

1) Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité et soutenir les dispositifs d'intégration scolaire et de réussite éducative

Dans le cadre d'une politique volontariste, la Région poursuit ses efforts sur l'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts-de-France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

La carte génération HDF permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des centaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordent les années suivantes.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, l'accès aux locaux et au service de restauration ...). Seront mobilisés en 2024, 16.5 M€ d'AE et 12M€ de CP pour la carte et 1 M€ d'AE et 730 K€ de CP pour la gestion de la carte.

A cela, il faut aussi ajouter, **l'aide complémentaire** aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières (AE et CP : 500 000 €) ainsi que les **dispositifs d'aide à la scolarité** pour les publics qui sont en situation de handicap ou en interruption scolaire pour raison de santé ; il s'agit de maintenir ces jeunes dans un cadre scolaire adapté à leur situation et d'éviter ainsi toute rupture dans leur parcours de formation avec 110 000€ AE et 90 000 € de CP en fonctionnement et 60 000€ d'AP et 40 000€ de CP en investissement.

2) Favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire liée aux actions éducatives** (2 900 000€ en AE et 2 000 000€ en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe également **de multiples dispositifs** tels que le dispositif Génération+ projets emblématiques et citoyen, le planning familial, le travail de mémoire, la participation aux olympiades de la chimie, la participation au FIGRA et festival d'Arras. Ces dispositifs représentent 726 000 € d'AE et 606 720 € de CP.

3) Développer les usages numériques et doter les lycées d'équipements numériques adaptés

Depuis la crise sanitaire, l'espace numérique de travail (ENT) NEO ONE HDF est le premier vecteur d'information des familles, de communication et de collaboration pour la communauté éducative répondant aux besoins d'enseignement à distance et d'hybridation et s'inscrivant dans les nouveaux usages développés par les enseignants. Il convient d'en poursuivre le développement avec l'inscription d'une AE de 1 610 000€ et 1 460 000 € de CP.

Ce programme budgétaire concerne également la mise à disposition d'un bouquet de ressources éducatives en ligne au profit des membres de la communauté éducative et des élèves et un partenariat avec Canopé portant notamment sur l'accompagnement des familles dans la prise en main de l'ENT HDF, des services numériques proposés par la Région et l'acculturation au numérique.

Cette politique consiste également à veiller à une qualité de service liée au développement des usages au sein des établissements, notamment par l'achat de licences informatiques, la sécurisation des outils et la sauvegarde de données. Cela correspond à 2 090 000 € d'AE et de CP 2024.

Enfin **en investissement**, un effort est fait pour l'équipement numérique des lycées en l'adaptant à l'évolution des usages et en tenant compte des spécificités de certaines formations et du besoin de cours en distanciel. Pour 2024, il s'agit pour la dotation informatique de 6 520 000€ d'AP et 6 020 000 € de CP.

Le programme d'accompagnement aux usages des TIC concerne la fourniture d'équipements et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques et téléphoniques des lycées (serveurs, onduleurs, équipements réseaux, autocommutateurs téléphoniques...) destinés à assurer le bon fonctionnement des infrastructures et équipements numériques au sein des lycées. Il augmente de 0.3 M€ soit 1 M€ en AP et CP par rapport au montant 2023, compte tenu du remplacement de certains équipements usagés.

4) Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Les Espaces d'Innovation Partagés (EIP) constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau de près de 90 (EIP). La poursuite d'un déploiement équilibré sur le territoire est en cours et s'articule avec les projets des EPLE, des Campus des Métiers et des Qualifications et des territoires.

Les EIP sont devenus une composante de la stratégie des Campus d'Excellence. En fonction des partenariats noués avec les acteurs locaux, les EIP montrent déjà qu'ils sont à l'origine d'une dynamique territoriale ayant pour objectifs l'innovation et à la création d'activités à forte valeur ajoutée.

Soit un **total en investissement de 640 000€ d'AP et 540 000 € de CP.**

Treize « **Campus des Métiers et des Qualifications** », dont six labellisés excellence irriguent le territoire régional et ont pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques.

Les crédits régionaux permettront de cofinancer à la fois le fonctionnement et l'accompagnement des actions des campus des métiers et des qualifications, ainsi que les actions de transfert de compétences et d'animation des Espaces d'Innovation Partagée (EIP).

Soit un **total en fonctionnement de 590 000 € d'AE et de 455 000 € de CP/AE.**

F) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	158 544 237	114 050 773	13 412 500		127 463 273
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	158 544 237	114 050 773	13 412 500		127 463 273

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	9 100 000	4 994 505	4 413 000		9 407 505
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	9 100 000	4 994 505	4 413 000		9 407 505

Le Plan Pluriannuel d'Investissement doit répondre aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition des plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.
2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.
4. Inscrire les lycées dans le « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.

A ce titre, la nouvelle thématique « Décarbonation » a débuté en 2023. Elle s'inscrit dans l'accompagnement de REV'3 mais doit également viser à préparer la transition des lycées vers davantage de sobriété énergétique, de préservation de l'eau.

Elle doit permettre de poser les diagnostics et les plans d'accompagnement des travaux à opérer dans les choix de gestion énergétique.

Des expérimentations en termes de désimperméabilisation des sols pourront être conduites par exemple au lycée Saint Exupéry à HALLUIN, au lycée Duplex à LANDRECIES... mais également d'autres expérimentations (abri vélos solaire, cuve pour la récupération d'eau, peinture anti-chaueur (cool roofing), isolation en bio-sourcé (paille) ...

Il est envisagé pour 2024 un montant d'AP de 1 M€ et 300 000 € de CP sur cette thématique.

Ce budget global en investissement de 127.5 M€ est complété par un budget de fonctionnement, représentant un peu plus de 9 millions d'euros cette année.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 8 typologies :

1) Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations » (GOP)

La stabilisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec un contenu partagé des priorisations des opérations, permet d'envisager plus aisément les AP (études et travaux). De nombreuses opérations restent à réaliser dans les années à venir dont parmi elles :

- 53 opérations pour lesquelles les travaux s'achèveront en 2024 et pour lesquels les crédits sont déjà engagés. Les crédits de paiement 2024 pour ces opérations à hauteur de 36,7 M € ont été prévus dans le cadre du BP 2024,

Près de 70 opérations pour lesquelles des travaux devraient démarrer ou être conséquents en 2024, par exemple :

- o Lycée Elisa Lemonier (ex lycée Rabelais) à DOUAI : coût d'opération TDC : 3.662 M€
 - o Lycée Darchicourt à HENIN BEAUMONT : coût d'opération TDC : 0.7 M€
 - o Lycée Félix Faure à BEAUVAIS : coût d'opération TDC : 4 M€
 - o Lycée Alfred Manessier à Flixecourt : coût d'opération TDC : 2.445 M€
 - o Lycée agricole d'Aumont à COUCY-LA-VILLE : coût d'opération TDC : 1,941 M€
 - o Lycée Eugène Thomas Le Quesnoy Phase 1 : 0.57 M€
- Les opérations émergeant au fond vert (TILLOY LES MOFFLAINES Lycée agro environnemental ; Soissons Lycée Gérard de NERVAL,

Les crédits de paiement 2024 vont permettre de poursuivre en partie le programme des travaux engagés au sein de nos lycées.

Parallèlement aux grosses opérations patrimoniales financées en investissement, il est proposé dans le cadre du BP 2024 d'inscrire une AE de 400 000 € et 300 000 € de CP pour les prévisions de taxes et redevances liées aux opérations de construction (taxes d'urbanisme, participation d'assainissement, taxes permis de construire, plomberie, égout...) pour l'école européenne de Lille Métropole entre autres.

2) Les opérations de rénovation et de maintenance (dont le Programme Annuel de rénovation et de maintenance (PARM))

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration sont complétés par d'autres dispositifs de rénovation et de maintenance comme le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM).

Jusqu'à 2022, les différentes phases de programmes annuels de maintenance programmées ont porté sur des enveloppes maximales affectées par secteurs géographiques. En 2022, le PARM a été délibéré selon une liste prédéfinie de travaux à établir dans la programmation.

Le PARM demeure un volet très important dans la rénovation du patrimoine et notamment la remise en état du clos et couvert des bâtiments régionaux. A compter des affectations 2022, ce dernier inclut les dépenses résiduelles de garde – corps, sanitaires, logements de fonction.

En 2024, les CP consacrés au PARM sont de 55.56 M€ afin de prendre en compte les thématiques antérieurement spécifiques désormais intégrées au PARM telles que les travaux dans les logements de fonction, les sanitaires, la mise au norme des gardes corps....

Afin d'assurer une réalisation substantielle des travaux dès la première année, il convient de voter cette enveloppe globale en décembre.

Les projets s'attacheront à préserver la sécurité des personnes et des biens, à réaliser des économies d'énergie, à prendre en compte les attentes du référentiel REV'3 et à encourager la désimperméabilisation des sols.

Ces interventions sont complétées en fonctionnement par des chantiers menés en régie, soit par le biais des équipes mobiles ou des agents des lycées répartis sur tout le territoire des Hauts-de-France : un montant total de 4.5 M € en AE et 4.135 M€ en CP seront donc mobilisés en 2024.

3) Les subventions gérées en maîtrise d'ouvrage communale

Ce programme concerne plus spécifiquement des participations régionales sous forme de subventions d'investissement sur des projets gérés en maîtrise d'ouvrage communale ou d'EPCI.

Des soldes d'opérations (réhabilitation énergétique de la salle des sports Guy Mollet à ARRAS, salle Dumez à HENIN-BEAUMONT) sont encore à financer sur le BP 2024 en crédits historiques.

Les demandes nouvelles en AP sur cette thématique à hauteur de 6,7 M€ concernent les projets de salle de sports et VRD à BAVAY (1,6 M€), les nouvelles salles de sport du lycée Noordover à GRANDE SYNTHE (1 M€), à SALLAUMINES (2.5 M€) ou encore les places de parkings à BOULOGNE-SUR-MER (1.6 M€).

4) Les travaux liés aux installations thermiques

Les dépenses d'investissement 2024 concernent non seulement les travaux programmés pour le renouvellement des installations thermiques mais également les grosses réparations et les dépenses d'investissement au titre du futur contrat P3 avec l'ensemble des EPLE.

Les 38 400 000 € d'AP 2024 (pas de CP 2024 prévus) permettront de notifier le futur contrat qui sera effectif en janvier 2025. A noter 8.92 M€ supplémentaires d'AP sont prévus pour la rénovation des installations thermiques et d'eau chaudes sanitaires 2024-2025 dont 3M€ de CP 2024.

5) Les charges d'exploitation des bâtiments

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante (...).

La collectivité travaille en partenariat avec un cabinet sur un plan d'action afin de répondre aux obligations qui s'imposent à la Région selon 3 axes :

- la sensibilisation du personnel en place sur la qualité de l'air,
- l'action sur le patrimoine de manière ciblée et adaptée aux enjeux,
- l'évolution des comportements dans les locaux pour améliorer la qualité de l'air.

Le budget 2024 prévoit en fonctionnement un montant de 1,050M€ d'AE et 1.8 M€ en crédits de paiement pour financer ces interventions.

6) La prise en charge des travaux urgents non programmables

L'enveloppe de travaux urgents et/ou non programmables assure en priorité la continuité du service public pour faire face aux multiples demandes urgentes de réparation et d'aménagements dans les lycées.

De surcroît, elle permet de répondre aux demandes des EPLE ainsi que de parer à des travaux non programmés d'entretien courant. Les dépenses sont maîtrisées par secteur d'intervention à hauteur d'un fonds annuel de 5.5 M€ d'AP en 2024 (et 5.4 M€ en CP) et 2,350 M€ d'AE (et 2,420 M€ en CP) pour couvrir en fonctionnement le fonds d'urgence régionale et les frais et services liés aux interventions (Diagnostic, prélèvements, ...).

7) Les travaux de restauration dans les lycées

Ce programme permet de financer les travaux de restauration et d'équipements dans les laveries pour l'ensemble des établissements concernés.

En 2024, sur les bases d'une programmation stabilisée et anticipée et avec des outils de commande renouvelés (accords-cadres d'immobilier par destination, accords-cadres travaux), les opérations pourront se dérouler sereinement.

Il est proposé d'inscrire au budget 2024 1,5M€ d'AP et un peu plus de 2 M € de crédits de paiements.

8) L'acquisition d'équipements (pédagogiques, mobiliers, fonctionnement général)

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et à valoriser l'équipement des filières générales, professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Les achats d'équipements sont de trois ordres :

- 1) Les achats d'équipements de fonctionnement général représentant au BP 2024 une enveloppe globale de 2,2 M€ d'AP et 1,749 M€ de CP.

En 2024, l'enveloppe sera consacrée essentiellement à l'expérimentation de la généralisation des entretiens de premier niveau avec les agents techniques territoriaux ainsi qu'aux dépenses relatives aux défibrillateurs, aux engins de levage, au renouvellement des équipements d'entretien des sols et des espaces verts et aux véhicules.

- 2) Les achats d'équipements mobiliers permettant d'acquérir du mobilier manquant, de renouveler le mobilier vétuste, cassé voire endommagé par un sinistre (dites « Petites Opérations » : POP) ainsi que d'acquérir ou de renouveler du mobilier pour accompagner la livraison d'opérations lourdes de restructuration (dites « Grosses Opérations » : GOP).

2,7 M€ sont prévus en AP 2024 au global sur les petites et grosses opérations patrimoniales, dont 2,423 M€ de CP 2024.

En CP 2024, les dépenses envisagées couvrent essentiellement :

- Les achats d'équipements pour les Espaces d'innovation partagés ;
- Les acquisitions de mobiliers GOP et POP ;

- L'accompagnement de sections de rentrée scolaire.
- 3) Les achats d'équipements pédagogiques atteignant 8,250 M€ d'AP et 10,3 M€ de CP au BP 2024. Les principaux équipements financés seront consacrés à :
 - La seconde phase du bac Pro MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés);
 - L'accompagnement de la rentrée scolaire ;
 - Les achats de matériels de filières dédiées (CIRA, conduite routière, EXAO, Soins à la personne (ASSP), labo de langues, transports, maintenance automobile) ;
 - Les fonds (subventions) à destination du renouvellement et des urgences des EPLE.

Les CP 2024 atteignent 10,3 M€ : notons 3,7 M€ pour la filière MELEC (3,2 M€ de crédits historiques et 500 000 € de CP nouveaux) et 1.09 M€ de crédits historiques pour les structures métalliques.

Les achats d'équipements pédagogiques sont complétés en fonctionnement par un fond d'urgence de réparation versé aux EPLE qui font réparer en direct leurs équipements : une AE de 800 000 € et plus de 680 000 € de CP en fonctionnement sont consacrés à ce fonds.

BUDGET PRIMITIF 2024

7^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Sophie LESNE

**AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT
AGRICOLE ET PECHE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	21 675 600	7 050 422	5 580 580		12 631 002
906 - Action économique	21 675 600	7 050 422	5 580 580		12 631 002

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	12 457 955	8 144 904	3 244 141		11 389 045
936 - Action économique	12 457 955	8 144 904	3 244 141		11 389 045

A) Agriculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	18 822 000	6 744 770	3 628 704		10 373 474
906 - Action économique	18 822 000	6 744 770	3 628 704		10 373 474

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	11 007 955	7 561 542	2 947 141		10 508 683
936 - Action économique	11 007 955	7 561 542	2 947 141		10 508 683

Dans la continuité d'une année 2023 qui a vu se concrétiser la montée en puissance de la Région comme partenaire incontournable de l'agriculture régionale dans le cadre des réflexions du Projet de Loi d'Orientation Agricole ou comme maître d'œuvre des aides non surfaciques des programmes européens FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) au service d'une agriculture régionale plus forte et plus résiliente, la région Hauts de France poursuivra en 2024 son engagement, au côté des agriculteurs et de tous les acteurs de la filière et ce malgré une situation budgétaire plus tendue.

Aussi, le budget présenté permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant à 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- développer la qualité et la diversification des productions ;
- favoriser l'innovation ;
- valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

A ce titre, la Région déploiera des actions de soutien pour accompagner les agriculteurs tout au long de la vie des exploitations agricoles : de l'installation à la transmission, en passant par la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de leur résilience technico-économique, sans oublier le soutien aux plus fragiles, et ce tant par des actions multi filières que spécifiques à certaines filières, notamment les filières d'élevage qui demeurent en 2024 une priorité régionale majeure.

1) **Fonctionnement**

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

- **Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs**

Cette politique, dédiée au renouvellement des générations en agriculture, constitue un enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via un soutien aux structures qui les accompagnent et conseillent les candidats à l'installation et à la transmission des exploitations, aux travers 3 dispositifs : « *ACTIV'ton installation, prépares ta transmission* », le **Point Accueil Installation Transmission** et le **Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture Hauts-de-France**).

AE : 1 080 000 €

CP : 765 666,50 €

b) Soutenir les agriculteurs en difficulté

- **Accompagnement des agriculteurs en difficulté**

Ce budget permettra de soutenir les programmes d'actions de 4 associations qui accompagnent les agriculteurs en situation difficile : Arcade ruraux solidaires, Solidarité Paysans Picardie, Réagir Oise et Réagir Aisne et faire face à des situations particulières.

AE : 454 000 €

CP : 320 800 €

c) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

- **Plan agro-écologie**

Cette politique, a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs susceptibles d'optimiser leur système de production tout en protégeant l'environnement et en améliorant le bilan carbone. Elle accompagne :

- L'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
- La transition agroécologique des exploitations.

Il est ainsi proposé de :

- Poursuivre le soutien aux programmes d'expérimentation et de diffusion de pratiques nouvelles, notamment en matière de réduction des intrants et économes en ressources naturelles, pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols (programme Déphy Expé, Agrotransfert, AFAC Hdf agroforesterie, stations de recherches...);
- La mise en place d'actions du Plan Agroécologie : Clim3agir, diagnostics agro-écologiques des exploitations, projets protéines végétales, Hub de référence agro-écologie. ;
- Mener une réflexion sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

AE 2 181 000 €

CP : 1 506 097,77 €

d) Soutenir le plan BIO

- **Pôle d'accompagnement BIO**

La Région est copilote du plan de développement de l'agriculture biologique 2 signé en mars 2023. Il prévoit de soutenir et encourager les actions d'animations auprès des filières et des agriculteurs, conduites via les programmes d'actions des associations A Pro Bio (association de promotion de l'agriculture bio), Bio HDF et de la Chambre régionale d'agriculture.

AE : 1 022 497 €

CP : 801 065 €

e) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires, et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides à l'ingénierie ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants.

- **Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local**

Ce dispositif lancé en 2018 et révisé en 2020 a été profondément revu en 2023, afin d'optimiser l'accompagnement de la structuration de filières : démarche CAP FIL'AGRI visant à accompagner les filières différenciantes, structurantes ou nouvelles et à potentiel de développement aussi bien pour l'amont (production agricole) que pour l'aval (logistique, transformation, commercialisation) à l'échelle du territoire régional ou infrarégional.

Le dispositif « Valorisation Production Agricole et Approvisionnement Local » continue de soutenir des projets en veillant à la complémentarité avec le dispositif Pass'Agri Filière et les appels à projet FEADER de la nouvelle programmation 2023-2027, et d'autre part, de renforcer la coopération avec les agriculteurs dans le cadre du développement de circuits d'approvisionnement courts, de marchés locaux avec approvisionnements auprès des producteurs des Hauts de France. Ces orientations sont en phase avec les besoins remontés lors des états régionaux de l'approvisionnement local qui se sont tenus en 2022. Le nouveau volet CAP FIL'AGRI en faveur des filières génère de nouveaux besoins financiers.

AE : 1 152 000 €

CP : 1 030 462,12 €

- **Accompagnement de la diversification**

Le plan *Activ'ita diversification* permet de conseiller et d'accompagner les investissements des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (transformation, commercialisation, accueil à la ferme...). Les programmes d'activités des partenaires soutenus sont AMAP HDF (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), Campus Vert, CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Accueil paysan, chambre d'agriculture, ARVD (association régionale des vendeurs directs) et Savoir Vert. Les projets des exploitations en diversification sont orientés vers des dispositifs régionaux comme le Pass'Agri Filières ou les appels à projets du FEADER.

AE : 732 750 €

CP : 638 429.64 €

- **Promotion des produits de qualité**

Les consommateurs, de plus en plus exigeants sur l'origine, réclament également une meilleure transparence sur les conditions d'élaboration des produits alimentaires (respect des règles sanitaires et de traçabilité, respect du bien-être animal et de l'environnement...) ainsi que sur la qualité organoleptique et l'authenticité des produits. En proposant des produits de qualité certifiée, les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) constituent une opportunité de se différencier, de créer de la valeur ajoutée et d'accéder plus facilement au marché et de susciter des dynamiques collectives positives.

Cette politique a donc pour objectif de développer et de promouvoir les produits sous signe officiel de qualité, dont la région est en fort déficit, alors que la loi EGALIM donne la priorité à ces productions dans l'approvisionnement de la restauration collective.

Ce budget soutient les programmes d'activité du GRQA (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire) et le volet « grand public » du programme du comité de promotion des produits régionaux porté par la chambre régionale d'agriculture.

AE : 1 041 000 €

CP : 719 191.77 €

- Aide à la certification SIQO

Encourager les agriculteurs à produire mieux est une priorité de la stratégie agricole régionale. Elle a été affirmée dans le Plan d'actions pour le développement de filières sous systèmes de qualité (dit Plan SIQO) et s'inscrit également dans le cadre du Plan Bio 2023-2027

AE : 45 000 €

CP : 112 500 €

f) Maintenir l'élevage et les herbages

- Animation et accompagnement des filières d'élevage

Cette politique se traduit par le Plan régional pour l'élevage (PRE).

L'objectif opérationnel principal du programme est la montée en compétence des éleveurs en termes de gestion technico-économique de leur exploitation, mais il cible également d'autres thématiques comme l'amélioration de l'image du métier ainsi que l'accès à des références technico-économiques actualisées. Les actions qui en découlent, menées et financées dans le cadre du PRE, s'adressent aux différents acteurs de la filière, et principalement aux éleveurs par le biais des structures de conseil, dans leur rôle d'accompagnement des éleveurs au quotidien.

Elle permet d'apporter un soutien spécifique aux filières en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, cuniculture, apiculture....

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

AE : 768 708 €

CP : 726 841 €

- Initiatives bas carbone

Le soutien à la Ferme Laitière Bas Carbone s'inscrit au croisement du soutien à l'élevage et de l'adaptation des entreprises au changement climatique, deux priorités régionales.

Il a été élaboré dans le but d'offrir aux éleveurs des formations, des outils et méthodes pour appréhender les problématiques « énergie / gaz à effet de serre » au service de l'environnement tout en valorisant le lait produit au regard des attentes des consommateurs. In fine, cette démarche permet aux éleveurs de réaliser des économies et peut aussi aboutir à une rémunération complémentaire, via le système de vente de crédits carbone.

AE : 320 000 €

CP : 309 800 €

- Plan cheval

Après un premier plan cheval 2019-2022 largement plébiscité par la filière, la Région s'est engagée dans un nouveau plan cheval pour la période 2023-2026, qui reprend et optimise les actions du 1^{er} plan au regard de l'expérience et du retour terrain. Principales actions du plan financées par le budget de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Programme d'activités du Conseil des chevaux Hauts de France
- Soutien aux races locales ;
- Autres : études territoriales, références micro-économiques, soutien à l'organisation de concours, amélioration génétique.

AE : 826 000 €

CP : 565 200 €

g) Communiquer sur l'agriculture et ses métiers

- **Manifestations, salons agricoles**

La Région soutient les manifestations qui permettent de valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires. Elles constituent un levier pour rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

Ce dispositif doit être révisé afin d'optimiser l'enveloppe.

AE : 200 000 €

CP : 146 300 €

h) Encourager la gestion durable de la forêt

- **Animation et accompagnement de la filière forestière**

La filière bois-forêt des Hauts-de-France représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m3 de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois est un enjeu économique, mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 550 000 €

CP : 544 000 €

i) Contrepartie FEADER

- **Contrepartie FEADER**

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets pour soutenir des projets innovants (PEI), l'engagement des agriculteurs en agroécologie (MAEC transition) et des actions de formation et d'information des agriculteurs.

AE : 635 000 €

CP : 1 090 000 €

A noter un besoin en CP de 1 232 329.64 € pour solder des MAD sur les dossiers historiques sans besoin d'AE 2024.

2) Investissement

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

Cette politique est dédiée au renouvellement des générations en agriculture, enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via des aides directes aux jeunes non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs, ainsi que des prêts d'honneur.

AP : 700 000 €

CP : 658 000 €

b) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

- **Plan agroécologie**

AP : 5 000 €

CP : 9 876.15 €

c) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides directes aux agriculteurs ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants.

- **Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local**

Lancé en 2018, révisé en 2020 et 2023, ce dispositif permet notamment de cofinancer des projets soutenus par LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et des projets dans les Programmes Alimentaires Territoriaux, s'agissant de projets portés par des entités non-agricoles mais qui valorisent et s'approvisionnent auprès de producteurs locaux.

AP : 460 000 €

CP : 601 657.34 €

- **Accompagnement de la diversification**

Ce programme alimente le dispositif Pass'Agri Filières, révisé en 2023, qui soutient les projets des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (diversification des productions, transformation, commercialisation, accueil à la ferme...). Il est cofinancé par plusieurs Départements. Pour 2024, le PAFI va « intégrer » les petits investissements de la filière ovine qui constituaient jusqu'alors un dispositif ad hoc.

AP : 1 400 000 €

CP : 813 663.41 €

d) Maintenir l'élevage et les herbages

- **Animation et accompagnement des filières d'élevage**

Les crédits investissement de ce programme financent l'aide à la régénération des prairies, aide particulièrement pertinente dans le contexte de changement climatique, pour aider les éleveurs à faire face aux périodes de sécheresse en rendant leurs prairies plus résilientes.

AP : 100 000 €

CP : 166 237.71 €

- **Plan cheval**

Les crédits investissement de ce programme alimenteront les dispositifs investissement du futur plan cheval, en particulier les appels à projets ou dispositifs en investissements spécifiques à la modernisation des élevages, centres équestres et hippodromes.

AP : 500 000 €

CP : 519 172.87 €

e) Aider à la modernisation et l'innovation agricole

- **Investissement agricole (avance remboursable)**

Cette enveloppe permettra d'alimenter le dispositif « avance remboursable » pour soutenir les projets d'envergure, des agriculteurs qui investissent pour développer, diversifier ou commercialiser leur production. Dispositif devenu attractif du fait de l'augmentation des taux d'intérêts.

AP : 750 000 €

CP : 1 067 132.33 €

f) Encourager la gestion durable de la forêt

- **Aides forestières**

Ces crédits permettent de soutenir l'élaboration de documents de gestion durable de la forêt au bénéfice des propriétaires privés, dans un contexte où la gestion durable des espaces forestiers devient essentielle pour atténuer les effets du changement climatique, produire de l'énergie renouvelable et éviter les incendies.

AP : 50 000 €

CP : 65 000 €

g) Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets principalement en matière d'installation, de modernisation et de développement des exploitations agricoles (PCAE « plan de compétitivité agricole des exploitations » qui devient Pré'ad « Plan de résilience et d'Adaptation » sur la programmation 23-27,) et forestières, ainsi que la diversification des activités à la ferme, créatrice de valeur ajoutée et donc de résilience des exploitations.

En 2024, se conjuguent les besoins d'affectations en contreparties régionales liés à la fin de programmation du programme 14-22 et ses deux années de transition, avec la prolongation, notamment de la DJA jusqu'en mars 2024, et au lancement des appels à projets de la nouvelle programmation de la période 23-27.

Concernant les crédits de paiement, par un effet mécanique, les montants en investissement des appels de fonds de l'ASP, croissent de manière importante en 2024 et 2025, la totalité du versement des fonds aux agriculteurs relatifs à la période 2014-2022 devant intervenir avant la mi 2025 (les 6 derniers mois de l'année 2025 étant dédiés aux contrôles de l'ASP- Agence de services de Paiement de l'Etat).

Ainsi sur les 7 957 K€ restant à verser sur la précédente programmation, 5 200 K€ sont attendus et le reste en 2025.

Quant à la nouvelle programmation, les appels à projets lancés en 2023 et début 2024 appelleront des crédits de paiement essentiellement à partir de 2025 et années suivantes mais avec de premières demandes d'acomptes intervenant probablement dès la fin de 2024, notamment pour l'Aide aux Jeunes Agriculteurs.

Pour ces différents besoins, les inscriptions demandées sont :

AP : 14 857 000 €

CP : 6 200 000 €

A noter un besoin en CP de 272 734.19 € pour honorer les engagements historiques déjà pris en la matière.

B) Pêche et aquaculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
	2 853 600	305 652	1 951 876		2 257 528
906 - Action économique	2 853 600	305 652	1 951 876		2 257 528

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
	1 450 000	583 362	297 000		880 362
936 - Action économique	1 450 000	583 362	297 000		880 362

Le plan d'actions sur le volet pêche et aquaculture, voté en 2023, favorise le développement de REV 3, notamment sur la transition énergétique et le développement de l'algoculture et aquaponie (ressources plus durables).

Des appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques pourront aussi être lancés afin d'accélérer le développement de certaines thématiques comme ce fut le cas en 2023.

Enfin avec la création de la Direction de la Transformation de l'Economie Régionale, les principes de l'économie circulaire, des nouveaux modèles économiques sont placés au centre des objectifs de l'ensemble des accompagnements de la Région.

Ce budget permettra la mise en œuvre et de déploiement de la feuille de route REV3 sur la filière halieutique.

1) Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture

Ce programme permet de financer les projets d'investissement portés par les entreprises de la filière via les contreparties du Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA). L'année 2024 devrait être rythmée par les premiers paiements du FEAMPA.

Le FEAMPA est un outil au service du plan d'action pour la filière des produits aquatiques. A ce titre, ce programme permettra d'accompagner les entreprises et les partenaires de la Région pour développer encore davantage la filière halieutique.

En fonctionnement, ce programme vise à accompagner les entreprises de la filière pêche et aquaculture de manière individualisée selon leurs besoins.

Il permet également de financer les frais de fonctionnement des groupes d'action locale pêche et aquaculture (GALPA). 3 GALPA ont été sélectionnés pour la programmation FEAMPA. L'ensemble du littoral régional est désormais couvert.

2) Fonds d'urgence pêche

Cette enveloppe vise notamment à anticiper d'éventuelles mesures de court terme visant à amortir les conséquences du BREXIT, de la crise énergétique sur l'exploitation des armements ou tout autre aléa que pourrait vivre la filière. En effet, de nombreux navires risquent d'être confrontés à des difficultés de trésorerie importantes. La Région pourrait mobiliser des aides dans le cadre du régime « de minimis ».

3) Financement de projet et d'évènement

En investissement, ce programme est destiné au financement de projets innovants pour la filière dont notamment :

- L'hybridation et l'exploitation des énergies renouvelables à bord des navires
- Les expérimentations dans le domaine de l'aquaculture : ostréiculture sur le littoral, algoculture
- La valorisation des co-produits, sous-produits de la pêche et de l'aquaculture.

En fonctionnement, ce programme permet de financer l'organisation d'évènements sur le territoire à destination des professionnels de la filière et de financer le matériel associé (réalisation de kakemonos, supports de communication etc).

4) Recherche développement halieutique

Cette enveloppe vise à financer :

- En investissement, des projets destinés à améliorer la connaissance de la ressource sur le littoral régional (études liées aux mortalités de coquillage par exemple).
- En fonctionnement, ce programme vise à financer des études, visant à mieux comprendre les interactions avec le milieu et d'améliorer la durabilité des activités sur le territoire et à faire évoluer les pratiques.

5) Animation des filières halieutiques

L'accompagnement des structures d'intérêt régional pour la pêche et l'aquaculture sera poursuivi pour :

- Le comité régional des pêches (CRPMEM)
- Le comité régional de la Conchyliculture (CRC)
- Le Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL)
- Le syndicat des Pisciculteurs
- Qualimentaire pour son accompagnement à la certification des produits halieutiques
- Autres structures d'animation de l'écosystème le cas échéant.

BUDGET PRIMITIF 2024

8^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	79 785 000	54 942 000	34 048 000	200 000	89 190 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	3 246 000	1 110 000	1 956 000		3 066 000
906 - Action économique	76 539 000	53 832 000	32 092 000	200 000	86 124 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	333 748 582	229 974 179	133 632 254	1 152 000	364 758 433
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	285 768 466	212 440 000	113 845 000	300 000	326 585 000
936 - Action économique	47 980 116	17 534 179	19 787 254	852 000	38 173 433

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	76 639 000	53 882 000	32 142 000		86 024 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	100 000	50 000	50 000		100 000
906 - Action économique	76 539 000	53 832 000	32 092 000		85 924 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	41 831 098	14 286 353	17 201 823	369 000	31 857 176
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50 000		50 000		50 000
936 - Action économique	41 781 098	14 286 353	17 151 823	369 000	31 807 176

Une partie du budget du développement économique permet de soutenir le Fonds Régional d'accélération de la 3^{ème} révolution industrielle pour les volets « économie circulaire » et « nouveaux modèles économiques et de consommation ».

Volet économie circulaire

Il s'agit d'accompagner la feuille de route économie circulaire votée fin 2020. Ce programme porte l'ambition d'accompagner une nouvelle économie régionale basée sur des boucles de valeurs circulaires, de nouveaux modes de production et de consommation et des nouveaux modèles économiques (fonctionnalité). L'investissement est priorisé sur certaines filières stratégiques : plastiques, textile, métaux rares et stratégiques, bâtiment durable (déconstruction et réutilisation).

2023 était l'occasion du bilan de la feuille de route économie circulaire, en 2024, l'accent sera donc porté sur les sujets identifiés qui n'auront pas suffisamment été adressés en 2023.

Volet nouveaux modèles économiques et de consommation

Ce programme permet de financer des démonstrateurs sur les thématiques de l'économie circulaire afin de franchir une première étape pour ensuite massifier les actions et leurs impacts (exemple de l'AMI recyclage des batteries). Il s'agit d'appuyer les pôles d'excellence et de compétitivité (Fibois, Team2, Cd2E, etc...), mais aussi des acteurs académiques, des collectifs opérationnels ressources. Enfin, le programme appuie aussi la réalisation d'études ou de volets d'animation territoriale à partir des collectivités et ou de groupements d'entreprises. 2023 était l'occasion du bilan de la feuille de route économie circulaire, en 2024, l'accent sera donc porté sur les sujets identifiés qui n'auront pas suffisamment été adressés en 2023.

Par ailleurs, les aides directes économiques octroyées par la Région génèrent des effets leviers très importants sur d'autres interventions financières : celles des autres collectivités, celles du système bancaire et des organismes de financement, celles des fonds propres des entreprises. Il convient donc d'avoir à l'esprit que l'effet d'entraînement du budget régional des aides économiques dépasse largement son calibrage initial, le tout au profit de l'emploi et des territoires.

Afin de leur permettre de se développer et de se transformer, la Région propose aux entreprises une large palette d'outils et de dispositifs pour maintenir et renforcer leur position sur les marchés nationaux et internationaux, réinvestir l'outil productif en le modernisant et le flexibilisant. L'offre régionale doit permettre aux entreprises de s'adapter aux nouveaux paradigmes économiques, en faisant évoluer leurs modes de production dans une démarche de décarbonation (certains dispositifs d'aides intègrent directement cet objectif avec des bonus ou un ciblage des investissements et des outils financiers sont dédiés à la thématique) et contribuer ainsi au maintien et à la création d'emplois pérennes.

Investissement

1) Déploiement des nouveaux cadres d'intervention votés en 2023 en lien avec le SRDE2I

Ces aides interviennent aux différentes phases de vie de l'entreprise, ils permettent aussi d'accompagner l'implantation de giga-Factory.

- Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles (START UP).

Cette aide forfaitaire est conditionnée à la création minimum de trois emplois et son montant maximum est de 200 000 euros si le projet prévoit la création de quarante emplois et s'inscrit dans la dynamique Rev3.

- Les aides au développement qui se répartissent en deux catégories :
 - **Aide développement des grandes entreprises** (ADGE) pour franchir une étape cruciale de leur développement et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts-de-France
 - **Aide au développement des PME** (PME +) nouvelle aide (ex IPIN) qui comprend deux volets : projets d'investissement avec un impact technologique (avec bonification rev3 possible) et projets créateurs d'emplois dans le domaine des services, tourisme, hôtellerie
- Les aides à l'implantation d'entreprises dont l'objectif est de gagner la décision d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou pays.
- Les aides à la consolidation financière dont l'objectif est d'accompagner les entreprises qui subissent un accident de la vie et rencontrent des difficultés financières ponctuelles. Ces aides se répartissent en trois catégories :
 - **Les aides aux entreprises en consolidation financière** pour les PME de plus de 10 salariés et les grandes entreprises afin de mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement.
 - **Le fonds 1^{er} secours** en partenariat avec les tribunaux de commerce. Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés. Il permet à l'entreprise de reconstituer son fonds de roulement et ainsi passer un cap difficile. Il se décline dorénavant en deux dispositifs :
 - F1PS pour les moins de 25 salariés avec des prêts inférieurs à 50 000 €
 - F1PS + pour les moins de 50 salariés avec des prêts de 50 000 € à 100 000 €
 - **Hauts-de-France Prévention** (dispositif créé et financé en partenariat avec la CCIR). Il permet d'octroyer des prêts de 50 000 € à 300 000 €.

2) Des financements via des partenaires

Hauts-de-France Financement

Hauts-de-France Financement apporte des solutions de financement aux entreprises à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, transmission...) et quel que soit le besoin (investissement, innovation, trésorerie...).

Les fonds qui interviennent en fonds propres, prêts et garantie auprès des entreprises sont dotés par la Région aux côtés de partenaires privés. Ces fonds se recyclent ou génèrent des recettes pour la Région. De plus ils permettent un effet levier systématique. Les budgets affectés concernent des créations de fonds, des augmentations de besoin ou, dans une moindre mesure l'érosion, liée aux pertes.

Les besoins de Hauts-de-France Financement fluctuent, traditionnellement, d'une année sur l'autre, en fonction de la redotation de fonds existants et/ou de lancement de nouveaux outils.

Le Programme Opérationnel 21-27 est mobilisé en complément. Sur le volet fonds propres des autorisations de programme Région sont nécessaires et font ensuite l'objet d'un remboursement partiel du FEDER.

- **Le financement en fonds propres (capital)**

La Région est actionnaire ou souscripteur de fonds qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises (en capital ou en obligations convertibles). Les entreprises sont ainsi particulièrement soutenues dès l'amorçage des projets, pour leur création, leur développement, leur transmission.

Pour les outils de capital, il s'agira de renforcer les capacités d'intervention sur la thématique rev3 mais aussi de répondre à de nouveaux besoins pas ou insuffisamment couverts par le privé.

- **Le financement en garantie**

La Région dispose de 3 outils de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires : France Active Garantie, le fonds de garantie bpifrance et Le Fonds Régional de Garantie (FRG Hauts-de-France), seul outil qui permet d'accompagner les établissements de taille intermédiaire (ETI).

Leurs interventions concernent les entreprises de toute taille, à chaque étape de leur vie et pour des projets de tout type (création, reprise/transmission, développement, renforcement de trésorerie). Ils permettent de garantir en moyenne 80 M€ par an.

- **Le financement en prêt**

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts (gérés par bpifrance avec un coefficient multiplicateur) ainsi que les fonds de prêts d'honneur dédiés aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

France 2030 Régionalisé (ex PIA4 régionalisé) volet entreprises

La Région Hauts-de-France a confirmé sa volonté de participer au volet territorialisé du Programme d'Investissement d'Avenir sur sa quatrième vague dit « PIA4 régionalisé » et renommé depuis France 2030 régionalisé. 2023 sera la troisième année

Sur le plan financier, ce sont 26,7M€ de crédits Région qui vont être mobilisés en complément des crédits de l'Etat (26,7M€), soit 53,4 M€ sur la période 2022-2023.

L'Etat et la Région interviendront à parité dans le financement des projets d'innovation des entreprises.

Industrie du Futur

La Région Hauts-de-France a lancé un appel à projets collaboratifs d'innovation, centré sur les enjeux de l'industrie du futur, destiné à faciliter la collaboration entre les laboratoires de recherche publics régionaux et les entreprises, sur des projets à fort degré d'innovation porteurs de retombées économiques significatives à horizon 3 ans maximum.

Le dispositif est renouvelé afin d'accompagner une quinzaine de projets collaboratifs structurants destinés à dessiner l'Usine de demain en Hauts-de-France.

Fonctionnement

1) Accompagner les créateurs d'entreprises

La Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France est le nouveau marqueur du volontarisme régional en matière d'appui aux entrepreneurs.

La Région est en effet fortement engagée aux côtés des habitants qui souhaitent créer leur entreprise. Son action s'articule autour de deux volets :

- La sensibilisation des jeunes à la prise d'initiatives et à l'entrepreneuriat : il s'agit ici de proposer aux jeunes scolaires (prioritairement lycéens) et étudiants des accompagnements déployés par des réseaux spécialisés et des chefs d'entreprise en vue de les sensibiliser et de l'accompagner dans des projets de création d'entreprises. Sur la base d'un partenariat unique en France Région – Rectorat – Universités, ces actions préparent les jeunes à devenir de futurs créateurs d'entreprises. Cela permet de toucher 30 000 scolaires et 30 000 étudiants par an.
- L'accompagnement à la création d'entreprise en tant que telle : la Maison des Entrepreneurs se déploie depuis avril 2023 avec pour ambition d'accompagner toute personne qui souhaite s'engager dans la création d'entreprise (plus de 30 000 personnes accompagnées par an).

Il s'agit d'un nouveau parcours d'accompagnement des porteurs de projets (autodiagnostic, appui au montage, accompagnement au financement, suivi de la jeune entreprise, mentorat, coaching). Une attention particulière est également portée dans ce cadre aux territoires fragiles et à des publics spécifiques (femmes avec le Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF), jeunes).

A travers ces accompagnements, la Région a pour ambition d'amplifier la dynamique de création et maximiser les chances de réussite des créateurs d'entreprise (avec la mobilisation d'une ingénierie spécialisée).

2) Accompagnement des initiatives territoriales

Il s'agit d'accompagner des initiatives territoriales repérées et engagées dans le cadre du conventionnement stratégique SRDEII avec les intercommunalités.

L'appel à projets initiatives territoriales de développement économique voté en juin 2023 et ayant vocation à financer des projets de développement économique portés par les EPCI, sera renouvelé en 2024 avec pour objectif de financer à minima 5 projets.

3) Soutenir l'écosystème d'appui aux entreprises

Les défis à affronter collectivement aujourd'hui sont considérables et imposent une transformation profonde de l'économie régionale sur de nombreux aspects : énergie, économie circulaire et circuits courts, empreinte carbone, souveraineté économique, redéfinition des chaînes de valeur à l'échelle mondiale, pénuries et inflation...

Les Hauts-de-France bénéficient d'un écosystème de soutien au développement des filières économiques riche et le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) a acté une refonte de cet écosystème par thématiques : les « Ambitions » qui

permettent de mieux coordonner et mutualiser ces acteurs autour d'une feuille de route collective. Cette démarche permettra également de positionner rev3 au centre des actions d'accompagnement des entreprises.

- **Accompagnement de la transformation des entreprises**

Le Booster PME avait été lancé en 2020 grâce aux fonds React EU et permettait un accompagnement personnalisé du chef d'entreprise aboutissant à un plan d'action sur un sujet clé de la compétitivité de l'entreprise. Les thématiques identifiées : stratégie, rev3 (ACV, énergie...), logistique et supply chain, digitalisation, coopérations inter-entreprises...

Après un bilan et une évaluation des expérimentations, il s'agira en 2024 d'aller plus loin dans la construction d'actions de massification de la transformation des entreprises régionales, notamment sur la base du référentiel rev3 entreprises.

Le dispositif d'aide au plan de formation (DEV RH) a pour objectif de mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).

Il est également prévu d'accompagner, sur le plan RH, les reprises d'entreprises, les restructurations ou cessions de sites, mais également l'implantation d'entreprises qui, outre l'aide directe que la Région leur accorderait, afin de faciliter au mieux leur arrivée et leur intégration dans le territoire régional.

4) Favoriser l'internationalisation des entreprises régionales

Cet enjeu connaît une nouvelle ambition à travers l'avènement de la bannière « Hauts-de-France international ».

Il s'agira en 2024 de mieux articuler les actions conduites en région, au croisement de l'attractivité économique du territoire (via Nord France Invest), de la diplomatie économique (direction des relations internationales) et du développement à l'export de nos entreprises (direction de la transformation de l'économie régionale et CCI International).

Dans ce cadre, en complément d'une programmation « export » portée traditionnellement par le service « Appui à l'export » de la DTER, une programmation dédiée « Hauts-de-France International » viendra donc cadrer ces actions.

Ces dernières s'orienteront principalement à destination des pays voisins ou encore avec lesquels la Région entretient des liens de coopération (Maryland, Québec, Rhénanie du Nord Westphalie, Pays-Bas, Grande-Bretagne etc...).

- **La prospection et accueil d'investisseurs**

Financement annuel de l'agence régionale « Nord France Invest » pour faire la promotion économique du territoire et favoriser les investissements étrangers : accueil et accompagnement des investisseurs (implantation et développement).

- **La détection et accompagnement individuel des entreprises pour le développement à l'export**

Le dispositif CIE (Compte Individuel Export) permet aux entreprises de suivre un parcours individualisé de préparation à l'export mis en œuvre par CCI International et financé à 50 % par la Région.

Le dispositif PARI (Programme Artisanal Régional International) vise à répondre aux attentes des artisans inscrits au répertoire des métiers et à les aider à franchir les obstacles de l'exportation. Ce dispositif financé par la Région à 50 % est géré par la Chambre des métiers et de l'artisanat.

- **L'accompagnement des entreprises à l'export – VIE : (programme Hauts-de-France Export - PHFE)**

Le programme « Pro-Business VIE et programme France export - PFE », apporte un soutien technique et financier aux TPE-PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export grâce :

- Au Programme France Export « PFE » et sa déclinaison régionale le programme Hauts-de-France Export « PHFE », pour faciliter l'appropriation collective de nouveaux marchés internationaux.
- Au Volontaire International en Entreprise (VIE), pour favoriser le recrutement de ressources humaines dédiées à l'export.
- Au Volontaire International en Entreprise à temps partagé, pour favoriser le recrutement de ressources humaines et les groupements d'entreprises dédiés à l'export.

- **L'internationalisation des filières d'avenir**

La crise Covid-19 a montré la nécessité de s'appuyer sur les partenaires des filières régionales pour optimiser nos modalités d'accompagnement export et améliorer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, dont les primo-exportatrices : connaissance du tissu entrepreneurial, compétences spécifiques des structures d'animation des filières régionales.

A ce titre, le service régional « appui à l'export », au-delà d'impliquer encore plus ces partenaires qui animent les filières, veillera également à leur apporter davantage d'éléments stratégiques dédiés aux opportunités que peuvent leur offrir certains marchés internationaux.

B) IndustriLAB

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				200 000	200 000
906 - Action économique				200 000	200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /				483 000	483 000
936 - Action économique				483 000	483 000

La plateforme Régionale IndustriLAB (localisée à Méaulte – 80), est dédiée au maintien de la performance industrielle et la transformation de l'économie régionale.

Une subvention de 200 000 € en investissement et de 483 000 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLAB.

C) Proch'emploi

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	6 199 018	3 247 826	2 635 431		5 883 257
936 - Action économique	6 199 018	3 247 826	2 635 431		5 883 257

La Direction de l'emploi a vocation à répondre aux ambitions du pôle travail entreprises et emploi : servir au mieux les entreprises de la région Hauts-de-France et accompagner les demandeurs d'emploi à retrouver une activité professionnelle. Ces ambitions sont par ailleurs portées par les textes stratégiques que sont le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP).

La direction de l'emploi s'inscrit dans une double approche pour viser le rapprochement de l'offre et de la demande :

- L'accompagnement des entreprises (prioritairement les TPE-PME) sur le volet RH ;
- L'accompagnement des publics vers l'emploi sur les territoires en lien avec les acteurs de l'emploi-formation et de l'insertion

Pour ce faire, la direction s'appuie sur une organisation territorialisée dans les Hauts-de-France. Elle déploie les deux approches avec des équipes implantées sur les territoires qui collaborent activement et étroitement avec des partenaires économiques et emploi-Formation.

1) Les plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises

23 plateformes territoriales Proch'Emploi en lien avec les entreprises sont déployées sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France. Elles sont les interlocutrices privilégiées des entrepreneurs des Hauts-de-France, pour l'emploi et la formation à l'échelle du bassin d'emploi. 21 plateformes sont portées par des structures extérieures à la Région dont leurs interventions ont une importance non négligeable dans la réussite du projet. Elles participent à accompagner les entreprises sur la « marque employeur » afin de travailler sur leur attractivité pour attirer de nouveaux talents et maintenir les salariés.

Les 3 missions principales dévolues à la plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises sont :

- Favoriser la prospection mutualisée des entreprises pour recueillir les offres d'emploi, et l'accompagnement dans leur problématique RH
- Mobiliser des "chefs de file métier", dirigeants d'entreprise ou DRH.
- Animer les "circuits-courts" Proch'Emploi.

Afin de maintenir le nombre d'ETP à l'identique, au sein des 21 plateformes financées, le budget de ce programme est de 2 655 445 € en AE.

2) Les espaces Proch'info formation

24 espaces Proch'Info-Formation (PrIF) sont répartis sur les zones d'emploi de la région. Ce dispositif permet d'informer les actifs et les entreprises de l'offre de formation sur le territoire (conditions d'accès, certifications présentes sur le territoire...), de sensibiliser les demandeurs d'emploi sur les métiers qui recrutent et sur les filières stratégiques des Hauts-de-France, ainsi que sur les évolutions des compétences. Ils proposent un suivi personnalisé et collaborent activement avec les opérateurs de formation ainsi que les conseillers en évolution professionnelle. Enfin ils organisent des animations collectives sur des thématiques ciblées répondant à des besoins identifiés sur chaque territoire (information VAE, compte personnel de formation, etc). L'ensemble des PrIF sont portées par des organismes extérieurs.

Début 2024 un nouveau cadre d'intervention et une nouvelle convention cadre d'objectifs et de moyens sera soumis au vote des élus. Ce nouveau cadre d'intervention détaillera les attendus des missions des Proch'info Formation pour 2024/2028 en privilégiant davantage la sensibilisation et l'information sur les filières et métiers qui recrutent en Région Hauts-de-France. Les deux journées « Portes Ouvertes » des PRIFs seront maintenues.

Pour cela le budget de ce programme est de 1 526 000 € en AE.

3) Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

La Région souhaite poursuivre son soutien aux 28 PLIE de la Région Hauts-de-France en 2024 dans un cadre qui a été voté en 2023 autour de trois axes : favoriser la reprise d'emploi ; sensibiliser les publics cible aux métiers ; renforcer l'accessibilité à la formation. Les publics les plus éloignés de l'emploi rencontrent des situations très diverses et cumulent plusieurs freins d'accès à la formation ou à l'emploi. Il s'agit de proposer des actions de remobilisation qui pourront répondre aux pénuries de main d'œuvre dans les entreprises.

Le budget de ce dispositif est de 1 357 573 € en AE.

4) Aide au recrutement des seniors

En 2023, le dispositif d'aide à l'embauche de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a été lancé par la Région. Il s'agissait d'une expérimentation de soutien des TPE-PME pour 100 contrats conclus après le 31 mars 2023. Le dispositif connaît un succès croissant et constitue un véritable levier pour le recrutement de cette cible de demandeurs d'emploi particulièrement touchée par le chômage.

Il s'agit donc de poursuivre et d'augmenter le nombre de contrats en 2024. Pour cela le budget de ce programme est de 450 000 € en AE.

5) Aide régionale pour le développement d'activités nouvelles (ARDAN)

Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (ARDAN), est un dispositif au cœur de la stratégie du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il vise l'activation de projets structurants des TPE/PME, et favorise ainsi le développement

économique et l'emploi. ARDAN permet de faciliter l'intégration de nouvelles compétences dans l'entreprise pour sécuriser la réussite d'un projet nouveau et/ou innovant en bénéficiant de conditions financières attractives. Malgré des difficultés pour atteindre les objectifs fixés (150 missions en 2023) la CCI de Région a engagé des actions au dernier trimestre 2023 afin de relancer ce dispositif.

C'est pourquoi afin de poursuivre le déploiement de ce dispositif porté par la CCI régionale, le budget de ce programme est de 180 000 € en AE en 2024. Ce financement doit permettre l'objectif de 100 missions.

6) Evénements, expertises

Il s'agit de poursuivre le financement de salons et d'évènements dans les territoires pour faire connaître l'offre de services de la direction de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises. Ainsi, la direction de l'emploi sera amenée à prendre en charge certains besoins spécifiques en communication pour un montant de 30 000 € (kakemonos, kit de com pour les opérateurs, pour les stands des salons professionnels notamment).

D) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	3 146 000	1 060 000	1 906 000		2 966 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	3 146 000	1 060 000	1 906 000		2 966 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	285 718 466	212 440 000	113 795 000	300 000	326 535 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	285 718 466	212 440 000	113 795 000	300 000	326 535 000

L'enjeu très opérationnel pour la politique de formation professionnelle est de pouvoir anticiper et accompagner les ressources humaines des filières Rev3, les besoins en compétences et les formations.

À cet effet, une animation opérationnelle et concertée, inter-directions et multi partenariale, est mise en œuvre selon 3 axes d'intervention, dans une logique de parcours :

- Demande et engagement des entreprises,
- Offre de formation,

- Promotion emploi – formations – métiers en capitalisant sur la force de frappe de l'écosystème emploi-formation en Hauts-de-France.

Trois projets lancés en 2023 seront poursuivis :

- Coordonner les projets « Métiers d'avenir Rev3 ».
- Sensibiliser aux enjeux économiques, RH et sociétaux de Rev3.
- Observer et diagnostiquer les filières, métiers et formations d'avenir Rev3.

Deux autres seront amorcés en 2024 :

- Mobiliser et orienter les marchés et financements existants / préparer des marchés ad hoc « métiers d'avenir Rev3 ».
- Déployer le « marqueur Rev3 » et renforcer les exigences « Rev3 » dans le futur PRF.

La politique de formation professionnelle, inscrite dans les orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), est déclinée dans le cadre d'un dialogue permanent avec les branches professionnelles, permettant de coordonner les efforts pour l'ensemble des voies de formation professionnelle et en cohérence avec les orientations du SRDEII. Ce lien très fort établi depuis 2016 entre le développement économique et la formation a pris sa pleine ampleur ces trois dernières années. Ce principe d'un lien fort et d'une recherche de cohérence entre les schémas a été repris pour le CPRDFOP 2022– 2028 dont l'élaboration menée durant l'année 2022 a reposé en majeure partie sur de nombreuses concertations, notamment territoriales.

Le budget 2024 tient compte des crédits du PACTE 2019-2023 liés à la fin d'exécution des conventions financières 2021 à 2023 ; il ne comprend pas les éventuels crédits du nouveau PACTE 2024-2027 qui est en cours de négociation avec l'Etat.

Pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle, la Région l'organise et la déploie autour du triptyque information-orientation-formation. A ce titre, la Région assure la mission d'animer un certain nombre de fonctions et dispositifs permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, en recherche d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire et de sécuriser son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier et simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.

1) Développer les savoirs et compétences de bases

Le nouveau dispositif compétences clés « S'engager vers l'emploi » a pour objectif d'accompagner les publics à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable, tenant compte des acquis des personnes accompagnées, des compétences validées et de celles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, tout en prenant en considération le contexte économique territorial au sein duquel le bénéficiaire envisage d'accéder à l'emploi. Il vise à faciliter les transitions entre formations aux savoirs de base et parcours qualifiants de formation tout en aidant les individus à mieux identifier les caractéristiques des métiers et à davantage maîtriser leur environnement.

Les indicateurs de maîtrise des compétences clés et le taux d'illettrisme en région Hauts-de-France imposent de maintenir une politique de formation forte et ambitieuse dans ces domaines.

Le soutien aux Ecoles de la deuxième chance sera par ailleurs maintenu en 2024.

2) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Un programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou à se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'élever son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Les Pass emploi et les Pass formation destinés à accompagner des projets de recrutement d'entreprise ou des projets individuels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre qualifiante régionale. Ces programmes doivent s'inscrire en complémentarité des actions présentes dans les marchés de formation.
- Un programme de formation dans l'enseignement supérieur qui vise à accompagner des personnes souhaitant réorienter leur carrière professionnelle en accédant à l'enseignement supérieur ou en cherchant à élever leur niveau de qualification.

L'ambition de la Région est de mobiliser l'ensemble de ses dispositifs de formation au plus près des besoins des territoires et de celui des entreprises, afin de maintenir un nombre de personnes en recherche d'emploi formées d'environ 52 000.

3) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions.

Il est à noter que l'État a décidé de revaloriser les barèmes de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à partir de mai 2021 et qu'une nouvelle revalorisation est annoncée dans le courant de l'année 2024. Autant la revalorisation mise en œuvre en 2021 est compensée par l'État au travers d'une part de la TICPE, autant la compensation de la revalorisation annoncée en 2024 n'est pour l'instant pas acquise.

La participation à l'hébergement et à la restauration des stagiaires sera maintenue mais mise en œuvre sous une nouvelle forme de contractualisation, tenant compte de nos obligations juridiques en la matière.

4) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Les 42 missions locales réparties sur le territoire régional ont pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. La Région leur assigne notamment, en plus de leurs missions habituelles, des objectifs d'accès à l'apprentissage et à la formation continue dans une perspective d'accès à la qualification puis à l'emploi. Ces partenaires sont également parties prenantes dans le déploiement de « Proch'emploi », des Proch'info formation, mais également dans le portage du dispositif des PLIE.

Un partenariat avec l'AREFIE permet d'accompagner le réseau des missions locales dans les évolutions de l'intervention régionale.

L'année 2024 confirme les modalités de financement mises en œuvre en 2023.

5) Valider et reconnaître les acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience offre aux individus la possibilité d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience est intégrée au cadre des aides individuelles à la formation via le « Pass formation » et devrait permettre de soutenir environ 800 parcours.

6) Innovation et expérimentation

Le numérique, mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle, donnent la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région permet, dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt, d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères sont proposés dans un cadre d'intervention régionale.

Dans le cadre du budget 2024, la Région reconduit par ailleurs la possibilité de financer des équipements en lien avec des projets d'innovation.

Enfin, la Direction des Systèmes d'Information de la Région inscrit de nouveaux crédits budgétaires liés à l'amélioration et à la modernisation des outils utiles à la gestion et au développement de la politique de formation. Ces crédits viennent finaliser la mise en œuvre et/ou la maintenance de nouveaux outils, tels que ceux portant sur la dématérialisation des émargements des stagiaires ou sur la modernisation de l'outil actuel de gestion des actions de formation. Ces différents outils et projets bénéficient du financement de l'État dans le cadre du PACTE 2019-2023.

7) Appui aux contrats de branche

Les crédits mobilisés permettront de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des comités de pilotage :

- Identification des besoins, prospective métiers, outils d'observation, études.
- Appui à des événements d'information sur les métiers et la formation, animation de l'articulation économie-innovation-formation.
- Mise en relation des acteurs de la formation, de l'entreprise et de l'accompagnement au bénéfice des demandeurs d'emploi.

L'année 2024 sera une année de refonte de ce dispositif afin de reposer clairement les objectifs et la nature du soutien et de mieux l'articuler avec les dispositifs d'innovation.

8) Soutien régional aux transitions professionnelles

Transitions Pro, anciennement Fongecif, est une structure paritaire dirigée par les partenaires sociaux qui s'engagent en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle pour permettre aux salariés de concrétiser un nouveau projet professionnel : changement de métier, création ou reprise d'entreprise... Le projet de transition professionnelle (PTP), ou CPF de transition, permet au salarié de s'absenter pour suivre une formation certifiante lui permettant de changer de métier ou de profession.

Le salarié bénéficie alors d'un congé spécifique lorsqu'il suit cette formation en tout ou partie durant son temps de travail.

40 % des dossiers présentés par des salariés, jugés viables par Transitions Pro, ne peuvent pas être financés.

Afin de répondre à la demande de créer un nouveau cadre permettant de soutenir la formation des salariés, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 2 M€ pour accompagner environ 300 personnes.

BUDGET PRIMITIF 2024

9^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Anne PINON

SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	12 400 000	3 151 030	3 368 961		6 519 991
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 400 000	909 991	610 000		1 519 991
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	5 000 000	2 241 039	2 758 961		5 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	179 304 259	41 021 280	133 395 647		174 416 927
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	175 504 259	39 087 245	131 429 682		170 516 927
934 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	3 800 000	1 934 035	1 965 965		3 900 000

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	7 400 000	909 991	610 000		1 519 991
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 400 000	909 991	610 000		1 519 991

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	175 504 259	39 087 245	131 429 682		170 516 927
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	175 504 259	39 087 245	131 429 682		170 516 927

Le secteur sanitaire et social représente plus de 13 % de l'emploi régional (320 000 actifs) et la qualification de ces personnels. Au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, ce secteur participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au tissu économique régional et au développement de l'emploi.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au Contrat de plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle(CPRDFOP) répondra *a minima* aux enjeux suivant :

- besoins de montée en qualification de la population régionale, jeunes et adultes.
- une carte des formations répondant aux besoins des territoires les plus en manque de personnels, et notamment dans les territoires ruraux et les zones blanches.
- renforcement de la place et la participation des employeurs dans leur rôle du dispositif de formation et de certification.
- travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés, l'Etat, la Région, les employeurs, les écoles, les étudiants ...

Dans ce cadre, le budget primitif 2024 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel. Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi ces professionnels de santé dans les territoires.

Chaque année, ce sont plus de 23 000 étudiants qui sont inscrits dans ces formations, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprise d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3^e position.

Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre territoire : vieillissement des populations, maladies chroniques, développement du numérique, médecine personnalisée, handicap, pauvreté... et plus récemment en tant de crise sanitaire majeure. Les formations sanitaires et sociales se conçoivent en articulation avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique ainsi qu'en fonction de la répartition des professionnels de santé dans les différents territoires des Hauts-de-France selon les besoins identifiés.

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés, conformément à un choix de l'exécutif régional depuis la fusion des Régions.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives aux personnels et aux autres charges d'exploitation courantes,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement ;
- contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- et le cas échéant, contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Au titre de cette compétence obligatoire, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat. Le montant de la compensation de l'Etat n'est pas encore connu.

De plus, le BP 2024 ne permet pas pour l'heure – faute d'informations précises sur cette réforme nationale - d'afficher des montants qui seront consubstantiels à la réforme du parcours de formation en soins infirmiers.

1) Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social (128,41 M€ AE et 7,4 M€ AP, CP/AE : 128,65 M €, CP/AP : 1,52 M€)

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les quelques 55 établissements support des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

a) Pour les instituts et écoles de formation sanitaire publics et privés (105,42 M € AE +5,6 M€ AP, CP/AE : 105,68 M €, CP/AP : 1,16 M €)

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et vise à :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement dans le cadre de certaines formations,
- participer aux autres charges d'exploitations courantes,
- participer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions régionales ont été révisées en 2019 et se sont poursuivies sur 2023 pour répondre à ces besoins.

Le soutien de la Région aux instituts et écoles représente près de 63% des crédits de paiement de la politique des formations sanitaires et sociales.

Au titre de cette compétence obligatoire exercée par la Région, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat. A ce stade, les modalités de compensation de l'Etat de la mesure impactant le référentiel de formation des infirmiers ne sont pas identifiées ; elles devront être ajoutées en lien avec Régions de France dans les demandes portées au niveau de la Commission Consultative d'Evaluation des Charges (CCEC).

Le budget primitif 2024 prend en considération :

- une augmentation mécanique de la part salariale incluse dans les coûts de fonctionnement (+ 1%/an) ;
- dans le cadre de la décision gouvernementale applicable du 1^{er} juillet 2022 de dégeler le point d'indice (+ 3,5 %) pour les agents publics (et donc concernant les agents des organismes de formation du sanitaire public), les CP inscrits au BP 2024 intègrent une partie (50 %) du versement la part de cette revalorisation au titre du solde de la subvention 2023. Les AE ont été votées lors du BS 2023 à hauteur de 909 K€ et 457 756 € de CP
- les revalorisations du point d'indice pour les personnels publics annoncées avec une application au 1^{er} juillet 2023 (+ 1,5%) et au 1^{er} janvier 2024 (+ 5 points);
- une part de 8,3 M€ de fonctionnement issue du protocole Etat-Région, signé le 14 mars 2022 entre le Premier Ministre et la Présidente de Régions de France; ce montant devrait être intégralement compensé par une recette de l'Etat à venir.

La Région octroie annuellement une subvention d'aide à l'équipement, à l'issue d'un appel à projets annuel, à l'ensemble des établissements déjà financés au titre du fonctionnement. Ces établissements peuvent dès lors se voir dotés d'équipements administratifs, pédagogiques ou visant à l'amélioration du cadre de vie étudiant. Un nouveau cadre d'intervention a été adopté en janvier 2023.

L'appel à projets se scinde désormais en 2 volets annuels, lancés simultanément :

- **l'un dit « initial » sur la base de montants plafonds accordables à chaque établissement** par la Région et communiqués en début d'année, avant le lancement de l'appel à projets et la réception des demandes des établissements (qui devront établir ces demandes initiales sur la base de ces montants),
- **l'un dit « complémentaire », en réponse à une ou plusieurs priorités ciblées par la Région** et exprimées en parallèle de l'appel à projets « initial » :

- de premiers équipements d'aménagement de nouveaux locaux ou d'extensions,
- liés aux évolutions de référentiels de formations ou d'augmentation d'effectifs qui imposent de nouveaux équipements ,
- déterminés en fonction de l'évolution des orientations politiques régionales (lien avec rev3, numérisation des formations, handicap etc.),
- etc.

Le budget primitif 2024 permet également d'engager des dépenses à hauteur de 4 M€ d'AP et 800 K € de CP pour soutenir l'investissement des établissements de formation sanitaire (prévu dans le protocole susvisé).

Issues du protocole d'accord Etat-Région doté de 13 M€ pour l'année 2024, une recette de fonctionnement de 8.3 M€ (cité ci-dessus) viendra compenser les efforts d'augmentation de places en formations, l'augmentation salariale et les surcoûts pédagogiques ; ainsi qu'une recette de 4,5 M€ en investissement.

b) Pour les établissements de formation en travail social (22,98 M€ AE et 1,3 M€ AP, CP/AE : 22,96 M €, CP/AP : 80 K €)

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Depuis 2017, la Région est compétente pour délivrer les agréments aux établissements dispensant ces formations. Elle assure enfin le financement des formations initiales et continues (demandeurs d'emploi), dans la limite du nombre de places financées, qui est précisé dans les arrêtés d'agrément.

Les établissements dispensant des formations initiales sont ainsi financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Dans ce cadre, la Région notamment :

- contribue au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social,
- prend en compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions régionales de fonctionnement régional ont été harmonisées depuis 2020 pour répondre à ces besoins.

La politique d'équipement s'inscrit dans le cadre d'intervention évoqué supra.

1,3 M€ d'AP seront consacrées au soutien de la deuxième tranche du financement de la restructuration de l'APRADIS d'Amiens.

2) Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles (47,09 M€ AE, CP/AE : 41,86 M€)

Concernant le soutien de la Région auprès des apprenants concernés par la politique des formations sanitaires et sociales, le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales (46,44 M€) a été décentralisé concomitamment à celui sur les formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets.

Le versement de bourses d'études sanitaires et sociales relève d'une obligation légale. En 2023-2024, 10 500 étudiants y étaient éligibles ; ce nombre sera sensiblement le même pour l'année scolaire 2024-2025.

A compter de la rentrée de septembre 2022, le Ministère a annoncé une augmentation des bourses sur critères sociaux de 4%, qui s'applique aux bourses d'études sanitaires et sociales (BESS).

Le BP 2024 intègre la revalorisation de 6,2 % décidée par un arrêté en date du 13 avril 2023 et une augmentation mécanique des BESS pouvant aller jusqu'à 5,2 % par an au regard de la revalorisation annuelle des barèmes de bourses (+4%) et de l'augmentation annuelle du nombre de boursiers (+1,2%).

Le BP intègre par ailleurs une partie des AE et CP (3,62 M€ sur 6,2 M€) permettant de prendre en charge une partie de l'augmentation de la revalorisation au titre de l'année universitaire 2023-2024 ; une première fraction de 2,58 M€ d'AE et de CP a été proposée lors de la DM 2023. L'affectation complémentaire, à la faveur du BP 2024, aura lieu au cours du premier semestre 2024.

Le budget primitif intègre également l'aide à la restauration (445 K€) et le fonds d'aide d'urgence (200 K€).

B) Santé

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	5 000 000	2 241 039	2 758 961		5 000 000
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	5 000 000	2 241 039	2 758 961		5 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	3 800 000	1 934 035	1 965 965		3 900 000
934 - Santé et Action Sociale (Hors APA /RSA/Régularisation de RMI)	3 800 000	1 934 035	1 965 965		3 900 000

La situation de crise a renforcé la nécessité d'accompagner les transitions y compris dans le domaine de la santé ou influant sur la santé. Les impacts de la pandémie liée à la covid 19 ont pointé la fragilité de nos systèmes de santé publique. Cet état de fait a accentué la nécessité d'accompagner les transitions (rev3) qui sont au cœur de l'ambition politique régionale : réduire les émissions de gaz à effet de serre, décarbonner le système de santé, réduire la consommation de soins en accompagnant les leviers apparus comme les plus efficaces (la mobilité quotidienne, le numérique, le logement...). Un tel système cherche à préserver les conditions communes d'une bonne santé individuelle et collective par la mise en avant des liens de cause à effet entre la préservation de l'environnement et notre santé.

Soutenir une transition vers un système préventif plutôt que curatif, c'est opérer une transition vers un système de santé plus sobre dans les pratiques de soins. Cette approche valorise les co-bénéfices en termes de santé, de climat et de réduction des inégalités qui existent entre la transformation de l'économie française et l'évolution vers un système de santé plus résilient.

Dans le cadre du soutien au financement des maisons pluri professionnelles de santé la réactualisation du cadre d'intervention a permis de définir des critères qualitatifs permettant de répondre aux exigences de la démarche rev3 :

- Construction en maîtrise de l'artificialisation des sols
- Niveau de performance énergétique des bâtiments, gain énergétique dans le cadre d'une réhabilitation
- Provenance et qualité des matériaux utilisés
- Gestion des déchets

Dans le cadre de l'appel à projet annuel prévention innovation santé environnement, les actions soutenues ont pour objectif d'accompagner et de favoriser l'adoption de comportements permettant de limiter l'exposition aux risques pour la santé. Ces actions permettent notamment de participer à :

- La lutte contre la pollution extérieure
- La limitation d'utilisation de produits ayant un impact écologique (pesticides, nanomatériaux...)
- Le développement d'une agriculture raisonnée et favoriser la production locale.

Les causes multifactorielles de l'état sanitaire de notre territoire nécessitent d'agir simultanément sur différents leviers et appellent à une approche coordonnée des différents acteurs (institutionnels, professionnels, usagers...).

Les interventions de la Région au titre de sa politique santé s'inscrivent ainsi, à la fois en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques régionales (vision holistique et intégrée de la santé en Région), et dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Départements et les autres collectivités.

Il s'agit de permettre une nouvelle approche de l'action publique, en coordination et en complémentarité, voire en concentration, pour répondre au mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé dans les territoires, dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

Cette ambition qu'a posé la Région lors de la réactualisation de la politique régionale de santé en 2022 se décline en trois objectifs stratégiques pour lesquels un budget spécifique est proposé :

- Un plan de prévention priorisé ;
- Un accès aux soins facilité ;
- La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche.

1. Un plan de prévention pour la Région : comment prévenir et encourager les comportements favorables à la santé

La prise en charge en matière de soin dans les délais souhaitables, pour les soins programmés ou non programmés dans des conditions qualitatives optimales, l'accès aux soins pour tous ne sont plus garantis en région Hauts-de-France. Le défi pour notre territoire nécessite d'ancrer l'action publique en matière de santé autour des questions de prévention. La prévention n'est plus une priorité mais une nécessité. Il s'agit pour chacun de rester en bonne santé le plus précocement et le plus longtemps

possible en adoptant les bons comportements. C'est pourquoi la Région Hauts-de-France a décidé de dédier la part la plus importante de son budget en matière de santé aux actions de prévention primaires et secondaires.

Sachant que la survenue de nombreuses pathologies (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète) est favorisée par l'adoption de comportements à risques (consommation de tabac et d'alcool, sédentarité, déséquilibre alimentaire...) ou d'exposition à certains risques (perturbateurs endocriniens, polluants, pesticides,...), la prévention et l'éducation à la santé jouent un rôle majeur dans la protection de la santé globale, elle-même constituant un déterminant de l'insertion sociale et professionnelle et du maintien dans l'emploi.

A ce titre, la Région poursuit le soutien aux actions de prévention et de réduction des inégalités d'accès à la santé, notamment en direction des publics fragiles qui s'inscrivent dans des démarches durables innovantes et adaptées au contexte socio-sanitaire : les publics précaires, les jeunes, les femmes.

En matière de prévention, le contexte sanitaire exige que les moyens qu'elle met en œuvre fassent l'objet d'une priorisation au tour de quatre grandes priorités :

- La lutte contre surpoids (l'obésité, diabète) et les maladies cardiovasculaires,
- L'action en faveur pour la santé environnement, en lien avec le plan régional de santé environnement 4,
- La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles le VIH/Sida,
- La lutte contre les cancers.

Cet engagement se concrétisera par :

- le lancement d'appels à projets dédiés permettant d'incarner un plan de lutte contre le surpoids et un plan de santé environnement
- des dotations spécifiques permettant de mener des actions de prévention
- le déploiement d'un programme d'actions de prévention VIH/Sida et IST (dotations, plan de communication et actions de prévention)
- la poursuite de l'accompagnement des Espaces Ressource Cancer
- et la poursuite des conventions pluriannuelles d'objectifs en lien avec les acteurs principaux qui œuvrent en matière de prévention santé et dont les actions sont structurantes ayant un rayonnement intercommunal, départemental, voire régional.

Afin d'améliorer la prise en charge, la connaissance des patients, la consolidation des parcours de soins, ..., la Région pourrait être amenée à accompagner le soutien d'actions expérimentales, d'appels à manifestation d'intérêt.

2. Un accès aux soins facilité : comment favoriser l'égalité d'accès à des soins de qualité en luttant contre la désertification médicale et en développant une offre de santé de proximité

La Région en tant que chef de file de l'aménagement du territoire poursuivra son engagement à garantir une offre de soin au plus près des territoires. A ce titre, elle poursuivra son soutien à l'aménagement et l'équipement des maisons de santé pluri professionnelles et des centres de santé en zones sous dotées identifiées par une géographie prioritaire définie par l'Etat dont le zonage a été arrêté en mai 2022 (zone d'intervention prioritaires, zones d'accompagnement complémentaire et zones d'accompagnement régional).

Afin de répondre à la problématique de mobilité mais également à la mise en place de conditions favorables à l'accueil des professionnels de santé et des étudiants stagiaires, la Région poursuivra sa politique de soutien au logement au sein des structures d'exercice coordonnées, et des collectivités.

Afin de compléter cette initiative et ne pas laisser les territoires en difficulté dans une situation d'inégalité s'agissant de la déficience de l'organisation de l'offre de soin, la Région pourra également, au cas par cas, accompagner les structures d'exercice coordonnées en devenir (équipes de soins primaires...),

les expérimentations menées par l'ARS (centres de soins non programmés...) mais également des initiatives portées ou accompagnées par les communautés professionnelles territoriales de santé dans ce domaine et, notamment à travers des solutions numériques.

La Région souhaite également renforcer l'attractivité des territoires et donc l'installation des professionnels de santé en soutenant les centres hospitaliers dans leurs projets d'acquisition d'équipements performants répondant aux priorités de santé régionales : les matériels en lien avec les dépistages, l'imagerie et le soin des cancers seront privilégiés d'abord sur les territoires les plus en difficulté.

Enfin, la Région a fait le choix, pour ancrer la démographie médicale (les spécialités en tension, la recherche...) sur le territoire régional et auprès des hôpitaux périphériques, de soutenir les assistants à temps partagés et les chefs de clinique en Région.

3. La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche en santé : comment faire de notre région un territoire de référence

La recherche clinique, facteur de progrès médical, représente un enjeu sanitaire important pour la population. Cet enjeu sanitaire interagit avec un enjeu d'aménagement du territoire et d'excellence scientifique, l'objectif étant également de tisser un maillage territorial de la recherche. L'appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France » permettra également de répondre aux enjeux de dynamisation de la recherche clinique hospitalière, améliorer la qualité des soins Diffuser les innovations et favoriser les échanges.

A ces trois grands objectifs identifiés, pour accompagner la mise en œuvre de sa politique de santé, la Région continuera d'investir en matière d'observation, de caractérisation et d'objectivation des problématiques de santé à travers ses propres outils développés dans le champ du sanitaire et du social, mais également en s'appuyant sur les réseaux et outils développés par les acteurs concernés. L'Observatoire Régional de la Santé et du Social est le principal partenaire de ce champ sur lequel la région s'appuie pour disposer des indicateurs de santé sécurisés, de diagnostics territorialisés, de données générales ou thématiques, d'expertises particulières nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique au plus proche des problématiques rencontrées en Hauts-de-France et notamment par ses habitants les plus fragiles (santé des apprentis, observatoire de la santé environnement, formations sanitaires et sociales, démographie médicales...).

En l'espèce, il s'agit de développer les outils d'appui et d'accompagnement de la politique régionale de Santé dans le domaine sanitaire et social au plan régional et infra régional tels que le propose l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et la plateforme sanitaire et sociale. Il s'agira également de mener des études prospectives.

A ce titre, la Région accompagne le programme annuel d'actions décliné par l'OR2S dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et multi partenariale partagée avec l'ARS Hauts-de-France et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

BUDGET PRIMITIF 2024

10^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur François DECOSTER

**CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET
RELATIONS INTERNATIONALES**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 480 000	21 004 363	6 178 233	915 000	28 097 596
900 - Services généraux	340 000	266 890	102 000		368 890
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	26 840 000	20 630 461	5 908 245	915 000	27 453 706
906 - Action économique	300 000	107 012	167 988		275 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	88 709 790	37 404 607	47 965 656	1 029 351	86 399 614
930 - Services généraux	1 762 000	585 989	758 500	45 125	1 389 614
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86 797 790	36 816 418	47 107 156	984 226	84 907 800
936 - Action économique	150 000	2 200	100 000		102 200

A) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 140 000	20 737 473	6 076 233	895 000	27 708 706
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	26 840 000	20 630 461	5 908 245	895 000	27 433 706
906 - Action économique	300 000	107 012	167 988		275 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	86 947 790	36 818 618	47 207 156	974 226	85 000 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86 797 790	36 816 418	47 107 156	974 226	84 897 800
936 - Action économique	150 000	2 200	100 000		102 200

1) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	23 990 000	16 370 461	5 908 245	15 000	22 293 706
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23 990 000	16 370 461	5 908 245	15 000	22 293 706

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	86 797 790	36 816 418	47 107 156	25 000	83 948 574
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86 797 790	36 816 418	47 107 156	25 000	83 948 574

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la Culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Ainsi, en cinq ans, la Région Hauts-de-France est devenue la 1^{ère} région de France au titre de son accompagnement, ayant permis le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse, la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales et la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

La nouvelle politique culturelle s'inscrit dans cette continuité tout en ayant l'ambition d'agir sur deux évolutions majeures :

- la rendre plus lisible, plus claire pour simplifier et sécuriser la relation aux opérateurs ;
- lui permettre d'accompagner les mutations sociétales en cours révélées par les crises successives de ces dernières années (sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, sociales etc).

Celle-ci a donc été recentrée autour de deux axes d'intervention phare :

L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement et en considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnel générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels ;

L'attention portée aux habitants et à leur espace de vie, en favorisant l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de notre région.

Par ailleurs, la politique culturelle a également été repensée aux regards des enjeux et contraintes actuels et en cohérence avec la feuille de route du mandat régional en matière de proximité et solidarité ainsi que de stratégie et vision d'avenir.

Ainsi deux priorités sont réaffirmées :

- **le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistiques, vis-à-vis des territoires, vis-à-vis des habitants ;
- **la transition écologique** et les mutations environnementales, dans la dynamique rev3.

La politique culturelle s'appuie également sur la mobilisation d'un ensemble de leviers qui seront particulièrement déployés en 2024 et les années suivantes au service de l'action culturelle, de l'ambition régionale d'être un partenaire essentiel des évolutions majeures dans le secteur culturel et dans la société.

Ces leviers sont au nombre de cinq :

- **Porter et agir**, avec l'évolution de la « feuille de route » en matière d'inventaire général du patrimoine ;
- **Initier et agir**, au travers d'aides spécifiques pour emmener les acteurs et les territoires dans l'intérêt du secteur professionnel, des territoires et des habitants ;
- **Accompagner et financer**, en maintenant un budget ambitieux pour la culture et le patrimoine ;
- **Dialoguer et collaborer**, pour s'articuler de manière cohérente avec l'ensemble des partenaires publics et privés, notamment au travers de la CTAP et du COREPS ;
- **Sécuriser et structurer**, pour construire une collaboration durable, sécurisante et prenant en compte les enjeux de mutations des modèles économiques des différentes filières : renouvellement des accords-cadres avec le Centre National des Musiques et le Centre National du Cinéma, nouveaux accords-cadres avec le Centre National du Livre et avec l'Office National de Diffusion Artistique pour le spectacle vivant, signature, dès 2024, des 1^{ères} conventions triennales de partenariat culturel pour sécuriser les opérateurs structurants.

2) La coordination technique de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	300 000	107 012	167 988		275 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
906 - Action économique	300 000	107 012	167 988		275 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	150 000	2 200	100 000		102 200
936 - Action économique	150 000	2 200	100 000		102 200

Au regard de l'ambition régionale d'affirmer l'image et la notoriété des Hauts-de-France comme la région de la 1^{ère} Guerre Mondiale, la Région poursuivra avec détermination la mise en œuvre des orientations politiques définies au titre du Devoir de Mémoire par délibération du 28 juin 2018.

Ce budget permettra la mise en œuvre d'actions de cette stratégie régionale tant sur la valorisation des sites et équipements et leur mise en réseau au travers des chemins de mémoire afin de poursuivre le programme voté par la Commission permanente du 22 novembre 2022.

La politique d'investissement dans le domaine du devoir de mémoire, se traduira également :

- Par la poursuite des dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d'anciens combattants,
- Le développement du projet « Chemins de mémoire en HDF »,
- L'aménagement des espaces d'accueil du musée néo-zélandais du Quesnoy

Par ailleurs, l'accompagnement des projets de modernisation et d'amélioration de la qualité de l'accueil et des services des équipements et sites mémoriaux emblématiques des HDF pour concrétiser l'image de la Région en tant que région de la 1^{ère} Guerre Mondiale sera également poursuivi. A ce titre, est donc inscrite au budget 2024 en investissement la somme de 300 000 € en AP et 275 000 € en CP.

De plus en 2024, année de mise en œuvre de la 2^{ème} génération de contrat avec les territoires au travers des contrats de destination touristique, les enjeux afférents au tourisme de mémoire seront intégrés dans les objectifs des contrats sur les destinations où ces enjeux sont prégnants.

Enfin, en 2024, les outils de valorisation des chemins de mémoire seront finalisés au travers d'un magazine et d'un portail présentant l'offre et les produits des Hauts-de-France.

3) Grands projets culturels et Gestion Patrimoniale en Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 850 000	4 260 000		880 000	5 140 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 850 000	4 260 000		880 000	5 140 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				949 226	949 226
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				949 226	949 226

Les dépenses afférentes à ces programmes concernent :

- En fonctionnement : essentiellement les fluides, les travaux de maintenance programmée, les travaux d'urgence et les diagnostics divers sur les bâtiments culturels,
- En investissement : la poursuite de travaux (IPP, CHM de Lewarde, Studio le Fresnoy...), le lancement de nouvelles opérations (désenfumage du PNS, Louvre Lens...), et ainsi que des interventions d'urgence et d'entretien visant au maintien du bon fonctionnement des sites et à leur sécurisation.

Pour mémoire, en janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 2.7 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional culturel.

B) Parc de matériel scénique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				20 000	20 000
903 - Culture, Vie Associative, Jeunesse, Sports, Loisirs				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				10 000	10 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

Les dépenses correspondent à l'entretien, la réparation et à la maintenance du matériel.

C) Relations internationales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	340 000	266 890	102 000		368 890
900 - Services généraux	340 000	266 890	102 000		368 890

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 762 000	585 989	758 500	45 125	1 389 614
930 - Services généraux	1 762 000	585 989	758 500	45 125	1 389 614

Les demandes formulées au titre du BP 2024 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des relations internationales qui se déclinent en 3 grandes thématiques : diplomatie économique, Mobilité européenne et internationale, Energies pour l'Afrique auxquels s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions du territoire de la Région.

Une nouvelle dimension « pays voisins » est introduite progressivement dans la stratégie relations internationales (pays cibles, mobilité transfrontalière des jeunes favorable à un meilleur apprentissage des langues étrangères, missions économiques renforcées).

Dans cette nouvelle proposition de budget 2024, les CP 2024 de 1.39 M€ sont couvertes par des recettes qui s'élèvent à 951 K€ soit 68 % des CP 24.

L'année 2024 va permettre de poursuivre et d'adapter nos ambitions en matière de politique internationale en renforçant le lien avec les besoins et les dynamiques des territoires.

1) Energie pour l'Afrique - AP de 340 K€ et AE de 152 K€

Pour 2024, Il est proposé la reconduction de l'appel à projets « acteurs de l'énergie pour l'Afrique » afin de poursuivre l'accompagnement de la Région auprès des acteurs publics et privés qui soumettent un projet en consortium multi acteur (associations, universités, entreprises) mobilisant au moins une entreprise de la Région Hauts-de France.

L'enveloppe globale de fonctionnement s'établira à 440 750 euros en 2023.

Le programme poursuivi avec le pôle de compétitivité MEDEE dès 2017 sera maintenu pour 2024 à hauteur de 46 250 euros.

Les propositions en section d'investissement concernent exclusivement le volet Energies pour l'Afrique et pourront permettre une intervention complémentaire à celle du fonctionnement.

2) Mobilité européenne et internationale AE de 1.43 M€

En 2024, il s'agira notamment :

- De poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers le forum « Cap sur le Monde »
- De poursuivre les dispositifs de soutien à la mobilité, au travers :
 - o L'appel à projets Génération + mobilité (AE de 0.44 M€), depuis la rentrée 2023, certaines destinations avec lesquelles le territoire régional développe des liens sont mises en valeur par l'application d'une majoration de 10% pour les mobilités vers les « pays voisins » ainsi que vers les zones avec lesquelles la Région Hauts-de-France entretient des accords de coopération.
 - o Le dispositif MOBINOV Erasmus :
 - Une recette supplémentaire 22_23 de 250 000 euros, couvertes par des AE équivalentes, a été obtenue auprès de l'Agence France Erasmus+ France, afin

de ne pas casser la dynamique des stages en entreprises en Europe pour les jeunes JAMO des lycées professionnels et CFA, membres du consortium MOBINOV, animé par la Région (40% des mobilités de la voie professionnelle en HDF), couvrant ainsi la période de janvier à mai 2024.

- Une nouvelle recette sera sollicitée pour démarrer le nouveau **programme MOBINOV 24-25** à hauteur de 700 000 € (couvertes par des AE équivalentes), retrouvant ainsi le niveau d'avant Covid et entraînant un renforcement de la qualité des stages en Europe autour de la stratégie des pays voisins.
- De poursuivre le **renforcement de la mobilité des jeunes entrepreneurs au Québec**, suite à la signature de la convention entre l'office franco-québécois pour jeunesse et la région Hauts de France 2023.2025 en avril 2023. Développement d'une nouvelle convention avec l'OFAJ 2024-2027.
-

3) **Diplomatie Economique une AE de 65 K€ et des crédits de paiement HAE de 45 K€**

Poursuite de la politique engagée au titre de la diplomatie économique, il s'agit :

- D'accompagner et de renforcer l'internationalisation des acteurs du territoire régional
- De favoriser la création d'emploi en Hauts de France
- De contribuer au rayonnement international de la Région Hauts de France

La Région est aujourd'hui engagée **dans sept grands partenariats** aux Etats-Unis, au Maroc, Québec, Pologne et en Allemagne, et dans un accord trilatéral dans le cadre du Triangle de Weimar. Elle est par ailleurs en cours d'élaboration d'accords avec les Pays Bas et la Corée du Sud, Japon.

Il est préconisé de maintenir les objectifs et les actions de la diplomatie économique et de réorienter une partie de l'axe diplomatie économique vers une nouvelle stratégie des « pays voisins », frontaliers de la région comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et les îles britanniques. Cette nouvelle stratégie devrait permettre des coopérations renforcées sur des sujets communs à l'Europe et aller de pair avec les coopérations qui sont déjà poursuivies à l'échelle européenne avec l'Allemagne et la Pologne. **Les missions et événements recensés** en hors AE participent à cette réorientation et au maintien des objectifs de la diplomatie économique (45 125 euros).

4) **Intervention territoriale AE 115 K€**

Ce volet vise à soutenir des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales, (à contribuer au développement et au fonctionnement d'outils (plateformes, labels) ou encore à animer les partenariats.

Poursuite des financements d'associations du type CRAJEP, LIANES COOPERATION: Il s'agit notamment d'assurer un soutien ciblé à Lianes coopération (70 K€) -Réseau Régional Multi Acteurs des Hauts de France- et au CRAJEP (45 K€) (plateforme R2M).

BUDGET PRIMITIF 2024

11^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Noëlle DELAIRE

ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	11 000 000	4 579 000	4 134 000		8 713 000
906 - Action économique	11 000 000	4 579 000	4 134 000		8 713 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 446 000	2 821 000	2 735 000		5 556 000
936 - Action économique	8 446 000	2 821 000	2 735 000		5 556 000

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises artisanales, via la Maison des Entrepreneurs, une attention particulière est portée à la prise en compte des évolutions énergétiques et économies de ressources. Pour les TPE existantes, un module transition énergétique est proposé dans le booster TPE.

Les dispositifs « aide à l'amélioration de l'accueil de la clientèle des points de vente fixe artisanal, commercial ou de service » et « aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services » au cas par cas selon les investissements et/ou l'activité intègrent la dynamique rev3.

De même, pour l'économie sociale et solidaire, l'ensemble des outils ont été ajustés et votés en 2023 pour une meilleure intégration rev3 et une prise en compte des orientations du SRDE2I.

A) Artisanat

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII et un secteur essentiel au développement de l'économie de proximité. Les activités artisanales se déploient sur l'ensemble du territoire régional et permettent d'apporter aux habitants des Hauts-de-France des services de première nécessité.

Au titre de sa politique de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité, la Région déploie des interventions pour accompagner en ingénierie les entreprises concernées (Booster TPE, Artimarchés, Artisans de Qualité, Métiers d'arts) et en aides directes.

En investissement, de nouveaux cadres de soutien aux artisans et commerçants ont été votés et s'appliqueront en 2024 afin de tenir compte de l'évolution des besoins des entreprises et des propositions d'actions reprises dans le nouveau SRDEII.

1) Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

Un nombre important de TPE sont de statut artisanal. 3 objectifs sont particulièrement recherchés ici :

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés plus particulièrement dans les territoires ruraux.
- Favoriser la création et le maintien d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

2) Soutien régional au commerce et à l'artisanat

Ce programme est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente, avec 2 volets :

- Le volet amélioration des points de vente fixe (REHA), subvention plafonnée à 12 000 €
- Le volet amélioration des points de vente mobile (MOBI), subvention plafonnée à 20 000 €

Ce dispositif vise tout naturellement les entreprises artisanales dont on connaît l'importance pour la vie des bourgs et du milieu rural, en particulier pour ce qui concerne les camions de tournées.

3) Aide à la digitalisation des TPE et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le numérique représente aujourd'hui une très forte opportunité de croissance pour les entreprises. Beaucoup d'entreprises doivent en effet faire évoluer leurs pratiques pour intégrer le numérique dans leurs process ou trouver de nouveaux marchés via la vente en ligne

Parmi les facteurs qui freinent aujourd'hui la transition numérique, les entreprises mettent en avant l'absence de financement et d'aide dans ce domaine.

Cette nouvelle aide dédiée remplace INAC/ INESS et CELE et est déployée depuis octobre 2023. L'objectif est de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité et dans le développement de la vente en ligne.

Ce dispositif est un outil opérationnel au service du plan artisanat-commerce et de l'enjeu de redynamisation des centres villes et centres-bourgs des territoires. Il s'articule par ailleurs aux accompagnements proposés via le plan Booster TPE et vise à proposer aux petites entreprises un parcours complet d'accompagnement par la Région et ses partenaires pour réussir de bout en bout leur transition numérique.

En fonctionnement, la Région déploie plusieurs dispositifs d'accompagnement des TPE

1) L'accompagnement des TPE

Le Booster TPE est l'outil principal d'intervention de la Région pour l'accompagnement des artisans et commerçants (financements CMA et CCI), mais la Région soutient aussi quelques actions spécifiques proposées par la CMAR (Artimarchés, métiers d'art, artisans de qualité...).

Ces différents dispositifs sont en cours d'ajustement au regard des orientations reprises dans le nouveau SRDEII.

2) Le programme « centre-ville centre-bourg »

Ce programme a permis d'accompagner les 114 communes labellisées par la Région dans le cadre du dispositif centre-ville centre bourg au titre du développement économique pour la période 2019 -2022. La Région apporte ainsi un soutien en matière d'ingénierie (poste de manager de centre-ville, études) ou de financement d'actions d'animation commerciale.

Ce soutien sera de nouveau mis en œuvre sur la période 2023 -2027 auprès des 103 communes de nouveau labellisées. Des premières décisions de financement ont été validées fin 2023 et d'autres seront proposées en 2024.

B) Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur important de l'économie régionale (près de 10% des entreprises et des emplois). Les entreprises de l'ESS sont des acteurs engagés dans le développement de l'économie de proximité, et apportent des réponses nombreuses aux habitants des Hauts-de-France en particulier en terme de service (éducation, service à la personne, accueil de jeunes enfants, activités culturelles, activités médico – sociales).

Les principaux outils de la politique régionale de soutien à l'ESS permettent un accompagnement des porteurs de projet et des entreprises de l'ESS sur différents volets (ingénierie d'accompagnement, financement via les aides directes de la Région ou les outils financiers, appui spécifique sur l'innovation sociale).

En investissement :

- Des aides à l'investissement et au développement des entreprises de l'ESS,
- Le financement des Dispositifs d'Appui aux structures de l'ESS (DASESS) ainsi que les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

En fonctionnement

1) Accompagnement des porteurs de projets et entreprises de l'ESS

Un nouveau dispositif « ACC'ESS » : financement d'un réseau d'opérateurs spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise de l'économie sociale et solidaire (objectif 500 porteurs accompagnés par an)

Le soutien au réseau France Active pour le déploiement de plusieurs outils : le Fonds d'Investissement pour le Développement de l'ESS (FIDESS), l'accès aux outils de garantie...

2) Financement des têtes de réseau de l'ESS

Le réseau de l'ESS tels que la CRESS, l'APES, l'URSCOOP et l'IRIAE participent à la promotion de l'ESS et accompagnent également des entreprises de l'ESS.

3) Soutien au projet Territoriaux

Une refonte du dispositif « Accélérateur de coopérations territoriales économiques » qui vise à accompagner les initiatives d'acteurs de l'ESS souhaitant se regrouper et mutualiser en vue de développer de nouvelles activités. Ce dispositif devient une aide aux coopérations territoriales économiques pour le volet « entreprises » et une aide aux coopérations territoriales économiques pour le volet « territoires ».

Poursuite du dispositif de soutien spécifique aux Entreprises à But d'Emplois habilitées par l'Etat dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro chômeur.

4) Financement des projets / entreprises par :

Une nouvelle aide au développement par l'innovation sociale a été adoptée pour cibler davantage les projets de développement et de transition portés par des entreprises de l'ESS ou des entreprises au statut classique mais à forte utilité sociale.

Des aides à l'émergence de nouvelles activités de l'ESS (BUSIN'ESS). Par ailleurs l'année 2024 permettra de poursuivre les travaux avec les intercommunalités afin de leur permettre de développer des interventions financières auprès des TPE et des acteurs de l'ESS.

BUDGET PRIMITIF 2024

12^{ième} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Arnaud DECAGNY

**POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION
URBAINE ET APPRENTISSAGE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	35 708 200	42 439 033	5 673 779	335 000	48 447 812
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	26 154 200	25 282 421	617 779	335 000	26 235 200
905 - Aménagement des territoires et habitat	4 554 000	16 971 112	56 000		17 027 112
907 - Environnement	5 000 000,00 €	185 500,00 €	5 000 000,00 €		5 185 500,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	32 231 579	13 728 093	22 053 453	130 000	35 911 546
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27 960 089	7 297 476	20 410 661	130 000	27 838 137
935 - Aménagement des territoires et habitat	4 271 490	6 430 617	1 642 792		8 073 409

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	26 154 200	25 282 421	617 779	335 000	26 235 200
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	26 154 200	25 282 421	617 779	335 000	26 235 200

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 960 089	7 297 476	20 410 661	130 000	27 838 137
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27 960 089	7 297 476	20 410 661	130 000	27 838 137

Le budget proposé pour 2024 est de 54 073 337 euros de crédits de paiements composé :

- D'une section de fonctionnement de 27 838 137 euros consacrés au financement des CFA notamment par le biais du fonds de soutien, au versement des aides aux apprentis et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage,
- D'une section d'investissement de 26 235 200 euros consacrés au versement des subventions antérieurement votées et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

La thématique Rev 3 est enclenchée au sein de la politique apprentissage sur les investissements et équipements notamment dans le cadre :

- De la transformation numérique des CFA,
- Des constructions et rénovations en développement durable,
- De l'acquisition d'équipement vertueux tels que l'acquisition de flotte de véhicules à énergie non carbonée.

En fonctionnement, des dossiers pourraient être concernés par la thématique Rev 3 concernant la mobilité douce et les formations métiers d'avenir dans le cadre du fonds de soutien aux CFA (Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique)

FONCTIONNEMENT

1) Maintenir le pouvoir d'achat des apprentis

La Région a maintenu ses aides aux apprentis : Aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel via la carte génération ; Aides au transport, à l'hébergement, à la restauration ; Dispositif « Reprise des apprentis » ; Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) mobilisable sous conditions en cas de difficulté financière de l'apprenti mettant en péril la poursuite de sa formation.

Une AE de 18 354 989 euros et CP équivalents sont inscrits au budget 2024 pour poursuivre ces différents dispositifs à destination des apprentis, représentant presque 66% du budget de fonctionnement.

2) Soutenir une offre de formation de proximité et équilibrée sur le territoire des Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France a adopté un cadre d'intervention régionale en matière de fonctionnement au titre du fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France.

Une AE de 8 305 100 euros et CP équivalents sont inscrits au budget 2024 pour ce fonds de soutien, une recette d'Etat sera versée à la Région dans le cadre d'une convention avec France Compétences.

Ce montant représente presque 30% du budget de fonctionnement. France compétences permet une fongibilité de crédits entre le fonctionnement et l'investissement à hauteur de 80% maximum de l'enveloppe fonctionnement. Les besoins exprimés par les CFA étant plus importants en investissement qu'en fonctionnement, une fongibilité de 4M d'euros est mise en place pour ce budget 2024.

3) Promouvoir l'apprentissage

➤ L'appui à la création / reprise d'entreprise, à l'innovation

Par ses actions en faveur de l'apprentissage, la Région souhaite également encourager l'emploi et le développement économique : la sensibilisation à la création, la reprise d'entreprises, ou l'entrepreneuriat auprès des publics apprentis sera poursuivie en 2024, de même que le soutien à des initiatives en faveur des TPE-PME tels que le dispositif INOPME-recherche qui met à disposition des PME, des apprentis chercheurs leur permettant de bénéficier d'une cellule d'innovation et de recherche propice au développement de leur activité.

200 000 euros d'AE et 159 000 euros de CP seront dédiés pour financer ces mesures.

➤ La valorisation de l'apprentissage et le rapprochement offre / demande

La Région poursuit ses efforts concernant la valorisation de l'apprentissage. Les objectifs sont les suivants :

- Soutenir des initiatives territoriales de rapprochement de l'offre et de la demande de contrat en alternance (financement de jobs-dating, salons emplois-formation, forums, etc...).
- Soutenir toute action d'accompagnement vers l'alternance et d'insertion dans l'emploi,
- Apporter un soutien financier et développer des partenariats territoriaux pour favoriser le développement et maintenir la qualité de l'apprentissage (ex : ANAF, Communauté d'Agglomération du Douaisis, etc.).
- Soutenir les écoles de production

1 100 000 euros d'AE et 868 100 euros de CP sont dédiés à ces mesures.

➤ Le soutien à l'apprentissage dans le secteur public

Suite à la loi n°2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la fonction publique, complété par le décret du 27 juin 2020, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) prend en charge une partie du coût de la formation des apprentis du secteur public pour les contrats signés à partir du 2 janvier 2020. Ce financement de la formation des apprentis employés par les collectivités territoriales est à hauteur de 50% du montant plafonné du coût de la formation annuelle (plafonds définis entre le CNFPT et France Compétences).

Suite au constat des freins que représente le reste à charge du recrutement d'un apprenti pour une collectivité locale, la Région soutient le développement de l'apprentissage dans le secteur public.

20 948 euros de CP sont dédiés à ce dispositif pour les plus anciens dossiers. Une autre partie des dossiers sont financés par le biais du fonds de soutien. Pour les contrats débutants à compter de 2022, la Région Hauts-de-France n'intervient plus sur ce dispositif, le financement étant désormais de la responsabilité du CNFPT.

Opérations gérées en maîtrise d'ouvrage régionale :

En fonctionnement, 130 000 euros de CP sont inscrits au budget pour des dépenses de réparations courantes (petites interventions nécessaires à l'entretien courant des bâtiments) sur des biens immobiliers hébergeant des activités de formation par apprentissage et dont la Région est propriétaire.

INVESTISSEMENT

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » maintient aux Régions la possibilité de financer les CFA en matière d'investissement « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ». La Région Hauts-de-France consacre chaque année un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes et de financement d'équipements des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptés.

En 2024, le budget dédié à cet effort de modernisation d'un montant total de 26 154 200 euros d'AP et 26 235 200 euros de CP (recette France compétences en investissement de 22 154 200 euros + fongibilité de 4 000 000 euros du fonctionnement) permettra d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations afin de poursuivre cette mission d'accompagnement aux investissements maintenue par la loi.

Opérations gérées en maîtrise d'ouvrage régionale :

Sur le patrimoine immobilier dont la Région est propriétaire, se rapportant à l'apprentissage, 998 112 € euros de crédits de paiement en gestion pluriannuelle sont inscrits au budget (notamment pour la poursuite de travaux au CEFMA de Tourcoing, et également pour des travaux d'urgence et des réparations).

B) Politique de la ville et logement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	9 554 000	17 156 612	5 056 000		22 212 612
905 - Aménagement des territoires et Habitat	4 554 000	16 971 112	56 000		17 027 112
907 - Environnement	5 000 000	185 500	5 000 000		5 185 500

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	4 271 490	6 430 617	1 642 792		8 073 409
935 - Aménagement des territoires et Habitat	4 271 490	6 430 617	1 642 792		8 073 409

La politique de ville a intégré les objectifs et priorités rev3 dans son cadrage.

La politique de renouvellement urbain contribue aux objectifs rev3, suivant l'axe bâtiment durable et son efficacité énergétique et en particulier en matière de gestion économe du foncier (reconstruire la ville sur elle-même).

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la Politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire. Elle mobilise à cet effet un budget spécifique de 240 M€ sur la période concernée. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

Les crédits « Renouvellement urbain » peuvent être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3

- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

Après l'aboutissement des négociations entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région), l'année 2023 a été marquée par la montée en puissance des sollicitations des porteurs de projet pour le financement des opérations d'investissement de ce programme. En 2024 et au-delà, la programmation va poursuivre sa montée en puissance progressivement.

Les 50 M€ d'autorisations de programmes 2022-2024 adoptées lors du BP 2022 permettront la poursuite de cette politique en 2024.

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la Politique de la ville et instauré un contrat de ville unique porté par les Agglomérations. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région qui en est obligatoirement signataire a, par délibérations cadres des 13 octobre et 14 décembre 2016, fixé les modalités de son engagement en matière de Politique de la ville sur les 40 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France. Ces contrats qui concernent 199 quartiers prioritaires et de la ville touchent près de 900 000 habitants.

Les contrats de ville, prolongés d'une année, arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Le 05 octobre 2023, la Séance plénière a adopté le nouveau cadre d'intervention en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la ville sur la base des bilans et évaluations qui ont été menés. Des dispositifs et modalités d'intervention seront redéfinis en 2024. Ce budget permettra d'engager en 2024 la mise en œuvre de ce nouveau cadre de soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la Politique de ville (Nos Quartiers d'Été, Projets d'Initiative Citoyenne) et de soutien régional aux programmations des contrats de ville.

Il permettra également de mettre en œuvre la participation statutaire pour le centre de ressources politique de la ville - IREV ainsi que le soutien au CRPRS (Centre Régional de Prévention des Radicalités Sociales).

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mettre en œuvre une politique transversale au travers des différentes compétences régionales en soutenant la réhabilitation du parc existant et donc l'emploi par le renforcement des filières du bâtiment (notamment celle de l'éco-rénovation).

Le budget 2024 permettra de poursuivre :

- La déclinaison de l'appui spécifique engagé en novembre 2022 au titre du PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache. Il s'agit de soutenir l'innovation de bailleurs sociaux pour inventer de nouveaux modèles en territoire « détendu » ;
- La finalisation des engagements d'accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre de l'Engagement Régional pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (ERBM) au bénéfice de 35 cités prioritaires;
- La mise en œuvre du PREE (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique) signé avec l'Etat et l'ADEME le 12 février 2020. Il constitue la feuille de route de la stratégie régionale dans un objectif de massification de la rénovation énergétique des logements. Ce programme poursuivra sa déclinaison en 2024 avec la poursuite du dispositif AREL (Aide à la Rénovation Energétique des Logements), aide directe aux ménages modestes et très modestes pour les travaux de rénovation énergétique, le déploiement des Guichets Uniques de l'Habitat (GUH) dont le co-

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF

financement des postes de Conseillers France Renov' afin d'assurer une couverture homogène du territoire des Hauts-de-France. Par ailleurs, le Service d'Amélioration de la Rénovation Energétique (programme SARE) adopté à la Séance plénière du 24 septembre 2020 sera poursuivi en 2024 via notamment la mobilisation des crédits délégués à la Région dans ce cadre (Certificats Economie Energie).

BUDGET PRIMITIF 2024

13^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE

**FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE LA SECURITE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	9 050 000	9 140 000	290 000	363 483 360	372 913 360
900 - Services généraux				245 000	245 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 000 000	7 500 000		120 000	7 620 000
908 - Transports	1 050 000	1 640 000	290 000		1 930 000
923 - Dettes et autres opérations financières				363 118 360	363 118 360

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	80 808 500	994 500	79 918 750	136 831 564	217 744 814
930 - Services généraux				798 000	798 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 008 500	994 500	118 750		1 113 250
938 - Transports	79 800 000		79 800 000		79 800 000
941 - Autres impôts et taxes				2 200 000	2 200 000
943 - Opérations financières				130 186 564	130 186 564
945 - Provisions et autres opérations mixtes				3 647 000	3 647 000

A) Sécurité / Sureté dans les lycées

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 000 000	7 500 000			7 500 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 000 000	7 500 000			7 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 008 500	994 500	118 750		1 113 250
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 008 500	994 500	118 750		1 113 250

Faire des lycées des lieux de vie sécurisés pour les élèves, les agents de la Région et les personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle.

1) Sûreté

Le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE (Délibération n° 20170468 du 18 mai 2017).

29 millions d'euros ont depuis été affectés à cette politique. Une Autorisation de Programme de 3 500 000 € et des Crédits de Paiement de 3 250 000 € sont proposés dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2024.

Après l'avoir expérimenté puis évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique conforme à la situation de chaque établissement.

2) Sécurité incendie

S'agissant de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le maintien auprès des Commissions de sécurité des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées constitue également une priorité politique de l'Institution régionale.

Ce qui se traduit pour 2024 par l'inscription en investissement d'une Autorisation de Programme de 4 500 000 € et des Crédits de Paiement de 4 250 000 € ainsi qu'en fonctionnement d'une Autorisation d'Engagement de 1 008 500 € et des Crédits de Paiement de 1 113 250 €.

B) Sécurité / Sureté dans les bâtiments

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				365 000	365 000
900 - Services généraux				245 000	245 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				120 000	120 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				160 000	160 000
930 - Services généraux				160 000	160 000

Les dépenses en fonctionnement prises en charge par le Pôle Supports Techniques s'élèvent à 160 000 € pour les contrôles et vérifications périodiques dans les bâtiments hors lycée, et la maintenance des extincteurs.

365 000 € sont prévus en investissement, dont 245 000 € pour la réalisation d'opérations visant à sécuriser les bâtiments administratifs et 120 000 € pour sécuriser les CFA.

C) Sécurité / Sureté dans les transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 050 000	1 640 000	290 000		1 930 000
908 - Transports	1 050 000	1 640 000	290 000		1 930 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	79 800 000		79 800 000		79 800 000
938 - Transports	79 800 000		79 800 000		79 800 000

Au titre de la convention TER en fonctionnement, une enveloppe de 79,8 M€ est consacrée :

- d'une part au dispositif de sureté en lien avec la gendarmerie et la SUGE. La Sûreté ferroviaire composée essentiellement de la Surveillance générale est la police ferroviaire de la SNCF dont la mission est de protéger, assister et sécuriser tant les voyageurs que le personnel et les biens sur l'ensemble du réseau SNCF. (6,3 M€)
- D'autre part à l'accompagnement des agents ASCT (73,5 M€). les agents du service commercial train (ASCT) ont pour missions principales la sécurité et la sûreté des usagers à bord des trains.

Au titre des services interurbains, une enveloppe de 0,2 M€ en investissement est consacrée à :

La sécurisation des points d'arrêts du réseau interurbain régional des Hauts-de-France. Ce dispositif consiste à la mise en place de la signalisation de l'emplacement par un zigzag jaune, la stabilisation de l'aire d'attente, l'implantation de panneaux de signalisation de l'arrêt et la mise en place d'un passage piéton.

De plus, la poursuite du déploiement de la **vidéosurveillance** des gares et leurs abords est également inscrite à hauteur de 1,73 M€ en CP et 0,55 M€ en AP.

D) Contrôle de gestion et évaluation

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				265 000	265 000
930 - Services généraux				265 000	265 000

Le budget 2024 consacré au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'aux actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, s'élève à 265 000 €.

Il permet de finaliser les évaluations obligatoires au titre des fonds européens (sur les anciens Programmes opérationnels), de poursuivre l'accompagnement à la mise en œuvre du système d'information décisionnel de la collectivité, d'engager quelques actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, visant in fine l'amélioration du service délivré aux usagers.

E) Finances (hors crédits d'Ordre)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				363 118 360	363 118 360
923 - Dettes et autres opérations financières				363 118 360	363 118 360

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				136 406 564	136 406 564
930 - Services généraux				373 000	373 000
941 - Autres impôts et taxes				2 200 000	2 200 000
943 - Opérations financières				130 186 564	130 186 564
945 - Provisions et autres opérations mixtes				3 647 000	3 647 000

1) Les crédits liés à la dette et à la trésorerie

Frais financiers (section de fonctionnement) :

Il est prévu au BP 2024 un montant de 127,9 M€ en augmentation de + 19,0 M€ par rapport au budget voté 2023, soit + 17,5% et +30 M€ / au BP 2023.

Cette forte hausse des frais financiers s'explique par celle des taux. Même si la hausse des taux de la BCE semble pour le moment stabilisée, les taux variables sont autour de 4% tandis que les taux fixes atteignent 4,5%. La hausse des frais financiers s'explique donc par l'augmentation du coût des emprunts variables, du coût de la trésorerie (NEU CP, revolving et lignes de trésorerie) et du coût de financement des nouveaux emprunts.

Amortissement du capital (section d'investissement) :

Les crédits prévus pour l'amortissement du capital de la dette s'élèvent à 189,4 M€ pour 2024 soit + 11,2 M€ par rapport aux crédits votés 2023, en hausse de + 6,3%.

Trésorerie :

Un montant de 172,7M€ est inscrit en investissement (équilibré en dépenses et en recettes) pour les mouvements neutres sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (revolving).

2) Les provisions pour risques et charges

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie de ressources.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Le montant total des dotations aux provisions pour risques et charges s'élève en 2024 à **3 647 000 €** et diminue de – **36,02 %** de BP à BP (5 700 000 €) et de – **56,18 %** au regard des crédits votés 2023 (8 322 071 €).

Provisions pour litiges et contentieux

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste.

Pour 2024, il est proposé de prévoir une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de **500 000 €**.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours.

Autres provisions pour risques

S'agissant des provisions pour créances irrécouvrables, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de prévoir en 2024 une provision à hauteur de **3 147 000 €** au titre des créances douteuses.

Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution en cours des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale et l'agence des Entreprises.

La reprise sur provision pour risques et charges

Le montant prévisionnel inscrit au titre de la reprise sur provision 2024 est proposé à **2 500 000 €** et est en hausse de + 1,37 % par rapport au BP 2023 (2 466 109,06 €).

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes susceptibles de s'enregistrer en 2024 suite aux procédures de liquidations judiciaires en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être proposé courant 2024 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

3) Cotisations, gestion de créances et reversement de fiscalité

Un montant de 373K€ est également inscrit en vue de couvrir, principalement, la cotisation relative à l'adhésion de la Région à l'association Régions de France.

Un montant de 2,3M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement est inscrit pour la gestion des créances (prévisions d'admissions en non-valeur) et les annulations de titres sur exercice clos.

Et un montant de 2,2M€ en fonctionnement est inscrit pour les reversements de fiscalité correspondant à la contribution au fonds de solidarité des Régions.

BUDGET PRIMITIF 2024

14^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Véronique TEINTENIER

BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 650 000	2 336 893	597 762		2 934 655
907 - Environnement	2 650 000	2 336 893	597 762		2 934 655

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 864 000	3 157 773	940 000	8 000	4 105 773
937 - Environnement	4 864 000	3 157 773	940 000	8 000	4 105 773

La politique de préservation et de reconquête de la biodiversité intègre les principes de la transition environnementale et de REV3. Un certain nombre d'actions menées contribuent ainsi directement à la feuille de route REV3 :

- Les dispositifs visant à développer les plantations d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble du territoire (plan arbres) qui en tant que solutions fondées sur la nature contribuent à l'adaptation au changement climatique et favorisent la captation du carbone ;
- Les actions portées par des structures associatives ou les lycées qui visent l'appropriation et la diffusion citoyennes des sujets de transitions. Le dispositif lycée et nature ou encore le partenariat entre la Région et les CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement) participent à cette dynamique.

Les impacts du changement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes, la modification des aires de répartition des espèces, le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Si la Région Hauts-de-France présente des indicateurs relativement dégradés en matière de biodiversité (taux de boisement, fragmentation...), elle offre néanmoins une diversité de milieux naturels, et un ensemble de milieux remarquables qu'il est d'autant plus important de préserver et de développer.

La biodiversité représente un véritable enjeu à l'échelle du territoire régional. Elle fournit des biens irremplaçables tels que l'oxygène, les denrées alimentaires, de nombreuses matières premières... Les milieux naturels et les espèces animales et végétales associées rendent de nombreux services : pollinisation, qualité de l'air, épuration de l'eau, prévention des risques naturels, amélioration du cadre de vie, impacts sur la santé...

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB, adossée au SRADDET) identifie ainsi les enjeux majeurs pour le territoire régional :

- Affirmer la place de la biodiversité dans le développement local et l'aménagement régional pour les territoires et les projets locaux ;
- Renforcer l'utilisation et la gestion rationnelle des services écosystémiques, en lien avec les activités utilisatrices et leur nécessaire performance ;
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels remarquables de la région ;
- Assurer une place durable de la biodiversité avec l'action touristique et les activités de nature ;
- Assurer une meilleure connaissance scientifique pour aider les prises de décision et favoriser une prise de conscience des habitants des enjeux liés à la biodiversité ;
- Renforcer la gouvernance, l'échange et l'implication de chacun autour des questions de biodiversité.

Les réponses pour préserver et restaurer la biodiversité sont multiples (la protection et la restauration des habitats et des espèces, une gestion concertée de la nature, une meilleure connaissance, une évolution des modes de transport, de production, de consommation, des pratiques agricoles, de l'occupation du sol...) et nécessitent d'impliquer un maximum d'acteurs des territoires : collectivités, industriels, agriculteurs, forestiers, aménageurs, associations de protection de l'environnement, usagers de la nature, habitants...C'est dans ce sens que la Région, cheffe de file des collectivités pour la biodiversité a créé aux côtés de l'Office français de la biodiversité, de l'Etat et des Agences de l'eau, une Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

En 2024, la Région inscrira son action dans la continuité des actions engagées, en particulier : la reconquête de la biodiversité, partout où cela est possible, en milieu urbanisé comme dans les espaces ruraux, le développement de la nature en ville comme source de bienfaits (lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air...), l'appui sur les solutions fondées sur la nature, qui contribuent à l'adaptation au changement climatique. La restauration des écosystèmes et leur préservation en bon état, la protection des réservoirs de biodiversité et le renforcement du réseau écologique, la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives sont autant d'objectifs poursuivis. Ceci implique de mobiliser tous les acteurs et les citoyens, de leur offrir un accès facilité à la nature mais aussi de mieux connaître la biodiversité et de mieux diffuser ces connaissances.

Les crédits mobilisés permettront :

- de poursuivre les dispositifs existants en matière de restauration de milieux naturels (terrestres, aquatiques et humides), de plantation d'arbres et d'arbustes (dans le cadre du plan arbres);
- d'accompagner la stratégie d'acquisition de la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance ;
- de proposer des actions d'envergure régionale visant à mobiliser les habitants, et en particulier Hauts-de-France Propres et le festival Arbre et Nature dont le format va évoluer pour une plus grande mobilisation des habitants ;
- de faire des lycées des lieux d'exemplarité en matière de biodiversité ; grâce à la mise en œuvre du projet « lycée et nature » ;
- de financer la gestion conservatoire de milieux remarquables, des actions de sauvegarde des espèces et de lutte contre les espèces envahissantes ;
- de suivre le réseau Natura 2000 terrestre et de cofinancer l'élaboration ou la révision des documents d'objectifs, l'animation et les mesures de conservation déployées sur ces sites ;
- de soutenir le plan d'actions de l'Agence régionale de la Biodiversité.

La Région s'appuiera notamment sur les partenariats existants avec les conservatoires (espaces naturels et botaniques), les centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE), les fédérations de pêche et des chasseurs, des associations ou structures de protection de l'environnement ou agissant dans le domaine de la gestion de l'eau, qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs.

BUDGET PRIMITIF 2024

15^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Antoine SILLANI

SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	28 850 000	15 960 475	7 190 000	280 000	23 430 475
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	28 850 000	15 960 475	7 190 000	280 000	23 430 475

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	21 864 714	7 602 496	14 395 260	3 052 244	25 050 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 864 714	7 602 496	14 395 260	3 052 244	25 050 000

A) Jeunesse

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 164 000	1 073 934	1 116 066		2 190 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 164 000	1 073 934	1 116 066		2 190 000

Avec près de 1,1 M de jeunes âgés de 15 à 29 ans, la Région Hauts-de-France compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (37,7% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 18,5% de la population, contre 17,5% en moyenne nationale (dernières sources INSEE).

La publication « Etudes et Recherches » (septembre 2022) de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire indique que les jeunes semblent bénéficier d'une reprise du marché du travail ; il n'en demeure pas moins que nombre d'entre eux continuent d'affronter des difficultés d'insertion professionnelle, de recherche de logement pérenne, de mobilité (et ce notamment en milieu rural), de santé...

Par ailleurs, les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par l'**ILLETTRISME**, puisque 11% de sa population âgée de 11 à 65 ans y est confrontée, contre 7% à l'échelle nationale, ce qui expose ses jeunes au risque d'exclusion sociale.

Depuis 2017, la Région Hauts-de-France structure son intervention en matière de politique Jeunesse au regard des **TRAJECTOIRES** de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, une orientation confortée par la tenue d'Assises de la Vie associative et des acteurs de jeunesse en octobre 2022.

La Région Hauts-de-France a ainsi conforté son ambition et procédé à la modernisation de sa feuille de route, fort de ces retours de terrain et a délibéré en janvier 2023 son cadre d'intervention en matière de politique Jeunesse.

Elle continue ainsi de structurer son intervention au regard des **TRAJECTOIRES** de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle et s'appuiera pour ce faire, sur l'expertise et la mobilisation des acteurs associatifs de terrain.

Ces **TRAJECTOIRES** s'organisent en 4 leviers (**LES 4T**) que la Région Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre aux côtés des acteurs du territoire, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent.

Ainsi, la Région :

- soutient les acteurs qui luttent contre l'illettrisme ou contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes (**TREMPIN**) ;

- agit par ailleurs en faveur de leur accès à l'emploi (**TRAVAIL**), à la mobilité (**TRANSPORT**) et au logement (**TOIT**).

1) Qualifier l'information à destination des jeunes et accompagner les acteurs jeunesse

Il s'agira, pour la Région de permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de les accompagner pour transformer cette information en action. La Région Hauts-de-France poursuivra ainsi son soutien à la mise en réseau des structures information jeunesse afin de dispenser, sur tous les territoires et pour tous les jeunes et leur entourage, une information qualifiée et dynamique sur tous les aspects de leur vie (travail, mobilité, logement, droits, citoyenneté, santé...), de favoriser leur autonomie et leur engagement.

Par ailleurs, la Région soutiendra sur les territoires, au plus près des acteurs associatifs locaux, le déploiement d'outils, de ressources, de méthodologies... permettant de qualifier et professionnaliser les structures accompagnant les publics jeunes, source d'insertion professionnelle.

2) Accompagner les trajectoires d'insertion socio-professionnelles des jeunes

La Région entend poursuivre son travail partenarial avec les acteurs du territoire qui, dans le cadre de projets ponctuels ou de démarches pérennes, contribuent à la « Trajectoire d'insertion sociale et professionnelle » des jeunes, tout en tentant de répondre aux différentes problématiques rencontrées sur les territoires en matière de logement, de transport, d'insertion professionnelle, de citoyenneté, de santé, d'éducation aux médias...

De nouveaux modes de faire et d'agir en lien avec les évolutions sociétales peuvent être soutenus au travers d'un dispositif permettant d'inciter à l'innovation et à l'émergence de pratiques en faveur de la jeunesse.

La Région soutiendra des projets ponctuels ou pérennes s'inscrivant dans un large panel thématique : entrepreneuriat, sport, santé, environnement, citoyenneté, numérique, mobilité, éducation aux médias ... en lien avec les 4 leviers régionaux en matière de jeunesse et/ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes.

En outre, elle poursuivra son soutien aux chantiers de jeunes bénévoles, par lesquels les jeunes découvrent des métiers et savoir-faire à travers des expériences de vie collective et de service de l'intérêt général, projet qui pourront intégrer et encourager les objectifs poursuivis par Rev3.

Enfin la Région Hauts-de-France soutiendra les structures qui déploient localement l'outil CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes) qui ont vocation à accueillir et accompagner qualitativement de façon individuelle et personnalisée les jeunes désirant monter des projets et valoriser leur esprit d'initiative.

3) Accompagner l'expression des jeunes

Il s'agira de permettre à des jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans la prise de décisions, sur des sujets qui les concernent, voire d'adopter ou de faire des recommandations sur des sujets d'importance ou d'actualité portant sur la jeunesse. Au travers des temps de rencontres mis en place, des expériences d'apprentissage non formel à la citoyenneté active voient le jour et permettent de contribuer à l'éducation des jeunes ainsi qu'à leur connaissance et sensibilisation des contextes nationaux, européens et internationaux.

Elle continuera par ailleurs, de soutenir les démarches de Dialogue Structuré sur son territoire, démarches par ailleurs inscrites au Contrat de Plan Etat-Région.

B) Sports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 850 000	15 762 475	6 690 000	280 000	22 732 475
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	27 850 000	15 762 475	6 690 000	280 000	22 732 475

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 083 180	4 485 540	10 442 216	372 244	15 300 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15 083 180	4 485 540	10 442 216	372 244	15 300 000

En 2024, la Région va poursuivre l'impulsion engagée en 2023 pour concrétiser son ambition d'être une Région « en forme, qui forme, qui performe ».

A l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette ambition dispose d'une finalité claire : laisser une empreinte, une marque sportive profonde et durable dans la vie des habitants des Hauts-de-France et dans les territoires.

1) Développer la pratique des activités physiques et sportives pour une population en meilleure santé

Prévention des pathologies chroniques, augmentation de l'espérance de vie, retardement des processus délétères liés au vieillissement, préservation de l'autonomie, amélioration de la santé mentale... les bienfaits de l'activité physique et sportive pour la santé sont nombreux, si bien que la Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît l'activité physique et sportive comme une thérapeutique non médicamenteuse.

Le sport étant devenu aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, la Région souhaite montrer l'exemple et mener une politique sport santé ambitieuse, notamment en développant, dans un premier temps, un plan d'action progressif, réaliste, collectif et transversal à destination de la qualité de vie au travail et de la bonne santé de ses propres agents. L'idée étant de faire du sport en entreprise un des points d'amorçage de la politique régionale en matière de sport santé.

2) Former les futurs sportifs de haut niveau et professionnaliser l'encadrement

Avec près de 1000 sportifs sur les listes ministérielles et 90 structures de formation (dont 17 centres de formation de clubs professionnels), la région Hauts-de-France est indéniablement une région de formation de sportifs de haut niveau.

La Région poursuivra ainsi son soutien :

- aux structures de haut niveau, notamment celles s'inscrivant dans les projets de performance des fédérations ;
- aux clubs et à leurs centres de formation, d'où émergent les futurs talents ;
- ainsi qu'aux sportifs eux-mêmes, qu'ils soient formés au CREPS de Wattignies ou dans une autre région quand la structure de formation répondant à leurs besoins n'existe pas en Hauts-de-France.

Par ce soutien, elle souhaite s'assurer que les jeunes puissent bénéficier d'un suivi médical adapté et des meilleures conditions pour construire leur double projet, sportif et scolaire ou professionnel.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la formation et à la professionnalisation de l'encadrement, permettant ainsi de mieux structurer les clubs et de mieux accompagner les sportifs.

3) Soutenir les sportifs pour leur permettre de performer au plus haut niveau et de faire rayonner le territoire

En 2024, la *TEAM Hauts-de-France* poursuivra son soutien élargi aux athlètes listés, inscrits sur les listes ministérielles « Senior », « Elite » (ainsi que « Relève » pour les parasports), préparant de grandes échéances internationales, dont les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, puis de Milan - Cortina d'Ampezzo 2026, de Los Angeles 2028... La Région s'attachera, en lien avec la Maison Régionale de la Performance et les entreprises du territoire, à ne laisser aucun de ces sportifs sur le bord du chemin qui mène aux Jeux. Avec ses partenaires, elle fera en sorte de leur offrir un accompagnement leur permettant d'optimiser leurs performances et d'aborder leur après-carrière avec sérénité.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux clubs évoluant au plus haut niveau afin de les aider à se structurer davantage, d'être ainsi encore plus performants et de développer leur modèle économique.

Enfin, elle continuera de soutenir les organisateurs de compétitions de niveau national et international, facteurs d'attractivité, de rayonnement, de développement sportif, économique, touristique.

4) Inventer le sport de demain en adaptant les équipements sportifs et le fonctionnement des clubs aux nouvelles aspirations des pratiquants

Dans le cadre des travaux menés par la CRDS (conférence régionale du sport), le projet sportif territorial (PST) des Hauts-de-France a permis de définir la stratégie régionale de développement du sport pour les 5 prochaines années. Il est axé sur plusieurs ambitions : développer une pratique attractive, pérenne et responsable pour les jeunes ; passer d'une terre d'émergence à une terre d'excellence ; passer d'une culture du curatif à une culture de la prévention (via le développement du sport santé) ; garantir la pérennité des associations sportives (par le soutien et la valorisation du bénévolat).

Dans un premier temps, ce PST se traduira concrètement à travers une expérimentation : « créer les conditions du possible d'un parcours sportif tout au long de la vie ». La Région s'y inscrira pleinement et impulsera cette démarche expérimentale consistant à identifier les motivations et freins à la pratique et à envisager les solutions pour lutter contre le décrochage de la pratique sportive, notamment chez les jeunes et les femmes.

5) La politique sportive relève les défis des transitions énergétiques et sociétales avec Rev3

Afin de contribuer à une économie plus durable, décarbonée et créatrice d'activité et d'emplois, les dispositifs de la politique sportive intégreront de nouveaux critères, pour des manifestations sportives plus écoresponsables, des équipements sportifs moins énergivores, des structures sportives plus durables et plus vertueuses dans leur fonctionnement.

6) Soutenir le parasport pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Le développement du parasport sera également une des priorités en 2024. La Région souhaite en effet que les personnes en situation de handicap puissent accéder plus facilement à la pratique sportive.

En cohérence avec la politique Handicap formalisée en 2023, elle engagera les travaux et réflexions nécessaires à l'accessibilité de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap : accessibilité des équipements sportifs (depuis la loi de 2005), maillage territorial des associations sportives en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap, formation des éducateurs, présence des activités physiques et sportives dans les projets des établissements et services médico-sociaux (ESMS)...

7) Fonctionnement des structures sportives

1. STAB

La Région Hauts-de-France engage avec le Département du Nord et la commune de Roubaix un nouveau cycle de 7 ans avec la Société Publique Locale d'Exploitation (SPL) du Vélodrome Couvert régional. Elles ont renouvelé le contrat de délégation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030.

Propriétaire de l'équipement et actionnaire majoritaire de la SPL, la Région et les autres collectivités délégantes ont co-construit un nouveau contrat répondant aux enjeux :

- de qualité du service rendu, des engagements, des moyens et efforts mis en œuvre pour assurer l'exploitation du vélodrome couvert régional,
- de l'efficacité économique du modèle proposé, de l'engagement de performance économique du délégataire tant en matière de recettes, de charges, que de performances opérationnelles,
- du renouvellement du projet d'établissement « Sprint 2030 ».

2. Aréna Stade couvert Régional de Liévin

Membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Aréna Stade Couvert Régional à Liévin, la Région maintiendra ses engagements auprès de cette structure afin de lui permettre de poursuivre la réalisation de ses missions de formation, de pratique et de promotion du sport de haut niveau, ainsi que d'animation, de rayonnement et d'attractivité territoriale.

La Région poursuivra ainsi son intervention au sein des instances de gouvernance de ces deux différentes structures afin d'assurer leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

8) La Région soutient la création et la rénovation des équipements sportifs

Les principales orientations de la politique d'investissement de la Région sont de permettre la diversité et l'accessibilité des équipements sportifs aux habitants des Hauts-de-France, de maintenir la priorité régionale en faveur de l'aisance aquatique et de l'apprentissage de la natation, d'accompagner les projets d'installations sportives du territoire aux services de ces habitants et de poursuivre l'initiative entreprise en faveur des équipements sportifs d'excellence.

En 2024, La Région Hauts-de-France poursuivra notamment son engagement de modernisation et d'augmentation du nombre des équipements sportifs maillant son territoire. Elle marquera ainsi son empreinte par sa contribution à l'offre des pratiques sportives, à la satisfaction des besoins et attentes des pratiquants et au développement équilibré du territoire.

Cette empreinte durable répond positivement aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales qui s'inscrivent dans la dynamique Rev3. Aussi les équipements sportifs accompagnés répondront :

- à l'effectivité de la transition énergétique tant sur la réduction des consommations énergétiques qu'au travers du déploiement des énergies renouvelables ;
- aux enjeux de sobriété foncière ;
- à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Région.

Ils contribueront en outre également au rayonnement du territoire régional.

Enfin, la Région assurera les interventions indispensables au bon fonctionnement de ses bâtiments dédiés au sport et poursuivra les travaux de rénovation et d'entretien du CREPS des Hauts-de-France à Wattignies.

C) Communication sportive

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				2 680 000	2 680 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				2 680 000	2 680 000

Le budget alloué à la communication sportive se monte à 2 680 000 €.

La Région Hauts-de-France a la volonté de valoriser l'image du territoire régional, de développer la notoriété de l'institution mais également de mettre en évidence l'implication de la politique sportive régionale auprès du grand public, par l'intermédiaire de clubs sportifs régionaux de haut niveau inscrits dans des compétitions nationales offrant un important retour médiatique.

Au titre de la saison 2024/2025, la région continuera de mettre en place des marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif tant masculins que féminins et dispensant des disciplines de haut niveau.

D) Vie associative

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 000 000	198 000	500 000		698 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 000 000	198 000	500 000		698 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 617 534	2 043 022	2 836 978		4 880 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 617 534	2 043 022	2 836 978		4 880 000

En Hauts-de-France, près de 100 000 acteurs associatifs proposent des services pour améliorer le quotidien des habitants de l'ensemble du territoire. Portées par l'engagement de près d'un million de bénévoles, appuyées par près de 200 000 salariés, les associations de la région contribuent activement au développement social et économique de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Si depuis 2020, les conditions sanitaires et économiques ont fortement impacté le fonctionnement de nombre d'entre elles, les associations ont néanmoins continué, malgré la crise, à dispenser leurs services, au bénéfice notamment des personnes les plus démunies. A ce jour, elles continuent d'être un pilier du développement économique et social des territoires.

A noter, que la consultation numérique, menée de mai à août 2022 via la plateforme « *citoyens-en-commun.org* », a démontré que les grandes orientations de la politique vie associative continuaient de répondre aux besoins des acteurs associatifs de la région, ce que les Assises de la Vie associative et des acteurs de la jeunesse, organisées le 12 octobre 2022, ont confirmé, en pointant du doigt le fait que les dispositifs mis en place devaient être renforcés, modernisés et enrichis.

La Région Hauts-de-France a donc procédé à la modernisation de son cadre d'intervention fort de ces retours de terrain et a délibéré en janvier 2023 son cadre d'intervention en matière de Vie associative.

1) Soutien à l'emploi associatif

L'emploi associatif reste un véritable enjeu économique et social pour la région.

Les plus de 10 000 associations employeuses en Hauts-de-France, salarient près de 200.000 personnes : soit plus de 145 000 Emplois Equivalents temps Plein (ETP) et 10,5% des emplois du territoire régional. Il développe, y compris dans des territoires isolés, des services le plus souvent non rentables et non délocalisables et ce notamment à destination d'habitants souvent en grande difficulté. La Région Hauts-de-France continue d'agir pour l'emploi associatif.

2) Accompagnement à la structuration de la vie associative

Les enjeux de la mise en réseau des associations sont essentiels et multiples.

Il s'agit notamment de :

- remédier à l'isolement des associations pour mieux les outiller face à un environnement de plus en plus mouvant et complexe,
- développer la solidarité associative et la mutualisation en regroupant les entités et les compétences,
- conforter le tissu régional de façon territoriale et thématique,
- qualifier et professionnaliser l'action associative.

A ce titre, en 2024, la Région poursuivra aussi son soutien volontariste aux Têtes de réseaux associatives, qui offrent aux associations des espaces d'échange, des services, des outils, voire parfois une forme de « labellisation » de leurs projets.

En outre, elle soutiendra les Guid'Asso généralistes et spécialistes de son territoire qui permettent de dispenser dans les territoires, d'informations gratuites et de qualité, d'accompagner les associations pour mener à bien des projets en réponse aux besoins des habitants.

3) Appuyer les dynamiques dans les territoires

En 2024, la Région Hauts-de-France continuera d'apporter son soutien aux événements organisés sur ses territoires, notamment les plus ruraux, afin de contribuer à leur dynamique de lien social ainsi qu'à leur rôle déterminant dans la préservation et la promotion des patrimoines locaux.

Elle poursuivra ainsi le dispositif « Hauts-de-France en Fête » et maintiendra son soutien aux acteurs associatifs développant des projets en lien avec les priorités Régionales (Rev3, valorisation de l'engagement, prévention de la radicalisation...).

4) Poursuivre le soutien aux Têtes de réseau caritatives (volets investissement et fonctionnement)

Dans le sillage de son action depuis plusieurs années, la Région renforcera en 2024 son engagement auprès des associations caritatives dans leurs projets d'investissement et complètera cette intervention en fonctionnement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les Têtes de réseaux d'associations caritatives agissant en Hauts-de-France. Ce partenariat étroit permettra ainsi de les aider dans leur fonctionnement quotidien actuel, mais aussi à répondre et à s'adapter aux nouveaux besoins des habitants les plus démunis de nos territoires.

5) Qualifier les rapports de la Région avec les associations

Les associations manifestent un besoin de communication permanent avec les institutions : informations actualisées, échanges, remontées des principales problématiques de terrain et des besoins, partage d'enjeux.

Ce dialogue partenarial s'entend à l'échelle locale, en s'appuyant sur les antennes Régionales et sur les espaces dédiés à l'accompagnement et à l'échange entre associations. Il s'ancre par ailleurs dans une démarche plus globale de dialogue permanent, dans le cadre de la Commission Régionale de la

Vie Associative (CRVA), co-présidée par l'Etat et la Région) et réunissant aux côtés de divers partenaires publics, les principaux représentants associatifs en région.

BUDGET PRIMITIF 2024

PRESIDENT DE LA MISSION REV3

Monsieur Frédéric MOTTE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 061 000	2 793 500	1 341 500		4 135 000
907 - Environnement	3 061 000	2 793 500	1 341 500		4 135 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 316 000	3 371 245	955 755	30 000	4 357 000
936 - Action économique	658 910	327 660	259 490		587 150
937 - Environnement	2 657 090	3 043 585	696 265	30 000	3 769 850

REV3 constitue le marqueur fondamental du mandat. Il irrigue l'ensemble du budget 2024 des vices-présidences et porte une ambition institutionnelle et territoriale forte qui projette la Région vers son avenir !

En effet, depuis juin 2022, la Feuille de route rev3 a permis de lancer une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette démarche, qui a pour ambition de répondre aux enjeux majeurs qui touchent notre région, comme l'ensemble de la planète : climatiques, énergétiques, économiques, sociétaux...

Cette Feuille de route met ainsi l'accent sur les filières à structurer, la nécessaire « territorialisation » de rev3, mais également l'intégration systématique de rev3 dans les politiques régionales ainsi que dans le fonctionnement et l'organisation mêmes de notre Institution. A cet effet, des outils ont été mis en place et sont en cours de déploiement : marquage rev3 des délibérations, adoption de feuilles de route rev3 par pôle, définition d'indicateurs, actions de sensibilisation et de formation des agents régionaux, etc.

Ainsi, pour tout le mandat, REV3 irrigue l'ensemble des politiques régionales : chaque budget, politique et dispositif régional est « revisité » et doit prendre en compte ces enjeux des transitions. Un suivi spécifique des financements dédiés a été spécifiquement déployé en 2023.

La politique portée par la direction REV3 (DREV3) et sa déclinaison budgétaire, en particulier au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), s'inscrivent par définition totalement dans la feuille de route rev3 votée en juin 2022, dont la direction assure l'animation et la coordination interne et transversale, en lien avec l'ensemble des pôles et des directions de la Région.

En juin 2022, le vote de la Feuille de route rev3 a permis de lancer une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette démarche, qui a pour ambition de répondre aux enjeux majeurs qui touchent notre région, comme l'ensemble de la planète : climatiques, énergétiques, économiques, sociétaux...

Cette Feuille de route met ainsi l'accent sur les filières à structurer, la nécessaire « territorialisation » de rev3, mais également l'intégration systématique de rev3 dans les politiques régionales ainsi que dans le fonctionnement et l'organisation mêmes de notre Institution. A cet effet, des outils ont été mis en place et sont en cours de déploiement : marquage rev3 des délibérations, adoption de feuilles de route rev3 par pôle, définition d'indicateurs, actions de sensibilisation et de formation des agents régionaux, etc.

L'objectif visé est d'intégrer rev3, marqueur du mandat, dans l'ensemble des politiques régionales : chaque budget, politique et dispositif régional est « revisité » et doit prendre en compte ces enjeux des transitions. Un suivi spécifique des financements dédiés a été spécifiquement déployé en 2023.

Concernant plus spécifiquement le budget de la DREV3, celui-ci s'inscrit quant à lui presque exclusivement dans le cadre du CPER et de la convention d'application du FRATRI signée avec l'Etat (ADEME), qui en fixe les modalités de cogestion.

1) FONCTIONNEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AE 1 481 300 € - CP 1 234 825 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur les ENR partagées, notamment les pôles d'excellence en lien avec les programmes d'actions d'autres directions régionales, les collectifs opérationnels (méthanisation, REI, hydrogène, solaire, bois...), mais aussi la réalisation d'études ou d'animation territoriale à partir des collectivités et/ou de groupements d'entreprises.

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AE 0 € - CP 1 229 300 (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. En 2024, la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023 (programme 61000001).

Stratégies régionales et territoriales : AE 1 175 790 € – CP 1 134 225 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur les stratégies territoriales et citoyennes en transition (par exemple le CERDD, la MRES...) mais aussi des acteurs académiques, des collectifs opérationnels. Enfin, le programme appuiera aussi la réalisation d'études ou des volets d'animation territoriale à partir des collectivités et/ou de groupements d'entreprises (zones d'activités, emploi et compétences par exemple) dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale.

Promotion et qualification des projets : AE 658 910 € - CP 579 150 €

En 2024, ce programme sera centré sur des actions d'appropriation citoyenne notamment pour les jeunes (engagement des lycées et des lycéens, de publics en difficultés, en particulier avec des partenariats avec les centres sociaux, l'IRTS, etc...) ainsi que sur l'accompagnement des travaux de transformation des métiers liés à rev3 et de la centrale d'achats des bornes d'électromobilité.

Il convient enfin, à côté de l'expertise des agents, de s'appuyer sur une expertise externe tant les sujets sont nouveaux et spécifiques (hydrogène, terres rares et métaux stratégiques, décarbonation de l'industrie), complexes et souvent globaux (nouvelles coopérations d'acteurs).

Ces assistances à maîtrise d'ouvrage sont mises à disposition de porteurs de projets de toute taille et de tout type (collectivités, entreprises...) avec une typologie d'intervention large : appui à la stratégie, ingénierie technique et/ou financière...

Par ailleurs, la Région est partenaire dans le projet européen « GEAR UP » piloté par la Région des Marches (Italie), au titre du programme DEAR (*Development Education and Awareness Raising*), qui se déploiera sur 2024/2027. Des crédits seront nécessaires pour :

- dans un premier temps, la création d'un dispositif financier de soutien à des projets visant la participation active des jeunes (15 à 30 ans) dans des projets et politiques locales de transition.
- la mise en œuvre d'actions de formation et d'échange, à l'échelle régionale comme à l'échelle européenne, afin de renforcer les capacités des porteurs de projets ciblés par le dispositif financier.

Communication, information, promotion rev3 : CP 30 000 €

Code-programme en gestion annuelle qui permet d'accompagner les opérations de promotion de la politique rev3.

Programmes historiques : CP 149 500 €

En complètement, un montant de 149 500 € est inscrit au titre des mesures antérieurement décidées.

2) INVESTISSEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AP 2 318 000 € - CP 2 135 000 €

Le budget permet d'accompagner l'investissement dans des démonstrateurs des énergies alternatives (solaire, méthanisation, géothermie, bois...) et partagées (réseaux intelligents, bâtiment producteur d'énergie...), d'accompagner le développement de l'hydrogène en région, l'efficacité énergétique en entreprise ou la mobilité décarbonée (bio gnv par exemple) dans une logique de filières et d'emplois locaux. Cette entrée innovation a été retenue au regard des possibilités budgétaires, le déploiement massif des ENR étant renvoyé sur des instruments financiers (SEM Energies) ou le FEDER.

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AP 0 € - CP 885 000 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. En 2024, la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023 (programme 61000001).

Stratégies régionales et territoriales : AP 293 000 € – CP 265 000 €

Le programme se centre sur l'accompagnement des transitions citoyennes et territoriales pour apporter du mieux vivre aux habitants et à leur territoire face aux transitions en cours et pour permettre aux plus fragiles de trouver les solutions adéquates. Il s'agit donc d'investir dans des projets de territoires (mobilité partagée, alimentation durable...) ou de structures (par exemple lycées ou universités/grandes écoles) facilitant l'appropriation des enjeux mais aussi la mise en actions pour les territoires et les citoyens.

Prévention des risques technologiques : AP 50 000 € - CP 50 000 €

Il s'agit d'un financement réglementaire à mobiliser aux côtés de l'Etat dans le cas d'une enquête sur la prévention des risques technologiques (site SEVESO par exemple).

Dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence : AP 400 000 € - CP 400 000 €

Compte tenu de la baisse récurrente des dossiers déposés en 2023, il est proposé une baisse en conséquence des crédits.

Programmes historiques : CP 400 000 €

En complément, un montant de 400 000€ est inscrit au titre des mesures antérieurement décidées.

BUDGET PRIMITIF 2024

Conseiller régional délégué

Monsieur Daniel FASQUELLE

TOURISME

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 600 000	1 430 000	2 050 000		3 480 000
906 - Action économique	4 600 000	1 430 000	2 050 000		3 480 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2024			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	9 994 480	3 251 816	6 878 184		10 130 000
936 - Action économique	9 994 480	3 251 816	6 878 184		10 130 000

Le tourisme en région Hauts-de-France représente près de 80 000 emplois, soit 4,2% de l'emploi total en région. Les enjeux sont donc fondamentaux pour l'attractivité de notre région en termes d'emploi et de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire et d'innovation.

Il s'agit par ailleurs d'un secteur d'activités où les enjeux de la 3^{ème} révolution industrielle sont prégnants et pour lesquels l'accompagnement de la Région est essentiel tant en termes de mobilités douces (vélotourisme, tourisme fluvestre et fluvial, ...) que de prise en considération de réduction des consommations énergétiques ou encore de développement des circuits courts.

Les Hauts-de-France possèdent des atouts majeurs qu'il faut valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire tels que la mémoire de la 1^{ère} Guerre Mondiale avec les sites funéraires et de mémoire récemment labellisés par l'UNESCO, la découverte de nos patrimoines et espaces naturels, le tourisme d'affaires ou encore le littoral et les grands sites et équipements de la Région.

Nous disposons également d'une réelle richesse dans la diversité des territoires composant la région qu'il faut préserver et faire connaître auprès des habitants et des visiteurs en affirmant la générosité naturelle de la région et de ses habitants.

Par ailleurs, le tourisme est en pleine révolution : il doit faire face à de nouveaux modes de consommations et de nouvelles tendances sociétales, marqués par l'importance croissante du digital dans les choix et achats des visiteurs et l'*ubérisation* de l'économie touristique.

Dans ce contexte, la Région demeurera plus que jamais attentive aux aspirations de la demande et veillera à améliorer la corrélation entre l'offre touristique et cette demande en pleine mutation.

Notre **stratégie de développement touristique au service de l'attractivité** répond à 5 objectifs :

- Optimiser les retombées économiques
- Adapter l'offre touristique à la demande et aux nouvelles tendances de consommation
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants
- Faire des Hauts-de-France une région attractive
- Accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire vivre une expérience

Elle se déploie par 3 moyens d'actions intégrant le tourisme durable et l'innovation sous toutes ses formes :

- La territorialisation de la politique de développement touristique mis en œuvre dans le cadre de contrat avec les destinations touristiques
- Le pilotage de projets régionaux sur les sujets d'attractivité touristique tels que la mémoire, le tourisme gourmand, le tourisme de savoir-faire, l'itinérance (vélo, cheval, bateau)
- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale mis en œuvre avec Hauts-de-France Tourisme, comité régional du tourisme et des congrès (CRTC) et la Plateforme des Organismes de Tourisme (POT')

Au regard du bilan des actions engagées depuis 2017, du contexte et des perspectives d'évolution de la demande, l'action de la Région va ainsi se poursuivre sur les enjeux du tourisme durable et de l'innovation sous toutes ses formes, en lien avec rev3, sur les marqueurs de l'attractivité que sont l'identité régionale, la notoriété, la visibilité et l'image.

1) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local, est également un vecteur de développement et d'aménagement du territoire. Le dialogue avec les territoires joue ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs, en valorisant l'identité et les atouts des territoires dans une logique de proximité.

2024 sera l'année de démarrage de la 2^{ème} génération des contrats avec les territoires dans le cadre de contrats de destination touristique plus axés sur les attentes de la clientèle dans un objectif de

transformation de l'offre pour y répondre et en faire des destinations uniques par leur identité et leur authenticité.

26 contrats sont en cours de définition et ils couvriront plus de 90% de l'espace régional.

Une AE de 900 000 € est donc proposée pour renouveler ce dialogue avec **les territoires** et soutenir leurs actions en matière de développement touristique. Cette AE est complétée par des CP d'un montant de 793 201 €

En investissement, une AP de 3 200 000 € est également proposée avec des CP d'un montant de 2 067 067 €.

2) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe concerne directement **les professionnels et les acteurs** du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles dans le cadre d'un appel à projets permanent.

Cet appel à projets sera doté d'une AP de 500 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristique sur les territoires, notamment ceux ne bénéficiant pas d'un contrat de destination touristique, et les filières (mémoire, affaires, écotourisme, patrimoines). AP complétée par des CP d'un montant de 842 931€.

3) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et à l'international, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial de la Région, le **comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France** (CRTC) a redéfini en 2022 sa plateforme de marque avec une marque unique, **Hauts-de-France Tourisme** et une nouvelle signature : **la générosité naturelle** afin de valoriser la destination et les territoires avec un positionnement à la fois légitime, spécifique et en lien avec les nouvelles tendances et valeurs sociétales et de développer la fierté d'appartenance des habitants en leur transmettant les arguments et les outils pour être ambassadeurs de leur région.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, Hauts-de-France Tourisme contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région, en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial dont une des concrétisations est le portail www.tourisme-en-hautsdefrance.com qui est une des composantes de l'écosystème digital construit par le CRTC pour capter et fidéliser les clientèles.

Ce portail a été complété en 2023 par un guichet unique en capacité de fédérer toute l'offre de services disponible pour accompagner les socioprofessionnels et les porteurs de projets dans leurs mutations et transformations.

En complément, la Région développe un partenariat avec la **plateforme des organismes de tourisme (POT') Hauts-de-France**.

Cette plateforme, fédérant l'ensemble des offices de tourisme est un acteur essentiel notamment dans la territorialisation de la politique régionale et dans la mise en œuvre des process de personnalisation de l'offre déployés par Hauts-de-France Tourisme.

Pour permettre le déploiement de la **stratégie de marketing territorial auprès des clientèles internationales, de voisinage et de proximité**, une AE est proposée pour un montant de 7 673 080 € avec une enveloppe de CP de 7 571 921,50 €. Une AP de 150 000 € avec une enveloppe de CP de même montant est également proposée.

4) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit ici d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser par le développement de projets régionaux pilotés par la Région en lien avec les partenaires identifiés pour accélérer leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que sont déployés les projets concernant :

- le développement du tourisme gourmand avec la poursuite d'actions structurantes suite à l'année 2023 consacrée au déploiement du label « région européenne de la gastronomie », notamment le projet de création d'une cité de la bière en Hauts-de-France pour révéler l'identité culinaire des Hauts-de-France et faire de cette filière un vecteur d'attractivité régionale.
- la poursuite du développement de la plateforme Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) dont l'objectif est de miser sur l'innovation et les transitions pour agir sur la transformation de l'écosystème, des méthodes et des acteurs en lien avec les orientations de rev3.
- la mise en tourisme des grands événements sportifs internationaux (JO) par la mise en place d'actions de marketing auprès des délégations et des spectateurs pour ancrer la destination « Hauts-de-France » dans leur carnet de voyage.
- La mise en tourisme des itinéraires doux et notamment des véloroutes en lien avec le Plan Vélo et de la Route d'Artagnan en lien avec le Plan Cheval

Enfin, les partenariats déployés sur le **tourisme durable** et le **tourisme de savoir-faire** dans le cadre du plan Destination France - partenariat ayant permis à la Région de mobiliser une aide de l'Etat de 500 000 € pour mettre en œuvre le programme de développement des visites d'entreprises - seront poursuivis et développés en 2024.

Une AE de 1 421 400 € est donc proposée pour répondre à ces objectifs, AE complétée par des CP d'un montant de 1 754 648 €.

En investissement, une AP de 750 000 € est proposée, AP complétée par des CP d'un montant de 420 002 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020

FONDS	NPdC	Picardie	Total Hauts-de-France
FEDER	854,95M€	308,64 M€	1 163,60 M€
FSE	149,56 M€	72,57 M€	222,13 M€
IEJ	34,25 M€	11,46 M€	45,71 M€
FEADER	168,13 M€	196,46 M€	364,59 M€
FEAMP			16,84 M€
Total	1 206,89 M€	589,13 M€	1 812,87 M€

La Région Hauts-de-France est Autorité de Gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de **1,81 Mds d'euros**, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

Pour la nouvelle initiative **React-EU**, la Région a bénéficié d'une enveloppe complémentaire globale de FEDER à hauteur de **266,81 M€** pour les deux PO.

Ce volet régional s'ajoute au volet national du Plan de relance européen, estimé pour sa part à environ 40 Mds d'euros et mis en œuvre par l'Etat, dans le cadre de France relance.

La Région est également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion sont exercées de manière partagée avec l'État.

En raison du retard du règlement relatif au Plan stratégique national (PSN) de la PAC, ces deux programmes de la période 2014-2020 ont été prolongés de 2 ans, ainsi une enveloppe complémentaire FEADER et un fonds de relance FEADER ont été attribués pour un montant global de **111,32 M€** au titre des deux PDR (Picardie et Nord pas de Calais).

Ces deux programmes représentent une enveloppe de **364,59 M€** pour le territoire des hauts de France sur la période 2014-2020.

Aussi, la Région Hauts de France s'est vue confier par l'Etat, la gestion déléguée de certaines mesures du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Le FEAMP représente une enveloppe de **16,84 M€** pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

En raison de la bonne programmation et de la bonne certification du FEAMP Hauts-de-France, ce fonds a été abondé du niveau national vers notre maquette pour un montant de **0,91 M€**.

A l'exception du FEAMP, les fonds européens mobilisables en Région Hauts-de-France restent territorialisés à l'échelle des deux anciens périmètres régionaux, l'accord de partenariat liant la France à l'Union Européenne pour la période 2014-2020 ayant été approuvé avant la loi de création des nouvelles Régions.

La mise en œuvre des fonds reste donc assurée par versant, seul le FEAMP disposant d'une enveloppe commune à l'échelle des Hauts-de-France.

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027

Sur la programmation 2021-2027, l'ensemble des Fonds européens mobilisables ne seront plus territorialisés et sont contractualisés à l'échelle de la région des Hauts-de-France, à l'exception du Fond de Transition mobilisable uniquement sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de dispositifs territorialisés spécifiques (appels à projets urbains et ruraux, dédiés au bassin minier, Investissements Territoriaux Intégrés pour les métropoles de Lille et d'Amiens).

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ (Hauts-de-France) sur la période 2021-2027.

La Région des Hauts de France aura de nouveau accès aux quatre fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire :

- **FEDER, FTJ et FSE +** : A ce jour, **1,36 Md €** seront mobilisables à travers le Programme régional Hauts-de-France 2021-2027 sur le FEDER, le FSE+ et le Fonds de transition juste (FTJ).

FONDS	Hauts de France
FEDER	897,42 M€
FTJ	227,83 M€
FSE +	232,45 M€
FEAMPA	17,94 M€
FEADER	144,00 M€
total	1 519,64 M€

Il est à noter que le **Fonds de transition juste (FTJ)** intégré comme priorité, prévu pour la période 2021-2027, résulte de la communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019 sur le pacte vert européen (feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable avec un objectif : l'amélioration de l'empreinte environnementale par la mutation industrielle des territoires).

Le Fonds pour une transition juste est l'un des principaux outils dont dispose l'Union pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Le Fonds pour une transition juste est essentiel pour soutenir les territoires les plus touchés par la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales. Ses principaux objectifs sont d'atténuer les effets de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale.

En Hauts de France, le FTJ finance des projets qui s'inscrivent dans une logique de diversification économique découlant de la transition vers une économie bas carbone. Il agit à travers une mobilisation des filières génératrices de valeur ajoutée associée à l'économie circulaire. En voici quelques exemples :

1. La mise en œuvre à l'échelle industrielle d'unités de production de molécules biosourcées et leur transformation en molécules d'intérêt ou matériaux innovants à plus forte valeur ajoutée
2. Le développement de plateformes de préparation et mise en circulation des matériaux issus de la déconstruction/rénovation des bâtiments, et des chantiers de travaux publics
3. Le recyclage des métaux stratégiques peut être soutenu comme les catalyseurs, le recyclage de chutes ou de déchets d'alliage à forte valeur ajoutée.

Le montant de ce fonds alloué dans le cadre du programme Régional HdF 2021/2027 s'élève à **227,83 M€** pour soutenir les territoires du Nord et du Nord-Pas-de-Calais dans leur transition vers la neutralité climatique.

- Le fonds consacré à la pêche et à l'aquaculture qui change de nom : **Fonds européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'aquaculture - FEAMPA**. Il s'inscrit également dans le calendrier 2021-2027 et qui, comme pour la période actuelle, fait l'objet d'un programme national dont une part de l'enveloppe est déléguée en gestion aux Conseils régionaux.
L'enveloppe allouée à la Région Hauts-de-France, en tant qu'autorité de gestion déléguée, s'élève à **17,94 M€** pour cette période.
Le FEAMPA doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action régional pour la filière halieutique qui a été voté le 22 juin 2023, notamment sur le volet innovation de l'ensemble de la filière. Ces innovations viseront notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, des entreprises aquacoles ou de transformation des produits halieutiques. Par ailleurs, le FEAMPA accompagnera les investissements permettant l'amélioration des conditions de travail pour rendre attractive l'ensemble de la filière.
- **Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023-2027** est entré en vigueur le 1er janvier 2023, au même titre que la nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC) avec une enveloppe de **144,00 M€** allouée à la Région.

Prévisions 2024 présentation croisée (dépenses/recettes)

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FSE + IEJ	30 115 222,61 €	30 115 222,61 €	- €	- €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	10 363 805,14 €	10 363 805,14 €	- €	- €
FSE HDF Programmation 2021/2027	10 363 805,14 €	10 363 805,14 €	- €	- €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	3 233 805,03 €		- €	
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	1 155 706,07 €		- €	
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	4 983 593,08 €	4 389 511,10 €	- €	
61N00004 - FSE (NORD)	4 983 593,08 €	9 967 186,16 €	- €	
FSE PO NPDC Programmation 2014/2020	14 356 697,26 €	14 356 697,26 €	- €	- €
61S00001 - ESS (SUD)	110 623,33 €	2 569 803,11 €	- €	
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €	2 824 917,10 €	- €	
61S00005 - SAS Apprentissage	2 824 917,10 €		- €	
61S00006 - Développeurs apprentissage	2 459 179,78 €		- €	
FSE PO PICARDIE Programmation 2014/2020	5 394 720,21 €	5 394 720,21 €	- €	- €
FEDER	143 933 423,13 €	143 933 423,13 €	336 575 402,99 €	336 575 402,99 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	33 783 869,93 €	39 863 869,93 €	78 229 029,83 €	90 389 029,83 €
05200032 - Fonds de transition Juste	6 080 000,00 €		12 160 000,00 €	
FEDER HDF 2021/2027	39 863 869,93 €	39 863 869,93 €	90 389 029,83 €	90 389 029,83 €
052N0026 - React-EU (Nord)	22 010 669,52 €	22 010 669,52 €	60 892 444,85 €	60 892 444,85 €
FEDER REACT-UE NPDC	22 010 669,52 €	22 010 669,52 €	60 892 444,85 €	60 892 444,85 €
62N00001 - Infra développement R&I -N	15 201 945,80 €		5 007 812,83 €	
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	9 785 003,67 €		3 220 804,15 €	
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	5 650 376,48 €		- €	
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	1 739 066,60 €		1 118 246,92 €	
62N00007 - Applications TIC (NORD)	4 652 769,41 €		643 930,84 €	
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	- €		12 228 439,67 €	
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	2 905 880,71 €		13 661 387,60 €	
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	- €		3 646 363,44 €	
62N00011 - Eff énergétique, ENR lgt -N	1 951 294,00 €		8 147 224,70 €	
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	- €		23 170 851,43 €	
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	467 524,00 €		1 681 232,32 €	
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	- €		2 433 241,51 €	
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	1 053 812,82 €		718 875,59 €	
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	- €		20 248 589,14 €	
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	486 541,63 €		1 020 814,43 €	
62N00020 - Environn urbain et friches -N	- €		8 030 355,97 €	
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	- €		6 962 297,34 €	
62N00024 - FEDER (NORD)	- €	44 264 060,88 €	- €	111 940 467,88 €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	369 845,76 €		- €	
FEDER PO NPDC Programmation 2014/2020	44 264 060,88 €	44 264 060,88 €	111 940 467,88 €	111 940 467,88 €
052S0026 - React-EU (Sud)	20 608 172,77 €	20 608 172,77 €	34 454 020,98 €	34 454 020,98 €
FEDER REACT-UE PICARDIE	20 608 172,77 €	20 608 172,77 €	34 454 020,98 €	34 454 020,98 €
62S00001 - Infra développement R&I - S	4 827 171,03 €		5 836 948,29 €	
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	1 721 410,38 €		468 862,90 €	
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	1 580 022,16 €		1 600 000,00 €	
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	2 440 415,95 €		604 841,13 €	
62S00005 - Croissance PME marchés -S	1 261 421,11 €		1 500 000,00 €	
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	- €		744 000,00 €	
62S00007 - Applications TIC (SUD)	1 785 939,11 €		1 375 740,73 €	
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	35 152,00 €		5 779 697,47 €	
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	- €		1 181 625,94 €	
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	- €		1 563 856,36 €	
62S00011 - Eff énergétique, ENR lgt soc -S	- €		7 541 502,04 €	
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	702 267,68 €		988 703,94 €	
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	9 505,69 €		- €	
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	83 164,67 €		1 020 298,44 €	
62S00018 - Risques naturels (SUD)	415 102,17 €		1 232 266,37 €	
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	2 046 826,98 €		767 385,45 €	
62S00020 - Environn urbain et friches -S	- €		1 283 309,28 €	
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	- €		3 430 585,35 €	
62S00023 - Hébergement d urgence (SUD)	- €		1 979 815,76 €	
62S00024 - FEDER (SUD)	- €	17 186 650,03 €	- €	38 899 439,45 €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	278 251,10 €		- €	
FEDER PO PICARDIE Programmation 2014/2020	17 186 650,03 €	17 186 650,03 €	38 899 439,45 €	38 899 439,45 €
FEADER	8 750 000,00 €	8 750 000,00 €	60 000 000,00 €	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
PDR NPDC	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €
PDR PICARDIE	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	35 000 000,00 €	35 000 000,00 €
FEAMP	900 000,00 €	900 000,00 €	3 760 289,48 €	3 760 289,48 €
63100001 - FEAMP	700 000,00 €	700 000,00 €	1 760 289,48 €	1 760 289,48 €
04100003 - FEAMPA	200 000,00 €	200 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL FEAMP	900 000,00 €	900 000,00 €	3 760 289,48 €	3 760 289,48 €
	183 698 645,74 €	183 698 645,74 €	400 335 692,47 €	400 335 692,47 €

Prévisions de dépenses pour l'année 2024

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2024 s'élèvent à **584,03 M d'euros dont 400,34 M d'euros en investissement et 183,70 M d'euros en fonctionnement**, tous programmes et tous fonds confondus.

L'exercice 2024 est marqué par ;

- Le début de la programmation 21-27
- La fin de la programmation 14-20 prévoyant ainsi un apurement des AP/AE sur 2024/2025.
- Augmentation des crédits de paiement FEADER des deux PDR compte tenu de la programmation du FEADER Relance.
- La fin de programmation du FEAMP 14-20
- Le début de programmation du FEAMPA 21-27

Pour 2024, les **584,03 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 68,55 % sur de l'investissement et à 31,45 % sur du fonctionnement**. Seuls le FSE et l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes), au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

FONDS	Investissement (chap. 9005) & (chap. 900)	Fonctionnement (chap. 9305) & (chap. 930)	Total Hauts-de- France
FEDER 14-20	246,19 M€	104,07 M€	350,26 M€
FEDER 21-27	78,23 M€	33,78 M€	112,01 M€
Fond JUSTE	12,16 M€	6,08 M€	18,24 M€
FSE/IEJ	0 M€	19,75 M€	19,75 M€
FSE+	0 M€	10,36 M€	10,36 M€
FEADER	60,00 M€	8,75 M€	68,75 M€
FEAMP	1,76 M€	0,70 M€	2,46 M€
FEAMPA	2,00 M€	0,20 M€	2,20 M€
Total	400,34 M€	183,70 M€	584,03 M€

Avec **462,27 M€**, la part du **FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)** représentera à elle seule 79,15% du soutien européen sur le territoire des Hauts de France. Les crédits européens **FEDER** prévus se répartiront à **70,18% sur de l'investissement (324,42 M d'euros)** et à **29,82% sur du fonctionnement (137,85 M d'euros)**.

Le FEDER soutient des projets ayant un effet structurant sur l'économie et les territoires. Il intervient à travers 3 thématiques :

L'Objectif stratégique 1 Une Europe plus compétitive et plus intelligente : tourné vers la transformation économique, l'innovation et les TIC

L'Objectif stratégique 2 Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone

L'objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens : tourné vers les projets des territoires.

A titre d'exemple :

- 8,46 M€ pour le développement des TIC et du haut débit ;

- 11,84 M€ dans la croissance des PME ;
- 46,07 M€ dans la recherche et le développement de la R&I,
- 41,58 M€ participeront à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements,
- 43,25 M€ financeront des actions visant à l'adaptation au changement climatique,

Le **FSE (Fonds Social Européen)**, l'**IEJ (Initiative Emploi des Jeunes)** et le **FSE+** participeront au financement de la politique régionale de formation professionnelle pour **30,11 M€** en fonctionnement.

Le **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)** consacrera **60,00 M€** en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, les exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique. Tandis que les **8,75 M€** en fonctionnement permettront de soutenir l'animation des sites Natura 2000 et de cofinancer les moyens mis en œuvre par la région dans ses missions d'Autorité de gestion.

Les interventions des fonds sur l'investissement s'accompagneront d'un levier financier sur le fonctionnement visant notamment à soutenir l'ingénierie nécessaire au développement des filières d'avenir et à la création des emplois de demain.

Le **FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)** consacrera **2,46 M€** de crédits européens pour soutenir l'investissement productif dans l'aquaculture et la transformation des produits.

Le **FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture)** consacrera **2,20 M€** de crédits européens pour encourager une pêche et une aquaculture durable, innovante et compétitive, améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale, encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Détail des dépenses d'investissement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	336 575 402,99 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	78 229 029,83 €
05200032 - Fonds de transition Juste	12 160 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	60 892 444,85 €
62N00001 - Infra développement R&I -N	5 007 812,83 €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	3 220 804,15 €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	1 118 246,92 €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	643 930,84 €
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	12 228 439,67 €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	13 661 387,60 €
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	3 646 363,44 €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	8 147 224,70 €
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	23 170 851,43 €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	1 681 232,32 €
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	2 433 241,51 €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	718 875,59 €
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	20 248 589,14 €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	1 020 814,43 €
62N00020 - Environn urbain et friches -N	8 030 355,97 €
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	6 962 297,34 €
052S0026 - React-EU (Sud)	34 454 020,98 €
62S00001 - Infra développement R&I - S	5 836 948,29 €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	468 862,90 €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	1 600 000,00 €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	604 841,13 €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	1 500 000,00 €
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	744 000,00 €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	1 375 740,73 €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	5 779 697,47 €
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	1 181 625,94 €
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	1 563 856,36 €
62S00011 - Eff énergétique,ENR lgt soc -S	7 541 502,04 €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	988 703,94 €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	1 020 298,44 €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	1 232 266,37 €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	767 385,45 €
62S00020 - Environn urbain et friches -S	1 283 309,28 €
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	3 430 585,35 €
62S00023 - Hébergement d urgence (SUD)	1 979 815,76 €
0580- FEADER	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	25 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	35 000 000,00 €
0581- FEAMP	3 760 289,48 €
63100001 - FEAMP	1 760 289,48 €
04100003 - FEAMPA	2 000 000,00 €
TOTAL	400 335 692,47 €

Détail des dépenses de fonctionnement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	30 115 222,61 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	10 363 805,14 €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	3 233 805,03 €
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	1 155 706,07 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	4 983 593,08 €
61N00004 - FSE (NORD)	4 983 593,08 €
61S00001 - ESS (SUD)	110 623,33 €
61S00005 - SAS Apprentissage	2 824 917,10 €
61S00006 - Développeurs apprentissage	2 459 179,78 €
052- FEDER	143 933 423,13 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	33 783 869,93 €
05200032 - Fonds de transition Juste	6 080 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	22 010 669,52 €
62N00001 - Infra développement R&I -N	15 201 945,80 €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	9 785 003,67 €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	5 650 376,48 €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	1 739 066,60 €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	4 652 769,41 €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	2 905 880,71 €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	1 951 294,00 €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	467 524,00 €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	1 053 812,82 €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	486 541,63 €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	369 845,76 €
052S0026 - React-EU (Sud)	20 608 172,77 €
62S00001 - Infra développement R&I - S	4 827 171,03 €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	1 721 410,38 €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	1 580 022,16 €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	2 440 415,95 €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	1 261 421,11 €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	1 785 939,11 €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	35 152,00 €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	702 267,68 €
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	9 505,69 €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	83 164,67 €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	415 102,17 €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	2 046 826,98 €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	278 251,10 €
0580- FEADER	8 750 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	4 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	4 750 000,00 €
0581- FEAMP	900 000,00 €
63100001 - FEAMP	700 000,00 €
04100003 - FEAMPA	200 000,00 €
TOTAL	183 698 645,74 €

Prévisions de recettes pour l'année 2024

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre de chaque fonds.

La Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels 14/20 et du programme régional 21/27, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, il a été acté que les missions de la fonction comptable, jusqu'alors exercées par l'autorité de certification, seraient transférées à l'autorité de gestion. La Région réalisera désormais ces appels de fonds pour le FEDER et le FSE+.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction interministérielle du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, « *les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines* ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2024 sur la fonction « Gestion des fonds européen » sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **587,03 M€ dont 183,70 M€** en fonctionnement et **400,33 M€** M d'euros en investissement.

Par ailleurs, la Région est bénéficiaire directe de recettes européennes pour les projets menés sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ces fonds européens cofinancent à titre d'exemple les dépenses de formation professionnelle portées par la Région ; recette prévue de **10 M€** sur le chapitre 932 « enseignement, formation professionnelle, apprentissage » ou encore l'assistance technique de la Région, c'est-à-dire l'ingénierie mise en place pour la gestion et le suivi du fonds ESI ; recette prévue de **4 M€** sur le chapitre 930 « services généraux ».

Détail des recettes d'investissement :

Programmes	Recettes Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	336 575 402,99 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	90 389 029,83 €
052N0026 - React-EU (Nord)	60 892 444,85 €
62N00024 - FEDER (NORD)	111 940 467,88 €
052S0026 - React-EU (Sud)	34 454 020,98 €
62S00024 - FEDER (SUD)	38 899 439,45 €
0580- FEADER	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	25 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	35 000 000,00 €
0581- FEAMP	3 760 289,48 €
63100001 - FEAMP	1 760 289,48 €
04100003 - FEAMPA	2 000 000,00 €
TOTAL	400 335 692,47 €

Détail des recettes de fonctionnement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	30 115 222,61 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	10 363 805,14 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	4 389 511,10 €
61N00004 - FSE (NORD)	9 967 186,16 €
61S00001 - ESS (SUD)	2 569 803,11 €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	2 824 917,10 €
052- FEDER	143 933 423,13 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	39 863 869,93 €
052N0026 - React-EU (Nord)	22 010 669,52 €
62N00024 - FEDER (NORD)	44 264 060,88 €
052S0026 - React-EU (Sud)	20 608 172,77 €
62S00024 - FEDER (SUD)	17 186 650,03 €
0580- FEADER	8 750 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	4 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	4 750 000,00 €
0581- FEAMP	900 000,00 €
63100001 - FEAMP	700 000,00 €
04100003 - FEAMPA	200 000,00 €
TOTAL	183 698 645,74 €

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées. Ils ne seront en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20231219-202301559-BF



PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP

La balance générale du budget primitif 2024 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2024 - Budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	2 021 884 823,97	Recettes réelles	1 283 188 937,91
	<i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i>	<i>172 696 481,74</i>	<i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i>	<i>172 696 481,74</i>
	Dépenses d'ordre	819 661 000,00	Emprunt équilibre	493 231 773,81
			Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	771 205 000,00
			Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25
	Total investissement	2 841 545 823,97	Total investissement	2 841 545 823,97
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 727 692 719,33	Recettes réelles	2 973 156 831,58
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	741 205 000,00	Recettes d'ordre	789 661 000,00
	Virement à la section d'investissement	293 920 112,25		
	Total fonctionnement	3 762 817 831,58	Total fonctionnement	3 762 817 831,58
Total du budget	6 604 363 655,55	Total budget	6 604 363 655,55	